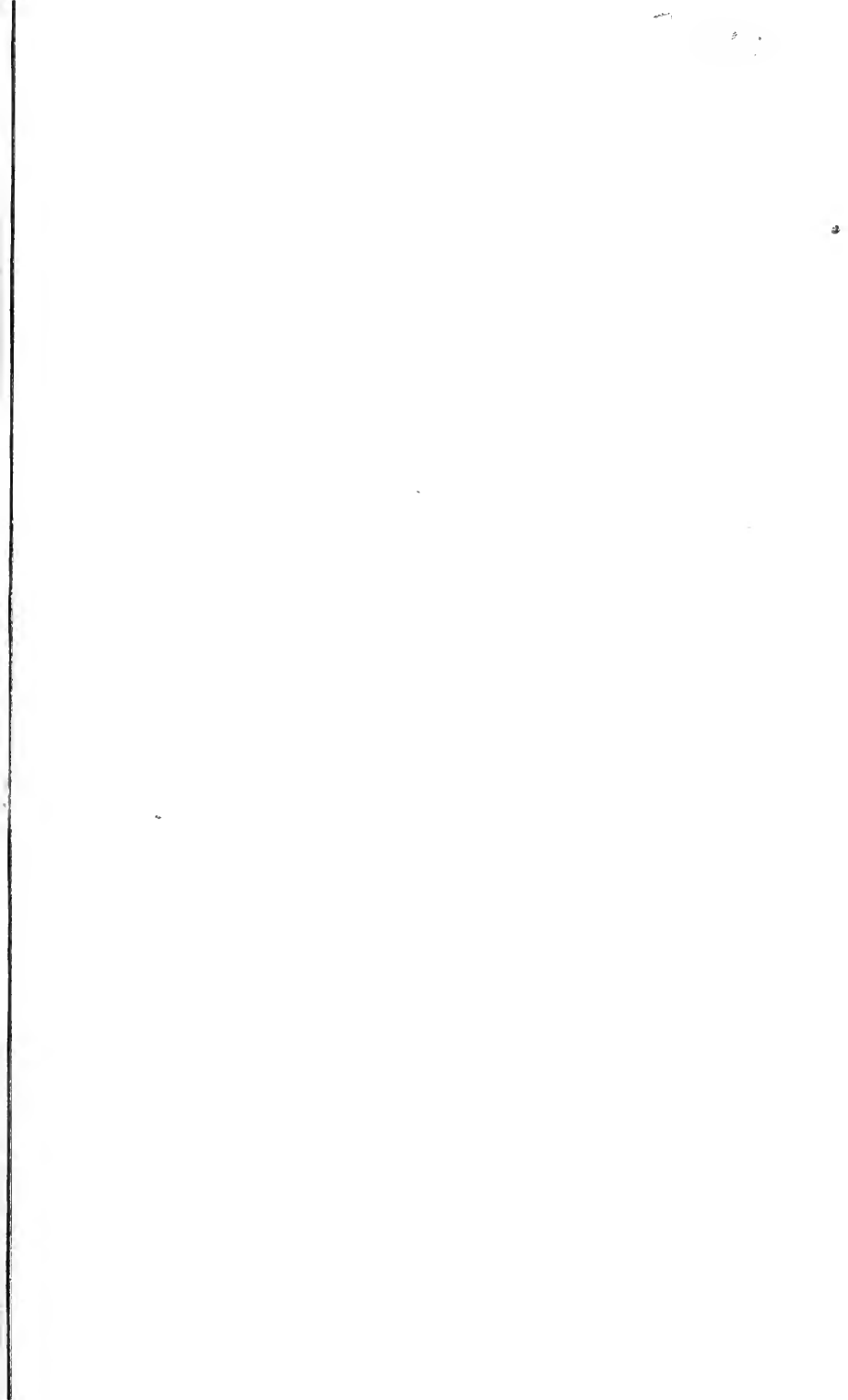


*Bibliothèque du Château
d'Anet-le-Franc*



PURCHASED FOR THE
UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY
FROM THE
HUMANITIES RESEARCH COUNCIL
SPECIAL GRANT
FOR
FRENCH AND ITALIAN ART 1400-1800





SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES A MOULINS, EN 1854,

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

POUR LA CONSERVATION

DES MONUMENTS HISTORIQUES.

CONGRÈS
ARCHÉOLOGIQUE

DE FRANCE.

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES A MOULINS, EN 1854,

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

pour la conservation

DES MONUMENTS HISTORIQUES.

PARIS,

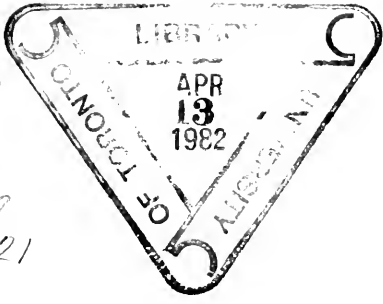
DERACHE, RUE DU BOULOY, 7 :

GAEN. — CHEZ A. HARDEL IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

Rue Froide, 2.

—
1855.

DC
30
47
v. 21



LISTE GÉNÉRALE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE,

Par ordre Géographique et Alphabétique (1).

BUREAU CENTRAL.

MM. DE CAUMONT, fondateur et directeur de la Société, à Caen, rue des Carmes, 23, et à Paris, rue Richelieu, 63.

L'abbé LE PETIT, chanoine honoraire, doyen de Tilly-sur-Seulle, *Secrétaire-général*.

L'abbé VARIN, chanoine honoraire, curé de Vaucelles, *Secrétaire-adjoint*.

L. GAUGAIN, secrétaire particulier de Mgr. l'Évêque de Bayeux, *Trésorier*.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Le Conseil se compose de MM. les inspecteurs divisionnaires, des Inspecteurs des départements et des quarante membres résidents dans les différentes parties de la France, indiqués dans la Liste générale par des caractères italiques.

Les Ministres, le Directeur-général des Cultes, l'Inspecteur-général des monuments historiques, les Cardinaux, Archevêques et Evêques de France, font de droit partie du Conseil.

(1) Ceux de MM. les Membres de la Société dont les noms seraient omis sur cette liste, et ceux qui auraient à indiquer des rectifications sur leurs noms, qualités ou domicile, sont priés d'adresser leurs réclamations à M. le Secrétaire-général de la Société.

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES.

L'astérisque (*) désigne les membres de la Société abonnés au *Bulletin monumental* (1).

(Les noms des Membres du Conseil sont distingués par le caractère italique).

1^{re}. DIVISION DU NORD, DU PAS-DE-CALAIS, DE LA SOMME ET DE L'OISE.

Inspecteur divisionnaire : * M. LE GLAY, archiviste du département, à Lille.

Nord.

Inspecteur : * M. le comte DE COURCELLES, à Lille.

| | |
|--|--|
| BIGANT, président de chambre à la Cour impériale de Douai. | de l'Institut des provinces, au château de Trelon. |
| CAULAINCOURT (le comte Anatole de), à Lille. | MINARD, conseiller à la Cour impériale de Douai. |
| * CUEVELIER (Auguste), id. | Mgr. <i>Regnier</i> , archevêque de Cambrai. |
| DEHAMEL-BELLENGLISE, id. | VALLÉE (l'abbé), vicaire-général, id. |
| HESPEL (le comte d'), à Haubourdin. | VANACKÈRE, imprimeur-libraire, à Lille. |
| HESPEL-D'HOGRON (Albéric d'), à Lille. | VINCENT (Charles), chef de division à la préfecture, id. |
| LENGLAET (Louis), propriétaire, id. | * <i>Mérode</i> (le comte de), membre |

Pas-de-Calais.

Inspecteur : * M. DESCHAMPS DE PAS, ingénieur des ponts-et-chaussées, à St.-Omer.

| | |
|---|---|
| CARDEVAQUE (Alphonse de), propriétaire, à St.-Omer. | DOVERGNE, à Hesdin. GIVENCHY (Charles de), à St.-Omer. |
|---|---|

(1) Le *Bulletin monumental*, qui a conquis, depuis 20 ans, un rang si distingué parmi les publications archéologiques de la France et de l'étranger, paraît de six semaines en six semaines, illustré d'un grand nombre de figures.

| | |
|--|--|
| GIVENCHY (Louis de), à St.-Omer. | LE FÈVRE (l'abbé François), professeur, à Boulogne-sur-Mer. |
| GRIGNY, architecte, à Arras. | |
| HAGÉROC (Amédée de), au château de Sozingham. | LEQUETTE (l'abbé), chanoine honoraire, professeur au grand séminaire, à Arras. |
| HAIGNERÉ, professeur, à Boulogne-sur-Mer. | * <i>Linas</i> (le chevalier de), id. |
| HAUTECLOCQUE (le baron de), ancien maire, à Arras. | MIECLES (de), receveur général, id. |
| * <i>Hélicourt</i> (le comte d'), id. | * <i>Mgr. Parisis</i> , évêque, id. |
| * HERLINCOURT (d'), membre du Conseil général, id. | VAN DRIVAL (l'abbé), chanoine honoraire, professeur au grand séminaire, id. |
| * HERMAND (Alexandre), à St.-Omer. | |
| HERMAND (Octave), id. | |

Somme.

Inspecteur : * M. MAGDELEINE, ingénieur en chef en retraite, à Amiens.

| | |
|--|---|
| CLERMONT-TONNERRE (le marquis de), à Amiens. | LABOURT, ancien magistrat, à Doullens. |
| COSETTE-EMONT, propriétaire, id. | RENNVILLE (le comte de), à Amiens. |
| DERMIGNY, à Péronne. | |
| * <i>Duval</i> , chan. titulaire, à Amiens. | * <i>Roze</i> (l'abbé), curé de Tilloy. |

Oise.

Inspecteur : * M. l'abbé BARRAUD, chanoine titulaire, à Beauvais.

| | |
|--|---|
| * CAYROL (de), ancien député, à Compiègne. | LE DICTE DU FLOS, président du Tribunal civil de Clermont. |
| * CURIAL (le vicomte de), au château de Mouchy-Humières, près Compiègne. | LE FRANC (l'abbé), professeur à l'institution de St.-Vincent, à Senlis. |
| * <i>Danjou</i> , juge au Tribunal civil de Beauvais. | VOILLEMER, docteur-médecin, id. |
| * DANSE, président du Trib. civil, id. | * <i>Vlattrin</i> , avocat, à Beauvais. |
| DECKROY, ancien notaire, à Compiègne. | WEIL, architecte du Gouvernement, id. |

2^e. DIVISION DE L' AISNE ET DES ARDENNES.

Inspecteur divisionnaire : M. le comte DE MÉRODE.

Aisne.

Inspecteur : M. l'abbé POQUET, chanoine honoraire, à Villers-Coterets (Aisne).

- | | |
|---|---|
| CHAUVENET (de), juge d'instruction au Tribunal civil, à St.-Quentin. | MARTIN, membre du Conseil général de l'Aisne, à Rosoy-sur-Serre. |
| COURVAL (le vicomte de), au château de Pinon, canton d'Anisy. | MELLEVILLE (de), membre de plusieurs académies, à Laon. |
| DARAS (l'abbé), aumônier de l'Institut des sourds-muets, à St.-Médard-les-Soissons. | PIETTE (Amédée), contrôleur des contributions directes, id. |
| DERSU, juge au Trib. civil de Laon. | ROMAIN (l'abbé), professeur au petit séminaire de Liesse. |
| * Gomart, membre de l'Institut des provinces, à St.-Quentin. | TAVERNIER (l'abbé), chanoine honoraire, archiprêtre de St.-Quentin. |
| HIDÉ, propriétaire, à Bruyères. | Tévenart (l'abbé), chanoine honoraire, archiprêtre de Laon. |
| LE CLERC DE LA PRAIRIE (Jules), président de la Société archéologique, à Soissons. | VIGNOINE (l'abbé), chanoine honoraire, archiprêtre de Vervins. |
| LE MAIRE (l'abbé), à Laon. | WILLIOT, secrétaire de la Société archéologique de Soissons. |
| LE ROUX, docteur-médecin, à Corbény, canton de Craonne. | |

Ardennes.

Inspecteur : M. BÉGLOT, à Reims.

3^e. DIVISION DE LA MARNE, DE SEINE-ET-MARNE ET DE LA MEUSE.

Inspecteur divisionnaire : * M. le comte DE MELLETT.

Marne.

Inspecteur : * M. GIVELET, propriétaire, à Reims.

- | | |
|---|---|
| ALLOUVILLE (le comte Pierre d'), au château de Somsois. | BÉGLOT, propriétaire, à Reims. |
| * BARTHÉLEMY (Édouard de), à Châlons. | BICAULT DE GRANRUT, à Châlons. |
| | BOURGEOIS, au château de Nantivet, à Suippes. |

- | | |
|--|--|
| DUQUENELLE, membre de l'Académie, à Reims. | QUERRY (l'abbé), vicaire-général, à Reims. |
| * GARNET, conseiller de préfecture, à Châlons. | SAUBINET, membre de l'Académie, id. |
| * Mgr. Gousset, cardinal, archevêque de Reims. | SELLIER, juge, membre du Conseil général, à Châlons. |

Seine-et-Marne.

Inspecteur : * M. le vicomte DE BONNEUIL, à Melun.

Meuse.

Inspecteur : * M. Édouard DE BARTHÉLEMY, à Châlons.

- | | |
|--|--|
| JEANDET (Abel), membre de la Société philomatique, à Verdun. | * LIÉNARD, président de la Société philomatique de Verdun. |
| JEANTIN, président du Tribunal civil, à Montmédy. | * LIÉNARD, secrétaire de la Société philomatique, id. |

4^e. DIVISION DU CALVADOS, DE LA MANCHE, DE L'ORNE, DE L'EURE ET DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Inspecteur divisionnaire : M. DE CAUMONT.

Calvados.

Inspecteur : * M. BOUET, à Caen.

- | | |
|---|--|
| ACHARD DE VACOGNES (Amédée), à Bayeux. | BEAUREPAIRE DE LOUVAGNY (le comte de), ancien ambassadeur, au château de Louvagny. |
| * Aubert, membre du Conseil de l'Association normande, rue des Chanoines, à Caen. | * BELLEFOND (M ^{me} . la comtesse de), à Caen. |
| AUMONT, président de la Société académique, à Pont-l'Évêque. | * Bertrand, doyen de la Faculté des lettres, maire, id. |
| AUVRAY (l'abbé), curé de Moul. | * Billon, docteur-médecin, à Lisieux. |
| AUVRAY, architecte, chef de division à la mairie de Caen. | * Blanchetière, conducteur des ponts-et-chaussées, à Caen. |
| Bazin (Alphonse), courtier de navires, id. | BOIRE (de la), au château de Castillon. |
| BEAUCOURT (de), au château de Morainville. | BONNECHOSE (de), à Monceaux. |
| * BEAUJOUR, notaire, à Caen. | BOSCAIN, graveur, à Caen. |

XIV LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

- BOURMONT (le comte Charles de), à Caen.
- * BRÉBISSON (de), à Falaise.
- * BRIGES (le marquis de), au château de Dampierre.
- * *Cair* (de), à Quesnay.
- * CAMPION, avocat, à Lisieux.
- CAUMONT (M^{me}. de), à Caen.
- COQUART (l'abbé), curé de Guibray, à Falaise.
- COURTY, avocat, à Caen.
- * *Cussy* (Ch. de), id.
- DALÉCHAMPS, fabricant de dentelles, place Royale, id.
- * *Dan de la Vauterie*, docteur-médecin, id.
- * *De la Chouquais*, président honoraire à la Cour impériale, id.
- DELAUNAY, architecte, à Bayeux.
- DESHAYES, architecte, à Caen.
- DESNOYERS, avocat, à Bayeux.
- DOUESNEL (Alexandre), ancien député, id.
- DUBOURG, juge au Tribunal civil de Falaise.
- * DU MANOIR (le comte), maire de Juaye.
- DUMESNIL-DUBUISSON (le comte), à Caen.
- * *Dupray-Lamahérie*, substitut du procureur impérial, id.
- * DU MONCEL (le vicomte Th.), id.
- DURÉCU, inspecteur de l'Association normande, id.
- EDELIN (l'abbé), vicaire de Villers-Bocage.
- * FAUGON-DUQUESNAY, docteur-médecin, à Caen.
- * FLOQUET, correspondant de l'Institut, au château de Formentin (Calvados), et rue d'Amjou-St.-Honoré, 52, à Paris.
- * *Fontette* (le baron Emmanuel de), ancien député, à Monts.
- * *Formigny de la Londe* (de), à Caen.
- FOURNIER (l'abbé), aumônier de Beaulieu, id.
- FRESNAYE (le baron de la), membre de l'Institut des provinces, à Falaise.
- * GIRARD, procureur impérial, à Caen.
- * GRANDVAL (le marquis de), membre du Conseil général, au château de St.-Denis-Maisoncelles.
- * GUILBERT (Georges), membre de l'Association normande, à Caen.
- GUILLARD, conservateur du musée de peinture, id.
- * *Guy*, architecte de la ville, id.
- * *Hardel*, imprimeur de la Société, id.
- * HEUDREVILLE (d'), secrétaire de la Société d'émulation, à Lisieux.
- * HOUDETOT (le comte d'), ancien pair de France, député, à Étreham, près Bayeux.
- * JONQUOY, membre du Conseil général, à Mondeville.
- * *Laffetay* (l'abbé), chanoine, à Bayeux.
- * *Lambert*, conservateur de la Bibliothèque, id.
- LAMOTTE, architecte, à Caen.
- * *Le Bard*, maire de Baron.

- * *Le Boucher*, rue de l'Académie, à Caen.
- LE CARPENTIER, à Honfleur.
- LE CHEVALIER, avoué, à Pont-l'Evêque.
- LE CLERC, maire de Falaise.
- LE COURT, avoué, à Pont-l'Evêque.
- LE COUVREUR (l'abbé), principal du collège, id.
- Le Flaquais* (Alphonse), conservateur de la Bibliothèque de Caen.
- Mgr. *Le Herpeur*, évêque de Fort-de-France.
- * *Levasseur*, employé des douanes, à Caen.
- MALLET, ancien notaire, à Bayeux.
- MARGUERIT (Léonce de), à Vierville.
- * *Morère*, directeur des Cours spéciaux au lycée de Caen.
- NIARD, sculpteur, id.
- NICOLAS (Alexandre), architecte de la ville de Lisieux.
- NOGENT (de), au château de Rouvres.
- * *Noget* (l'abbé), chanoine honoraire, supérieur du séminaire de Sommervieu.
- * *Nozan* (de), inspecteur des télégraphes, à Caen.
- * OLLIAMSON (le marquis d'), au château de St.-Germain-Langot.
- * OLIVE, maire d'Ellon, rue Echo, à Bayeux.
- * PANNIER, avocat, à Lisieux.
- * *Pelfresne*, architecte, à Caen.
- PETIVILLE (de), à Bons.
- Pezet*, président du Tribunal civil de Bayeux.
- PIQUOT (l'abbé), missionnaire, à la Délivrande.
- REGNIER (l'abbé), doyen du canton de Dozulé, curé de Dives.
- * Mgr. *Robin*, évêque de Bayeux.
- * SAINT-ALDEGONDE (le marquis de), au château d'Outrelaise.
- SCELLES (l'abbé), curé de Gavrus.
- SEVESTRE, ancien notaire, à St.-Julien-le-Faucon.
- SEVIN, propriétaire, à Falaise.
- * *Souef*, premier président de la Cour impériale, à Caen.
- TAVIGNY DU LONGPRÉ, avocat, à Bayeux.
- TIRARD (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de Notre-Dame de Vire.
- * *Toustein* (le vicomte Henri de), ancien officier de marine, au château de Vaux-sur-Aure.
- * *Travers*, professeur à la Faculté des lettres de l'Académie de Caen.
- TRANCHANT (l'abbé), curé de Jort.
- * TURGOT (le marquis de), sénateur, au château de Lantheuil.
- * *Valette*, négociant, à Caen.
- Varin* (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Vaucelles, id.
- * VASSEUR (Charles), à Lisieux.
- * VAUTIER (Abel), député, à Caen.
- VAUTIER (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de Thury-Harcourt.
- * *Vérottes* (Paul), architecte du département, à Caen.
- VICAN (de), inspecteur des forêts, id.

XVI LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

- * *Villers* (Georges), adjoint au * *Youf* (l'abbé), chanoine hono-
 maire de Bayeux. raire, supérieur du Bou-Sau-
 VINCENT (l'abbé), curé, à Sept- veur, à Caen.
 Vents. YVORY, sculpteur, à Bayeux.

Manche.

- Inspecteur* : * M. RENAULT, membre de l'Institut des provinces, à
 Coutances.
- * AIGNEAUX (le marquis Paul d'), LAINÉ, vice-président de la So-
 à l'Isle-Marie. ciété archéologique, à Avranches.
 * BEAUFORT (le comte de), à Pi-
 cauville, et à Paris, rue de LE CREPS, propriétaire, à St-
 la Ville-l'Evêque, 22. Lo.
 BEAUFORT (le vicomte de), au LE PELTIER, avocat, à Avranches.
 château de Plain-Marais. *Milly* (Alphonse de), à Milly,
 BEAUREPAIRE (de), ancien élève canton de St.-Hilaire-du-Har-
 de l'Ecole des chartes, à Avran- couet.
 ches. * PONTGIBAUD (le comte César de),
 CASTEL, agent-voyer chef, à St.-Lo. au château de Fontenay, près
 CAUMONT DE SAINTE-CROIX, pro- Montebourg.
 priétaire, à Avranches. SALVAGE, avocat, à Mortain.
 * DESPONTS (l'abbé), chanoine hono- SESMAISONS (le comte Yves de), au
 raire, curé de St.-Nicolas, à château de Flamanville, canton
 Coutances. des Pieux.
 * *Guiton* (le vicomte de), au château SAINT-GERMAIN (de), député, à
 de Montanel, près Avranches. Apilly, près Avranches.

Orne.

- Inspecteur* : * M. LÉON DE LA SICOTIÈRE, avocat, à Alençon.
- * FERRIÈRE (le comte de la), au PICHENOT, sculpteur, rue des
 château de Ronfengeray. Ardreilles, à Sées.
 LA GARENNE (de), conseiller de * SAINTE-SUZANNE (le baron de),
 préfecture, à Alençon. sous-préfet, à Mortagne.
 LAUTOUR, ancien maire d'Argen- THOUROUDE (l'abbé), curé de
 tan, membre du Conseil gé- Planches, canton de Merlerault.
 néral de l'Orne. * *Vignerot* (le comte de), membre
 LEVAVASSEUR (Gustave), à Argentan. de l'Institut des provinces, à
 LIGER, architecte, à la Ferté-Macé. Ry.

Eure.

Inspecteur : * M. Raymond BORDEAUX, docteur en droit, bâtonnier de l'ordre des avocats, à Evreux.

- | | |
|---|---|
| BARREY (le comte de), à Verneuil. | * MÉRY fils, avocat, à Evreux. |
| BIGOTTIÈRE (de la), à la Bigottière. | MONTREUIL (le baron de), député, au château de Tierceville. |
| CARRESME (l'abbé), curé du Bec-Hellouin, canton de Brionne. | * <i>Philippe-Lemaître</i> (M ^{me} .), à Illeville, canton de Montfort. |
| DUMESNIL-DUCISSON (le comte), au château de Garenne. | * PONCET, avoué, membre du Conseil municipal, aux Andelys. |
| * <i>Jouen</i> (l'abbé), chanoine, vicaire-général, à Evreux. | * QUESNAV (Victor), au château du Champ-de-Bataille, près le Neufbourg. |
| * HOUEMARE (le baron d'), au Pont-St.-Pierre. | * ROSTOLAN (de), à Evreux. |
| LA CUÈVRE (Edgard), avocat, à Evreux. | RONCIÈRE LE NOURRY (le baron Clément de), capitaine de frégate, au château de Cracouville, près Evreux. |
| LE BLOND, entrepreneur de bâtiments, à Gisors. | * <i>Sainte-Foy</i> (M ^{me} . la marquise de), née comtesse de Boisdennemets, au château de Boisdennemets. |
| * LE MÉTAYER, inspecteur de l'Association normande, à Bernay. | VIGAN (le baron de), à Verneuil. |
| LEREFFAIT, propriétaire, à Pont-Audemer. | |
| MAUPEOU (Georges de), à Vernon. | |

Seine-Inférieure.

Inspecteur : * M. Léonce DE GLANVILLE, membre de l'Institut des provinces, à Rouen.

- | | |
|---|--|
| * <i>Barthélémy</i> , architecte, à Rouen. | priétaire, à Rouen. |
| BAUDRY (Paul), propriétaire, id. | GODÉFROY (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Blosserville-Bon-Secours, près Rouen. |
| BLIGNY, propriétaire, id. | * GRANDIN (Gustave), propriétaire, à Elbeuf. |
| CAZE (de), membre de l'Acad., id. | LA LONDE (Arthur de), rue la Rochefoucault, à Rouen. |
| * <i>Cochet</i> (l'abbé), ancien aumônier du collège, à Dieppe. | LA LONDE (de), ancien officier de cavalerie, id. |
| COLLAS (l'abbé), chapelain de la maison des SS.-Auges, à Rouen. | LE COMTE (l'abbé), vicaire de St.-François, au Havre. |
| CUSSON, secrétaire-général de la mairie, id. | * LE ROY, instituteur, à Caux. |
| DECORDE (l'abbé), curé de Bures (canton de Londinières). | |
| * DIRANVILLE (Léon de), pro- | |

XVIII LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

- | | |
|---|---|
| MABIRE, maire de Neufchâtel. | QUERTIER (l'abbé), vicaire de la métropole, à Rouen. |
| MATHON, bibliothécaire, à Neufchâtel-en-Bray. | VALORY (le comte Gabriel de), à St.-André-sur-Cailly, canton de Clères. |
| * <i>Mouquet</i> , receveur particulier des finances, à Dieppe. | |

5^e. DIVISION DE LA SEINE, DE SEINE-ET-OISE, DE L'YONNE, DE L'AUBE ET D'EURE-ET-LOIR.

Inspecteur divisionnaire : M. le vicomte DE CUSSY, rue Caumartin, 26, à Paris.

Seine.

Inspecteur : * M. DARCEL, correspondant du ministère de l'Instruction publique, rue Blanche, 6, à Paris.

- | | |
|--|--|
| * ABBADIE, architecte, rue de Provence, 7, à Paris. | BREVAL (Henri), graveur, rue du Dragon, 45, id. |
| BASTARD (Léon de), archiviste paléographe, place du Palais-Bourbon, 3, id. | * <i>Bucaille</i> (Gustave), inspecteur de l'Association normande, Boulevard du Temple, 42, id. |
| * BLACAS (le comte Stanislas de), rue de Grenelle-St.-Germain, 79, id. | * CHAMPAGNY (le général vicomte de), rue de Sèvres, 83, id. |
| * BLANCHE, secrétaire-général du ministère d'Etat, id. | CHAUBRY DE TRONCENORD (le baron de), rue Neuve-de-l'Université, id. |
| * BLANCMESNIL (le comte Léon de), rue de la Ville-l'Evêque, 23, id. | CHOSSOTTE (l'abbé), curé de St.-Mandé. |
| BOISRENAUD (le comte de), rue de la Chaise, 42, id. | COLLET-MEYRET, secrétaire-général au ministère de l'Intérieur. |
| * BONAND (Henri de), rue du Bac, 92, id. | * <i>Contencin</i> (le baron de), directeur-général de l'Administration des cultes, rue de Las-Cases, 8, id. |
| * BONNEUIL (le comte de), rue St.-Guillaume, 29, id. | DAMAS (le vicomte Edmond de), id. |
| BOSSIN, horticulteur, id. | * DELIGAND, statuaire, rue du Clerche-Midi, 72, id. |
| BONTEMPS, peintre-verrier, à Choisy-le-Roy. | * <i>Didron</i> , secrétaire du comité des arts, directeur des <i>Annales</i> |
| BRÉDA (le comte Raymond de), rue de l'Université, 3, à Paris. | |

- archéologiques*, rue Hautefeuille, 43, à Paris.
- DION (Albert de), rue de la Ville-Évêque, 43, id.
- * ERCEVILLE (le comte Gabriel d'), rue de Grenelle-St.-Germain, 43, id.
- * ERNOUF (le baron), membre de la Commission des arts et des édifices religieux, rue de la Ferme-des-Mathurins, 47, id.
- * FRÉMIOT (le baron de), rue du Faubourg-St.-Honoré, 88, id.
- GAULTIER, conseiller à la Cour de cassation, id.
- HACHE, propriétaire, id.
- * HUBERT-MÉNAGE, fabricant d'ornements, rue d'Enfer-St.-Michel, 5, id.
- JACQUOT, employé à la préfecture de la Seine, id.
- JOLY DE VILLIERS, contrôleur des contributions, id.
- JUBINAL, député, rue de Louvois, 6, id.
- KERGORLAY (de), de l'Institut des provinces, rue de Las-Cases, 24, id.
- LABILLE (Amable), architecte, id.
- * LASTYRIE (le comte Ferdinand de), rue du Bac, 32, id.
- LÉCHAUDÉ-D'ANISY, propriétaire, id.
- LE FÈVRE DU RUFFLÉ, sénateur, ancien ministre, rue Férou, 6, id.
- LOUVOT (l'abbé), chanoine honoraire, aumônier du collège Stanislas, id.
- LUCAS (l'abbé), supérieur du séminaire d'Issy.
- * LUSSON, peintre-verrier, à Paris.
- * LUYNES (le duc de), rue St.-Dominique, id.
- * MARION, inspecteur de la Côte-d'Or, rue Gaudot de Mauroy, 39, id.
- * MARTAINVILLE (le marquis de), rue de l'Université, id.
- * MARTIN (le R. P. Arthur), de la Société de Jésus, rue des Postes, id.
- MACFRAS, professeur au collège Rollin, rue des Postes, id.
- MILLET, inspecteur des forêts, rue Castiglione, 44, id.
- MINORET (E.), avocat à la Cour impériale, rue Roquejume, id.
- MOLL, architecte, id.
- * MONTALEMBERT (le comte de), inspecteur de la Côte-d'Or, ancien pair de France, membre de l'Académie française, id.
- MOQUIN-TANDON, conservateur du jardin botanique de l'École de médecine, id.
- * MOSSELMANN, propriétaire, passage Sendrier, 6, id.
- NUGENT (de), place Vendôme, id.
- * OSMOY (le comte d'), rue du Bac, 97, id.
- * PACTVIN, juge honoraire, membre de l'Institut des provinces et de plusieurs académies, boulevard Baumarchais, 6, id.
- * PASTORET (le marquis Amedée de), place de la Concorde, 6, id.

XX LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

- * PEIGNÉ-DELAOUR, membre de plusieurs Sociétés savantes, rue de Cléry, 23, à Paris.
- PERNOT, peintre, rue Ste.-Hyacinthe-l'Honoré, id.
- * *Petit* (Victor), membre de l'Institut des provinces, rue St.-Honoré, 374, id.
- * PINARD, rue de Tournon, 23, id.
- PINIEUX (le chevalier de), id.
- * POMERU (le vicomte Armand de), rue de Lille, id.
- PONTOI-PONTCARRÉ (le marquis de), rue d'Anjou-St.-Honoré, 42, id.
- POUSSIELGUE-RUSAND (Placide), orfèvre, rue Cassette, 34, id.
- RENAULT (M^{me}.), propriétaire, id.
- RIANCEY (de), grande rue de Passy, 68, id.
- ROTSCHILD (le baron de), rue Lafayette, 25, id.
- RUPICK (Robert), architecte du Gouvernement, id.
- SAILLET (J.-B.), pensionnaire des Etats-du-Rhin, rue du Cherche-Midi, à Paris.
- * SAGOT, membre de plusieurs académies, id.
- SALVANDY (Paul de), rue Cassette, 30, id.
- SOLICOFFER, rue de Clichy, 28, id.
- * TESTE-DOUET, membre du Comité des arts et monuments, id.
- * THIOLLET, dessinateur au dépôt central d'artillerie, id.
- VERDIER, architecte, rue Cassette, 20, id.
- VEVROTTE (le comte de), rue Basse-du-Rempart, 52, id.
- * VILLEGILLE (de la), secrétaire du Comité historique, id.
- VOGÜÉ (le comte Melchior de), rue de Lille, 90, id.
- WALSH (le vicomte Edouard), rue de l'Université, 42, id.
- * WINT (Paul de), id.

Seine-et-Oise.

Inspecteur : * M. DECHATILLIER, membre de l'Institut des provinces, à Versailles.

MEFFRE, architecte, à Rambouillet.

Yonne.

Inspecteur : * Mg^r. JOLY, archevêque de Sens.

- BAUDOIN, architecte, à Avallon.
- BÉRU (de), au château de Béru, près Tonnerre.
- BOVIN, architecte du département, à Auxerre.
- BRULLÉE (l'abbé), aumônier de Ste.-Colombe, à Sens.
- CANCHY (de), propriétaire, à Sens.
- CARLIER (l'abbé), chanoine titulaire, id.

- * *Chaillou-des-Barres* (le baron), ancien préfet, au château des Barres, à Saintpuits, canton de St-Sauveur.
- Challes*, membre de l'Institut des provinces et du Conseil général, à Auxerre.
- CHARIÉ, juge suppléant, id.
- CHEREST (A.), avocat, id.
- CLERMONT-TONNERRE (le duc de), au château d'Ancy-le-Franc.
- DACHEZ, inspecteur de l'Enregistrement et des Domaines, à Auxerre.
- DORMOIS (Camille), économiste de l'hospice, à Tonnerre.
- DROIT (l'abbé), curé de Charbuy, près Auxerre.
- DURU (l'abbé), aumônier de l'École normale, à Auxerre.
- GIGUET, vice-président de la Société archéologique, à Sens.
- * *Lallier*, juge au Tribunal civil, membre du Conseil général, id.
- LAUREAU (l'abbé), directeur du séminaire, à Auxerre.
- LAURENT-LESSERÉ, ancien maire, id.
- LE BLANC, ancien ingénieur en chef, id.
- LE BLANC (Léon), juge au Tribunal civil, id.
- LE MAISTRE, membre correspondant de la Société archéologique, à Tonnerre.
- * *Le Roux*, notaire honoraire, ancien maire, à Sens.
- LOUGLAS, sous-intendant militaire, à Auxerre.
- MARIE, juge au Tribunal civil, id.
- MASSOT, avocat, id.
- MATBIEU, propriétaire, id.
- PETIT-SIGAULT, maître de pension, id.
- PRÉJEAU (C.-J.), à Avallon.
- Quantin*, archiviste du département, à Auxerre.
- ROZE (Henri), ancien ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Sens.
- SALMON, avoué, id.
- TAMBOUR fils, licencié en Droit, à Auxerre.
- * TONNELIER, greffier en chef du Tribunal civil, à Sens.
- TONNELIER, président du Tribunal civil, à Joigny.
- VAUDEY (l'abbé), curé de St-Georges, près Auxerre.
- VIBRAYE (le comte de), à Bazoches, près Avallon.
- VIGNON, ingénieur en chef de la rivière d'Yonne, à Auxerre.

Loiret.

Inspecteur : * M. l'abbé DESNOYERS, vicaire-général, membre de l'Institut des provinces, à Orléans.

- * BOUCHER DE MOLANDON, à Orléans, et à Recilly, par Pont-aux-Moines.
- BUZONNIÈRE (de), membre de l'Institut des provinces, à Orléans.
- * DUPUIS, vice-président du Tribunal civil, id.

XXI LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

| | |
|--|--|
| JACOB, imp.-libraire, à Orléans. | raire, membre de la Société archéologique, à Orléans. |
| MARCHAND, correspondant du ministère de l'Instruction publique, près Briare. | TORQUAT (l'abbé de), chanoine honoraire, vicaire de la cathédrale, id. |
| ROCHER (l'abbé), chanoine hono- | |

Aube.

Inspecteur : M. l'abbé TRIDON, chanoine honoraire, membre de l'Institut des provinces, à Troyes.

| | |
|--|---|
| ADNOT, notaire, à Chappes, canton de Bar-sur-Seine. | noraire, vicaire de Ste.-Madeleine, à Troyes. |
| ANGENOUST, vice-président du Tribunal civil de Troyes. | BONNEMAIN (Hippolyte), rédacteur en chef de <i>L'Aube</i> , id. |
| ANNE-ANDRÉ, président du Tribunal de commerce, id. | BOULANGER, architecte, id. |
| ANTHENAY (M ^{me} . d'), propriétaire, id. | BOUQUOT, imprimeur, id. |
| ARGENCE, avocat, id. | BOURCELOT (l'abbé), chanoine honoraire, curé de St.-Urbain, id. |
| ARMEUX, médecin militaire au 12 ^e . léger, id. | BOURGOIS, propriétaire, à St.-Aventin. |
| ARSON DE ROSIÈRES, propriétaire, à Rosières. | BOURGUIGNAT, membre du Conseil municipal, à Troyes. |
| ASSIER, chef d'institution, à Troyes. | BOURLON DE ROUVRES, propriétaire, id. |
| AUGER (l'abbé), chanoine honoraire, directeur des études au petit séminaire de St.-Martin-ès-Vignes. | BRISSE (l'abbé), aumônier de la Visitation, id. |
| BABEAU, inspecteur des postes, id. | BROCARD, ancien notaire, id. |
| BABEAU-RÉMOND, propriétaire, aux Riceys. | BRUN-DALBANE (Le), ancien notaire, id. |
| BALTET (Julien), négociant, à Troyes. | * CAMUSAT DE VAUCOURDON, vice-président de la Société académique de l'Aube, id. |
| BATIER, conducteur des ponts-et-chaussées, à Bar-sur-Seine. | CAZELLES fils, négociant, id. |
| BÉDOR, docteur-médecin, à Troyes. | CEALMEL, greffier en chef du Tribunal civil, id. |
| BERTHELIN, avocat, id. | CHANOINE, ancien notaire, id. |
| BOILLETOT (Léon), membre du Conseil général, id. | CHARON, directeur de la succursale de la Banque de France, id. |
| BONNEMAIN (l'abbé), chanoine ho- | CHAVARDON (le marquis de), à Ste.-Maure. |

- CHÉRON, chef d'institution, à Troyes.
 CLAUSEL, artiste peintre, id.
 CLÉMENT aîné, membre de la Société d'agriculture de Châlons-sur-Marne.
 Mg^r. *Curur*, évêque de Troyes.
 * *Coffinet* (l'abbé), chanoine, vicaire-général du diocèse.
 COTTEAU (Gustave), substitut du procureur impérial, à Bar-sur-Aube.
 COUTANT (Lucien), membre de plusieurs Sociétés savantes, aux Riceys.
 COUTURAT, notaire, à Troyes.
 CRÉPINEL, docteur-médecin, id.
 DALBANE-FLEURY, négociant, id.
 DALLEMAGNE-CORTIER, membre de la Commission des hospices, id.
 DAMPIERRE (le marquis de), membre du Conseil-général, à Bligny par Bar-sur-Aube.
 DELACROIX, avoué, à Troyes.
 DESGUERROIS, docteur-médecin, id.
 DOLLAT (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Stc.-Madeleine, id.
 DOSSEUR, propriétaire, à Foicy, près Troyes.
 DOUINE, manufacturier, à Troyes.
Doyen (le baron), receveur général de l'Aube.
 DRET (l'abbé), chanoine honoraire, professeur au grand séminaire de Troyes.
 DUFAY, libraire, id.
 DUPRÉ, docteur-médecin, à Bar-sur-Aube.
 EHRLICH, professeur d'allemand, à Troyes.
 FINOT, ancien chef d'institution, id.
 * FLÉCHEY-COUSIN, architecte, id.
 FLEURY, procureur impérial, id.
 FLICHE (l'abbé), chanoine, vicaire-général, supérieur du grand séminaire, id.
 FLOGNY-TALLON, négociant, id.
 FONTAINE-GRIS, président de la Chambre de commerce, id.
 FORTIN, juge au Tribunal civil, id.
 GALLICE D'AUBLY, propriétaire, à Barberey.
 GALLICE-DALBANNE, propriétaire, à Troyes.
 GAUSSEN, artiste peintre, id.
 * *Gayot* (Amédée), ancien député, membre de l'Institut des provinces, secrétaire de la Société académique de l'Aube, id.
 GEORGES, propriétaire, à St.-Jean-Bonneval.
 GÉRARD-BOILLETOT, chef de division à la préfecture, à Troyes.
 GÉRARD-FLEURY, conseiller de préfecture, secrétaire-général, id.
 GILLIER (Ernest), avoué, id.
 GRÉAU aîné, membre du Conseil général, id.
 GRÉAU (Jules), manufacturier, id.
 HARMAND, bibliothécaire de la ville, id.
 HERVEY, docteur-médecin, id.
 HIGUET, juge d'instruction au Tribunal civil, id.
 HUOT (Charles), manufacturier, id.

XXIV LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

- HUPEVEY (Truchy de la), propriétaire, à Troyes.
- ISAMBERT, chef d'institution, id.
- JACQUEMIN, ancien commissaire-priseur, id.
- JOUAULT (Alphonse), avocat, id.
- JOCOT, docteur-médecin, id.
- LACOUTURE-DUCHAT, négociant, id.
- LALOY, propriétaire, id.
- LASNERET fils, maître de postes, id.
- LAVAUX (le comte de), propriétaire, id.
- LE BRUN, avoué, id.
- LE GRAND, agent-voyer chef, id.
- LE MONNIER, directeur de l'École normale, id.
- LORILLARD, architecte, id.
- MANREY-BRUNET, propriétaire, id.
- MANDONNET, propriétaire, à Chichery.
- MAROT, propriétaire d'usines, à Troyes.
- MAUROY (de), propriétaire, id.
- MÉCHIN (l'abbé), curé de Vougrey, canton de Chaource.
- MILLOT, architecte, à Troyes.
- MONGINET (l'abbé), doyen de St.-Jean-Bonneval.
- MOREAU, architecte, à Troyes.
- MESNIER, receveur municipal, id.
- Paillard* (l'abbé), professeur d'archéologie au petit séminaire de St.-Martin-ès-Vignes.
- PARICOT, maire de Troyes.
- PATIN, docteur-médecin, id.
- PAYEN, huissier, id.
- PETIT (Joseph), avocat, id.
- PETIT, architecte, id.
- PETIT, chef du mouvement commercial au chemin de fer, Troyes.
- PLÉVILLE (de), sous-intendant militaire, id.
- PRIÉ, docteur-médecin, aux Riceys.
- RAMBOURG père, trésorier de la Société académique de l'Aube, à Troyes.
- Ray* (Jules), archiviste de la même Société, id.
- RÉAULX (le comte Gabriel des), à Brantigny, canton de Piney.
- RÉAULX (le comte Louis des), id.
- RENAULT-MANCEAU, propriétaire, à Troyes.
- REVERCHON, ingénieur des mines, id.
- ROBIN (Henri), juge-suppléant au Tribunal civil, id.
- ROIZARD (l'abbé), chanoine-archiprêtre de la cathédrale, vicaire-général, id.
- ROSEROT, juge au Tribunal civil, id.
- ROYER (Jules), architecte, aux Riceys.
- ROYER (Henri), propriétaire, id.
- SAUSSIER (Louis), manufacturier, à Troyes.
- SCHITZ, artiste peintre, id.
- SERCEY (l'abbé), chanoine titulaire, id.
- SESME (Isidore), commissaire-priseur, id.
- SIMONNOT-GERVAISOT, propriétaire, id.
- SOCARD, bibliothécaire-adjoint, id.

| | |
|---|---|
| SOLLIER, contrôleur principal des contributions directes, à Troyes. | VAUDÉ père, architecte, à Troyes. |
| TAILLIARDAT, directeur de l'Enregistrement et des domaines, id. | VAUTHIER fils, notaire, id. |
| URRICH, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, id. | * VENDEUVRE (le comte Gabriel de), ancien représentant, à Vendeuve-sur-Barse. |
| VARLOT, marchand d'antiquités, id. | VERNIER (Alphonse), propriétaire, à Troyes. |
| | VIARDIN, docteur-médecin, id. |

Eure-et-Loir.

Inspecteur : * M. Charles d'ALVIMARE, à Dreux.

| | |
|---|--|
| * Durand (Paul), à Chartres. | Comice agricole, à Nogent-le-Rotrou. |
| LA MÉSANGE, architecte de la ville à Dreux. | * TELLOT (Henri), propriétaire, à Dreux. |
| MORISSURE fils (de), secrétaire du | |

**DIVISION DE LA SARTHE, DE MAINE-ET-LOIRE
ET DE LA MAYENNE.**

Inspecteur divisionnaire : * M. DROUET, membre de l'Institut des provinces, au Mans.

Sarthe.

Inspecteur : * M. DAVID, architecte, au Mans.

| | |
|--|--|
| ANJUBAULT, bibliothécaire, au Mans. | BILART, archiviste du département, au Mans. |
| BAILHACHE, professeur de rhétorique, id. | BLOTTIÈRE, sculpteur, id. |
| * BAILLIF (l'abbé Le), chanoine honoraire, curé de St.-Benoît, id. | BOUCHET (Paul), architecte, id. |
| * BARBIER, docteur-médecin, id. | BOURDON-DUROCHER, officier en retraite, id. |
| BEBEL, avocat, id. | BOUVET (l'abbé), curé de Foulletourte, canton de Pontvalain. |
| BÉRARD aîné, propriétaire, à Pontlieue. | BOYER, ancien professeur, au Mans. |
| BETHUIS, avocat, au Mans. | CHAOURCES (le comte de), à Placé, canton de Beaumont. |

XXVI LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

- CHARLES (Louis), à la Ferté-Bernard.
- CHATEL, directeur de la fabrique de vitraux peints, au Mans.
- * *Chevreau* (l'abbé), vicaire-général du Mans.
- CLERMONT-GALLERAND (le comte de), au Mans.
- CLINCHAMPS (de), propriétaire, id.
- Delarue*, architecte du département, id.
- DESPORTES, conservateur du Musée, id.
- * *DCBIER*, maire de Vallennes.
- * *DUGUÉ*, ancien notaire, à Conlie.
- EDOM, ancien recteur de l'Académie, au Mans.
- EMONT (l'abbé), vicaire de Notre-Dame-du-Pré, id.
- * *Espaulart* (Adolphe d'), propriétaire, adjoint au maire, id.
- ETOC DE MAZY, médecin de l'Asile des aliénés, id.
- FIALEIX, peintre-verrier, id.
- FOUCAULT (le comte de), id.
- GACMÉ, professeur de dessin, id.
- GRIS DE LA POMMERAYE (Le), propriétaire, id.
- GUÉRANGER, membre de l'Institut des provinces, id.
- GUÉRANGER (Dom), abbé de Solesmes.
- HAMON, membre du Conseil général, au Mans.
- * *Hucher*, membre de l'Institut des provinces, id.
- JAROSSAY, antiquaire, id.
- LANDEL, ancien conseiller de Préfecture, au Mans.
- LE CHAT, propriétaire, id.
- LE NORMAND DE COURMEL, directeur des Contributions directes, id.
- LE PRINCE, archiviste de la Société d'agriculture, sciences et arts, id.
- LE TRONE, propriétaire, id.
- LIVET (l'abbé), aumônier de l'hôpital, id.
- * *LOCHET* (l'abbé), vicaire de la Couture, id.
- LORIÈRE (Gustave de), avocat, à Asnières, canton de Sablé.
- * *LOTTIN* (l'abbé), chanoine, membre de l'Institut des provinces, au Mans.
- * *LOYAC* (le marquis de), à Vendœuvre.
- * *Mailly* (le comte de), au château de Requeil, canton de Pontvalain.
- MENARD-BOURNICHON, chef du bataillon du Génie, au Mans.
- MORDRET, docteur-médecin, id.
- MOUSSERON, conseiller de Préfecture, id.
- * *NICOLAI* (le marquis de), à Montfort.
- PALLU, juge au Tribunal civil du Mans.
- PICOT LE VAULOGÉ (le comte de), à Vaalogé.
- RICHARD, adjoint au Maire du Mans.
- RICHEBOURG (de), propriétaire, id.

- RIODÉ, substitut du Procureur impérial, au Mans. pagnie d'assurance mutuelle mobilière, au Mans.
- ROUSSEAU, professeur de dessin, id. SURMONT (Paul), maire de la ville du Mans.
- RUILLÉ, conseiller de Préfecture, id. TOURNESAC (l'abbé), chanoine honoraire, au Mans.
- SAINT-RÉMY (de), directeur de l'Asile des aliénés, id. VALLÉE (Platon), docteur-médecin, id.
- * SALMON, membre du Conseil général, à Sablé. VERDIER, professeur de mathématiques, id.
- SEBAUX (l'abbé), chanoine honoraire, secrétaire de Mgr. l'Evêque du Mans. VINCENT (l'abbé) vicaire général, id.
- * SHINGER, directeur de la Com- * *Voisin* (l'abbé), curé de la paroisse de ***

Maine-et-Loire.

Inspecteur : * M. GODARD-FALTRIER, à Angers.

- BAILLON DE LA BROSE, propriétaire, à Saumur. LECLERC-GUILLORY, propriétaire, à Angers.
- BOUTTON-LÉVÊQUE, maire des Ponts-de-Cé. * LESTOILE (de), à Lande-Chasle, près Angers.
- BRIFFAUT (l'abbé), curé à Saumur. LEVOYER (l'abbé), chanoine honoraire, directeur de l'institution de Combrée.
- * CHARBONNIER DE LA GUESNERIE, à Angers. LORIÈRE (Léon de), rue des Lices, 14, à Angers.
- * CHEVALIER (l'abbé), à Vaulandry, canton de Baugé. QUATREBARBES (le comte Théodore de), id.
- Guillory* aîné, président de la Société industrielle, à Angers. VILLEERS (François), architecte, id.
- GUINOISEAU fils, propriétaire, id. * *Joly-le-Terme*, architecte, à Saumur.

Mayenne.

Inspecteur : * M. DE LA BEAULÈRE, à Laval.

- * CHAMPAGNEY (M^{me}. la marquise de), à Craon. * *Denys*, membre de l'Institut des provinces, à Fontaine-Daniel.
- DE MAUBECÉ, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Laval. DESCARS (l'abbé), chanoine honoraire, directeur de l'Institut

XXVIII LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

| | |
|--|--|
| ecclésiastique de Château-Gonthier. | LE FISELIER, secrétaire de la Société de l'industrie, à Laval. |
| DESTOUCHES, propriétaire, à Laval. | LEVÊQUE DE BÉRANGERIE, président du Comice agricole, id. |
| GARNIER, agent-voyer, id. | OZOUVILLE (d'), propriétaire, id. |
| GÉRAULT (l'abbé), chanoine honoraire, archiprêtre de St.-Vérand, id. | RUILLÉ (de), propriétaire, à Ruillé. |

DIVISION DE LOIR-ET-CHER, DU CHER, D'INDRE-ET-LOIRE, DE L'INDRE ET DE LA NIÈVRE.

Inspecteur divisionnaire : * M. DE LA SAUSSAYE, membre de l'Institut.

Loir-et-Cher.

Inspecteur : * M. le marquis de VIBRAYE, membre de l'Institut des provinces, à Cour-Cheverny, près Blois.

| | |
|--------------------------------------|---|
| JOBAL (de), propriétaire, à Blois. | LAUNAY, professeur au Collège de Vendôme. |
|--------------------------------------|---|

Cher.

Inspecteur : * M. BERRY, conseiller à la Cour impériale.

| | |
|---|---|
| BENGY-PUYVALLÉE (de), président de la Société d'agriculture, à Bourges. | BUSSIÈRES (Emile), architecte, à Bourges. |
| BENGY-PUYVALLÉE (Henri de), id. | MARÉCHAL, ingénieur des ponts-et-chaussées, id. |
| | ROBIN (M ^{lle}), propriétaire. |

Indre-et-Loire.

Inspecteur : * M. le comte de GALEMBERT, propriétaire, à Tours.

| | |
|--|--|
| BACOT DE ROMANS (Jules), à Tours. | * Bourassé (l'abbé), chanoine titulaire, à Tours. |
| BOISLÈVE-DESNOYERS, maire, à Langeais. | CHAMPOISEAU (Noël), membre de plusieurs Académies, id. |
| BOULART (Emile), ancien juge de paix, à Richelieu. | * Guérin fils, architecte, id. |

- | | |
|--|--|
| * <i>Lambon de Lignim</i> , membre de l'Institut des provinces, à Tours. | MARGUERON, propriétaire, à Tours. ROZE-CARTIER, id., id. |
| * <i>LOBIN</i> (Léopold), directeur de la manufacture de vitraux peints, id. | * <i>SARCÉ</i> (de), au château de Hodbert-St.-Christophe. SOURDEVAL (de), juge au Tribunal civil, à Tours. |

Indre.

Inspecteur : * M.

- | | |
|--|--|
| * <i>CHARON</i> (l'abbé), curé de Marcel, canton d'Argenton. | MIGNÉ, imprimeur-lithographe, à Châteauroux. |
|--|--|

Nièvre.

Inspecteur : * M. l'abbé CROSNIER, vicaire-général de Nevers, membre de l'Institut des provinces.

- | | |
|--|--|
| BARAT, officier supérieur en retraite, à Nevers. | noir, aumônier du Collège, à Nevers. |
| CHOULOT (le comte de), à Savignyles-Vaux, près Nevers. | ROSEMONT (le comte Arthur de), id. |
| CLÉMENT (l'abbé), doyen de St.-Amand-en-Puisaie. | VÉE (l'abbé), chanoine honoraire, curé d'Entrains. |
| * <i>Mgr. Dufêtre</i> , évêque de Nevers. | * <i>Villefosse</i> (de), archiviste du département, à Nevers. |
| LE BRUN (l'abbé), chanoine honoraire, à Nevers. | VIOLETTE (l'abbé), archiprêtre de Cosne. |

DIVISION DU PUY-DE-DÔME, DU CANTAL, DE LA HAUTE-LOIRE, DE LA LOIRE ET DE LA LOZÈRE.

Inspecteur divisionnaire : * M. J.-B. BOUILLET, membre de l'Institut des provinces, à Clermont-Ferrand.

Puy-de-Dôme.

Inspecteur : * M. THIBAUT, peintre-verrier, à Clermont.

- | | |
|---|---|
| * <i>CHARDON DU RANQUET</i> , à Clermont. | * <i>DESBOUIS</i> , bibliothécaire de la ville, à Clermont. |
| * <i>CROIZET</i> (l'abbé), doyen de Neschers. | LARGÉ, inspecteur de l'Académie, id. |

XXX LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

- * MALLAY, architecte du département, à Clermont.
bre de l'Institut des provinces, à Clermont.
* Thévenot, peintre-verrier, mem-

Haute-Loire.

Inspecteur : * M. Albert de BRIVES, membre du Conseil général d'Agriculture, au Puy.

BERTRAND DE DOUE, président de la Société académique, au Puy.
MACHÉCO (M^{me}. la comtesse de), au château d'Alleret.

Loire.

Inspecteur : M. l'abbé ROUX.

LASSAGNE (l'abbé), chanoine honoraire, aumônier des prisons, à St.-Étienne.

Lozère.

Inspecteur : M. MALLAY, architecte, à Clermont-Ferrand.

**DIVISION D'ILLE-ET-VILAINE, DES CÔTES-DU-NORD,
DU FINISTÈRE, DU MORBIHAN ET DE LA
LOIRE-INFÉRIEURE.**

* *Inspecteur divisionnaire* : M. A. RAMÉ, membre de l'Institut des provinces, rue Lafayette, 2, à Rennes.

Ille-et-Vilaine.

Inspecteur : * M. LANGLOIS, architecte, à Rennes.

BASTARD DU MESMEUR (Le), propriétaire, à Rennes.
DE LA BIGNE-VILLENEUVE, à Rennes.
BEZIER-LAFOSSE, architecte, à St.-Servan. * *Delafosse*, propriétaire, ancien député, id.
* BREIL DE LANDAL (le comte), au château de Landal. DUDEZERSEUL fils, propriétaire, id.
DANJOU DE LA GARENNE, à Fougères. * *Genouillac* (le vicomte de), à Rennes.

- * GONIDEC DE TRESSAN (Le), propriétaire, à Vitré. KERDREL (de), ancien député, à Rennues.
- * HARDOUIN, membre de plusieurs Académies, à Valformand, près Rennes. KERGARIOU (le comte de), id. * Langle (le vicomte de), à Vitré.

Côtes-du-Nord.

Inspecteur : M. GESLIN DE BOURGOGNE, à St.-Brieuc.

- FRÉMAINVILLE (Raoul de), à St.-Brieuc. * RIOUST DE L'ARGENTAYE, à l'Argentaye.
- GAUTIER-DU-MOTTAY, à Plérin, canton de St.-Michel de St.-Brieuc. SICAMOIS, officier de l'Université, à St.-Brieuc.

Finistère.

Inspecteur : M. DU MARHALLA, à Quimper.

- Blois (A. de), ancien député, membre de l'Institut des provinces, à Quimper. de), à Quimper. HALLÉGUEN, docteur-médecin, à Châteaulin.
- COETLOSQUET (le comte Maurice

Morbihan.

Inspecteur : M. DE KÉRIDEC, à Hennebont.

FRANCHEVILLE (Amédée de), à Sarzeau.

Loire-Inférieure.

Inspecteur : * M. NAU, architecte, à Nantes.

- * AUDIFFRET (le comte d'), receveur général, à Nantes. HOUDET, propriétaire, à Nantes. * IZARN (Armand d'), propriétaire, id.
- Bizenl, membre de l'Institut des provinces, à Blain. LE MAXON (l'abbé), à St.-Jean-Beuré.
- DRIOLET, architecte, à Nantes. LIBERGE, architecte, à Nantes. RAYMOND (de), architecte, id.
- GUÉRAUD (L.-A.), imprimeur-libraire, passage Bouchaud, id. ROUSTEAU (l'abbé), professeur

XXXII LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

- d'archéologie au petit Séminaire TILLY (le comte Henri de), rue
de Nantes. Tournefort, 4, à Nantes.
* *Scheult*, architecte du départe- * VAN-ISEGHEM, architecte, id.
ment, à Nantes.

DIVISION DE LA VIENNE ET DES DEUX-SÈVRES.

Inspecteur divisionnaire : * M. l'abbé AUBER, chanoine titulaire,
membre de l'Institut des provinces, à Poitiers.

Vienne.

Inspecteur : * M. LE COINTRE-DUPONT.

- | | |
|---|--|
| * <i>Cardin</i> , ancien magistrat, à Poitiers. | membre de l'Institut des pro- vinces, à Poitiers. |
| * <i>CARS</i> (le duc des), au château de la Roche-de-Bran. | ROBERT (l'abbé), curé de Notre- Dame, id. |
| LA CROIX (l'abbé), curé de St.- Jean-de-Montierneuf, à Poi- tiers. | * SAUSSAYE (de La), recteur de l'Académie, id. |
| LE COINTRE (Eugène), proprié- taire, id. | SÉNÉCHAUT (l'abbé), curé de Massognes, canton de Mire- beau. |
| MASSARDIÈRE (de La), secrétaire de la Société d'émulation, à Châtel- lerault. | TAUNAY, juge suppléant près le Tribunal civil, à Poitiers. |
| <i>Redet</i> , archiviste du département, | TOURETTE (Gilles de La), proprié- taire, à Loudun. |

Deux-Sèvres.

Inspecteur : * M. AVRIL DE LA VERGNÉE, propriétaire, à Niort.

- | | |
|--|--|
| ARNAULD (Charles), corresp. du Ministère de l'intérieur, à Niort. | NETTANCOURT, colonel en retraite, à St-Laurs. |
| BEAULIEU, membre de l'Institut, id. | OPPERMAN, capitaine au 1 ^{er} . régi- ment de lanciers, à Niort. |
| CRUVELIER fils, propriétaire, à Celles. | RAVAN, trésorier de la Société de Statistique, id. |
| DAVID, député au Corps législatif, à Niort. | RONDIER, juge d'instruction, à Melle. |
| GAROTEAU, notaire, à Champdeniers. | |

* ROLLIERE (Victorin de La), à ruyes, canton de Mazières.
 Niort. SEGRESTIN, architecte du départe-
 Rousseau (l'abbé), curé de Ver- ment, à Niort.

**DIVISION DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE ET DE
 LA VENDÉE.**

Inspecteur divisionnaire : M. l'abbé LAGURIE, chanoine honoraire,
 aumônier du Collège de Saintes.

Charente-Inférieure.

Inspecteur : M. BRISSON, secrétaire en chef de la mairie de la Rochelle.

| | |
|------------------------------------|-----------------------------------|
| AMET (l'abbé), doyen d'Auday. | LIMAL, juge au Tribunal civil de |
| AVRIL DE LA VERGNÉE (Ernest), | Saintes. |
| avocat, à la Rochelle. | MORIN, avoué, à Saintes. |
| BEAUCHAMP (Charles de), à Pons. | PERSON (l'abbé), aumônier du Col- |
| BASQUE (l'abbé), curé de *** | lège de Rochefort. |
| BOURGEAIS (Justin), à Saintes. | ROCHET (l'abbé), aumônier de |
| BRIAND (l'abbé), chanoine hono- | l'hôpital civil, à St.-Jean-d'Au- |
| raire, id. | gély. |
| CLERVAUX (Jules de), id. | SURRAULT, principal du Collège, |
| DEMORISSON, juge de paix du canton | à Saintes. |
| de Pons. | |

Vendée.

Inspecteur : M. LÉON AUDÉ, conseiller de préfecture, à Bourbon-Vendée.

| | |
|---------------------------------|-----------------------------------|
| Mgr. Baillys, évêque de Luçon. | RABILLAUD (l'abbé), curé de Mail- |
| POEYDAVANT, receveur de l'enre- | lezais. |
| gistrement, à Luçon. | |

**DIVISION DE LA HAUTE-VIENNE, DE LA CREUSE ET
 DE LA CORRÈZE.**

Inspecteur divisionnaire : M. FÉLIX DE VERNEILLH, membre de l'Institut
 des provinces, à Puirazeau, près Nontron.

Haute-Vienne.

Inspecteur : * M. l'abbé ARBELLOT, chanoine honoraire, vicaire de la
 cathédrale, à Limoges.

| | |
|---------------------------------|-------------------------------|
| ALLAUD, président de la Société | membre de l'Institut des pro- |
| archéologique du Limousin, | vinces, à Limoges. |

XXXIV LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

DUBOYS (Auguste), pharmacien, TARNAUD (F.), banquier, à Limoges.
à Limoges. TEXIER (l'abbé), chanoine hono-
DUMONT DE SAINT-PIERRE, président raire, supérieur du séminaire
à la Cour impériale, id. du Dorat.

Creuse.

Inspecteur : * M. BONNAFOUX, bibliothécaire de la ville de Guéret.

Corrèze.

Inspecteur : M. HUOT, procureur impérial, à Ussel.

LESTOURGIE (Auguste de), à Argentat.

**DIVISION DE LA GIRONDE, DES LANDES, DE LA DOR-
DOGNE, DE LA CHARENTE ET DE LOT-ET-GARONNE.**

Inspecteur divisionnaire : * M. CHARLES DES MOULINS, membre de
l'Institut des provinces, à Bordeaux.

Gironde.

Inspecteur : * M. LÉO DROUYN, à Bordeaux.

ALAUX (Gustave), architecte, rue * LAPOUYADE, président du Tri-
de la Taupe, à Bordeaux. bunal civil de La Réole.
* Castelnau d'Essenault (Guil- LE ROY (Octave), procureur im-
laume de), id. périal, à Libourne.
* Chasteignier (le comte Alexis de), * MONTAIGNE (Octave de La), à
id. Castelmoron-d'Albret, canton de
CIROT DE LA VILLE, chanoine ho- Monséguir.
noraire, professeur d'écriture ROUGER, inspecteur des postes, à
sainte à la Faculté de théologie, Bordeaux.
membre de l'Institut des pro- TRAIENAC, chasublier et fabricant
vinces, id. d'autels, id.
DAUX, fabricant d'autels, id. (l'abbé), curé d'Arca-
* JABOUIN, sculpteur, id. chon.

Landes.

Inspecteur : M. AUGUSTE DU PEYRAT, directeur de la ferme-école des
Landes, à Beyrie, près Mugron.

LAURANCE, principal du Collège de Mont-de-Marsau.

Dordogne.

Inspecteur : M. le comte Alexis de GOURGUES, membre de l'Institut des provinces, à Lanquais.

AUDIERNE (l'abbé), à Périgueux. VERNEILH (de), membre de l'Institut des provinces, à Nontron.
 PIGEON DE LA GINESTE, avocat, à Couze, canton de Lalinde.

SAGETTE (l'abbé), professeur de rhétorique au petit séminaire de Bergerac. VERNEILH (Jules de), propriétaire, id.

Charente.

Inspecteur : * M. DE CHANCEL, président de la Société archéologique, à Angoulême.

BLANDY, curé de St.-Maxime, à lême.
 Confolens. FRUCHAUD (l'abbé), vicaire-général
 * Mg^r. Cousseau, évêque d'Angoulême.

Lot-et-Garonne.

Inspecteur : M. BESSIÈRES.

* BÉCHADE, percepteur, à St.-Barthélemy. Villeneuve-sur-Lot.
 MANIN, avocat, à Lauzun.
 LA BORIE-SAINT-SULPICE (de), à

DIVISION DE TARN-ET-GARONNE, DU TARN, DE L'AVEYRON ET DU GERS.

Inspecteur divisionnaire : * M. le baron DE CRAZANNES, membre de l'Institut.

Tarn-et-Garonne.

Inspecteur : * M.

Tarn.

Inspecteur : * M. DE LÉUTRE, président du Tribunal civil de Gaillac.
 BELLET (Maurice), substitut du procureur impérial, à Gaillac.

Aveyron.

Inspecteur : * M.

BION-MARLAVAGNE (L.), archiviste SASSÈRE, libraire, à Rhodéz.
du département de l'Aveyron.

Gers.

Inspecteur : * M. l'abbé DE MONLEZUN, chanoine, à Auch.

**DIVISION DE LA HAUTE-GARONNE, DES HAUTES-
PYRÉNÉES, DES BASSES-PYRÉNÉES, DE L'AUDE, DES
PYRÉNÉES-ORIENTALES ET DE L'ARRIÈGE.**

Inspecteur divisionnaire : * M. le vicomte DE JUILLAC, à Toulouse.

Haute-Garonne.

Inspecteur : * M. DE SAINT-SIMON, rue Tolosane, 6, à Toulouse.

* MOREL, avocat, à St.-Gaudens.

Hautes-Pyrénées.

Inspecteur : * M. LOUPOT, architecte, à Bagnères-de-Luchon.

Basses-Pyrénées.

Inspecteur : * M. DURAND, architecte du département, à Bayonne.

BESSIÈRES, directeur des contribu- impériale de Pau.

tions indirectes, à Pau.

LACROIX (Mg^r.), évêque de Bayonne.

DE LA GRÈZE, conseiller à la Cour

Aude.

Inspecteur : M. MAHUL, ancien préfet, à Carcassonne.

Pyrénées-Orientales.

Inspecteur : M. DE BONNEFOY, à Perpignan.

SAINT-MALO (de), membre de plusieurs académies, à Perpignan.

Arriège.

Inspecteur : * M. SANTERRE (l'abbé), vicaire-général de Pamiers.

**DIVISION DES BOUCHES-DU-RHÔNE, DU VAR, DE
L'HÉRAULT, DU GARD ET DE VAUCLUSE.**

Inspecteur divisionnaire : * M. ROUX, sous-directeur de l'Institut
des provinces, à Marseille.

Bouches-du-Rhône.

Inspecteur : * M. LUCY (de), receveur-général des finances, à Marseille.

BALTHASAR, à Arles.

MAZEL, substitut du Procureur

* DOL, avocat, à Marseille.

impérial, à Marseille.

LE ROY, propriétaire, rue de Ma-
rengo, 36, id.

VINAS (l'abbé), curé, à Jonquiè-
res.

Var.

Inspecteur : * M. ROSTAN, membre de l'Institut des provinces,
à St.-Maximin.

Hérault.

Inspecteur : * M. RICARD, secrétaire de la Société archéologique,
à Montpellier.

AZAÏS, président de la Société archéologique, à Béziers.

Gard.

Inspecteur : * M. Auguste PELET, à Nîmes.

* ALÈGRE (Léon), peintre, à Bagnols.

Vaucluse.

Inspecteur : M. JOFFROY (Auguste), architecte du département,
à Avignon.

**DIVISION DU RHONE, DE L'ARDÈCHE, DE L'AIN, DE
LA DROME ET DE L'ISÈRE.**

Inspecteur divisionnaire : * M. DE COMMARMONT, membre de
l'Institut des provinces, à Lyon.

Rhône.

Inspecteur : * M. YEMENIZ, à Lyon.

- | | |
|---|--|
| * BENOIST, architecte, à Lyon. | REY (Étienne), peintre, à Lyon. |
| * BERGERET, id., id. | RICHARD DE NANCY, docteur-mé- decin, id. |
| BOISSIEU (de), membre de l'Institut, id. | * ROUGNIARD (le chevalier), pro- priétaire, id. |
| * Mgr. de Bonald, cardinal, ar- chevêque de Lyon. | ROUX (l'abbé), aumônier du Sacré- Cœur, id. |
| * CARRAUD, propriétaire, à Lyon. | * SAVOYE (Amédée), architecte, id. |
| DELAPLAGNE (l'abbé Louis), vi- caire de St.-Polycarpe, id. | VERNANCES (l'abbé), docteur et professeur à la Faculté de théo- logie, id. |
| * Desjardins, architecte, id. | |
| * Dupasquier (Louis), architecte, id. | |

Ardèche.

Inspecteur : * M. QUENAULT, sous-préfet, à Tournon.

Ain.

Inspecteur : M. DUPASQUIER, architecte.

- | | |
|--|-----------------------------|
| * BAUX, archiviste du département, à Bourg. | * BLAINS (des), à Ambronay. |
|--|-----------------------------|

Drôme.

Inspecteur : * M. l'abbé Gustave JOUVE, chanoine titulaire de la
cathédrale, à Valence.

MICHELAS, sculpteur, à Valence.

Isère.

Inspecteur : * M. DE LHOUME, directeur du Musée, à Vienne.

| | |
|---|---|
| BERRUYER, architecte, à Grenoble. | * MÈGE (l'abbé), archiprêtre du canton de Morestel. |
| BUDILLON (l'abbé), curé de Buvin, canton de Morestel. | * MONTEYNAUD (le comte de), au château de Tencin, canton de Goncelin. |
| DARDELET, graveur, à Grenoble. | MOUFFLET, proviseur du Lycée, à Grenoble. |
| DAVID (l'abbé), professeur au petit séminaire, id. | PICHOT (l'abbé), curé de Sermérieu, canton de Morestel. |
| DAVID (Auguste), docteur-médecin, à Morestel. | RADULPH (de), conservateur du Musée, à Grenoble. |
| * DUBOYS (Albert), ancien magistrat, à Grenoble. | VARNET (l'abbé), curé de Verna, canton de Cremieu. |
| * LABBÉ, juge de paix, à Heyrieux. | |

**DIVISION DE LA COTE-D'OR, DE SAONE-ET-LOIRE,
DE L'ALLIER ET DE LA HAUTE-MARNE.**

Inspecteur divisionnaire : * M. le comte CHARLES DE MONTALEMBERT, ancien pair de France, à Paris.

Côte-d'Or.

Inspecteur : * M. MARION, rue Godot-Mauroy, 39, à Paris.

| | |
|---|---|
| BATTAULT (Henri), à Dijon. | des Forêts, à Gemeaux, canton d'Is-sur-Tille. |
| * BAUDOT (Henri), président de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, id. | CAUMONT, architecte, à Dijon. |
| BERLIER (Gustave), rue Ste.-Anne, id. | CHEVROT, architecte, id. |
| BESSY, propriétaire, id. | * CISSEY (Louis de), au château de Cissey. |
| BRETIÈRE (Edmond de), id. | COLLET (l'abbé), vicaire-général de Dijon. |
| BRESNO, propriétaire, id. | DESTOURBET, président du Comité agricole, id. |
| CATHELOT, ancien garde général | |

XL LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

- DIETEL, notaire, à St.-Jean-de-Losne.
 DROUAS (de), capitaine en retraite, à Dijon.
 DE PARC (le comte), rue Van-nerie, 35, id.
 DURET, docteur-médecin, à Nuits.
 GAULOT, ancien notaire, à Dijon.
 GRANGES, propriétaire, id.
 GUILLEMOT, conseiller de Préfec-ture, id.
 GUILLEMOT, juge au Tribunal civil de Beaune.
Hurot (l'abbé), curé de Rouvres, canton de Genlis.
 LACUISINE (de), président à la Cour impériale de Dijon.
 * LAVIROTTE, archéologue, à Arnay-le-Duc.
 LIGER-BELAIR (le comte de), à Dijon.
 MAMMER (Louis), à St.-Seine-l'Abbaye.
 MARION (Adrien), à Dijon.
 MATHIEU (Adrien), conseiller à la Cour impériale, id.
 MENNE (le général), rue Montigny, id.
 MIMÈURE (de), propriétaire, id.
 MONTGOLFIER (Raymond de), à Montbard.
 PROTAT (Hippolyte), propriétaire, à Brazey-en-Plaine.
 ROCHFOND (de), rue Turgot, à Dijon.
 * *Saint-Seine* (le marquis de), membre de l'Institut des pro-vinces, id.
 SÉGUIN (Joseph), à Montbard.
 * SÉGUIN (Marc), id.
 SUISSE, architecte du département, à Dijon.
 VESVROTTE (le comte de), id.

Saône-et-Loire.

Inspecteur : * M. le comte de CISSEY, au château de Cissey.

- ABORD, avocat, à Autun.
 BULLIOT, membre de la Société Éduenne, id.
 * *Canat* (Marcel), président de la Société archéologique, à Châlon-sur-Saône.
 CANAT (Paul), id.
 CHEVRIER (Jules), id.
 DEJUSSIEU (Michel), imprimeur-libraire, à Autun.
 DE LA ROCHETTE, membre de l'Académie de Mâcon, id.
 * *Deroucoux* (l'abbé), vicaire-général d'Autun.
 ESTERNO (le comte d'), au château de Vesore, près Autun.
 FEBVRE (M^{me}), rue de la Barre, 9, à Mâcon.
 * *Fontenay* (Joseph de), à Autun.
 FOUQUE, homme de lettres, à Châlon-sur-Saône.
 LACROIX, pharmacien, à Mâcon.
 LATOUR, ancien juge de paix, à Chagny.
 LOUVEL (l'abbé), chanoine honoraire, principal du Collège, à Autun.
 MAC-MAHON (le comte de), id.
 MANDELOT (le comte de), id.

| | |
|--|--|
| Mg ^r . de <i>Marguerite</i> , évêque d'Autun. | PEQUEGNOT (l'abbé), curé de Rully, canton de Chagny. |
| MONTAGU (Louis de), à Couches-les-Mines. | REY (Victor), maire d'Autun. |
| NICOT (Charles), à La Villeneuve, près Cuisery. | ROBERT, docteur-médecin, à Bourbon-Lancy. |
| * <i>Ochier</i> , docteur-médecin, à Cluny. | * <i>Surigny</i> (de), à Mâcon. |
| | THOMAS (l'abbé), missionnaire, à Autun. |

Allier.

Inspecteur : * M. le comte DE SOULTRAIT, au château de Toury (Nièvre).

| | |
|--|---|
| ALARY, professeur au lycée, à Moulins. | * BONNETON, architecte, à Gannat. |
| ARCY (le comte d'), receveur-général, id. | * BOUDANT (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de Chantelle, membre de l'Institut des provinces. |
| BALORRE (le comte de), id. | BOUGAREL, ancien notaire, à Moulins. |
| BARDOUX, vice-président du Tribunal civil, id. | BOURBON-BUSSET (le comte Charles de), à Busset. |
| BARTHELATS (le marquis de), à Châtel-de-Neuvre. | BOURBON-CHALUS (le comte Gaspard de), à Moulins. |
| BÉDEL, recteur de l'Académie, à Moulins. | BRILLAUD (l'abbé), aumônier de l'hospice, id. |
| BELLAIGUE, ancien député, à Bert. | BRUGIÈRES DE LA MOTTE, ancien sous-préfet, à Montluçon. |
| BELLENAVES (le marquis de), à Ébreuil. | BRUNEL, artiste peintre, à Moulins. |
| BELLENGER (l'abbé), curé de Toulousur-Allier. | * <i>Bures</i> (Albert de), ancien conseiller de préfecture, id. |
| BELOT-DEFougères, horticulteur, à Moulins. | CHAFFIN, avocat, id. |
| BERGEON, docteur en médecine, id. | CHAMPFEU (le comte de), id. |
| BERGEON (Amédée), avoué, id. | CHAZAUD, archiviste du département, id. |
| BONAND (le comte Adolphe de), licencié en Droit, id. | CHEVALIER, directeur de l'École supérieure, id. |
| BONAND (le comte de), id. | CLAIREFOND, archiviste paléographe, id. |
| BONNEFOY (le baron Léonce de), ancien conseiller général, à Lucy-Levy. | |

XLIV LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

| | |
|---|---|
| TOURTEL, conseiller général, à Chapeau. | Corps législatif, à Veauce, près Ébreuil. |
| TOURTEL (Jean-Baptiste), id. | VIART (Édouard), chef d'escadron de gendarmerie, à Moulins. |
| TOURNAIRE, curé de Villeneuve-sur-Allier, près Moulins. | VIGNON, chef de bataillon du génie, id. |
| TUDOT (Edmond), artiste peintre, à Moulins. | VILLATTE DE PEUFEILHOUX, conseiller général, à Montluçon. |
| VACHER, avocat, id. | VIRLOY (A.), directeur des forges de Commeny. |
| VANDER (l'abbé), curé d'Huriel. | VIROLLET (Francis), entrepreneur de serrurerie, à Moulins. |
| WATELET, notaire honoraire, à Moulins. | |
| VEAUCE (le baron de), député au | |

Haute-Marne.

Inspecteur : * M.

| | |
|---|---|
| DUVAL DE FRAVILLE (Gustave), à Coudes, près Chaumont. | * Mg ^r . Guérin, évêque, à Langres. |
| GODARD (l'abbé), professeur d'archéologie, à Langres. | PISTOLET DE SAINT-FERGEUX, id. ROYER, rue Neuve, id. |

DIVISION DU DOUBS, DU JURA ET DE LA HAUTE-SAONE.

Inspecteur divisionnaire : * M. WEIS, membre de l'Institut, conservateur de la bibliothèque de Besançon.

Doubs.

* *Inspecteur* : M. Victor BAILLE, architecte, à Besançon.

MARNOTTE, architecte, à Besançon.

Jura.

Inspecteur : * M. Édouard CLERC, conseiller à la Cour impériale de Besançon.

Haute-Saône.

Inspecteur : * M. Jules de BUYER, à La Chaux-de-Fonds.

SALLOT, docteur-médecin, à Vesoul.

DIVISION DE LA MOSELLE, DE LA MEURTHE, DES VOSGES, DU BAS-RHIN ET DU HAUT-RHIN.

Inspecteur divisionnaire : * M. VICTOR SIMON, conseiller à la Cour impériale de Metz.

Moselle.

Inspecteur : * M. Auguste Prost, à Metz.

- | | |
|---|--|
| * Boulangé, ingénieur des Ponts- et-chaussées, à Metz. | HUART (le baron Emmanuel d'), à Metz. |
| CHABERT, propriétaire, id. | HUCHOT, archiprêtre de Conflans. |
| DÉROBE, architecte du département, id. | * ROBERT, intendant militaire, à Metz. TOUVRE (l'abbé), curé d'Olley, canton de Conflans. |
| DURAND (Louis), propriétaire, id. | |
| GARGAN (le baron de), membre de l'Académie, id. | * Van der Straten (le comte de), à Metz. |
| * HOLLANDRE, ancien bibliothécaire, id. | WOLFFHAYE, membre de l'Académie, id. |

Meurthe.

Inspecteur : * M. GUERRIER DE DUMAST, membre de l'Institut des provinces, à Nancy.

- | | |
|---|---|
| BASTIEN (l'abbé), chanoine honoraire, curé de St.-Martin, à Pont-à-Mousson. | HUMBERT, architecte, à Vic. MASSON (l'abbé), curé de Marsal. |
| DEGOUTIN (Alphonse), juge d'instruction, à Vic. | VAGNER, imprimeur, membre de l'Académie, à Nancy. |

Vosges.

Inspecteur : * M. PUTON, à Épinal.

Bas-Rhin.

Inspecteur : * M.

Haut-Rhin.

Inspecteur : M.

VAUDION, directeur de l'École normale, à Colmar.

DIVISION DE L'ALGÉRIE.

Inspecteur : M.

* MATUAN (le baron Edgard de), lieutenant-colonel au 5^e. régiment de huzards, à Médéah.

MEMBRES ÉTRANGERS.

S. M. le Roi de Saxe, à Dresde.

A.

AINSWORTH (le général), à Monnet (Yorkshire).

ALVIN, directeur de l'instruction publique, à Bruxelles.

AUESWOLD, président de la régence, à Trèves.

B.

BAYLEY (W. H.), de Londres.

BELL, docteur en philosophie, à Londres.

BLAVIGNAC, président de la Société d'histoire, à Genève.

BOEER, conseiller aulique, professeur à l'Université de Heidelberg.

BOLD (Ed.), capitaine de la marine royale, à Southampton.

* BRINCKEU (de), conseiller d'État, à Brunswick.

BRITTON, à Londres.

BUKLAND, membre étranger de l'Institut des provinces, professeur de géologie, à Oxford.

C.

* CARTON (l'abbé), directeur de l'établissement des sourds-muets, à Bruges.

* COEVERDEN (de), docteur en droit, conseiller intime de S. M. le Roi de Prusse, à Trèves.

CONONAU (de), conservateur des archives, à Zurich.

COPPIETTERS (le docteur), à Ipres.

D.

DECTORFF (comte), à Gothingen.

* DONALSTON, secrétaire de l'Institut des architectes, à Londres.

DUMORTIER, membre de la Chambre des représentants, à Tournay.

DUBY, pasteur protestant, à Genève.

E.

* FAERY-ROSSIUS, docteur ès-lettres, à Liège.

FLORENCOURT (de), membre de plusieurs Académies, administrateur du musée d'antiquité, à Trèves.

FORSTER, membre de plusieurs Académies, à Munich.

* FUSTENBERG-STANHEIM (le comte de), chambellan du roi de Prusse, à Apollinarisberg, près Cologne.

G.

Mg^r. GEISSEL, cardinal, archevêque de Cologne.

GELVET (le comte de), à Esloo, près Maestrech.

GILDENHUIS, négociant, à Rotterdam.

GONELLA.

GOSSE fils, à Genève (Suisse).

GUERLACHE (le baron de), premier président de la Cour de cassation, à Bruxelles.

GUILLERY, professeur, membre de l'Académie, à Bruxelles.

H.

HUBSCH, membre du Conseil supérieur des bâtiments, à Carlsruhe.

K.

KESTELOODT, propriétaire, à Gand.

KREUSER, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Cologne.

* KRIEG DE HOCHFELDEN, aide-de-camp de S. A. R. le grand-duc de Bade, à Heidelberg.

KUGLER (Franz), professeur à l'Académie de Berlin.

KULL, professeur à l'Académie de Berlin.

L.

Mg^r. LABIS, évêque de Tournay.

LA TOUR-DU-PIN-GOUVERNET (le marquis de), à Pise.

Mg^r. LAURENT, évêque de Luxembourg.

* LE MAISTRE D'ANSTAINC, propriétaire, à Tournay.

LENHART, sculpteur, à Cologne.

* LOPEZ (le commandeur), conservateur du musée d'antiquités de Parme.

M.

MARGUS (Gustave), libraire, à Bonn.

MEYER (F.), à Francfort-sur-Mein.

MINERVINI (Giuliano), conservateur du musée de Naples.

MONÉ, directeur des archives générales du grand duché de Bade, à Carlsruhe.

MOSLER (Charles), professeur à l'Académie royale de Dusseldorf.

* Mg^r. MULLER, évêque de Munster.

N.

NEYEN (Auguste), propriétaire, à Luxembourg.

NICHOLS (John-Gough), membre de la Société des antiquaires de Londres.

NOEL (de), propriétaire, à Cologne.

O.

OLFERS (d'), directeur-général des musées, à Berlin.

* OTREPPE DE BOUVETTE (d'), à Liège (Belgique).

P.

PANIZZI (Antonio), l'un des conservateurs de la bibliothèque de Londres.

* Parker, membre de la Société architecturale, à Oxford.

PETIT DE ROSEN, à Tongres.

Q.

* Quast (le baron de), conservateur général des monuments historiques de Prusse, membre étranger de l'Institut des provinces de France.

R.

RAMBOURX, conservateur du musée de Cologne.

REICHENSBERGER, conseiller à la Cour d'appel, à Cologne.

REIDER, professeur à l'École polytechnique de Bamberg.

RESPILEUZ (l'abbé), chanoine, doyen de la cathédrale de Tournay.

RING (de), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Fribourg en Brisgaw.

- ROACH SMITH, membre de la Société des antiquaires, à Londres.
- * *Robiano* (le comte de), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Bruxelles.
- ROCLEZ, professeur de l'Université de Gand, membre étranger de l'Institut des provinces.
- * *Royzin* (le baron de), au château Kurens, près Trèves.
- S.**
- SAN QUINTINO (le comte de), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Turin.
- SAUZAIL SOUMEIGNE (le baron de), à Francfort.
- SCHUYES, membre de l'Académie, à Bruxelles.
- SCHENASE (Charles), conseiller à la Cour de cassation de Berlin.
- SCHNEMAN, professeur au collège royal de Trèves.
- SCHLIEFERER, professeur des sciences auxiliaires historiques à l'Université de Fribourg.
- SCHULLZ, conseiller d'État, à Dresde.
- * *SERRA DI FALCO* (duc de), prince de San Pietro, membre étranger de l'Institut des provinces, à Florence.
- SHEFFIELD-GRACE, à Knowle-House, comté de Kent.
- SMOLVEREN, membre de la députation permanente de la province d'Anvers.
- STAMPE (de), vice-président du Tribunal de Munster.
- STIELEFRIED (le baron de), grand-maître des cérémonies du palais, à Berlin.
- T.**
- TEMPEST, membre de la Société des antiquaires de Londres.
- THOMSEN, directeur-général des musées, à Copenhague.
- U.**
- URLICHS, professeur, directeur du musée d'antiquités, à Bonn.
- V.**
- VOISIN (l'abbé), vicaire-général, à Tournay.
- W.**
- WARDEL (William), architecte, membre de l'Institut royal des architectes d'Angleterre, à Londres.
- WARNKOENIG, membre de l'Institut et professeur à Tubingen, membre étranger de l'Institut des provinces.
- WETTER, membre de plusieurs Académies, à Mayence.
- * *WHEWEL*, docteur en théologie, professeur, à Cambridge.
- WILHEM, directeur de la Société archéologique de Sinsheim.
- WILLIS, membre de plusieurs académies, professeur, à Cambridge.
- WOLLERSTEIN (le prince de), ancien ministre, à Munich.
- Y.**
- * *YATES*, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Londres.
- YORIO (l'abbé de), chanoine, l'un des conservateurs du musée de Naples.

MEMBRES OMS DANS LA PRÉCÉDENTE LISTE.

DELBARRE, architecte, à Château-Thierry. LION (l'abbé), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Évreux.

LISTE DES MEMBRES

ADMIS POSTÉRIEUREMENT À L'IMPRESSION DE LA LISTE PRÉCÉDENTE

| | |
|---|--|
| BATAILLARD, membre de plusieurs Sociétés savantes, rue du Sentier, 24, à Paris. | OILLIAMSON (vicomte d'), rue de la Ville-l'Évêque, 24, à Paris. |
| BACLNY (Camille de), rue d'Aguesseau, 9, id. | ODINOT DE LA FAVERIE, rue du Regard, 42, id. |
| BEAUFORT (le comte Ch. de), rue Belle-Chasse, 44, id. | REIZET (le comte de), secrétaire d'ambassade, place de la Madeleine, 17, id. |
| HARPIGNIES, peintre, rue du Regard, 42, id. | ROGER, marbrier - sculpteur, à Yvetot (Seine-Inférieure). |

Membres Étrangers.

| | |
|---|--|
| ANDRIES (l'abbé J.-O.), chanoine, à Bruges. | LEUTSCH (Charles-Christien de), à Wetzlar (Prusse). |
| GERGENS, secrétaire de la Société archéologique de Mayence. | TIERNY (le chanoine), à Arundel en Sussex (Angleterre). |
| Mgr. GRANT, évêque de Soutwarth, à St.-Georges, à Londres. | VIGAND (Paul), chevalier de l'Aigle-Rouge, à Wetzlar (Prusse). |
| LINDERSCHMIT, conservateur du musée de Mayence. | WATTMANN, directeur de la Société archéologique de Mayence. |

COMPTE

RENDU PAR LE TRÉSORIER,

DES RECETTES & DÉPENSES DE L'ANNÉE 1854.

RECETTES.

| | | |
|---|--------|----|
| Excédant du compte de 1853. | 18,666 | 59 |
| Cotisations recouvrées sur l'année 1850. . . . | 30 | » |
| Id. id. 1851. . . . | 30 | » |
| Id. id. 1852. . . . | 690 | » |
| Id. id. 1853. . . . | 2,710 | » |
| Recette de 1854. | 5,520 | » |
| Produit de l'exposition artistique d'Avranches. | 721 | » |
| | <hr/> | |
| Total. . . . | 28,367 | 59 |

DÉPENSES.

RECouvreMENT DES COTISATIONS.

| | | |
|---|-----|----|
| Frais de recouvrement. | 277 | 93 |
| Frais de retour de billets non payés. | 50 | 15 |

CONCIERGE.

| | | |
|---|----|----|
| Traitement du concierge et fournitures. | 65 | 40 |
|---|----|----|

IMPRESSIONS.

| | | |
|---|-------|----|
| Impressions à Caen. | 2,633 | 05 |
| Id. au Mans. | 29 | » |
| Vignettes pour le compte-rendu des Séances. . . | 100 | » |
| | <hr/> | |
| <i>A reporter.</i> | 3,155 | 53 |

A reporter. . . . 3,155 53

PORTS DE LETTRES ET AFFRANCHISSEMENTS.

| | |
|--|--------|
| Affranchissement du compte-rendu des Séances. | 631 68 |
| Ports de lettres, paquets, affranchissement de circulaires et menues dépenses. | 123 67 |

SÉANCES GÉNÉRALES.

| | |
|--|--------|
| Frais relatifs aux séances générales, à Paris et à Moulins. | 471 35 |
| Délégation de membres aux Congrès scientifiques de Toulouse, de Dijon et d'Arras | 80 » |
| Frais relatifs à l'exposition artistique d'Avanches. | 554 » |
| Achat et gravure de médailles. | 150 95 |

ALLOCATIONS SOLDÉES.

Membres chargés de la surveillance des travaux.

| | | |
|-----------------------------------|---|----------|
| M. BULLIOT. | Plans du Mont-Beuvray et autres enceintes. | 100 » |
| M. le comte Georges DE SOULTRAIT. | Réparation d'une tombe dans l'église de Genettes | 7 50 |
| M. l'abbé MARTINET. | Souscription pour l'église du Sacré-Cœur, à Moulins. | 100 » |
| MM. DE BURE, TUDOT et ESMONNOT. | Moulages à Moulins et à Souvigny | 200 » |
| Id. | Souscription pour la chapelle de l'hospice de Moulins. . | 60 » |
| | <hr style="width: 10%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/> | |
| | <i>A reporter.</i> . . . | 5,634 68 |

| | | | | |
|-----------------------------------|---|-----|----------------------------|----------|
| | | | <i>A reporter.</i> | 5,634 68 |
| M. le comte Georges | | | | |
| DE SOULTRAIT. | Réparations à l'église de | | | |
| | Neuville-les-Décize. . . . | 100 | » | |
| M. l'abbé VOISIN. | Souscription pour l'impression du <i>Gallia christiana.</i> | 200 | » | |
| MM. Charles DROUET | | | | |
| et DAVID. | Réparations à l'église de la | | | |
| | Bruère | 400 | » | |
| | Id. Id. id. de Sarcé. | 100 | » | |
| | Id. Id. id. de Chenu. | 100 | » | |
| M. DE LA BEAULUÈRE. | Fouilles aux Rubricaires et | | | |
| | dans la Mayenne. | 210 | » | |
| M. l'abbé BOUDANT. | Réparations à l'église des | | | |
| | Bénédictines de Chantelle. | 400 | » | |
| M. l'abbé VANDER. | Réparat. à l'église d'Huriel. | 400 | » | |
| M. le V ^{te} . DE CUSSY. | Id. id. de Vouilly. | 50 | » | |
| M. DE BURE. | Id. id. de Bert . . | 100 | » | |
| M. MAHUL. | Id. id. de N.-D. de | | | |
| | Canabès . | 100 | » | |
| M. DE GLANVILLE. | Id. id. de Branville. | 400 | » | |
| Id. | Id. aux vitraux de l'église | | | |
| | d'Isneauville. | 400 | » | |
| MM. BULLIOT, DE- | | | | |
| VOUCOUX et DE | | | | |
| FONTENAY. | Fouilles d'une villa romaine | | | |
| | aux environs d'Autun et | | | |
| | recherches de voies an- | | | |
| | tiques. | 200 | » | |
| | | | | |
| | | | <i>A reporter.</i> | 7,294 68 |

Report. 7,294 68

| | | |
|--------------------|------------------------------|-----------------|
| MM. DES MOULINS, | | |
| DROUYN et JABOUIN. | Moulage de 5 cippes anti- | |
| | tiques à Bordeaux. | 155 40 |
| M. TUDOT. | Fouilles à Beaupuy, près | |
| | Varenes. | 50 » |
| MM. DE BURE et ES- | | |
| MONNOT. | Réparations à l'église d'Au- | |
| | try-Issards. | 100 » |
| | Total. | <u>7,600 08</u> |

BALANCE.

| | |
|-------------------|------------------|
| Recette. | 28,367 59 |
| Dépense | <u>7,600 08</u> |
| Excédant. | <u>20,767 51</u> |

ALLOCATIONS NON ENCORE ACQUITTÉES.

Membres chargés de la surveillance des travaux.

| | | |
|--------------------|------------------------------|---------------|
| | Souscription à la statue | |
| | équestre de Jeanne d'Arc. | 200 » |
| MM. DE BEAUREPAIRE | | |
| et DE BRÉBISSON. | Tour de Rouvres. | 300 » |
| M. DES MOULINS. | Somme à la disposition de | |
| | l'inspecteur divisionnaire | |
| | de Bordeaux. | 122 60 |
| M. LAILLIER. | Fouilles à Sens. | 50 » |
| MM. BAUDOT et | | |
| ROSSIGNOL. | Réparat. à l'église d'Auxey. | 50 » |
| | <i>A reporter.</i> | <u>722 60</u> |

| | | | |
|-----------------------|--|--------------------------|----------|
| | | <i>Report.</i> . . . | 722 60 |
| MM. Victor PETIT et | | | |
| LEFORT. | Supplément pour réparations à la crypte de Sognes. . | 50 | » |
| Id. | Réparations à l'église de Chaumont. | 100 | » |
| M. le comte DE VOGUÉ. | Pour relever une tombe dans l'église de Mailly. . . . | 25 | » |
| M. GAYOT. | Monument commémoratif de l'entrevue de saint Loap et d'Attila. . . . | 40 | » |
| Id. | Réparations à l'église de Moussev. | 100 | » |
| M. l'abbé TRIDON. | Réparations à l'église de Fouchères. | 100 | » |
| Id. | Réparation de deux églises monumentales de l'Yonne. | 200 | » |
| M. DE GLANVILLE. | Fouilles à Villers-sur-Mer. | 100 | » |
| M. BILLON. | Église St.-Julien-sur-Ca- lonne. | 100 | » |
| M. D'HÉRICOURT. | Chapelle commémorative de la bataille d'Azincourt. | 100 | » |
| M. l'abbé CROSNIER. | Réparations au portail de l'église de Neuilly-en- Donjon. | 80 | » |
| Id. | Id. au clocher de l'église de Marzy. . . . | 100 | » |
| Id. | Id. de Buxières-la- Grue. | 100 | » |
| Id. | Moulages. | 200 | » |
| | | <hr/> | |
| | | <i>A reporter.</i> . . . | 2.117 60 |

Report. 2,417 60

| | | | |
|--------------------|--|----------|----|
| MM. Ch. ARNAULD et | | | |
| D. BEAULIEU. | Fouilles à Faye-l'Abbesse. . | 450 | » |
| MM. DAVID et Ch. | | | |
| DROUET. | Réparations à l'église de Vivoin. | 200 | » |
| Id. | Musée archéologique du Maus. | 400 | » |
| M. l'abbé BARBAUD. | Réparations à l'église de St.-Germer. | 200 | » |
| M. ESMONNOT. | Fouilles à Nérès. | 400 | » |
| | | 2,867 | 60 |
| Total. | | 2,867 60 | |

SITUATION FINANCIÈRE.

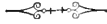
| | |
|-------------------------------|-----------|
| Excédant | 20,767 51 |
| Allocations à solder. | 2,867 60 |
| | 17,899 91 |
| Fonds libres. | 17,899 91 |

Arrêté à Bayeux , le 25 avril 1855.

Le Trésorier ,
L. GAUGAIN.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

DE FRANCE.



XXI^e. SESSION

TENUE A MOULINS,

LE 24 JUIN 1854 ET JOURS SUIVANTS.



1^{re}. Séance du 24 juin.

Présidence de M^{gr}. DE MARGUERIE, évêque d'Autun.

La séance est ouverte à 4 heures, dans la salle de la Cour d'assises, qui a été mise à la disposition du Congrès par M. le Président du Tribunal civil.

Siègent au bureau : M^{gr}. *de Dreux-Brézé*, évêque de Moulins ; MM. *de Caumont*, directeur de la Société française ; *Bédel*, recteur de l'Académie de l'Allier ; l'abbé *Devoucoux*, vicaire-général d'Autun ; *Abel de Soutraît*, conseiller de préfecture de l'Allier ; le docteur *Ochier*, de Cluny ; le comte *Georges de Soutraît*, le comte *de l'Estoille* et *A. de Bure*, secrétaires-généraux du Congrès, et *Gaugain*, trésorier de la Société française.

On remarque parmi les personnes présentes à la réunion :

MM. le baron de la Brousse de Veyrazet, membre du Conseil général de l'Allier ; Desrosiers , éditeur de *L'ancien Bourbonnais* ; Vignon , chef de bataillon du génie ; l'abbé Le Jeune , vicaire-général de Moulins ; Leroux , délégué de Sens ; Bardoux , vice-président du Tribunal civil de Moulins ; Clairefond , de Moulins ; Bessy , de Dijon ; de Mora ; Dardellet , de Grenoble ; Esmonnot , de Moulins ; Alary , secrétaire de la Société d'Émulation de l'Allier ; Tudot ; le R. P. Desrosiers.

L'assemblée tout entière se compose des membres dont suivent les noms :

MM.

DE CAUMONT , directeur de la Société.

Mgr. DE DREUX-BRÉZÉ , évêque de Moulins.

Mgr. DE MARGUERYE , évêque d'Autun.

Mgr. DONNEY , évêque de Montauban.

L'abbé DEVOUCOUX , vicaire-général d'Autun.

L'abbé CROSNIER , vicaire-général de Nevers.

L'abbé BOUDANT , curé de Chantelle (Allier).

Le comte DE MONTLAUR , membre du Conseil général de l'Allier.

Le comte Georges DE SOULTRAIT , membre du Conseil général de la Nièvre.

Le commandant BARAT , de Nevers.

Albert DE BURE , de Moulins.

DE FONTENAY , d'Autun.

Le comte VAN DER STRATEN-PONTHOZ , de Metz.

CHASLES , membre du Conseil général de l'Yonne.

GAUGAIN , trésorier de la Société française.

Le docteur OCHIER , de Cluny.

LE ROUX , de Sens.

MALLET, ancien notaire, à Bayeux.

ROBERT, médecin, à Bourbon-Lancy.

PROTAT, docteur-médecin, (Côte-d'Or).

DARDELET, graveur, à Grenoble.

DE LA LONDE, de Rouen.

CHARDON DU RANQUET, de Clermont-Ferrand.

L'abbé MILLET, chanoine honoraire, chapelain des Carmélites
de Nevers.

DE SURIGNY, de Mâcon.

Jules DE BUYER, inspecteur de la Haute-Saône.

BULLIOT, d'Autun.

Le comte DE BÉRU, (Yonne).

Emile BESSY, membre de la Commission d'antiquités de la
Côte-d'Or.

Joseph SEGUIN, à Montbard (Côte-d'Or).

TAILHARDAT, architecte, à Montluçon.

Le comte D'ARCY, receveur-général, à Moulins.

ALARY, professeur au lycée, id.

L'abbé BELLENGER, curé de Toulon-sur-Allier.

BELLAIGUE, ancien député, à Bert (Allier).

BRUNEL, artiste peintre, à Moulins.

BERGEON, docteur en médecine, id.

BARDOUX, vice-président du tribunal civil, id.

Le marquis DE BELLENAVES, par Ebreuil (Allier).

Le comte DE BALORRE, à Moulins.

BOUGAREL, ancien notaire, id.

Adolphe DE BONAND, licencié en Droit, id.

BÉDEL, recteur de l'Académie, id.

Le baron Léonce DE BONNEFOY, ancien conseiller général, à
Lurcy-Levy (Allier).

BELOT-DEFOUGÈRES, horticulteur, à Moulins.

Amédée BERGEON, avoué, id.

Le marquis DE BARTHELATS, à Châtel-de-Neuvre (Allier).

- BRUGIÈRES DE LA MOTTE , ancien sous-préfet , à Montluçon.
 Le comte Charles DE BOURBON-BUSSET , à Busset (Allier).
 Le comte Gaspard DE BOURBON-CHALUS , à Moulins.
 De BONAND, père, id.
 BOSVIEUX , archiviste de la préfecture , à Guéret (Creuze).
 L'abbé BRILLAUD, aumônier de l'hospice , à Moulins.
 CLAIREFOND , archiviste paléographe , id.
 COMPAGNON , architecte , à Clermont-Ferrand.
 CHAFFIN , avocat , à Moulins.
 COGORDAN , juge au tribunal de commerce , id.
 CHEVALIER , directeur de l'École supérieure , à Moulins.
 CHAZAUD , archiviste du département , id.
 Eugène COLLAS , à la Ferté-Hauterive , par Bessay (Allier).
 Le comte DE CHAMPFEU , à Moulins.
 COUROZ , à Beaunay , près Moulins.
 Auguste CORTET , notaire , à Moulins.
 Monsignor DE CONNY , prélat romain , vicaire général , id.
 DESROSIERS , imprimeur , id.
 Auguste DESROSIERS , avocat , id.
 * Emile DADOLE , architecte , id.
 Charles DESROSIERS , imprimeur , id.
 DESHOMMES , avocat , id.
 DESMAROUX-GAULMIN , député au corps législatif , à St.-
 Gérard-le-Puy (Allier).
 DEREQC , docteur-médecin , id.
 DONJAN-BERNACHEZ , conseiller général , id.
 DUPOYET , avoué , id.
 DUCROT , inspecteur du télégraphe , id.
 DESCHAMPS DE VERNEIX , conseiller général , à Hérisson
 (Allier).
 DOUMET , président de la Société d'Horticulture , à Moulins.
 Le comte Edouard DE DREUX-Brézé , à Beaunay , près
 Moulins.

DELAN, conseiller général, à Igrande, près Bourbon-l'Archambault (Allier).

L'abbé DESROSIERS, curé de Bourbon-l'Archambault (Allier).

Le Père DESROSIERS, à Montluçon.

DUCOIN, rédacteur du *Mémorial de l'Allier*, à Moulins.

DUPRÉ, professeur au Séminaire d'Iseure.

Le comte DE L'ESTOILLE, à Moulins.

Alfred DE L'ÉCLUSE, conseiller d'arrondissement, id.

* ESMONNOT, architecte du département, id.

FRAPPIER DE SAINT-MARTIN, président du tribunal civil, id.

Félix DES FERNAUX, juge de paix, id.

FAIVRE, rédacteur du *Messenger de l'Allier*.

GIRARD, notaire, à Moulins.

L'abbé GIBERT, vicaire-général, id.

GUESTON, docteur en droit, id.

Auguste GALIEN, avocat, à Cusset (Allier).

GROZIEUX DE LA GUERENNE, conservateur de la bibliothèque, à Moulins.

Guillaume GRANDPRÉ, ancien président du tribunal de commerce, id.

GAVELLE, avoué, id.

GIAT, vérificateur de l'enregistrement, id.

Hippolyte DE LA GENESTE, banquier, id.

Adolphe GIRARD, greffier de la Justice de Paix, id.

Etienne-François GAVELLE, contrôleur des Contributions directes en retraite, id.

Le comte HUTTEAU-D'ORIGNY, à Biozat près Gannat (Allier).

JALADON DE LA BARRE, avocat, à Moulins.

L'abbé JACQUET, curé de Bert (Allier).

JUTTIER, juge au tribunal civil, à Moulins.

JOURDIER, maire, id.

Ernest JEMOIS, peintre, id.

Le général baron JAMIN, commandant le département, id.

* Auguste LESTOURGIE, à Argentat (Corrèze).

Le baron DE LA BROUSSE DE VEYRAZET, conseiller général, à
Moulins.

L'abbé LEJEUNE, vicaire-général, id.

LAVERGNE, chef de division à la Préfecture, id.

LACARRIÈRE, substitut du procureur impérial, id.

DE LANGERON, sous-préfet de Gannat (Allier).

DE LEFFEMBERG, procureur impérial, à Moulins.

LEVY, architecte, id.

LEFRANC, élève ingénieur, à Sens.

L'abbé MOURLON, chanoine, à Moulins.

Hyacinthe MATHERON, greffier au tribunal civil, id.

Armand MÉPLAIN, avocat, id.

MÉPLAIN, juge au tribunal civil, id.

Henri MICHELON, membre de la Société d'Émulation, id.

Louis MEILHEURAT DES PRUREAUX, à Montcombroux par le
Donjon (Allier).

MEILHEURAT DES PRUREAUX, id. (id.).

PASQUAL DE MORA, à Moulins.

MARTIN, juge au tribunal civil, id.

MARIDET, maire de Servilly, près Lapalisse (Allier).

Casimir MARTINET, à La Chapelle, près Cusset (id.).

L'abbé MARTINET, curé de St.-Nicolas, à Moulins.

Auguste MÉRIÉ, pharmacien, id.

L'abbé OGERDIAS, curé de Souvigny (Allier).

Emmanuel PREVERAUD DE LA BOUTRESSE, à Trezelles, près
Jaligny (id.).

Sosthène PATISSIER, avocat, à Moulins.

Gabriel PIGEON, ingénieur des mines, id.

PLANTADE DE RABANON, id.

PAPON DE LA MEIGNÉ, juge d'instruction, id.

PAILLOUX, maire de St.-Ambreuil, près Châlons (Saône-et-
Loire).

Le comte Alexandre DE LA ROCHE, à Moulins.

Le b^m. de ROCHEFORT DE SIRIEYX, à Chamerande, près Moulins.

L'abbé ROULAND, curé de St.-Menoux (Allier).

RAMBOURG, ancien député, à Commentry (id.).

Abel DE SOULTRAIT, conseiller de préfecture, à Iseure (id.).

Philippe DE SÉRÉVILLE, officier supérieur en retraite, à
Moulins.

SAYET, avoué, id.

SALVETON, substitut du procureur impérial, id.

SEUILLET, ancien notaire, id.

Gaspard DE SOULTRAIT, receveur-général, à Lyon.

Le comte DE SÉRAINOUR, à Paris.

DE St.-GERAN, à St.-Geran-de-Vaux (Allier).

Edmond TUDOT, artiste peintre, à Moulins.

TOURNAIRE, curé de Villeneuve-sur-Allier, près Moulins.

TORTEL, conseiller général, à Chapeau (Allier).

Jean-Baptiste TORTEL, à Chapeau (id.).

TARNIER, ingénieur civil, directeur des mines du Montet-
aux-Moines (id.).

L'abbé THOMAS, missionnaire diocésain, à Autun.

Edouard VIART, chef d'escadron de gendarmerie, à Moulins.

Francis VIROLLET, entrepreneur de serrurerie, id.

A. VIRLOY, directeur des forges de Commentry (Allier).

VIGNON, chef de bataillon du génie, à Moulins.

WATELET, notaire honoraire, id.

VACHER, avocat, id.

VILLATTE DE PEUFEILHOUX, conseiller général, à Mont-
luçon (Allier).

L'abbé VANDER, curé d'Huriel (id.).

Le baron DE VEAUCE, député au Corps Législatif, à Veauce
près Ebreuil (id.).

M. de Caumont prend la parole et, après avoir rendu compte des travaux de la Société française depuis le dernier Congrès archéologique tenu à Troyes, il indique sommairement l'ordre des séances pendant la session.

Après avoir adressé les remerciements de la Compagnie à Mgr. de Dreux-Brézé, évêque de Moulins, aux secrétaires-généraux et aux personnes qui ont préparé la session, M. de Caumont a terminé en ces termes :

« Aucune ville ne pouvait être mieux choisie que la capitale du Bourbonnais, pour la réunion du Congrès archéologique de France. C'est à Moulins que se sont, il y a long-temps, manifestées, par des publications importantes, les tendances conservatrices et le retour à l'étude sérieuse du moyen-âge. *L'ancien Bourbonnais*, par MM. A. Allier, Michel, Tudot et Batissier; *l'Art en province*, par MM. Alary, Mallay, Dauvergne et tout ce que nos départements du Centre renfermaient de littérateurs distingués, ont fait époque dans l'histoire du mouvement intellectuel et des études artistiques au XIX^e. siècle. Vous rendrez hommage, avec moi, à l'homme de génie, au typographe habile qui a su donner cette heureuse impulsion : c'est à M. Desrosiers, hâtons-nous de le dire, que toutes ces publications ont été dues ; M. Desrosiers a voulu décentraliser l'art et la littérature, il s'est senti la force et l'énergie nécessaires pour lutter avec Paris ; il y a réussi, et les grandes publications sorties de ses presses resteront comme un monument de ce que la province peut faire quand elle est guidée par des hommes capables et dévoués.

« Les publications faites à Moulins, les efforts tentés sur d'autres points de la France, notamment à Caen, à Rouen, à Poitiers, à Nantes, à Angers, à Tours et dans quelques autres villes, efforts auxquels la Société française se plaira toujours à rendre hommage, ont fait comprendre la valeur de notre histoire locale et des monuments de notre sol français. »

M. de Bure , président de la Société d'Émulation , répond au discours de M. de Caumont :

« MESSIEURS ,

« A l'ouverture de cette session , je dois prendre la parole pour remercier le Directeur de la Société française d'avoir accueilli avec faveur la demande que lui a faite M. le comte de Soultrait , de tenir les séances du Congrès dans cette ville.

« La Société que j'ai l'honneur de présider m'a chargé de témoigner toute la sympathie qu'elle éprouve pour l'œuvre que M. de Caumont a entreprise et qu'il poursuit avec tant de persévérance et de succès. Ce n'est certes pas un homme ordinaire que celui qui , au milieu de tant de résistances et de mauvais vouloir , a su continuer sa tâche sans s'en laisser détourner. Qu'il trouve donc sa récompense dans la popularité dont son nom et sa personne sont entourés en France , en Angleterre , en Allemagne. Ses travaux sont maintenant connus et estimés à leur juste valeur par la génération qui s'élève ; et le goût qui se répand de plus en plus pour l'archéologie est partagé par les personnes les plus propres à l'appuyer de leur influence. Plusieurs évêques ont pris des dispositions , pour sauver de la destruction les objets anciens consacrés au culte et à l'ornement des édifices sacrés. Mg^r. de Dreux-Brézé , l'un des premiers , adoptant la forme des ornements du moyen-âge , a donné à ses collègues un exemple qui sera suivi. Dans le Synode qui a réuni , l'année dernière , autour de lui , le clergé de son diocèse , il a prescrit à MM. les Curés , une mesure qui conservera dans notre province des objets qui , vendus à vil prix , allaient souvent enrichir des collections particulières ou passaient au creuset des orfèvres. Dans des proportions plus restreintes , en rapport avec l'influence qu'elle possède et les ressources dont elle dispose , la Société d'Émulation a ouvert un asile aux restes d'autres

âges. Elle a écouté les vœux émis avec tant d'autorité par le Congrès des délégués des Sociétés savantes, et sa collection s'enrichit chaque jour de pièces de céramique. Elle essaie ainsi de montrer aux industriels ce que leurs devanciers exécutaient en ce genre. Ce pays, riche en kaolin, a devant lui un avenir de prospérité, s'il veut suivre l'exemple que lui donnent les Limousins qui viennent y chercher les matières premières de leur féconde industrie. Un des désirs de la Société est de vulgariser les formes élégantes que nos prédécesseurs les Gallo-Romains savaient donner à la terre fine que nous avons en abondance. Nous avons vu à nos dernières expositions d'horticulture des vases de forme remarquable exécutés par M. Demilly, fabricant de poterie, qui n'a pas attendu cette impulsion.

« Permettez-moi, Messieurs, de vous signaler les efforts de M. Tudot, conservateur de notre collection, pour lui donner plus d'importance. Il est parvenu à rendre le local, qu'il nous a gracieusement prêté, fort insuffisant, et nous serons obligés d'avoir recours à l'Administration pour obtenir une salle plus vaste et plus convenable.

« Le Conseil général du département et le Conseil municipal de Moulins nous ont donné, depuis quelque temps, des marques de bienveillance que nous nous efforcerons toujours de mériter ; et votre approbation, Messieurs, nous fera redoubler d'efforts.

« La Société d'Émulation a été reconnaissante de voir les artistes répondre à l'appel qu'elle leur a fait, il y a deux ans, pour une exposition qui a été bien plus brillante qu'elle n'avait osé l'espérer : heureuse, si ses ressources lui permettaient de renouveler périodiquement une exhibition qui populariserait le goût des arts dans un pays où les institutions qui leur sont favorables ne manquent pas et où des professeurs de talent et de zèle se rencontrent toujours.

« Elle a commencé aussi une collection d'ouvrages écrits sur le Bourbonnais ou par des auteurs originaires de cette province. Elle n'a pas hésité à rendre un public témoignage de respect à la mémoire d'un des plus grands naturalistes de notre siècle, de François Péron. Afin que cet hommage fût plus solennel, elle a saisi avec empressement le moment de la réunion du Congrès, pour remettre au lauréat le prix de son travail. Nous espérons donc que vous honorerez de votre présence la séance qui se tiendra dans ce but lundi, dans cette enceinte même, à l'issue de votre séance du soir.

« Permettez-moi, Messieurs, après vous avoir parlé de la Société qui m'a choisi pour la présider, malgré mon indignité, de vous entretenir rapidement du mouvement archéologique dans ce pays. Vous savez tous que la ville où vous êtes réunis ne remonte pas à une antiquité suffisante pour posséder dans ses murs des monuments des styles roman et ogival primaire, souffrez que je me serve de cette désignation pour l'art si riche du XIII^e. siècle, désignation employée par les Anglais et adoptée par M. Didron, l'un de nos maîtres en archéologie. Vous ne vous attendez pas à rencontrer à Moulins les richesses architecturales de Rouen, de Caen, de Chartres, d'Amiens et de Reims; mais, grâce à MM. Lassus et Esmonnot, nous allons visiter une église en style ogival primaire qui s'élève sous l'invocation du *Sacré-Cœur de Jésus*. C'est à la pieuse persévérance du vénérable curé de St.-Nicolas, M. l'abbé Martinet, que Moulins devra ce bel édifice.

« M. l'abbé Brillaud s'efforce d'élever à l'hôpital général, dont il est aumônier, une chapelle qui portera le titre du *Cœur-Immaculé de Marie*. Cette chapelle, due comme l'église du *Sacré-Cœur de Jésus* et l'achèvement de la cathédrale à la collaboration de MM. Lassus et Esmonnot, sera du style roman.

« Nous verrons aussi Notre-Dame, commencée sous le duc

Louis II, en style ogival tertiaire et dont le chœur seul a été terminé. Elle sera complétée par une nef du même style que la Ste.-Chapelle et Notre-Dame de Chartres où le crayon de M. Lassus va presque toujours chercher ses inspirations. Nous visiterons les derniers restes de la grandeur de nos anciens souverains, qui ne consistent plus, hélas ! que dans la caserne de gendarmerie, élevée par Pierre II, dont le chiffre se trouve partout uni à celui d'Anne de France, et la tour surnommée la *Mal-Coiffée*, qui sert de prison. Je vous prierai, Messieurs, de formuler un vœu, destiné à être transmis à l'autorité compétente, pour la restauration de cet important édifice, dont la destruction serait une ingratitude pour les princes qui l'ont habité, pour Louis II qui y fonda l'ordre de l'Ecu, dont la devise rappelait que chacun de ses membres devait se faire tout à tous.

« Vous pourrez visiter quelques maisons intéressantes de l'époque de la Renaissance, que malheureusement le brutal marteau des arrangeurs et des restaurateurs a souvent frappées, et l'église romane d'Iseure, qui précéda comme paroisse les plus anciennes églises de Moulins. Je ne vous parlerai pas des églises de Souvigny, de St.-Menoux, de Bourbon, des tours du château de cette dernière ville, que M. le vicomte des Rois a sauvé de la démolition, en les acquérant des fondés de pouvoirs du duc d'Aumale; vous les visiterez dans quelques jours. Je me bornerai à vous signaler les restaurations nouvelles de l'église de Bourbon, dues au zèle de l'abbé Desrosiers, et les peintures murales que l'habile pinceau d'un de nos collègues, M. Anatole Dauvergne, y a exécutées.

« Sur d'autres points du département, le mouvement de construction et de réparations archéologiques a fait bien des progrès. M. Millet a été chargé de diriger les restaurations de l'église d'Ebreuil, délicieux chef-d'œuvre d'architecture byzantine, et de celle de Châtel-Montagne. M. Lassus con-

struit une église à Montluçon ; une autre s'élève à Hérisson , près des ruines du château bâti par le duc Louis II , dont on retrouve le nom attaché à tant de constructions dans ce pays.

« Vous voyez, Messieurs, que ce département marche dans une voie sûre vers une véritable renaissance artistique et archéologique. La Société française doit à ses persévérants efforts l'extension de ces résultats, c'est à l'autorité qu'elle a su acquérir, qu'elle doit de voir ses conseils suivis dans notre patrie tout entière. Elle peut se féliciter hautement de tout ce qui se fait de bien dans ce genre , et c'est à elle et à son directeur que nous devons, non-seulement la conservation, mais encore l'érection de tant de monuments d'un style vraiment chrétien.

« Vous m'excuserez, Messieurs, d'avoir détourné si longtemps votre attention des sérieuses discussions auxquelles vous êtes habitués ; mais j'ai regardé comme un devoir de vous rendre compte des travaux et des efforts de la Société d'Émulation pendant ces dernières années, et de vous instruire de la tendance de ce pays à adopter le style des plus beaux édifices qui nous ont été légués par d'autres siècles. »

Il est donné communication de la correspondance. Par une lettre du 19 avril, M. l'abbé Crosnier, président de la Société Nivernaise , annonce sa venue en compagnie de M. l'abbé Millet, du général baron Petiet et du commandant Barrat. Il fera tous ses efforts pour réunir un grand nombre d'adhésions au Congrès.

M. le marquis de Bellenaves prévient qu'il ne pourra pas terminer le travail qu'il avait entrepris sur les circonscriptions territoriales des châtelainies et des justices du Bourbonnais ; il envoie une note sur les limites de la justice de Bellenaves, une autre sur la voie romaine qui passait à Chantelle-la-Vieille , et il promet la liste des paroisses composant la châtelainie

de Murat, dont le siège et la prison étaient à Montmarault, en 1789. Il s'occupera de rassembler des adhésions au Congrès.

M. Bulliot demande que la question du programme relative aux campements romains sur les bords de la Loire et de l'Allier, soit réservée pour la séance du 28 juin, ses affaires le retenant en Bourgogne jusqu'à ce jour. Il a un travail considérable à communiquer sur ce sujet.

M. Deschamps de Verneix, conseiller général de l'Allier, se propose de lire une Note sur les vicissitudes du château d'Hérisson, élevé par le duc Louis II, le grand bâtisseur, et sur les dangers que courent en ce moment les belles ruines de ce château, vendues à vil prix par les fondés de pouvoirs du duc d'Aumale. Il adresse son adhésion à vos travaux.

M. Léon Alègre, membre de la Société française, adresse une Notice historique sur le pont St.-Esprit; il proteste contre la destruction de deux arches de ce pont par l'administration des ponts et chaussées.

M. l'abbé Gibert, vicaire-général de Moulins, communique une Note de Mgr. de Dreux-Brézé, à MM. les Curés de son diocèse, pour les engager à assister aux séances du Congrès; il fait espérer la présence de Mgr. l'évêque de Nismes en ce moment à Vichy.

M. Bosvieux, archiviste à Guéret, envoie son adhésion au Congrès. Il annonce, en le déplorant, la résolution prise par les actionnaires de l'établissement thermal d'Evaux (Creuse), de détruire les ruines romaines découvertes dans cette localité.

M. le comte de Montlaur soumet aux membres du Congrès une liste de souscription pour le monument que la ville d'Argentan se propose d'élever à la mémoire de l'historien Mézeray et de ses deux frères.

M. de Linas témoigne ses regrets de ne pouvoir assister à la session du Congrès.

M. le comte de Boisrenaud, frappé dans ses affections de famille, est obligé de renoncer au désir qu'il avait de prendre part à vos travaux.

M. Léonce de Glanville, retenu par des affaires très-importantes, est forcé de manquer, pour la première fois, à une réunion à laquelle il a assisté assiduellement depuis dix ans.

M. le baron Chaillou-des-Barres, forcé d'assister à Auxerre aux délibérations du comité de l'exposition générale, ne pourra pas assister au Congrès.

M. Mahul, inspecteur de l'Aude, envoie une Notice sur l'église de Notre-Dame de Canabès, avec un plan et un devis. Il demande un secours de cent cinquante francs pour cette église.

M. Berry, conseiller à la Cour impériale de Bourges, écrit qu'un grave événement de famille l'empêchera probablement d'assister au Congrès; il exprime ses regrets à la réunion.

M. l'abbé Le Petit, curé-doyen de Tilly et secrétaire-général de la Société française, exprime également ses regrets de ne pouvoir se rendre à Moulins.

M. de Soultrait donne lecture du programme des questions soumises au Congrès :

PROGRAMME DES QUESTIONS.

1°. Trouve-t-on dans le Bourbonnais des monuments de l'époque celtique, tels que dolmens, menhirs, allées couvertes, etc. ? Ces monuments présentent-ils des caractères particuliers ?

2°. Quelles sont les voies romaines dont les traces se voient encore dans le département de l'Allier ? Etablir le réseau de ces voies et leur jonction avec celles des départements voisins.

3°. A-t-on trouvé des colonnes milliaires sur ces voies ?

Quels sont les principaux points de station dont on a reconnu les vestiges près d'elles?

4°. Quel est le mode de construction des chaussées romaines en Bourbonnais?

5°. Quelle était l'importance des divers établissements romains dont on a découvert les ruines dans le département, et particulièrement sur les bords de l'Allier? Quels sont les objets les plus remarquables qui y ont été trouvés?

6°. Quels sont les camps romains dont il reste des traces en Bourbonnais? Ces camps ou retranchements offrent-ils quelques particularités spéciales? Les comparer avec ceux des départements voisins.

7°. Existe-t-il dans le département de l'Allier des monuments de l'époque Mérovingienne? Quels sont les caractères de ces monuments?

8°. A quelle époque remontent les églises les plus anciennes connues dans le Bourbonnais? S'en trouve-t-il quelques-unes dont la construction paraisse antérieure au XI^e. siècle?

9°. Quels sont les caractères de l'architecture romane en Bourbonnais? Peut-on distinguer facilement les monuments du XI^e. siècle de ceux du XII^e.? De l'emploi le plus ancien de l'ogive dans la province.

10°. Quels sont les principaux types symboliques que l'on remarque dans l'ornementation des églises romanes du Bourbonnais?

11°. A quelle époque a-t-on commencé en Bourbonnais à construire des édifices en style ogival? Comment expliquer le petit nombre et le peu d'importance des monuments de ce style?

12°. L'architecture ogivale offre-t-elle à ses différentes époques, en Bourbonnais, les mêmes caractères généraux, le même système de décoration que dans les autres contrées du centre de la France? Quels sont les monuments religieux

les plus remarquables des XIII^e., XIV^e. et XV^e. siècles?

13°. Quels sont les mélanges et les changements les plus importants apportés dans l'architecture et dans l'ornementation, sous le règne de Louis XII, en Bourbonnais?

14°. A quelle époque le style de la Renaissance s'est-il introduit dans la province? Quels sont les monuments les plus remarquables de cette époque?

15°. Faire l'histoire sommaire de l'architecture militaire en Bourbonnais. — Quels sont les principaux édifices d'architecture militaire et civile que possède la province? Ces monuments présentent-ils les mêmes caractères que ceux des autres parties de la France?

16°. Les ordres militaires hospitaliers du Temple et de St.-Jean de Jérusalem ont-ils eu de grandes possessions en Bourbonnais? Ont-ils laissé dans le pays des établissements considérables? Les monuments élevés par eux présentent-ils des caractères architectoniques particuliers?

17°. Les églises du département de l'Allier offrent-elles encore des fonts baptismaux, des meubles, des ornements et des vases sacrés, en un mot, des objets divers intéressants au point de vue de l'art ou au point de vue de l'archéologie? Décrire ces objets. — Décrire aussi les monuments funéraires les plus remarquables du pays.

18°. La peinture murale fut-elle fréquemment employée dans l'ornementation des édifices du moyen-âge en Bourbonnais? Quels sont les spécimens les plus intéressants de décoration polychrome qui nous soient restés? Convient-il de restaurer ces peintures? Décrire les vitraux les plus remarquables du département.

19°. Quels ont été les principaux ordres religieux établis en Bourbonnais? Quelles étaient leurs dépendances? Quelle influence exercèrent-ils sur les arts, et en particulier sur l'architecture?

20°. Quelle fut l'influence artistique exercée par les sires, puis par les ducs de Bourbon dans la province ?

21°. Quelles ont été les divisions géographiques, religieuses, administratives et judiciaires du Bourbonnais aux différentes époques ?

22°. L'étude du blason d'une province mérite-t-elle d'être encouragée ? Quelle peut être son utilité pour les études historiques et archéologiques ? Ne serait-il pas à propos de publier un traité de blason archéologique ?

23°. Quels sont les travaux qui ont été publiés jusqu'à ce jour sur l'histoire et sur les monuments du Bourbonnais ?

24°. Donner un aperçu de l'histoire littéraire du pays. — Est-il à propos d'encourager dans les villes l'établissement de bibliothèques d'intérêt local ? Comment ces bibliothèques doivent-elles être composées et classées ? Quelle doit être la mission des Sociétés savantes relativement aux collections d'intérêt local ?

Il prie les personnes, qui auraient l'intention de traiter une de ces questions, de vouloir bien se faire inscrire au bureau.

M. de Caumont entretient la Société des travaux qui doivent être exécutés au pont St.-Esprit, ces travaux, nécessaires à la sûreté de la navigation, mutileront ce pont si curieux, en remplaçant deux de ses arches anciennes par une seule arche en fonte. M. Léon Alègre a fait hommage au Congrès d'une notice historique sur ce pont, dans laquelle il déplore les démolitions déjà avancées ; il prie la Société française pour la conservation des monuments de faire des démarches pour qu'au moins le reste soit respecté.

M. le Directeur de la Société ajoute que l'administration a promis de respecter le reste du monument. Il parle ensuite

d'un hospice qui existait à la tête de ce pont; des établissements de ce genre se trouvaient fréquemment près des grands ponts.

M. Bessy, délégué des Sociétés savantes de Dijon, invite les membres de la réunion à assister à la 21^e. session du Congrès scientifique de France, qui s'ouvrira à Dijon, le 10 août. Il fait connaître le programme des fêtes qui auront lieu à cette occasion.

DISCUSSION DU PROGRAMME.

M. le Président donne lecture de la première question du programme :

Trouve-t-on dans le Bourbonnais des monuments de l'époque celtique tels que dolmens, menhirs, allées couvertes, etc.? Ces monuments présentent-ils des caractères particuliers?

M. Georges de Soultrait annonce que, depuis deux ans, il a commencé à visiter en grand détail le département de l'Allier; il a vu tout l'arrondissement de Moulins et les principaux monuments des autres arrondissements; mais il n'a pu encore, et il craint de ne pouvoir pas étudier suffisamment les antiquités celtiques et gallo-romaines. L'étude de ces monuments est fort longue, fort minutieuse, et ne peut guère être entreprise avec fruit que par les antiquaires de chaque localité. Il engage la Société d'émulation à entrer dans cette voie, par ses correspondants dans les divers cantons.

Quoi qu'il en soit, M. de Soultrait parle des pierres celtiques, ou soi-disant telles, qu'il a examinées aux environs de Montluçon, dans les communes de Quinsaines et de St.-Martinien; ces pierres énormes forment surtout deux groupes dans lesquels M. le docteur Baraillon, qui a publié,

au commencement de ce siècle, un ouvrage sur les antiquités des départements de l'Allier et de la Creuse, dans lesquels, dit-il, M. Baraillon a vu beaucoup de choses. L'orateur annonce avoir été moins heureux et avoir constaté seulement la présence de blocs de pierres, évidemment portés là par les hommes, à une époque quelconque, pour une raison ou pour une autre; et avoir vu sur deux de ces blocs de petites cavités oblongues et peu profondes, pratiquées au ciseau, et disposées sur une même ligne; il avoue ne pouvoir rien proposer pour l'explication de ces cavités.

M. de Caumont montre à l'Assemblée plusieurs dessins de monuments celtiques qui lui ont été communiqués par M. Desrosiers.

M. le comte de l'Estoille dit que ces dessins sont l'œuvre du docteur Dufour, antiquaire zélé, qui parcourut et étudia les monuments du Bourbonnais à la fin du XVIII^e. siècle et au commencement du XIX^e. Malheureusement M. Dufour était de l'école de Millin, il voyait partout du celte et du roman, et son imagination prêtait singulièrement aux monuments qu'il avait à étudier.

Le même orateur signale un rocher, dans la commune de Bresnay, qui est connu sous le nom de *Pierre du joux* ou *du jour*, et qui passe pour un menhir tronqué; il ne croit point à cette origine, et ce rocher lui a paru avoir été dénudé par les eaux.

M. de Soultrait entretient l'Assemblée des monuments celtiques des environs de Karnac et de Locmariaker, près d'Auray dans le Morbihan, et surtout de la si curieuse chambre sépulcrale de l'île de Gavr'inuiss; ces monuments, dont quelques-uns offrent des espèces de sculptures d'ornementation, sont d'un intérêt réel; mais ceux qu'il a pu voir en Bourbonnais et en Nivernais lui ont paru ou peu authentiques, ou peu curieux.

M. de Caumont signale une autre chambre sépulcrale , ornée de sculptures , récemment découverte aussi près d'Auray. Le savant directeur de la Société française dit que maintenant tous les antiquaires bretons s'accordent à voir non des autels , mais bien des tombeaux dans ces monuments qui étaient tous sous des monticules de terre , comme on peut le voir , au reste , à Gavr'inniss et dans d'autres endroits. En Bretagne , cette attribution est incontestable.

Mgr. l'Evêque de Moulins cite l'allée couverte de Saumur , le plus grand monument celtique connu en France ; il demande si ce ne serait point un monument du culte des Celtes.

M. de Caumont soutient que ce dolmen , comme les autres , a dû être le centre d'un tumulus.

Mgr. de Dreux-Brézé , à qui ses tournées pastorales ont déjà fait connaître tout le département , n'a pas vu d'autres pierres celtiques que celles dont a parlé M. de Soultrait.

M. l'abbé Devoucoux dit que cependant le Bourbonnais était habité fort anciennement , et que le pays devrait renfermer de nombreux monuments celtiques , surtout s'il fut le pays des Boïens. Il faudrait faire des fouilles et des études plus approfondies , et les monuments que l'on pourrait découvrir seraient d'un bien grand secours pour l'étude de la géographie antique de nos contrées.

M. de l'Estaille parle d'un vase en terre , découvert dans le pays et conservé au musée de la Société d'émulation , que l'on croit celtique , à cause des haches en silex avec lesquelles on l'a trouvé.

M. de Bure cite aussi divers instruments en bronze portant des ciselures , trouvés à la Ferté-Hauterive , et que M. Potier affirme appartenir à l'époque celtique. Il répond à une question de M. l'abbé Devoucoux , que ces instruments sont ornés de lignes chevronnées et ondées.

M. Devoucoux insiste sur l'utilité qu'il y a à signaler avec soin tous ces objets antiques, qui peuvent mettre sur la voie de découvertes historiques et géographiques fort importantes.

M. de Bure signale encore le curieux instrument en bronze, conservé au musée de la Société d'émulation, qui a été trouvé avec des haches en silex et des *tintinabula*.

M. Chasles désirerait savoir quelle est l'opinion de M. Devoucoux sur la situation du pays des Boïens; l'opinion qui place ce pays entre la Loire et l'Allier est, dit-il, fort contredite; quelques antiquaires croient le trouver dans le centre du département de la Nièvre, où beaucoup de lieux se nomment Bouby, Buy, etc., où une commune porte le nom fort significatif d'Arzembouy, et où enfin l'on a récemment découvert, près de St.-Révérien, une ville antique fort considérable.

M. Devoucoux fait observer qu'il est important de faire attention aux noms de lieux qui peuvent se rattacher à celui des *Boii*, et indiquer par là même les pays où résidèrent ces alliés des *Ædui*. Son opinion particulière est que les *Boii*, tout en possédant des terres sur la frontière occidentale du pays éduen, avaient encore des stations sur d'autres points du même territoire. Cette dissémination des nations germaniques sur le sol éduen est certaine en ce qui tient aux *Sannates* (les chartes font connaître le nom *villa Sannatica*) et a laissé des traces assez notables en ce qui concerne les *Boii*. On cite les recherches faites par les archéologues Nivernais, pour prouver que les Boïens eurent un établissement considérable près de St.-Révérien et que diverses localités voisines en ont retenu quelque chose dans les noms qu'elles portent.

M. Bardoux pense que, suivant toute apparence, les Boïens

furent placés par les Eduens, dans une contrée où il n'y avait pas d'autres habitants. Et comme les Boïens, après cette émigration, restèrent définitivement soumis à la domination romaine, il n'est pas étonnant qu'on ne trouve dans le pays qu'ils ont occupé aucune ruine celtique. Les Boïens, après le grand fait dont parlent les commentaires, ne durent créer que des établissements gallo-romains. Leur présence ne peut donc être attestée que par des ruines et des objets semblables à ceux que l'on trouve en si grand nombre sur les bords de l'Allier et de la Loire.

Quant aux désinences en *Bouis*, auxquelles on paraît attacher beaucoup d'importance, le Bourbonnais est aussi riche à cet égard, que peuvent l'être d'autres contrées; on y trouve, en assez grand nombre, les domaines, les villages et les châteaux du Bouis, des Bouis et d'Ebouis. Rien n'est plus commun en Bourbonnais que les familles qui portent des noms semblables.

M. Bardoux croit devoir ajouter que les paysans pronoucent *bouis*, le nom du petit arbuste qui orne nos jardins. Cet arbuste croît naturellement dans beaucoup de contrées du Bourbonnais. Peut-être les désinences *buis* n'ont-elles pas d'autre origine.

Aux environs de Montluçon, on soutient une autre opinion sur la résidence des Boïens. On prétend démontrer, par des preuves positives, qu'ils furent établis sur les bords du Cher, et non ailleurs. Dans ce conflit d'opinions, ce qu'il y a de mieux n'est-il pas de s'en tenir à la croyance généralement reçue, que les Boïens furent placés entre l'Allier et la Loire, aux environs de Moulins. Il est certain, du reste que, dans ce cas, ils durent s'étendre à l'est, car l'Allier leur présentait une limite trop étroite, d'après le nombre de combattants que leur assignent les commentaires.

M. Devoucoux répond à la seconde observation de M. Bar-

doux, qu'une valeur historique n'est accordée par lui à ces noms de lieux, que dans les cas où les chartes anciennes, reproduisent les noms de lieux avec une forme assez précise pour prévenir l'objection, et où la présence de monuments antiques vient corroborer les données acquises. Ainsi, le lieu voisin d'Entrains, nommé *Bouhy*, est indiqué dans ces chartes, sous la forme *Boyacum*, et on y a trouvé une inscription antique dont les mots *Augusto sacrum*, rappellent ceux du taureau de bronze d'Autun, sur lequel on lit *Augusto sacrum... Boiorix*.

La question paraissant épuisée, M. le Président donne lecture de la 2^e. question :

Quelles sont les voies romaines dont les traces se voient encore dans le département de l'Allier? Etablir le réseau de ces voies et leur jonction avec celles des départements voisins.

M. de Soultrait, comme il l'a dit à propos de la première question, n'a point eu le temps de faire les recherches nécessaires pour suivre les voies romaines dans le pays; il n'a même vu nulle part, dans ses tournées, de traces bien évidentes de ces voies, dont cependant il doit rester des tronçons.

M. de Caumont annonce que la Société française dispose, chaque année, de fonds destinés à l'étude et à la conservation des monuments, et que le conseil de la Société pourra consacrer une somme à des fouilles propres à jeter du jour sur les premières questions soumises au Congrès.

M. le comte de l'Estoille remercie la Société française. Il regrette que M. Deschamps de Verneix, qui a promis un travail sur Hérisson et sur l'ancienne ville de Cordes, n'assiste point à la séance. M. Deschamps de Verneix a trouvé de curieux cercueils gallo-romains à Cordes.

M. de Caumont parle de l'importance qu'il y a à re-

chercher les voies romaines, et cela dans le plus bref délai ; cette recherche est d'un beaucoup plus grand intérêt que celle des antiquités celtiques. Les fouilles nécessaires pour découvrir les voies et les établissements romains sont du reste faciles et peu coûteuses.

M. l'abbé Devoucoux désirerait que la Société d'émulation fit le plus tôt possible des recherches pour arriver à connaître au juste le point où la voie romaine de Sitalia à Autun traversait la Loire ; quelques antiquaires ont pensé que le point était Diou ; la tradition qui a conservé le souvenir d'un pont, dit de Brunichon, semblerait confirmer cette opinion.

M. de Bure parle de restes gallo-romains à Périgny ; peut-être le passage de la Loire était-il en ce lieu.

M. Devoucoux connaît ces restes qui sont bien certainement antiques, mais il pense que la voie continuait jusqu'à Gilly, village situé en face de Diou.

M. de Caumont insiste sur la nécessité de tracer de suite une carte du département à grande échelle, sur laquelle on marquerait les divers tronçons de voies romaines à mesure qu'on les découvrirait ; ce serait la meilleure manière d'arriver à avoir, au bout d'un certain temps, le réseau complet de ces voies.

M. de Bure soumet au bureau des médailles consulaires trouvées à Beaulon ; ces médailles ont été examinées par M. le docteur Ochier, qui les a trouvées fort intéressantes.

M. le baron de la Brousse insiste sur l'importance des découvertes faites à Beaulon, où l'on trouva, en 1833, entr'autres choses d'un grand intérêt, des vases romains ; au reste, tout le littoral de la Loire est riche en vestiges de l'époque gallo-romaine.

Le P. Desrosiers pense que Limoise, qui a conservé

une enceinte de fossés et de débris de murailles, était un château gallo-romain d'une certaine importance; un chemin de pierres cimentées conduisait de Limoise à Bourbon.

M. le comte de l'Estaille annonce que la Société d'émulation de l'Allier comptait offrir au Congrès un travail complet sur les voies romaines, œuvre de M. Chauvet, agent-voyer en chef; bien que ce travail ne soit point achevé, la Société espère qu'il sera complété et qu'elle pourra le publier. L'orateur donne ensuite lecture d'une note de M. le marquis de Bellenaves, relative à une voie romaine.

« Escurolles est un point d'où rayonnent plusieurs voies romaines; l'une de ces voies se dirigeait sur Janzat, où il existe encore des vestiges d'un pont en aval de celui qui a été construit, il y a peu d'années. Cette voie passait au lieu dit le Pavé de la Marche, où avait été établie une commanderie du Temple sur la marche ou limite de l'Auvergne et du Bourbonnais. De là, elle se dirigeait sur Chantelle-la-Vieille (*Cantilia* des itinéraires romains). Au-delà, ce chemin, connu dans le pays sous le nom de Chemin-des-Bourbons, parce que probablement ils l'ont réparé, se bifurque, à 400 mètres de la Bouble sur laquelle était un pont, à peu près au même emplacement que le pont actuel. L'une de ces bifurcations se dirige sur La Cour, où était un château de l'Ordre de Malte. Cette voie doit être celle indiquée dans l'*Itinéraire* d'Antonin; l'autre se dirigeait à droite et devait tendre au Montet et à Bourbon. Il se peut que ce chemin ne date que des Bourbons et soit cause de la dénomination actuelle. »

« Ces chemins étaient marqués dans les bois par une élévation en dos-d'âne. A la sortie de Chantelle-la-Vieille seulement, il passait dans un fonds entre deux tertres, et était

construit en caillou disposé à la moderne, avec un ruisseau au milieu. »

« Je n'ai pas vu par moi-même les indications de voies romaines partant d'Escurolles. Mais il m'a été dit, et cela est probable, que l'une d'elles allait sur Vichy, une autre sur Clermont. »

« Il existe un chemin parallèle à la route actuelle qui va à Clermont, en partant d'Escurolles. Ce dernier se rapproche assez de Gannat, passe derrière Montpensier, et va jusqu'à Nérac, sans rejoindre la route. Je ne sache pas qu'il y ait eu indication de vestiges romains, mais il y a probabilité qu'ils devaient en être rapprochés. Mais ce pays est tellement cultivé depuis long-temps, qu'il n'est pas probable qu'on en puisse retrouver. »

M. de Soultrait parle des antiquités romaines, conservées au château de Luday, près de Marcillat, chez M. le comte de Durat; ce petit musée est formé en grande partie d'objets trouvés à Nérac. Les plus intéressants de ces objets ont été publiés dans *L'ancien Bourbonnais*.

M. Esmonnot donne communication de plusieurs notes sur les antiquités de Nérac.

M. de Soultrait lit à l'Assemblée une petite note sur Nérac, extraite des Manuscrits de M. Dufour :

« Il a été fait de nombreuses trouvailles à Nérac : parmi les objets trouvés, il faut remarquer une Diane en bronze, d'environ 3 pieds de hauteur, découverte dans les ruines; cette statue en pied, et accompagnée d'un chien, fut vendue, en 1780, à des officiers hollandais. »

« Vers le même temps, un vigneron trouva dans la terre un Mercure aussi en bronze, et à peu près de même gran-

deur que la Diane ; ce vigneron , trompé par le caducée , qu'il prenait pour une croix , vit un saint Jean-Baptiste dans cette statue qu'il échangea contre un crucifix. »

« Les inscriptions trouvées à Bruère et à Nérís même sont d'un temps postérieur à la conquête. La ville de Nérís y est désignée sous le nom de *Nereus* et de *Nerio* , et ses habitants sous celui de *Neriomagienses*. »

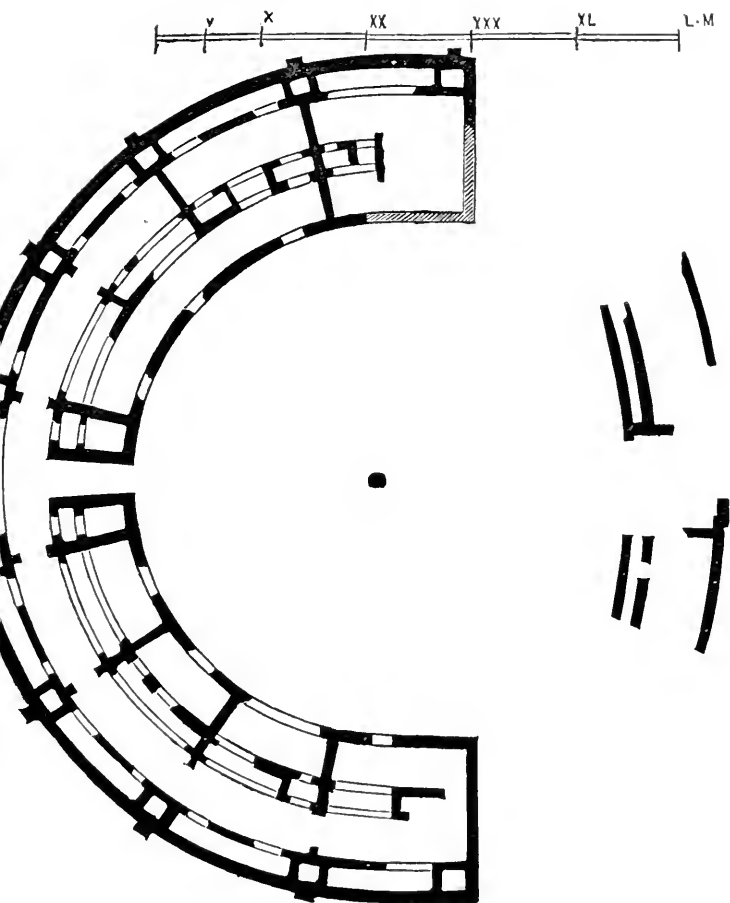
M. Dufour vit , quand il visita Nérís , les restes de l'amphithéâtre , dont il a laissé un plan ; un camp romain , dit de César ; des fragments d'aqueducs et diverses inscriptions. Le 4 pluviôse an VIII , on y découvrit un aqueduc construit de grandes pierres de grès de différentes formes. Il y avait sur les murs des cannelures et d'autres ornements. Quatre pierres portaient ce fragment d'inscription incompréhensible en belles lettres de 0,14 m. de hauteur :

CASSIA NEMIE F. NERIO VSV II.

M. Dufour déplore , dans ses notes , la perte de presque tous les objets antiques trouvés à Nérís , qui ont été vendus aux étrangers ; la réunion de ces antiquités aurait formé un musée local des plus curieux.

L'orateur ajoute que Nérís fut une localité fort importante à l'époque gallo-romaine , et que la Société d'émulation devrait réunir tout ce qui a été publié sur les antiquités de cette ville , y ajouter ce qui a été découvert depuis , et publier une histoire archéologique , une monographie de cette antique cité.

M. de Caumont présente au Congrès un plan de ce qui reste de l'ancien théâtre de Nérís et un autre plan de ce théâtre restitué. Ces deux dessins sont dus à M. Dufour.



PLAN DU THÉÂTRE DE NÉRIS.

MM. de Canmont et de Soulait échangent quelques paroles au sujet des théâtres antiques; à ce sujet, Mgr. l'Evêque de Moulins cite le théâtre de Vicence, construit par Palladio, sur le modèle des théâtres antiques.

A une question de M. de Caumont, M. Esmonnot répond que les chapiteaux trouvés à Nérès, sur l'emplacement des anciens bains, ont été conservés, et qu'on doit en orner une salle de l'établissement thermal.

M. de Caumont montre une vue à vol d'oiseau du camp romain de Nérès, extraite des papiers de M. Dufour.

M. de Soutraît désirerait que la Société d'émulation de l'Allier voulût bien communiquer au Congrès une note sur les fouilles de Plaisance près d'Iseure; M. de l'Estaille donne des indications sur le résultat de ces fouilles.

Sur l'invitation de M. de Soutraît, M. de Bure donne aussi quelques détails au sujet des fouilles commencées à Chantenay, dans le département de la Nièvre.

M. de Soutraît parle de statuettes en terre cuite, qui ont été trouvées dans la commune de Toulon-sur-Allier, à La Forêt, par M. de Jolivette; il y avait, sans doute, en ce lieu une fabrique de ces statuettes qui représentent diverses divinités. Lui-même possède deux moules et quelques autres petits objets provenant de ces fouilles, qui lui ont été donnés par M. de Jolivette: c'est d'abord un moule de la partie antérieure d'une Vénus; puis la partie postérieure du moule d'une tête, dont le travail est assez soigné, ce moule porte un nom de potier, VRBICVS; puis enfin une statuette mutilée d'un personnage à cheval.

M. Abel de Soutraît a assisté à ces fouilles, qui ont aussi amené la découverte de fragments de vases en terre rouge assez fine, ornés de moulures. Il signale un autre nom de potier, VRBANVS, qui se lit sur un moule.

M. de Caumont voudrait savoir si on pense que ces vases en terre rouge ont pu être fabriqués sur place, avec de la terre du pays, convenablement épurée. Il voudrait avoir quelques détails sur la nature de la coloration de ces vases;

la terre en est-elle rouge, ou ont-ils été enduits d'un vernis coloré ?

M. Esmonnot a trouvé à Nérès des fragments de ces vases de diverses natures : les uns étaient intérieurement rouges ou noirs, d'autres étaient colorés par un enduit. Il pense que ces vases ont pu être fabriqués dans le pays. M. de l'Estaille partage cette opinion; il signale la terre de Billom, avec laquelle on fabrique tous les jours de petits vases à l'imitation des vases antiques; il rappelle que M. du Broc de Segange, a fait exécuter des vases du même genre, avec de la terre prise à Segange même, à la porte de Moullins.

M. Abel de Soultrait parle d'une patère en bronze doré, trouvée à la Gaudronne, près d'Iseure.

M. de Caumont annonce que Mgr. l'Evêque vient de lui écrire pour lui annoncer qu'il ferait mettre à la disposition des membres du Congrès la tribune située sous l'orgue, à la cathédrale, pour la grand'messe du lendemain.

L'Assemblée remercie Mgr. de Dreux-Brézé.

M. de Caumont parle des musées d'Allemagne qu'il a visités récemment : ces musées s'enrichissent tous les jours, par la voie des échanges, de moulages d'objets curieux de l'antiquité et du moyen-âge, que l'on peut ainsi étudier sans aller voir les originaux. Un très-grand nombre d'objets gallo-romains ont ainsi été reproduits avec une grande perfection et se trouvent dans les diverses collections archéologiques de l'Allemagne. Il serait bien à désirer que la France suivit cet exemple; les musées de province verraient ainsi, en peu de temps et à peu de frais, augmenter le nombre des richesses artistiques et archéologiques destinées à servir à la curiosité et aux études. On arriverait, comme en Allemagne, à perfectionner bien vite les modes de reproduction. L'orateur demande à M. Leroux, délégué de Sens, si l'on pourrait, par exemple, mouler les plus beaux morceaux gallo-romains

qui se trouvent dans cette ville , et envoyer des exemplaires de ces moulages , après échanges , dans les divers musées qui les désireraient. M. Leroux répond que ces échanges pourraient parfaitement avoir lieu ; et M. l'abbé Devoucoux annonce que la Société éduenne s'empresserait de suivre cet exemple.

Au nom de la Société française , M. de Caumont promet à la Société d'émulation de l'Allier des fonds pour faire faire de ces moulages.

M. Michelon fait la communication suivante , relative aux antiquités gallo-romaines :

« Il y a quelque temps , je passais à Varennes-sur-Allier , et , sachant que , dans les travaux de la gare du chemin de fer , il avait été trouvé des vases romains , je m'adressai à plusieurs personnes pour savoir ce que ces vases étaient devenus ; j'appris qu'ils avaient été dispersés de côté et d'autre , ou brisés. Seulement , on ajouta que si je voulais avoir de ces vases-là , un colon , demeurant à Beaupuy , en avait trouvé une assez grande quantité , en travaillant une pièce de terre attenante à sa maison.

« Beaupuy est une colline , au pied de laquelle est bâtie la ville de Varennes ; la vue s'étend très-loin sur la vallée de l'Allier , de là peut être son nom.

« Je m'y rendis ; je trouvai l'homme que je cherchais , et lui demandai s'il avait encore de ces vases qu'il avait trouvés dans sa terre. Il m'en montra d'abord un , puis deux , jusqu'à six ou sept ; mais ils étaient tous brisés et il n'en restait plus que les deux tiers : il s'en servait pour conserver quelques graines.

« Après avoir acheté ces vases , je lui demandai s'il connaissait , dans le pays , quelque personne qui en eût encore ; il me répondit que son voisin avait trouvé un bocal en verre (ainsi appelait-il ce vase) en bêchant son jardin.

« J'allai voir ce vase, dont je ne me permettrai pas de préciser l'époque, mais qui était assurément antique.

« Ayant demandé comment il avait été trouvé, cet homme me répondit qu'en creusant dans son jardin, sa bêche ayant rencontré quelque chose de dur, il fouilla et découvrit une pierre d'à peu près cinquante centimètres de diamètre. Cette pierre était arrondie par le haut; elle était scellée par deux pinces de fer à un massif en maçonnerie. Après bien des précautions, il l'enleva, et découvrit sous une tuile carrée qui recouvrait l'orifice du vase, le vase lui-même. Il l'enleva avec soin, et vit dans l'intérieur quelques cendres et des ossements calcinés. Quand j'ai vu ce vase, les cendres n'y étaient plus; il avait été nettoyé, et servait à des usages de ménage.

« Ce vase est en verre d'une couleur verdâtre, avec un commencement d'irisation d'un côté; il peut avoir de douze à quinze centimètres de haut sur à peu près autant dans son plus grand diamètre. Il a la forme d'un ballon de verre, dont le fond est un peu déprimé. Il a deux anses coudées à angle droit et allant du goulot au milieu du vase. Ces anses peuvent avoir six centimètres de large; elles sont plates et cannelées sur leur surface. Je trouvai aussi au même endroit plusieurs vases intacts, en terre blanche ou noire.

« Le colon, à qui appartenait ce vase, me dit qu'il croyait que si l'on cherchait, on pourrait en trouver de semblables. Je ne me permettrai pas d'émettre une opinion sur ce fait, mais plusieurs paysans, sachant que je cherchais des vases anciens, me dirent que Varennes avait été autrefois la plus grande ville du monde et la plus ancienne. Cette légende, quoique absurde, donnerait lieu de penser qu'autrefois il aurait pu exister dans ce lieu un grand établissement, quoiqu'il n'en reste aucune trace.

« On trouve aussi à Varennes beaucoup de médailles d'Auguste, autel de Lyon, de Tibère, de Néron, etc. 3

« Il a été trouvé quelques silex gaulois, mais les ouvriers, ignorant leur valeur, les ont brisés pour les mettre sur un chemin. Il m'a cependant été promis que, quand on en trouverait, on les conserverait. »

M. de Caumont a trouvé fort remarquable le tronçon de colonne et le chapiteau, provenant de Nérès, conservés au musée de la Société d'émulation. Toutefois, il fait observer que la forme de ce chapiteau n'est point insolite : on la trouve fréquemment dans les constructions gallo-romaines, notamment à Landunum. Il paraît probable que cette colonne, dont les fragments ont été réunis avec du plâtre, fut brisée lors d'un incendie, car elle porte des traces de feu bien visibles.

M. Chasles revient sur les fouilles de Chantenay ; il voudrait savoir si quelques-unes des cornes ou des défenses d'animaux, trouvées dans ces fouilles, ont été conservées. Il serait à désirer que ces débris fussent soumis à des zoologistes compétents, qui pourraient dire quels sont les animaux qui se trouvaient alors le plus communément dans les forêts du pays. Il demande si quelque chose dans les fouilles peut aider à découvrir pourquoi ces cornes avaient été déposées en ce lieu.

M. de Bure répond que l'on a trouvé avec ces débris d'animaux des cendres, des clous à deux têtes, et une petite statuette votive.

M. de Caumont dit que l'on trouve fréquemment de ces amas d'os d'animaux : à Vieux, en Normandie, un propriétaire découvrit, et exploita comme une carrière, une grande quantité d'os d'animaux, de bœufs surtout, qu'il trouva accumulés dans un large fossé. On a trouvé de ces os dans les ruines d'un théâtre romain. Il pense que le plus souvent c'étaient des débris des animaux que l'on mangeait ; on a souvent trouvé en même temps des écailles d'huîtres.

M. l'abbé Devoucoux a aussi vu de ces os et de ces cornes, dans les fouilles d'un théâtre antique d'Autun.

Ce théâtre, dit M. Chasles, devait être consacré à Diane, car c'était un usage fort répandu, chez les chasseurs de l'époque gallo-romaine, d'offrir à cette divinité les têtes des cerfs et les hures des sangliers que l'on tuait. Il cite, à l'appui de son dire, un fait de l'histoire de saint Germain, d'Auxerre : Saint Germain, bien que chrétien, avait conservé beaucoup d'usages du paganisme, et il ne manquait jamais, au retour de la chasse, de consacrer à Diane les têtes des animaux qu'il avait tués, en les suspendant à un arbre, dans Auxerre même : saint Amatre, évêque d'Auxerre, qui avait jeté les yeux sur Germain pour en faire son successeur, le blâmait fort de ces coutumes païennes, et un jour, disent les historiens, il fit abattre l'arbre consacré à Diane. Saint Germain fut d'abord fort irrité, puis la grâce le toucha, et il fut sacré évêque.

M. l'abbé Devoucoux ajoute que ce fait de la vie de saint Germain est important pour l'histoire d'Autun ; il fait connaître qu'il y avait un prétoire dans cette ville, car il est dit que saint Amatre fut obligé de s'y rendre, pour obtenir du préfet l'autorisation de sacrer celui qu'il avait désigné pour être son successeur. M. Devoucoux ajoute que l'usage était d'enterrer les os des victimes sur le lieu même des sacrifices, lors de la consécration des villes et des temples ; cela explique souvent la présence d'os dans des mines.

M. Bessy revient sur l'intérêt que peuvent présenter ces dépôts d'ossements, au point de vue de la zoologie et de la chimie.

M. de Bure se rappelle avoir vu trouver, à Chantenay, un fragment d'une statuette, représentant une divinité accompagnée d'un chien, ce qui corroborerait l'opinion de M. Chasles, relativement à la consécration à Diane des cornes et des défenses. Le même orateur parle aussi d'une pièce carrée

pavée, découverte à Chantenay, dont l'aire allait en pente, et qui renfermait une sorte de table à quatre pieds, d'un mètre carré; cette table a malheureusement été détruite en grande partie, mais l'un des pieds a été conservé. Le président de la Société d'émulation donne encore quelques détails à M. de Caumont sur la provenance de certains morceaux de mosaïque conservés au musée; ces fragments viennent de Trezel, où l'on trouva une mosaïque d'une certaine importance; M. Esmonot en a un dessin. Une autre mosaïque a été trouvée à Target.

Mgr. l'évêque d'Autun, avant de lever la séance, remercie l'Assemblée de l'avoir appelé à présider la première de ses réunions; il félicite M. de Caumont des services immenses qu'il a rendus, non-seulement à la science, mais encore à la religion, en propageant le goût des études archéologiques; les résultats sont déjà fort grands; ils grandiront encore. Monseigneur s'étend aussi sur l'utilité de ces congrès qui, chaque année, réunissent les hommes heureux de se rencontrer et d'augmenter la somme de leurs connaissances, en mettant en commun le fruit de leurs observations particulières. Ces réunions, dont l'étude des monuments chrétiens est le but principal, ne peuvent manquer de fortifier l'amour d'une religion à laquelle on doit de si grandes et de si nobles choses.

M. de Caumont est heureux de rappeler que l'un des premiers congrès archéologiques reçut, dans la ville épiscopale de Mgr. de Marguerie, l'accueil le plus sympathique; il n'en pouvait être autrement, à Autun, où la science archéologique compte tant d'adeptes savants et laborieux.

La séance est levée à trois heures et demie.

L'un des secrétaires-généraux,

Comte Georges DE SOULTRAIT.

1^{re}. Séance du 25 juin.

Présidence de M. BARDOUX, vice-président du Tribunal civil.

Siègent au bureau : MM. de Caumont ; Chasles ; Leroux ; Gaugain ; le comte de Soulltrait ; comte de l'Estaille et de Bure , secrétaires-généraux.

M. le comte de Soulltrait donne lecture du procès-verbal de la séance du 24.

L'Assemblée vote des remerciements à M. le Président du Cercle de Moulins, qui a bien voulu ouvrir à tous les membres du Congrès les portes de cet établissement.

M. Bardoux, à propos d'une observation de M. de Fontenay, sur le procès-verbal d'hier, annonce que M. Brugières de La Motte, dans une note inédite envoyée à la Société d'émulation, exprime l'opinion que la capitale des Boïens n'était pas ailleurs qu'à Montluçon.

Il cite l'inscription récemment découverte à Nérès, et que M. Brugières de La Motte croit pouvoir rétablir ainsi :

NUMINIBUS AUGUSTORUM ET NERIO.

M. le Président donne lecture des 3^e., 4^e. et 5^e. questions :
A-t-on trouvé des colonnes milliaires sur ces voies ? Quels sont les principaux points de station dont on a reconnu des vestiges près d'elles ?

Quel est le mode de construction des chaussées romaines, en Bourbonnais ?

Quelle était l'importance des divers établissements romains dont on a découvert les ruines, dans le département, et particulièrement sur les bords de l'Allier ? Quels sont les objets les plus remarquables qui y ont été trouvés ?

M. de Soultrait répond négativement, au sujet de la première partie de la 3^e. question; au sujet du mode de construction des voies romaines, il lit la petite note ci-jointe de M. Dufour : « J'ai vu quelques fouilles auprès du chemin de Montluçon, et en quelques endroits où l'on a profondément creusé le sol; j'ai observé attentivement la coupe des terres et j'ai toujours vu deux pavés : le premier à 0^m. 7^c. de profondeur, le second à 0^m. 11^c. plus bas, reconverts l'un et l'autre d'un lit de charbon plus ou moins épais; on a trouvé dans ce charbon un petit vase en bronze; des fragments de vases en argile; des médailles et une grande quantité de morceaux de marbre plus ou moins attaqués par le feu. Il y eut donc deux grands incendies. »

Le P. Desrosiers signale à Bourbon-l'Archambault (*aqua Borvonis*), de nombreux vestiges gallo-romains. Dans les environs, au village appelé Montfeu, se voient quelques restes d'un amphithéâtre. A chaque instant, il s'y rencontre, dans les moindres fouilles, des débris gallo-romains; des restes de mosaïques blanches et noires; des briques à rebord; des briques à revêtement. Un chapiteau de colonne gallo-romaine est conservé au presbytère.

M. Abel de Soultrait a vu, dans la commune d'Izeure, il y a 5 à 6 ans, dans un terrain que l'on voulait planter, une sorte d'aire en béton fort unie, sur laquelle gisaient des débris de corniche d'assez mauvais style, mais d'un fort beau marbre blanc.

M. Alary s'est occupé des établissements qui existaient, tout le long de l'Allier, depuis son embouchure dans la Loire; toutes les hauteurs qui couronnent le chemin de fer, abondent en restes antiques.

Il indique, pour le département de l'Allier, les points principaux : dans le village de Chavennes, une aire en béton; au champ nommé *des Fortunes*, du marbre blanc; des traces

d'hypocauste ; un style ; un poinçon ; quatre médailles de Constantin , de Constance-Chlore *Constantia* et une indéterminée ; le tout est actuellement au musée de Moulins.

On a trouvé des antiquités gallo-romaines en grand nombre dans les excavations faites entre Izeure et St.-Bonnet ; ces fouilles ont fait découvrir un dépôt d'amphores , l'un de ces vases gardait encore quelques traces du liquide dont il avait été rempli.

On découvre à Izeure , dans un tombeau , il y a dix ans , des bracelets d'or gallo-romains , qui passèrent au creuset de l'orfèvre.

Après Izeure est une interruption dans les fouilles , puis vient Lartiers ; là , on a découvert récemment un tombeau , composé d'une pierre cubique creuse , contenant un vase dont un fragment existe au musée.

A Bessay , on a découvert des cercueils en pierre ; les débris antiques abondent depuis Varennes jusqu'à Vichy. A Varennes , en face de l'endroit où se trouve actuellement l'embarcadère , était un pont dit *des Moines*.

On reconnaît sur cette ligne d'établissements romains , qui tendait vers l'Auvergne , un autre embranchement à partir de Toulon , se dirigeant sur la Loire ; les agents-voyers y ont reconnu des encaissements de gravier ; on y trouve continuellement des tuiles à rebord ; des débris de vases antiques , et cela jusqu'à Dompierre et à Dion.

M. Méplain a reconnu , à Dion , dans un champ qu'il a fait fouiller , parce que tous les arbres fruitiers y périssaient en peu de temps , un sous-sol composé de briques et de poteries rouges ; un de ces fragments porte ce nom : *Samius*. Les tuiles font l'effet d'une toiture affaissée , on y trouve beaucoup de clous à deux têtes , c'est évidemment l'emplacement d'une construction très-considérable. On a , en outre , découvert en ce lieu une petite statuette en bronze et

plusieurs en terre, assez semblables à celles de la forêt, dont il a été question. On trouve encore à deux kilomètres de là, sur la Loire, des débris nombreux, mais qui forment une couche moins compacte; on en a retiré un énorme bloc de marbre du pays, qui paraissait avoir dû former l'angle d'une construction, et d'autres vestiges d'une construction identique.

M. de Bure annonce que l'on a trouvé au lieu dit *Brus*, sur la route de Dompierre à La Palisse, un puits, dont la margelle était formée de marbre de Dion et de grès de Bert; ce puits contenait beaucoup de débris de vases, dont deux existent au musée, mais point de médailles; au fond, un croisillon en bois était encore intact; quand on y est arrivé, l'eau a jailli: les pierres avaient été cimentées par une argile très-fine, au lieu de mortier.

M. Alary fait remarquer, mais sans prétendre en tirer aucune conséquence, l'existence, près de Moulins, d'un lieu dit *La Godronne*; or, dans les *Commentaires* de César, se trouve le nom de Gortona.

M. Abel de Soutraît a trouvé, dans des fouilles faites à Izeure, sur une place qui a long-temps servi de cimetière, située en face de l'église, des sarcophages en grès, plus larges à une extrémité qu'à l'autre, fermés par une dalle taillée en arête; il fit ouvrir plusieurs de ces sarcophages, dans lesquels la place des corps était indiquée par de la poussière. Sous un mur fort épais et fort ancien, qui sépare la place publique du séminaire, les sarcophages étaient placés perpendiculairement à la direction des fondations de ce mur; les dalles qui se trouvent devant la façade de l'église d'Izeure, proviennent de ces sarcophages, dont un ou deux sont encore conservés dans une chapelle. Du reste, point d'inscriptions, point d'ossements, point de médailles; il y eut peut-être cinq cents sarcophages enfouis en ce lieu. Il faut ajouter que, suivant la tradition,

l'église d'Izeure aurait été bâtie sur les ruines d'un ancien temple.

M. de Fontenay désirerait avoir quelques renseignements sur les voies romaines et sur les points où elles traversaient la Loire. Une discussion à ce sujet s'engage entre quelques membres du bureau.

M. le baron de La Brousse cite une notice de M. Lemoine, sur le canton de Dompierre, où cette question est traitée.

M. de Fontenay demande si l'on a reconnu des traces de voies romaines non empierrées ; il indique une ancienne ville de Frety, en Nivernais, entièrement disparue aujourd'hui, et un chemin que l'on nomme le chemin des....., sur lequel il ne reste aucune trace d'empierrement ; serait-ce, en effet, une voie romaine ?

M. de l'Estoille demande s'il est bien essentiel de s'appesantir davantage sur une question assez peu étudiée et que la Société d'émulation se réserve d'approfondir plus tard.

M. de Caumont pense que l'on peut donner encore quelques instants à l'étude de cette question, dans l'intérêt même des personnes qui désirent s'en occuper plus tard.

M. le Président annonce que, dans un travail soumis par M. Brugières de La Motte, à la Société d'émulation, il est question d'une borne milliaire, trouvée à La Celle-Bruyère, entre Néris et Bourges, qui porte une indication de distances en lieues gauloises.

M. de Caumont avertit le Congrès que cette borne a été décrite, il y a déjà long-temps, puis mentionnée dans le petit itinéraire de Paris à Clermont, de M. Bouillet, et qu'il en a même été question dans un congrès ; du reste, cette borne appartient au département du Cher.

Un membre cite aussi Baulon, comme ayant été un point important de l'occupation des Boïens ; ce lieu situé non loin de Bourbon-Lancy, fournit beaucoup de débris romains : c'est

là qu'a été trouvée la belle collection de médailles consulaires, offerte par M. Bayon, à la Société d'émulation. M. de Caumont engage les personnes qui se sont le plus occupées de ces questions relatives à la période gallo-romaine, à y réfléchir encore, de façon à pouvoir préciser les lieux où il serait le plus opportun de faire des fouilles, pour lesquelles quelques fonds seront votés par la Société française.

M. Protat lit une notice sur des objets orientaux, trouvés dans le Nivernais et dans le Bourbonnais :

« Messieurs, la Société française dans sa XVIII^e. session, tenue à Nevers, avait posé la question suivante :

« *Comment expliquer les médailles grecques trouvées à Entrains et aux environs, au milieu des médailles romaines et gallo-romaines, ainsi que les divinités orientales qu'on y rencontre?*

« Cette question intéressante pour le Nivernais, ne l'est pas moins pour le Bourbonnais; la cause qui a exercé une si grande influence dans la première contrée, dut nécessairement avoir quelques ramifications dans la seconde; elle s'est même déjà manifestée près de Moulins, par la découverte de statuettes en terre sigillée, semblables à celles qui furent trouvées à St.-Révérien; l'on sait que les anciens attachaient de grandes vertus à ces statuettes, mises à la mode par les médecins grecs (1).

(1) Plusieurs personnes, forçant les inductions, ont vainement cherché à expliquer le mot *Pistillus*, empreint sur ces petites statues. *Pistillus* n'indiquerait-il pas tout simplement, que la terre dont elles sont composées, soumise à l'action du pilon, avait subi la préparation qui lui communiquait ces vertus, si appréciées par les anciens? — Des statuettes semblables ont été trouvées à Blois, et c'est précisément de ce lieu que l'on tire une terre qui a remplacé le *bol d'Arménie*, dont les propriétés sont analogues à celles de la terre sigillée. La terre qui venait de Lemnos

« Je demanderai à MM. les Antiquaires de Moulins si, aux environs de cette ville, on n'a point encore découvert d'autres objets, ayant quelque analogie avec ceux d'Entrains, qui témoignent d'un culte étranger, répandu par ces prêtres-médecins ?

« Au Congrès de Troyes, j'ai déjà eu l'honneur de vous entretenir de ce culte et de la corrélation qui existe entre les pierres sigillaires et les temples gallo-romains ; les objets orientaux et le cachet trouvés à Entrains sont venus confirmer mes assertions.

« Quelques membres ont nié l'authenticité de ces objets, mais celle du cachet est irrécusable, lui seul établira la part d'influence que les prêtres grecs ont eue dans le Nivernais et les contrées limitrophes, célèbres à juste titre par des eaux thermales dont ils avaient su apprécier les qualités curatives.

« Ce cachet déjà décrit dans le compte-rendu des séances générales tenues à Nevers en 1852, page 174, demande une nouvelle explication ; il est ainsi conçu :

1^{re}. face : L TERENT PATERNI
DIATESSER. M

« Je ferai remarquer que le mot collyre, répété 4 fois sur ses faces, n'existe que par présomption.

« Le sigle L se retrouve sur plusieurs cachets analogues.

« La lettre M séparée par un point du mot DIATESSER, est l'initiale de medicamen.

« Je lis : Terentianum Paterniani diatessaron medicamen (Terentianum de Paternianus remède par quatre), Teren-

est blanche, légèrement absorbante et astringente ; elle avait la forme de petits pains orbiculaires ; sur l'un des côtés, l'impression d'un cachet représentait la figure de Diane ; il ne serait pas impossible, qu'à une autre époque, l'on eût donné à cette terre la forme de statuettes.

tianum, au lieu de Terentius, je m'appuie sur le cachet de *Julius libycus*, trouvé à Cessey-sur-Tille (Côte-d'Or), qui porte en toutes lettres

TERENTIANY

« Le médicament diatessaron est expliqué dans le livre V de Gallien : *De compositione medicamentorum secundum genera*.

« Paragraphe *Aridum Asclepiadis cicatricem inducens*.

« Médicament de l'asclépiade Andromaque pour amener la cicatrisation après la morsure.

« Ce remède est effectivement composé de quatre ingrédients très-actifs et de quatre parties, savoir :

| | | |
|------------------|------|-----------|
| Mine de cuivre | iiij | drachmes. |
| Fleur de vitriol | iiij | id. |
| Loppes de bronze | iiij | id. |
| Couperose | iiij | id. |

2°. face : L TERENT PAERNI

MELINYM

« Le melinum, d'après Andromaque, sert à l'agglutination des ulcères, à la formation des chairs, à la réduction des cicatrices, etc.

« On rencontre aussi le *melinum ad claritatem*, sur la pierre de Nuits, ce qui prouve que ce suc était encore la base de médicaments propices à des maladies d'un autre genre.

« Je vous rappellerai, Messieurs, que la pierre de Nuits (Côte d'Or), a été trouvée dans les champs de Bolar, avec un couteau de sacrificateur.

3°. face : L TERENT PATERNI

DIALIPIDVM

« Le dialipidum, autre médicament à base grasse, suivant Hemolaüs, et suivant Celse, médicament doux.

4^e. face : L TERENT PATERNI
DIASMYRNEN

« Le terentianum diasmyrne, composé avec la myrrhe, qui paraît avoir été employée *post impetum lippitudinis*, est du second ordre des échauffants et des siccatifs; de là vient aussi qu'il cicatrise les plaies de la tête; il a passablement d'amertume, de là vient encore qu'il tue les vers et fait avorter.

Quod fatum et lumbricos enecat ejicitque.

« Ces divers médicaments sont tous inscrits dans Gallien, parmi les recettes qui nous proviennent des Asclépiades.

« Ces prêtres-médecins envoyés par Trajan, chez les Gaulois, ainsi que je l'ai établi dans un premier mémoire, par l'inscription d'Arignan et par la pierre de Beaune, avaient, sans nul doute, étendu leur domination dans le Nivernais et le Bourbonnais; car il est certain que le cachet d'Entrains aura été apporté dans cette dernière localité, pour servir à la préconisation des remèdes inscrits sur ses faces, et provient d'un temple plus éloigné, ainsi que je vais en fournir la preuve.

* Entrains, l'*interanum* du marbre d'Autun, se reliait par Foucy à la grande voie d'Auxerre à Langres, qui elle-même correspondait, entre Châtillon-sur-Seine et Montliot, à un embranchement signalé par M. Mignard, de l'Académie de Dijon.

« Cet embranchement nous conduit près d'Essarois, au temple d'Apollon de La Cave, que ce savant archéologue vous a fait connaître par son intéressant rapport, inséré dans les Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, t. II. 3^e. liv.

« Ce temple dédié à *Apollon Vindus*, était habité par ces prêtres qui regardaient le feu comme l'élément de toute matière, et paraît avoir été le foyer des idées religieuses qui rayonnaient dans le Nivernais, en même temps qu'il fut l'asile des malades qui allaient demander au dieu de l'humanité la guérison de leurs maux.

« C'est au milieu des ex-voto de ces malades, que je retrouve Paternianus.

« Le ton d'abattement et de souffrance de certaines statues, dit M. Mignard, l'altération des traits, la contraction des lèvres, tout, dans ces ex-voto, présente l'image de divers maux physiques, etc. Je ne vois, dit-il encore, que des coiffures de malades sur les têtes.

« En examinant les débris d'ex-voto arrachés à ces ruines, je trouve, en effet, la fin d'une inscription, désignant l'un des malades de Paternianus :

ARROTTA PATERNIANI, du mot grec *αρρωστωσ*, infirme, malade.

« Puis encore la fin d'une inscription qui accuse la main mal assurée d'un prêtre grec, peu habitué à tracer des caractères romains, mais se conformant aux nouveaux usages introduits par les vainqueurs des Gaules; cette inscription, tout-à-fait rudimentaire, dont les lettres tiennent plus du grec que du latin, porte le sigle du cachet d'Entrains, et le même nom Paterni, abréviation de Paterniani, ce nom est suivi de quatre autres sigles Q V P T, qui paraissent rappeler la dédicace solennelle du monument élevé sous le sacerdoce de L PATERNI QVI VIVVS POSVIT TEMPLVM, de ce même Paternianus, préparateur du diatessaron et des autres remèdes préconisés, vendus à Entrains.

« Il n'est donc pas douteux que les objets orientaux trouvés dans le Nivernais et le Bourbonnais proviennent de la même source. Rien de plus naturel que de rencontrer, dans ces provinces, des statues et des monnaies de la patrie de ces prêtres-

médecins, qui avaient puisé les éléments de leur art dans les temples d'Isis et d'Osiris.

« La statue égyptienne trouvée dans un tombeau et parfaitement semblable à celle de Lormes, établirait seule la présence d'un culte étranger.

« Vous savez, Messieurs, que ce culte égyptien, ou mithriaque, fut introduit dans la théogonie romaine, l'an 685 de Rome, et ne pénétra que fort tard dans les Gaules; les Asclépiades naturalisés gallo-romains par Trajan, luttèrent long-temps encore contre la puissance affaiblie des Druides, ce ne fut qu'au 3^e. siècle, qu'ils obtinrent le plus de succès; mais leur faveur fut de courte durée: deux courants opposés devaient bientôt les faire disparaître, l'un, entraînant les hordes sauvages du Nord; l'autre, guidé par la Croix, assurait le prochain triomphe de la civilisation sur la barbarie. »

M. le Président propose une réunion d'une heure à trois: cette réunion est décidée. La séance est levée à neuf heures et quart, et les membres du Congrès se donnent rendez-vous, pour assister à la grand'messe qui sera célébrée dans la cathédrale, avec les nouveaux ornements gothiques.

L'un des Secrétaires,

Comte MAX DE L'ESTOILLE.

2^e. Séance du 25 juin.

Présidence de M. CHASLES, membre du Conseil-général de l'Yonne.

Siégent au bureau MM. de Caumont, Joseph de Fontenay, le baron de La Brousse, membre du Conseil-général de

l'Allier ; Mallet ; Alary ; Gauguain ; MM. le comte Georges de Soutraît ; de Bure et le comte de l'Estoille , secrétaires-généraux du Congrès.

M. de l'Estoille donne lecture du procès-verbal de la séance précédente. Ce procès-verbal est accepté, après de légères rectifications : une entr'autres, de M. de Fontenay, a rapport à l'assertion émise par lui sur les terrains où croît spontanément le buis, terrains qu'il pense être uniquement calcaires ; en sorte que la présence du buis dans tout autre terrain, indiquerait presque certainement l'existence des ruines d'un monument construit avec des matériaux calcaires.

Il est donné communication d'une lettre de M. Secretain, de Niort, qui exprime ses regrets de ne pouvoir se rendre au Congrès.

M. le docteur Robert annonce qu'il a trouvé plusieurs poteries romaines portant des noms, entr'autres, celui de Paternus.

M. Protat fait observer que l'on trouve sur certaines poteries, l'indication *of. (officina) primi*, et que ce mot *primi* se retrouve également sur certains cachets.

M. le comte G. de Soutraît entretient le Congrès de la suspension du *Bulletin bibliographique* des Sociétés savantes. — Cette publication doit se retirer devant le bulletin édité par les soins du ministre de l'Instruction publique, et qui n'est que le développement de la même pensée.

M. de Caumont donne quelques détails sur ce bulletin, dont il reste très-peu d'exemplaires, et qui sera envoyé à la Société d'émulation. — Reste à savoir si le nouveau bulletin remplacera avantageusement l'ancien, et même s'il pourra avoir une longue existence. Dans le cas où il cesserait de paraître, l'on reprendrait la publication commencée sous les auspices de l'Institut des Provinces.

M. le Président donne lecture de la 7^e. question du programme.

Existe-t-il dans le département de l'Allier des monuments de l'époque mérovingienne? Quels sont les caractères de ces monuments?

M. Georges de Soultrait déclare n'avoir trouvé aucun monument qui puisse être attribué à l'époque mérovingienne ; toutefois, le département renferme un grand nombre de mottes dont l'origine est peu connue, vu le petit nombre des fouilles effectuées, et il est probable que certaines de ces mottes sont des tombeaux mérovingiens ; il sera d'un grand intérêt d'étudier ces sortes de monuments, et de chercher à constater leur destination ancienne. Une motte considérable a été fouillée à Bessay, on y a trouvé un grand nombre de cercueils en pierre, sans doute d'époques diverses, disposés en plusieurs couches ; l'orateur croit avoir entendu dire qu'on avait trouvé, dans l'un de ces cercueils, une monnaie du temps de Charlemagne. M. de Soultrait a vu au château du Luday, chez M. le comte de Durat, un certain nombre d'objets, trouvés dans le pays, qui appartiennent à la période mérovingienne, malheureusement on n'a pu lui préciser la provenance de ces objets. On lui a parlé aussi de fibules, très-probablement mérovingiennes, trouvées aux environs de Montluçon.

M. de Bure indique une agrafe de manteau mérovingienne, conservée à Diou, dont la Société d'émulation cherche à faire l'acquisition.

M. de Caumont engage vivement les archéologues du Bourbonnais à faire des recherches approfondies sur ces sépultures mérovingiennes que M. l'abbé Cochet a parfaitement caractérisées dans un excellent ouvrage, dont la seconde édition va paraître.

M. de Soultrait signale l'agrafe qui ferme la robe d'une

statue de la Vierge, du XII^e. siècle, conservée dans l'église de Chappes. Cette agrafe rappelle tout-à-fait, comme forme et comme coloration, les fibules mérovingiennes émaillées.

M. Chasles établit qu'il y a dans le département de l'Yonne, dans la vallée d'Orvannes, un dolmen évidemment érigé dans le VI^e. siècle, en mémoire de la bataille de Dormel; il en résulte que certains monuments qui passent pour celtiques, peuvent fort bien appartenir à l'époque mérovingienne.

M. le Président donne lecture de la huitième question du programme :

A quelle époque remontent les églises les plus anciennes connues dans le Bourbonnais? S'en trouve-t-il quelques-unes dont la construction paraisse antérieure au XI^e. siècle?

M. Georges de Soultrait, avant d'entrer dans la discussion des questions relatives aux monuments du moyen-âge, discussion pour laquelle il désire vivement la présence de MM. de Surigny et l'abbé Crosnier, que l'on attend demain, demande la permission de jeter un coup-d'œil général sur les monuments du moyen-âge du Bourbonnais.

Je commencerai, dit-il, par l'arrondissement de Moulins : la partie Est de cet arrondissement est, au point de vue monumental, d'une pauvreté déplorable; les cantons de Chevagnes et de Nenilly n'offrent pas une église digne d'être citée. Le canton de Dompierre est un peu plus riche : Saligny a une église romaine dont quelques parties sont remarquables, et un château d'une grande importance; les bords de la Besbre offrent quelques châteaux anciens. La partie Ouest de l'arrondissement, au contraire, renferme un fort grand nombre d'édifices intéressants, au point de vue de l'art et de l'archéologie. Vous verrez les monuments de Moulins et les belles églises d'Izeure, de Souvigny, de St.-Menoux et de Bourbon. Presque toutes les églises des cantons de Souvigny et de Bourbon mériteraient d'être visitées, elles

appartiennent , ainsi que la plupart de celles du centre du département , au style bourguignon , ou , pour mieux dire , au style de Cluny , et cela se comprend fort bien , car le prieuré de Souvigny , membre important de la grande abbaye bénédictine , avait sous son patronage beaucoup d'églises de ce pays.

Les cantons du Montet et de Lurey-Lévy comptent aussi de belles églises. Dans quelques édifices religieux de ce dernier canton , j'ai signalé des caractères architectoniques qui , sans s'éloigner beaucoup du style clunisois ordinaire , en diffèrent cependant par une plus grande sobriété dans l'ornementation et par des formes plus lourdes.

L'architecture militaire et civile du moyen-âge a aussi laissé quelques constructions importantes dans l'arrondissement de Moulins : après les belles tours de Bourbon-l'Archambault , on peut citer plusieurs châteaux des cantons de Souvigny , de Moulins et de Bourbon.

L'arrondissement de la Palisse renferme un moins grand nombre de monuments remarquables que celui de Moulins. Le canton de Varennes seul a quelques belles églises : St.-Germain-des-Fossés , Magnet , Langy , St.-Gérard-le-Puy ; les châteaux de Billy et de Montaigu-le-Blin sont de belles ruines féodales encore assez bien conservées pour donner une idée de ce qu'étaient ces châteaux.

Le canton de Jaligny se recommande aux archéologues par les châteaux de diverses époques qui couronnent les rives de la Besbre ; les églises de Châtel-Perron et de Bert ont été construites , au XII^e. siècle , par les chevaliers de St.-Jean de Jérusalem , qui leur ont donné des caractères particuliers.

Je n'ai trouvé d'intéressant dans le canton du Donjon que le portail richement sculpté de la petite église de Neuilly-en-Donjon. Après La Palisse , on entre dans la montagne bourbonnaise , et les édifices des cantons de La Palisse , de Cusset ,

du Mayet-de-Montagne, construits en granit du pays, sont lourds et peu ornementés; toutefois je citerai, dans le premier de ces cantons, la belle église de Droiturier et le château de La Palisse; dans le canton de Cusset, le château de Busset, et dans le canton du Mayet, la belle église de Châtel-Montagne, celle du Mayet, qui ne manque pas d'intérêt, et enfin les ruines imposantes du château de Montgilbert, les plus beaux restes de l'architecture militaire du moyen-âge en Bourbonnais.

Les cantons de l'arrondissement de Gannat offrent tous des monuments intéressants; les églises les plus remarquables du pays sont en style auvergnat.

Le canton de St.-Pourçain renferme, d'abord, la belle église du chef-lieu, malheureusement très-dénaturée extérieurement, puis la vaste collégiale de Verneuil et les jolies petites églises romanes de Saulcet et de Lafeline, couronnées de flèches élancées.

J'ai remarqué dans le canton de Chantelle la belle église des Genevéfains de cette ville; le magnifique portail et les chapiteaux si richement sculptés de Fleuriel; les églises de St.-Bonnet-de-Rochefort, de Charroux et de Naves; enfin les châteaux de Rochefort, de Naves, de La Rivière, de Charreil et les bâtiments claustraux de Chantelle. Gannat a son église paroissiale, et, dans le canton, les églises de Biozat, de Mazerier, de Jenzat et de Sauzet; c'est dans ce canton que j'ai trouvé le plus de traces de l'ornementation polychrome des églises; les châteaux de Gannat et de Sauzet sont intéressants, et la chapelle de celui de Mazerier offre des peintures très-intéressantes.

Le canton d'Ebreuil renferme le monument le plus remarquable de l'arrondissement: la belle église auvergnate d'Ebreuil, dans laquelle on a récemment achevé de découvrir de curieuses peintures romanes; l'église de Veance offre aussi

beaucoup des caractères de Notre-Dame-du-Port de Clermont et de St. -Paul d'Issoire ; Vicq a une crypte romane intéressante , et Belenave une grande et belle église romane , avec un tympan sculpté. Le château de Veauce , si magnifiquement restauré , est connu de vous tous.

Le canton d'Escurolles , moins riche que ceux que je viens de passer en revue , a cependant quelques églises intéressantes par leur antiquité et par leur style : Escurolles , Cognat et Brout-Vernet. Je n'ai pas encore pu visiter en détail le vaste arrondissement de Montluçon qui ne le cède en rien , comme richesses archéologiques , à ceux de Moulin et de Gannat ; toutefois je crois en avoir vu les principaux monuments.

Le canton de Montmarault a l'église de son chef-lieu qui , déjà intéressante comme architecture , vient d'être décorée de peintures en style roman du meilleur effet , sous la direction du R. P. Desrosiers , qui joint à une connaissance approfondie de la peinture du moyen-âge , un talent d'exécution fort remarquable. Ce même canton renferme les belles églises romanes de Murat , de Chappes et de Doyet , puis celles non moins remarquables , de style de transition , de Villefranche , de Malicorne et de Colombiers. Murat possède , outre son église , l'une des ruines féodales les plus importantes du département.

Je connais peu le canton d'Hérisson ; je vous citerai toutefois la curieuse église de Saint-Pierre-de-Chateloy , entièrement décorée de peintures murales ; l'église fortifiée de Cosne et celle de Sauvagny ; puis le château d'Hérisson et le lampier d'Estivareilles.

Je ne puis rien dire du canton de Cérilly , que je ne connais point.

Montluçon a une église de la dernière période ogivale , garnie encore de quelques verrières ; une autre église d'origine romane , fort dénaturée ; des murailles , et un château

du moyen-âge. Dans les environs de cette ville, il faut voir les vestiges gallo-romains et l'église romane de l'antique Nérès; le clocher fortifié de Chamblet, et l'église de Domerat, où déjà se montre ce style particulier aux églises de la frontière de la Creuse, dont le type est à St.-Désiré, dans le canton d'Huriel. Je vous ai déjà parlé des roches celtiques de Quinssaines. Le canton d'Huriel offre deux monuments du plus haut intérêt: le donjon d'Huriel, haute tour carrée de la période romane, et l'église de St.-Désiré; il sera parlé de ces deux édifices dans la suite du Congrès. Il faut aussi mentionner, pour ce canton, les églises d'Huriel, de St.-Martinien et de la Chapelaude.

Il me reste à parler du canton de Marcillat, dans lequel je n'ai pas vu une seule église qui mérite d'être signalée; je citerai donc seulement le château de Ludeix, qui renferme les restes d'un musée d'antiquités gallo-romaines trouvées dans le pays. Le département de l'Allier, comme j'ai essayé de vous le faire voir par ce court aperçu, Messieurs, est certainement l'un des plus intéressants de la France, au point de vue archéologique, c'est aussi l'un des moins connus sous ce rapport.

Des ouvrages fort bien faits ont été publiés sur le Bourbonnais, mais, il faut bien le dire, ces ouvrages laissent beaucoup à désirer pour l'appréciation et la description des monuments du pays.

Répondant ensuite à la 8^e. question du programme, M. de Soultrait émet l'opinion que le département de l'Allier ne renferme aucun monument dont la construction soit antérieure au XI^e. siècle, ou, du moins, qui présente des caractères qui puissent lui faire assigner une époque aussi reculée. Quelques ouvrages ont classé au IX^e. siècle diverses églises, entr'autres celle de Châtel-de-Neuvre et quelques parties de celles d'Izeure et de Souvigny, mais l'orateur croit que

rien , dans ces monuments , n'est antérieur à l'an 1000 ; il parlera plus tard de l'église de Châtel-de-Neuvre , qui lui paraît l'un des types les plus remarquables de l'architecture du XI^e. siècle en Bourbonnais.

Le P. Desrosiers, citant St.-Menoux , Souvigny, etc., émet l'opinion qu'en principe les édifices de la fin du X^e. siècle doivent avoir une certaine analogie avec ceux du commencement du XI^e. , que les terreurs de l'an 1000 ont été peut-être exagérées , et qu'enfin il ne serait pas invraisemblable que quelques parties de ces monuments fussent antérieures au XI^e. siècle. Tout en reconnaissant qu'en principe le P. Desrosiers a raison , M. de Soultrait persiste à croire que rien , dans les églises citées, ne peut être attribué sûrement au X^e. siècle.

M. de Caumont insiste sur la nécessité d'examiner si l'on n'a pas employé, dans des églises postérieures à l'an 1000 , des matériaux d'une époque antérieure. Ces matériaux peuvent servir de documents pour les détails architecturaux , si peu connus, de cette époque, surtout en ce qui regarde la sculpture.

M. Dadole , inspecteur des travaux de restauration de St.-Menoux, dit qu'on ne peut bien apprécier que sur place ce qui existe dans cette église. Il pense que, vers la fin du XVI^e. siècle , ou au commencement du XVII^e. , on a supprimé une chapelle latérale de chaque côté, et qu'on l'a remplacée par d'immenses éperons. Des réparations furent faites sur ces points, il y a huit ou dix ans. En dernier lieu, il a retrouvé une de ces chapelles , dont le sol était beaucoup plus bas que celui de l'église. On y a remarqué des dés en maçonnerie et des enduits semblables à celui qui recouvre le tombeau de St.-Menoux ; quant aux bases , il ne peut les faire remonter plus haut que le XI^e. siècle.

M. l'abbé Devoucoux voudrait profiter du Congrès pour

faire déterminer l'âge de St.-Nazaire de Bourbon-Lancy, qui a été évidemment réparée vers 1050. La première partie devrait précéder le XI^e. siècle; les caractères principaux sont ceux indiqués par M. de Caumont, les grandes arcades en plein-cintre, les fenêtres assez larges avec les petits voussoirs peu épais de l'époque romane, et une absence presque totale d'ornements.

Personne, dans l'Assemblée, ne connaît assez l'église de Bourbon-Lancy, pour répondre à M. Devoucoux.

M. de Soultrait répond à ce qu'a dit auparavant le P. Desrosiers, que plusieurs églises du Bourbonnais, évidemment postérieures à l'an 1000, offrent l'irrégularité dans les bases dont il a été question. Il cite, comme un des caractères qui lui paraîtraient caractériser les édifices antérieurs au XI^e. siècle, un dessin serré, recherché dans l'ornementation, un travail de ciseau assez fin, mais sec et dur dans les sculptures; ces caractères, qui s'observent fréquemment en Italie, sont rares en France; l'orateur en signale un exemple dans la crypte de St-Aignan d'Orléans, qui est bien probablement de la période romane primitive; les chapiteaux qui restent de l'ancienne église de la Marche, en Nivernais, rappellent aussi ce style; il ne connaît rien de semblable en Bourbonnais.

Le P. Desrosiers croit que, dans la partie la plus ancienne de St.-Menoux, il y a eu évidemment des remaniements du XII^e. siècle; il indique aussi le manque de correspondance entre les piliers et les contreforts, comme un exemple frappant d'irrégularité. Ce caractère existe aussi dans l'église de Coulevre.

Le comte de Soultrait parle de la portion du narthex de l'église de Souvigny, que l'on regarde comme antérieure au XI^e. siècle. Il ne pense pas qu'on doive lui attribuer une origine aussi ancienne. Le P. Desrosiers trouve dans les pro-

filz de cette partie des analogies avec les bases gallo-romaines.

En attendant toujours les membres absents pour reprendre la discussion des questions relatives aux églises romanes, car le Congrès pense qu'il vaut mieux ne pas scinder ces discussions, M. de Caumont demande si l'on trouve dans les anciens titres quelques documents sur les églises du Bourbonnais.

M. l'abbé Devoucoux cite un titre de 816, le testament d'un vicomte d'Autun, qui fait un legs à l'abbesse d'Izeure. Le comte de Soutraît, pas plus que le P. Desrosiers, n'ont vu dans cette église rien qui indique des constructions antérieures à l'an 1000.

M. l'abbé Devoucoux a trouvé un fragment d'un ancien pouillé du diocèse d'Autun, qui dénombre quelques églises du Bourbonnais, qu'il croit remonter au XI^e. siècle, et que M. de Soutraît regarde comme antérieur, peut-être même comme du IX^e. Ce fragment se trouve dans un très-ancien manuscrit du chapitre d'Autun, conservé aujourd'hui au grand séminaire de cette ville, et intitulé *Textus prophetarum*; il sert d'onglet à l'un des cahiers du livre, ce qui explique sa mutilation.

Voici, avec leur traduction, les noms ou fragments de noms des paroisses appartenant au Bourbonnais qui se lisent sur ce fragment :

ARCHIPRÊTRÉ DE PIERREFITTE.

| | |
|---------------------|-------------------|
| Bilial | Huillaux. |
| S. Petrus | St.-Pierre-Laval. |
| Molin. | Molinet. |
| Colonia. | Colonges. |
| Petrafi | Pierrefitte. |
| Dialcus | Diou. |

| | |
|--------------------|-------------------------|
| Berber | |
| Silinia | Saligny. |
| Monast. | Monetay-sur-Loire. |
| S. Leodeg. | St.-Léger-des-Bruyères. |

ARCHIPRÊTRÉ DE MOULINS.

| | |
|----------------------|------------------------------------|
| Teode. | Thiel. |
| Lisinia | Lusigny. |
| Ysoder | Yzeure. |
| Wald. | Garnat. |
| Cava | Chevagnes. |
| Gene. | Genetines. |
| Cavi | Chézy. |
| Trev | Trevol. |
| Peridus. | Paray-le-Frais. |
| Domu | Dompierre. |
| Alona. | Vaalons. |
| Bedele | Boulon. |
| Wado. | Gannay. |
| S. Bonitus | St.-Bonnet. |
| Mons. | Montbourguet (ou Montbeu- gny.) |
| Traci. | Trezy. |
| S. Por | S. Pourçain-sur-Besbre. |
| Lucen | Lucenay-en-Vallée. |

Cette liste donne le montant de redevances de chaque paroisse.

M. Devoucoux fait observer que le vrai sens du nom de Paray-le-Frais est *Paray-le-Frédéric*, et non *Paray-le-Fraeri*, venant de *Frères*, car il a trouvé ce nom écrit dans divers titres *Paredus Frederici*. M. de Soultrait a vu aussi le nom de ce lieu ainsi écrit *Frederici* et *Paray-le-Frédéric* dans des chartes des XIII^e. et XIV^e. siècles.

M. Devoucoux fait aussi observer que le sol, autrefois occupé par la paroisse de Trézy, a été envahi par la Loire, et que ce qui en reste, est partagé entre les communes de Cronat (Saône-et-Loire) et de St.-Martin-des-Lais (Allier).

M. de Caumont insiste sur l'importance de l'étude des pouillés; il désirerait que M. Devoucoux fît un travail complet sur la géographie ancienne ecclésiastique du pays.

M. Devoucoux répond que plusieurs pouillés fort importants, entr'autres celui de Cluny, vont être publiés.

Il pense qu'il aura occasion de revenir, dans le cours du Congrès, sur la distraction civile d'une partie du Bourbonnais, d'avec le comté d'Autun.

M. de Caumont demande si l'on connaît des inscriptions murales du moyen-âge. Aucun membre n'en peut citer d'antérieures au XI^e.; M. de Soultrait parlera plus loin de celles qu'il connaît.

M. l'abbé Devoucoux est certain que les deux archiprêtres de Pierrefitte et de Moulins dépendaient du comté d'Autun, et que deux divisions civiles, dites *vicairies* (vicaria), y correspondaient. Une subdivision semblable, dite Le Viry (localité actuellement effacée), existait entre l'Allier et la Loire et dépendait également du comté d'Autun. Deux localités du département de la Nièvre portent encore les noms de St.-Parize-en-Viry et de La Celle-en-Viry.

La séance est levée à trois heures.

L'un des Secrétaires,

Comte MAX DE L'ESTOILLE.

1^{re}. Séance du 26 juin.

Présidence de M. le Comte de MONTLAUR, membre du Conseil-général de l'Allier.

Siègent au bureau : MM. de Caumont, de Serréville, Esmonnot, Gauguain, Vignon, Ochier, Chasles, le P. Desrosiers ; MM. Le comte de Soultrait, de Bure et le comte de l'Estaille, Secrétaires-généraux du Congrès.

La séance est ouverte à 8 heures 1/2.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Il est donné communication de la correspondance : M. Deschamps de Verneix écrit au Congrès, pour lui exprimer ses regrets de ne pouvoir prendre part à ses travaux ; sa lettre, qui contient quelques détails sur le château d'Hérisson, est renvoyée à l'époque où l'on s'occupera de l'architecture militaire.

M. Rambourg envoie, du fond des Pyrénées, son adhésion au Congrès.

L'ordre du jour appelle l'étude de la 9^e. question.

Quels sont les caractères de l'architecture romane en Bourbonnais ? Peut-on distinguer facilement les monuments du XI^e. siècle de ceux du XII^e. ? De l'emploi le plus ancien de l'ogive dans la province.

M. Georges de Soultrait prend la parole pour répondre à cette question : la plupart des églises du Bourbonnais, dit-il, appartiennent à l'époque romane, mais plus particulièrement au XII^e. siècle ; celles du XI^e., ou du moins celles qui offrent des caractères bien évidents de cette époque, ne sont pas communes ; elles sont en général petites et fort simples. Leurs voûtes sont soutenues par de lourds piliers, flanqués de pieds-droits à impostes, quelquefois ornés de billettes,

elles ont un aspect sévère et lourd, qui les distingue des églises de la même époque du Nivernais qui, au contraire, offrent un développement inusité plus tard dans cette province. Je citerai, comme types de ces églises du XI^e siècle, probablement même du commencement de ce siècle, les églises de Châtel-de-Neuvre, de Saint-Bonnet-de-Rochefort, de Saint-Gérand-le-Puy, de Neuvy, de Doyet, de Montilly, de Chareil, la façade de celle de Saligny, la partie antérieure de celle de St.-Menoux, l'abside de Diou et quelques parties de l'église d'Izeure. Le premier de ces édifices est le plus caractérisé et le plus complet, car les autres que j'ai cités, ont été plus ou moins remaniés, j'en dirai donc quelques mots : l'église de Châtel-de-Neuvre est orientée, elle se compose de trois nefs, de transepts et de trois absides rondes. La façade offre une porte carrée, sous un arc cintré, formé de claveaux bien appareillés, compris lui-même dans un fronton élevé. A droite et à gauche, le mur de cette façade offre deux bustes en bas-relief, très-frustes, qui ont été incrustés dans le mur et que je crois gallo-romains. Les murs des bas-côtés, appuyés par des contreforts très-plats, qui soutiennent une corniche sans modillons, sont d'une construction peu soignée; les contreforts du grand comble sont encore moins saillants : cette partie offre des modillons petits et fort simples, en forme de boules. Les deux bras de la croisée et les absides ont subi divers changements qui leur ôtent leur caractère; toutefois, les parties absidales ont conservé quelques modillons en forme de têtes grossières et de bouts de poutre. Le clocher est insignifiant.

L'intérieur est plus caractérisé que l'extérieur : la nef principale a une voûte d'arête soutenue par un seul arc doubleau, porté par des pieds-droits fort simples; cette nef est remarquablement étroite; elle comprend quatre travées qui communiquent avec les bas-côtés par des arcs cintrés assez

larges , portés sur des pieds-droits à impostes. Au-dessus des arcs de communication se voient les traces de fenêtres cintrées bouchées.

Les basses nefs ont des voûtes en quart de cercle, soutenues par des arcs doubleaux de même forme ; on n'y voit point de traces de fenêtres.

Des arcades cintrées refaites donnent accès dans la croisée, dont le centre est occupé par une coupole. Le transept droit, auquel on arrive par un arc cintré sur des pieds-droits à impostes, garnis de billettes et de moulures, a aussi une demi-voûte qui soutient le tambour de la coupole ; le transept gauche a été remplacé par une chapelle de la dernière période ogivale.

Les absides modernées sont en cul-de-four cintré. Ce qui frappe dans cette église , c'est la lourdeur de toutes les proportions et l'obscurité produite par le peu de jour ; ces caractères se retrouvent dans les parties les plus anciennes des autres églises que nous venons de citer.

La façade de Saligny, seule partie remarquable de l'édifice, offre un portail et des arcatures soutenues par des colonnes fuselées, semblables à celles du portail de St.-Étienne de Nevers et de quelques petites églises du Nivernais, dont il a été question au Congrès de Nevers.

Je signalerai , comme un caractère que je crois particulier aux églises du XI^e. siècle en Bourbonnais, la forme des arcs et des arcatures en mitre qui ornent les clochers de Neuvy , de Doyet, de Montilly, d'Antry, de Chappes, etc. Ces arcs en mitre se trouvent, il est vrai, à la fin du XI^e. et au XII^e. siècle , employés dans l'ornementation intérieure de l'église , comme à St.-Étienne de Nevers , à Neuville-les-Decize , en Nivernais ; à Ebreuil , à Veauce, etc., mais je ne crois pas que l'on puisse citer un clocher du XII^e. siècle qui en soit orné.

Je citerai encore l'abside à pans et à contreforts en forme de colonnes engagées de l'église de Diou, qui me paraît, à cause du style des chapiteaux de ses colonnes, devoir être rapportée au milieu du XI^e. siècle. Ces absides à pans m'ont paru être un caractère des églises du XI^e siècle, en Nivernais; elles sont fort rares dans le département de l'Allier.

La fin du XI^e. siècle a laissé, dans la province, des monuments d'un aspect plus élégant que ceux dont nous venons de parler; il n'est pas toujours très-facile de les distinguer de ceux du XII^e., ils ne présentent du reste aucun caractère particulier au pays. La jolie église de Toulon-sur-Allier est un spécimen des constructions de cette époque. Je ferai remarquer, au sujet de cette église, autrefois prieurale, dont l'abside est d'une construction on ne peut plus grossière, que, dans les églises conventuelles, les parties destinées à être vues du public offraient seules une ornementation soignée. Les trois nefs centrales de l'église de Souvigny me paraissent aussi appartenir à la fin du XI^e. siècle; le Congrès visitera cette église, la plus belle du Bourbonnais, et se prononcera.

Je citerai encore, comme appartenant au XI^e. siècle, la cripte de Vicq (canton d'Ebreuil), dont le plan est presque carré et dont le plafond plat est formé de dalles soutenues par des cintres un peu surhaussés; je parlerai plus loin de l'autel de cette crypte.

Les églises du XII^e. siècle sont fort nombreuses et en général fort belles, dans le Bourbonnais; elles sont vastes, et beaucoup d'entr'elles offrent la riche ornementation bourguignonne dans toute sa splendeur.

La situation centrale du Bourbonnais et la formation de cette province, aux dépens des pays circonvoisins, ont été, avec les diverses influences monastiques, la cause de la diversité des styles architectoniques qui se montrent dans nos édifices si importants de la troisième période romane. Comme

nous l'avons dit plus haut, l'influence bourguignonne se fait sentir dans la plus grande partie du département ; je citerai, comme les plus beaux types de ce style, les églises de Souvigny, de St.-Menoux, d'Izeure, du Montet-aux-Moines, de St.-Germain-des-Fossés, de Droiturier, de St.-Pourçain, de Fleuriel, et la petite église de Sauvagny ; à Souvigny, à St.-Menoux, à Izeure et à Sauvagny, les pilastres sont cannelés, ce qui est l'un des principaux caractères du style roman bourguignon au XII^e. siècle. Je citerai particulièrement, à ce sujet, les colonnes carrées, ornées de fortes cannelures de l'ancienne église paroissiale de Souvigny. On retrouve encore l'influence bourguignonne, mais un peu modifiée, dans les églises du nord du département : Bourbon, Lurcy-Lévy et Coulevre ont de belles églises de ce style.

Certains édifices du sud du Bourbonnais, parmi lesquels je citerai les belles églises d'Ebreuil, des Genevéfains, de Chantelle et de Veauce, ont le plus grand rapport avec ceux de l'Auvergne : c'est identiquement le même plan, et si nos églises ne sont pas décorées de mosaïques, c'est que la contrée ne fournit pas la même variété de matériaux que l'Auvergne.

Le P. Desrosiers a préparé une notice sur l'église de St.-Désiré, qui paraît le type du style que j'ai retrouvé à Domerat et à la Chapelaude, dans la partie ouest du département.

La magnifique église de Châtel-Montagne ne saurait être oubliée dans cette énumération des plus beaux monuments romans du pays ; la nef de cette église offre une disposition intéressante : elle n'a pas de triforium, et le mur gouttereau qui règne entre les arcades et les fenêtres, est percé, à chaque travée, de trois ouvertures cintrées de décharge, dont l'ensemble forme une sorte *screen* continu, de chaque côté de la nef. La façade et le porche de Châtel-Montagne sont aussi d'un fort beau style. On peut voir dans *l'Ancien-Bour-*

bonnais un beau dessin de cette grande église, si bien située au milieu des plus hautes montagnes du pays.

Les clochers, de forme carrée ou polygonale, placés généralement sur l'intertransept, sont souvent surmontés de belles flèches presque toujours postérieures d'un ou de deux siècles aux églises qu'ils couronnent. Les plus remarquables de ces flèches sont celles de Buxières-la-Grue, de Lafeline, de Franchesse, d'Autry, de Thaix, etc.

Je citerai enfin comme un monument roman digne d'être signalé, le lampier d'Estivareilles (canton d'Hiérisson). Ce lampier ou fanal se trouve au milieu de la place du village, qui était autrefois le cimetière; c'est une sorte de colonne creuse, ronde, terminée par un petit toit conique en pierre; il est ajouré de trois petites baies cintrées, et haussé sur trois degrés circulaires; sa partie occidentale porte un pupitre en pierre.

M. de Caumont voudrait avoir quelques dessins destinés à figurer dans le volume du Congrès. M. de Soultrait désirerait surtout y voir figurer un de ces clochers à arcs en mitre, particuliers au Bourbonnais.

Le P. Desrosiers indique le dessin d'un de ces clochers dans l'ouvrage de M. Batissier qui les donne comme particuliers au Bourbonnais, à l'Angleterre et à une partie de l'Auvergne.

M. Georges de Soultrait insiste sur l'importance dont est ce caractère, pour distinguer le XI^e. siècle du XII^e., en Bourbonnais.

M. le Président de la Société d'émulation fait hommage au Congrès de plusieurs exemplaires du dernier numéro du *Bulletin* de la Société, dont on vient d'achever le tirage.

Reprenant la discussion de la 9^e. question, le P. Desrosiers croit devoir ajouter quelques caractères à ceux indiqués par le comte de Soultrait: il les tire de la forme des chapiteaux et des bases. A Souvigny, les bases et les chapiteaux

se ressemblent d'un siècle à l'autre, cependant les chapiteaux du XI^e. siècle sont plus allongés. Les bases ont des formes plus irrégulières au XI^e. siècle, exemple l'église de St.-Désiré.

Le comte de Soultrait a entendu parler seulement des caractères particuliers au Bourbonnais; ceux tirés des bases et des chapiteaux sont plus généraux. Quant aux bases de St.-Désiré, elles tiennent plutôt aux habitudes architecturales de la Creuse qu'à l'époque de la construction. Il ajoute que la régularité des bases semble aussi en relation directe avec l'importance de l'édifice. Rien de plus irrégulier, par exemple, que les bases de l'église de Bert. Il demande au P. Desrosiers s'il regarde les arcs en mitre des clochers comme un caractère infaillible. Le P. Desrosiers déclare n'en connaître aucun au XII^e. siècle. M. Dadole croit cependant qu'ils ont subsisté jusqu'à la moitié du XII^e. siècle; on les trouve quelquefois alternés avec des arcs en plein-cintre. Il cite, à ce sujet, ceux du clocher d'Autry, qu'il croit du XII^e. siècle; la base, toutefois, serait du XI^e. et la flèche du XIII^e. ou du XIV^e., puis, à la fin du XIV^e., on aurait ajouté des éperons.

Beaucoup de petits édifices offrent à l'intérieur des arcatures évidemment postérieures à la construction du monument; Marigny en est un exemple: les murs datent du XI^e. siècle, et les arcatures, du XII^e., ont été rapportées au moment où l'on a voulu voûter l'église.

Le P. Desrosiers lit une note sur l'église de St.-Désiré:

« La paroisse de St.-Désiré est une des plus éloignées du département; elle avoisine le diocèse de Bourges, dont elle fit long-temps partie. L'église, aujourd'hui paroissiale, ne l'est que depuis une époque assez rapprochée. On se souvient encore dans le pays, de l'église primitive de la paroisse, entièrement détruite aujourd'hui. Pour l'église actuelle, elle

se trouvait alors enfermée dans l'enceinte des fortifications du château de St.-Désiré, et elle était desservie par des religieux. A quelques pas du côté nord de l'église, on aperçoit encore la motte artificielle sur laquelle s'élevait le donjon, dont les dernières pierres ont été enlevées, il y a peu d'années, pour servir à l'entretien des routes et à la construction des habitations nouvelles.

« L'église de St.-Désiré offre des proportions assez remarquables, son architecture ne manque pas de grandeur, ni d'élévation, elle a de la sévérité et de la puissance. De ses cinq absides, la maîtresse se distingue par de hautes et étroites arcatures, qui en parent les parois latérales. Elle surmonte une crypte voûtée en demi-berceau, à trois nefs, terminées chacune par un mur droit. Quatre colonnes séparent ces nefs, celles-là sont couronnées par un simple tailloir, et une base à chamfrein les unit à leur piédestal. Cette crypte me parut, quand je la vis, dans un bel état de conservation; ses pierres étaient si fraîches, son ciment si intact que, malgré ses huit cents ans d'existence, elle ne paraissait être que d'hier.

« Les deux absidioles voisines offrent une disposition curieuse et étrange, elles ont deux étages.

« Du transept, on accède, par une porte, dans une absidiole inférieure qui a une voûte en berceau, un rond-point et un autel. Cette chapelle a son plan incliné et sert de passage de chaque côté, pour descendre dans la crypte.

« Au-dessus de cette chapelle, se trouve une pièce à laquelle on monte du sanctuaire, en gravissant plusieurs degrés. J'avoue que la destination de cette salle m'est inconnue. Dans le pays on appelle ces deux salles, en regard l'une de l'autre, des *pénitenciers*; volontiers je les cusse appelées des *trésors*.

« Chaque bras du transept possède encore son abside,

dont les parois latérales offrent des arcartures appuyées sur de légères colonnettes.

« Le reste de l'église présente trois nefs et trois travées, séparées par des piliers de formes assez irrégulières. Un porche précède la grande porte; il occupe une travée de la grande nef, et est surmonté du clocher. Des deux travées latérales, l'une s'est écroulée; l'autre a été séparée de l'église par un gros mur destiné à consolider la tour.

« Le clocher paraît d'abord avoir été dans la tour de la croisée centrale; sa ruine força de le placer ailleurs et la modeste tour de l'ouest paraît avoir été construite de ses débris.

« Les parties les plus anciennes de l'église me paraissent être, sans contredit, la crypte et la maîtresse abside. L'étrangeté des bases, la lourdeur des tailloirs, le peu d'élégance des formes, m'engagent à attribuer au XI^e. siècle cette première construction. Il est à remarquer qu'elle est faite en fine pierre de grès blanc, soigneusement taillée et assez bien appareillée. Elle se distingue parfaitement du reste de l'édifice.

« La croisée du transept, avec sa coupole presque carrée, une partie du bras sud du transept et les trois nefs, me paraissent différer de cette construction première en quelque chose, mais pas assez cependant pour mettre entre elles un espace de temps considérable. Une certaine élégance des chapiteaux, une coupe plus régulière des bases, bien simples néanmoins, m'engageraient à fixer au commencement du XII^e. siècle l'époque de cette partie considérable de l'édifice.

« Enfin, les deux bras du transept et les quatre absidioles me paraissent appartenir à la seconde moitié du XII^e. siècle: les arcs affectent une forme aiguë, les colonnes engagées ne le sont que d'un tiers au plus, elles sont beaucoup plus sveltes, des boudins ornent l'archivolte des fenêtres, les cha-

piteaux sont moins hauts et plus évasés, toutes les proportions sont plus délicates. L'ensemble de cette partie est malheureusement construit d'une mauvaise pierre rouge, qui abonde dans les environs.

« Pour se rendre compte de ces différentes constructions, si rapprochées d'époque, qui se rencontrent, non-seulement dans cette église de St.-Désiré, mais dans la généralité de nos églises romanes, il est bon de se ressouvenir de la difficulté de construction des voûtes dans le système roman, surtout aux premières époques. On est étonné cependant de la hardiesse avec laquelle elles ont été jetées à une élévation étonnante dans les airs. Aussi des ruines fréquentes ont eu lieu, les murs surplombés, les points d'appui renversés, ont nécessité des supports nouveaux, des remaniements nombreux. Malgré ces remaniements fréquents et tous ces premiers travaux, les voûtes de St.-Désiré n'ont pu tenir long-temps; maintenant il en reste à peine quelques vestiges. Des voûtes en bois du XVI^e. siècle couvrent presque tout l'édifice.

« La crypte de St.-Désiré n'offre aucune peinture, mais le reste de l'église paraît avoir été peint. J'ai retrouvé au transept nord plusieurs couches de peintures. La plus ancienne était à peu près effacée, elle était sur une légère couche de ciment. Un badigeon postérieur, probablement du XIV^e. siècle, recevait quelques peintures dont les traces sont visibles. On pourrait en découvrir une quantité notable sans grande difficulté. Un autre badigeon, plus récent, porte la trace d'une litre funèbre dont on découvre également des vestiges à l'intérieur, du côté du même transept.

« Il ne reste, pour ainsi dire, aucune chose de l'ancien ameublement de l'église, si ce n'est un fer à hosties du XVI^e. siècle. Les autels eux-mêmes ont tous été détruits ou déplacés, leurs pierres consacrées servent malheureusement de pavage. La grande pierre du maître-autel de 1,45^m. de large,

sur 2,45^m. de long et 20°. d'épaisseur, était soutenue par des colonnes; on les a dispersées, elle-même est couchée aujourd'hui au milieu du chœur.

« En somme, à cause de ses nobles proportions, de sa belle crypte, de la particularité de ses absidioles à deux étages, l'église de St.-Désiré offre aux amateurs un intérêt réel. Malheureusement cet édifice est menacé dans son existence : les murs surplombent, le peu de voûtes qui subsiste encore, se crevasse et donne à redouter une ruine prochaine. Même à l'intérieur de l'édifice la pierre, à cause de sa mauvaise qualité, se fend et s'écrase en plusieurs endroits.

« Dernièrement, pour consolider le chœur, on le flanqua d'un épais contrefort qui, en arrêtant l'œuvre de sa destruction, lui ravit malheureusement une partie de sa beauté, en obstruant sa fenêtre centrale et l'unique fenêtre de sa crypte.

« J'appelle sur cette église l'attention des membres du Congrès; c'est un monument vraiment curieux qui mérite la sollicitude de toutes les personnes qui aiment, comprennent et admirent nos vieux édifices. »

A propos de cette note, une discussion, à laquelle prennent part M. le comte de Soultrait, M. l'abbé Devoucoux et M. de Caumont, établit que ce qu'on a appelé pénitenciers, là comme dans beaucoup d'autres églises, servait, soit de trésors ou de chartriers, soit même de logement pour les pèlerins.

M. de Soultrait a visité, avec le plus grand intérêt, l'église de St.-Désiré, qui lui a paru l'une des plus curieuses du pays; la description que vient d'en donner le P. Desrosiers est parfaitement exacte, et il s'associe vivement au vœu exprimé par le R. P. de voir conserver cet édifice, mais il craint que cette conservation ne soit bien difficile, car l'église

est en fort mauvais état ; il serait à désirer que l'on fît de suite un devis des travaux de consolidation les plus urgents.

M. l'abbé Devoucoux demande que l'on dresse des plans bien exacts de cette curieuse église. Ces plans sont soumis au bureau par le P. Desrosiers.

M. de Soultrait revient sur l'importance des églises romanes du Bourbonnais ; il faudrait un volume pour décrire toutes les églises remarquables de cette époque, qui toutefois ne présentent point de caractères bien différents des autres églises de style bourguignon. Il voudrait pouvoir offrir au Congrès un dessin du portail de Fleuriel (canton de Chantelle), dont les cinq archivoltas en retrait, appuyées sur des colonnettes à chapiteaux élégamment sculptés, offrent l'un des plus beaux exemples que l'on puisse voir de la riche ornementation bourguignonne du XII^e. siècle. L'orateur dit avoir remarqué dans un certain nombre d'églises romanes du pays, mais plutôt dans celles qui se rapprochent de l'Auvergne, un ornement courant qu'il ne se rappelle avoir rencontré, ni en Bourgogne, ni en Nivernais. Cet ornement consiste en des cordons de billettes alternativement droites et couchées, qui forment quelquefois comme des lignes ondules ; les parties anciennes de l'église d'Ebreuil offrent ces sortes de cordons qui ont été très-bien rétablis dans l'habile restauration de cette église.

M. de Soultrait signale encore l'église de Rongères (canton de Varennes), dont les trois nefs sont séparées par d'énormes colonnes hors de proportion avec les arcs qu'elles supportent ; les chapiteaux de ces colonnes sont remplacés par des sortes d'impostes garnies de billettes debout, pareilles à celles qui se voient aux chapiteaux de la partie la plus ancienne de St.-Menoux ; la cathédrale de Plaisance, en Italie, monument de la première moitié du XII^e. siècle, a des colonnes analogues, comme grosseur et comme chapiteaux. Les

trois absides de Lurcy-Lévy semblent former l'extrémité d'une croix tréflée ; deux autres absidioles les accompagnent. Dans beaucoup d'églises romanes, les parois sont ornées d'arcatures.

M. Dadole pense que l'existence de ces arcatures tient à ce qu'autrefois on ne voûtait souvent que le chœur et les absides, et qu'alors, quand on voulait ensuite voûter le reste de l'église, on appliquait contre les parois ces arcatures qui, plus lourdes au sommet qu'à la base, devaient racheter à l'intérieur le surplomb des murs, et combattre ainsi la poussée des voûtes ; malheureusement l'application de cette théorie assez rationnelle, n'a pas toujours produit les fruits que l'on en attendait. Cela explique pourquoi ces arcatures ne sont pas toujours reliées avec les murs contre lesquels elles sont appliquées.

M. Dadole ajoute qu'il a trouvé à Franchesse un souvenir d'une disposition de St.-Étienne de Nevers, en ce qui regarde l'agencement des petites colonnettes qui ornent extérieurement la naissance de la coupole et en soutiennent la corniche.

M. de Soultrait voudrait connaître l'opinion de M. Dadole sur l'époque des flèches qui couronnent beaucoup d'églises, en Bourbonnais.

M. Dadole n'en connaît point d'antérieures au XIII^e. siècle, et point de postérieures au XV^e. ; la majorité serait du XIV^e. Presque toutes sont octogonales et portent de gros boudins aux arêtes. Le couronnement manque à peu près partout, et presque toutes sont postérieures aux clochers qu'elles surmontent.

Le P. Desrosiers croit qu'il y en a beaucoup du XIII^e. siècle, dans les environs du Montet et de Bourbon. Il cite encore les églises de Châtel-Montagne et de Buxières-la-Grue : la première rappelle Notre-Dame-du-Port de Clermont ; son

abside paraît appartenir au commencement du XII^e. siècle , et le reste à la fin du même siècle ; le porche est très-remarquable ; le clocher serait un peu plus moderne. Buxières a trois absides , une à pans et deux carrées : elles semblent appartenir aux XII^e. et XIII^e. siècles ; les chapiteaux et le portail , qui ressemble à celui d'Izeure , sont fort intéressants.

Il serait trop long , dit M. de Soultrait , de décrire toutes les belles églises romanes du pays ; toutefois l'orateur croit encore devoir appeler particulièrement l'attention du Congrès sur l'église de Sauvagny. Ce petit édifice a une seule nef , dont la voûte , en berceau ogival , est soutenue par des arcs-doubleaux , reposant eux-mêmes sur des pilastres cannelés qui viennent finir en biseau , au sommet des pieds-droits qui séparent les arcatures appliquées contre les parois. Partout , dans cette église , figurent des pilastres cannelés. Les fenêtres cintrées , assez étroites , sont extérieurement encadrées sous des moulures décrivant un carré. Cette église a appartenu aux chevaliers de St.-Jean de Jérusalem ; je lui trouve de grands rapports , en très-petit , bien entendu , avec la cathédrale d'Autun. Les deux portails , l'un à l'Ouest , l'autre au Sud , sont d'un joli dessin ; le premier a son tympan orné d'une grosse fleur de lis bien caractérisée , placée sous une sorte de fronton. Le tympan du second offre trois tourteaux chargés ; l'un d'une rosace , les deux autres de croix , dites de Malte. Il serait bien à désirer que cette jolie église fût dessinée.

Comme détails d'architecture romane , on peut encore citer les antéfixes de St.-Ennemond et de Toulon , qui ne présentent , du reste , rien de particulier.

Le P. Desrosiers revient sur les différences de style entre les édifices bourguignons , auvergnats et ceux qui touchent la Marche et le Berry.

M. le comte de Soultrait ajoute quelques mots sur les modil-

lons, dont l'irrégularité est un signe d'antiquité pour les monuments ; il signale comme particuliers au Bourbonnais, au Nivernais, et peut-être à l'Auvergne, des modillons formés d'une arête flanquée de petites volutes ; il demande à M. Dadole quelle époque il attribuerait à ces modillons employés seuls dans beaucoup d'édifices. M. Dadole les croit de la fin du XII^e. siècle ; à cette époque, en effet, les modillons deviennent plus réguliers pour la forme et la disposition, cependant cette remarque n'est pas absolue.

Le P. Desrosiers croit qu'il est difficile de les attribuer à une portion du XII^e. siècle plutôt qu'à une autre ; M. de Soutraît partage cette opinion.

Pour répondre à la seconde partie de la 9^e. question, M. Dadole pense que le style ogival a commencé assez tard en Bourbonnais, et que le XIII^e. siècle ne se manifeste guère que par la forme des chapiteaux, comme à Malicorne, à Montmarault, au portail de Cosne, etc.

M. de Soutraît cite aussi, comme étant de l'époque de transition, les églises de Charroux, de Villefranche, de Colombiers, l'abside d'Ebreuil, et la jolie petite église, un peu plus moderne, de Magnet.

M. Protat distribue des programmes du Congrès de Dijon. M. de Caumont donne à cet égard quelques développements.

La séance est levée à 10 heures 1/2.

L'un des Secrétaires,

Comte MAX DE L'ESTOILLE.

2^o. Séance du 26 juin.

Présidence de M. VIGNON, chef de bataillon du génie, à Moulins.

Présents au bureau : MM. de *Caumont* ; le baron de *La Brousse* ; le comte de *Montlaur* ; de *La Londe* ; l'abbé *Devoucoux* ; *Leroux* ; *Gaugain*, trésorier de la Société française ; de *Serréville* ; *Ochier* ; l'abbé *Crosnier* ; *Joseph de Fontenay* ; le *Supérieur* du grand séminaire ; MM. le comte de *l'Estoille*, de *Bure*, et le comte de *Soultraît*, Secrétaires-généraux du Congrès.

La séance est ouverte à 4 heure.

Le comte de l'Estoille donne lecture du procès-verbal de la séance du matin. Il est adopté.

Le comte de Soultraît annonce que M. le baron de Veauce, député de l'Allier au Corps Législatif, a écrit pour adhérer au Congrès, tout en exprimant ses regrets de ne pouvoir y assister.

Il dépose sur le bureau les ouvrages suivants, offerts par M. l'abbé Crosnier : *Notice historique sur l'église et le prieuré de St.-Étienne de Nevers*, par M. l'abbé Crosnier ; *Histoire symbolique et iconographique du Lion*, par le même. (Ces deux notices sont extraites du *Bulletin de la Société Nivernaise des lettres, sciences et arts.*)

Discours prononcé par M. l'abbé Crosnier, au comice agricole de Nevers, en 1853.

De la part de la Société Eduenne, M. de Fontenay fait hommage des ouvrages suivants :

Autun archéologique, par les Secrétaires de la Société Eduenne;

Traduction des discours d'Eumène, par MM. les abbés Landriot et Rochet.

De la part de M. de Fontenay : *Manuel de l'Amateur de Jetons*, par M. Joseph de Fontenay;

Topographie et Statistique médicale de la ville et de la commune d'Autun, par M. Guyton.

Abrégé de la Statistique monumentale de l'arrondissement de Nevers. — Notices sur le château de Villeneuve, en Auvergne; sur l'église de Cuiseaux et sur les stalles de l'église de Bourg (Ain); — Discours de réception à l'Académie de Mâcon. Ces cinq brochures sont du comte Georges de Soultrait.

M. de Caumont fait savoir que le R. P. Arthur Martin exprime ses regrets de ne pouvoir venir au Congrès; il annonce l'arrivée d'étoffes pour ornements d'église, envoyées de Paris par la maison Hubert-Ménage. Il donne lecture de la lettre suivante de M. Hubert-Ménage :

« MESSIEURS,

« Il y a déjà quelque temps que les efforts des archéologues ont produit de grands résultats dans l'architecture et l'orfèvrerie, tandis que l'industrie des tissus et de la broderie religieuse continuait à suivre sa vieille routine.

J'ai été vivement frappé du peu de rapport entre le style adopté dans les étoffes et broderies de Paris et de Lyon, et dans la coupe de nos ornements sacerdotaux. Aidé de quelques précieux conseils, je me suis appliqué à ranimer, dans ma partie d'ornements religieux, les bonnes traditions archéologiques; c'est à des hommes de votre mérite, Messieurs, de me dire si mes efforts sont entrés dans la bonne voie.

« Pour ce qui est des étoffes, j'ai trouvé une heureuse correspondance dans plusieurs fabricants de Lyon, auxquels je me plais ici à rendre hommage. Quant aux broderies, ainsi qu'il vous a été facile d'en juger par l'examen de l'ornement de la cathédrale de Moulins, exécuté par moi, j'ai tâché

de rendre les beaux effets de la peinture sur verre et des manuscrits.

« Déjà, grand nombre de prélats ont paru goûter et accueillir favorablement mes produits, et je puis citer nosseigneurs les archevêques de Bordeaux, de Besançon, de Tours, de Paris, d'Avignon, d'Auch; nosseigneurs les évêques de Moulins, de St.-Claude, d'Autun, de St.-Dié, de Poitiers, de Nevers, de Blois, d'Amiens, de Gap, de Belley, de Perpignan, de Plymouth, d'Albany, etc., et un grand nombre d'ecclésiastiques. A Paris, on adopte, sinon la forme, du moins l'ornementation, et quelques diocèses, tels que ceux de Moulins, de Poitiers, de St.-Claude et même d'Arras, jouissent du privilège de la forme et des détails; en un mot, il y a sympathie générale.

« Comme vous le voyez, Messieurs, il ne manque plus que de développer et faire connaître ces progrès. J'ose donc compter sur le concours si précieux de Messieurs les membres du Congrès, pour se liguier et former une propagande si nécessaire au développement de l'art chrétien. »

L'Assemblée examine avec le plus vif intérêt les magnifiques étoffes brochées et ornées de galons et de broderies dans le style des diverses époques du moyen-âge, surtout du XIII^e. siècle, qui sont disposées contre les parois de la salle; tous les membres sont unanimes pour reconnaître le mérite de composition et d'exécution de ces splendides tissus, dont l'emploi ne saurait être trop recommandé aux églises.

M. le Président remet à l'étude la seconde partie de la 9^e. question : *De l'emploi le plus ancien de l'ogive dans le Bourbonnais.*

Le comte de Soultrait croit, comme M. Dadole, que l'emploi de l'ogive s'est introduit un peu plus tard en Bourbonnais que dans les autres provinces.

Le P. Desrosiers pense que l'arc ogival exista concurremment avec celui en plein cintre.

C'est surtout dans les intersections et les nervures de la voûte, qu'il faut chercher chez nous la naissance du style ogival. Il l'attribue entièrement, dans le Bourbonnais, au XIII^e. siècle.

M. l'abbé Crosnier croit qu'il faut distinguer la forme ogivale nécessitée par divers accidents de la forme ogivale, érigée en principe d'architecture. D'après le P. Desrosiers, le Bourbonnais n'aurait eu l'ogive en principe que dans le XIII^e. siècle. Quant à la forme ogivale, on la trouve bien avant cette époque, on la rencontre quelquefois même dans le XI^e. M. de Soultrait fait observer qu'on la trouve même à toutes les époques, car il a vu en Italie, dans les murs étrusques de Falérie, une porte ogivale.

Selon la théorie de M. l'abbé Crosnier, nos architectes ont voulu des arcs partant du même point et arrivant à une même hauteur.

L'arc ogival a commencé généralement dans les environs du sanctuaire, où les colonnes sont plus resserrées, et où il faut gagner de la hauteur.

Souvent, dans le grand arc conduisant de la nef centrale à la nef latérale, on a pu conserver le plein-cintre; dans les nefs latérales on est arrivé à l'ogive.

M. l'abbé Devoucoux croit que, outre les combinaisons graphiques, il y a eu encore, pour arriver à l'ogive, des combinaisons mystiques; il en donne un exemple tiré de l'église de Bourbon-Lancy. L'arc central devait y représenter le triangle.

L'abbé Crosnier demande ensuite quelle a été l'origine de l'arc en mitre; il n'y en a que deux exemples en Nivernais, St.-Étienne de Nevers et Neuville-les-Decize; l'origine n'existe-t-elle pas dans la difficulté de se procurer de

bonnes pierres, et dans le besoin de supprimer des difficultés?

Une église de Toulouse en est un exemple : dans le XIV^e. ou le XV^e. siècle, on y a établi l'arc en mitre pour pouvoir le faire en briques.

M. de Caumont leur attribue une autre origine; il croit qu'on a voulu imiter les frontons antiques : exemple, le baptistère de Poitiers.

M. Georges de Soultrait répond que les arcs en mitre du Bourbonnais existent à portée des carrières. Mais il croit qu'il faut bien distinguer l'emploi de cet arc dans les clochers et dans les transepts.

Le commandant Vignon demande si les assises sont horizontales ou en place de voussoirs. Le P. Desrosiers les croit toutes placées horizontalement. Le comte de Soultrait dit que cette forme se trouve ordinairement appliqué à des arcatures de très-petite dimension. Il cite encore les arcs en mitre des tympans de Sauvagny et d'Autry-Issards qui sont de vrais frontons. L'abbé Crosnier dit que la plupart des claveaux du plein ceintre sortaient, à ce que l'on croit, de fabriques, et que, dans les localités éloignées, c'était une vraie dépense que de s'en procurer. M. Dadole pense qu'il y a eu dans l'adoption de l'arc en mitre, une raison d'économie et, de simplicité. Le même membre croit essentiel de distinguer l'arc pointu, de l'ogive, c'est-à-dire du prolongement de l'arête formée par l'intersection des voûtes. Jusqu'au XII^e. siècle, cette arête restait nue; depuis, elle se garnit d'un autre arc, qui va transversalement d'un pilier à l'autre; il prit le nom d'ogive (*augere*), parce qu'il augmentait la force, et on arriva, en examinant sa projection, à un arc qui ne se composait pas de portions de cercle. Plus tard on en vint, pour plus de facilité, à le composer ainsi.

M. le Président pose la 10^e. question du programme :

Quels sont les principaux types symboliques que l'on remarque dans l'ornementation des églises romanes du Bourbonnais ?

Avant de répondre à cette question, M. de Soultrait demande à citer les sculptures les plus remarquables qui se trouvent dans les églises romanes du pays.

Le plus beau morceau de sculpture romane que j'aie vu, dit-il, c'est le tympan du portail de la petite église de Neuilly-en-Donjon, qui offre, au milieu d'archivoltes élégantes, retombant sur des colonnettes à chapiteaux historiés, une Adoration des Mages, cantonnée des quatre animaux symboliques et de quatre anges. Le linteau offre aussi une foule de personnages : Adam et Eve, la Madeleine essuyant avec ses cheveux les pieds du Sauveur, et la Cène. Les figures de ce portail sont d'un très-haut relief, et d'une exécution soignée. Je regrette de ne pouvoir soumettre au Congrès un dessin de ce beau portail qui menace ruine, et pour lequel je demanderai des fonds à la Société.

Je citerai encore le tympan d'Autry-Issards, dont M. Du Broc de Segange a donné un dessin dans l'un des volumes du Comité historique des arts et monuments : ce tympan représente, au milieu d'arcatures, sous lesquelles sont suspendues des lampes, les archanges Michel et Raphaël, portant une Gloire en forme de *vesica piscis*, au milieu de laquelle figurait, sans nul doute, le Christ. Au-dessous de cette composition, se lit l'inscription suivante, en capitales mêlées d'onciales :

CVNCTA DEVS FECI HOMO FACTVS CVNCTA REFECL.

Et le nom du sculpteur :

NATALIS ME FE...

Puis, sous une sorte de fronton, ces mots :

† PENAS REDDO MALIS PREMIA DONO BONIS.

Le tympan de Meillers (canton de Souvigny) a beaucoup de rapport, comme disposition, avec celui d'Autry ; il représente Jésus-Christ dans une gloire soutenue par deux anges, et dix apôtres.

St.-Pourçain et Bellenaves ont aussi des tympan sculptés, le premier est fort mutilé, le second est d'une exécution des plus grossières.

Vous verrez les curieuses sculptures romanes de Souvigny et de St.-Menoux, ainsi que les chapiteaux de ces églises. J'ai déjà signalé le portail de Fleuriel, ceux d'Izeure, de Chemilly, de Besson sont dans le même genre ; ceux de Malicorne, de Cosne, de Colombiers sont de l'époque de transition.

Les chapiteaux des églises de Droiturier, de St.-Germain-des-Fossés, de Fleuriel, de Châtel-Montagne, de Murat, de Bourbon, de Franchesse, du Montet-aux-Moines, d'Agonges, de Villefranche, de Colombiers et de Sauvagny sont remarquables comme style et comme exécution.

Beaucoup d'églises ont aussi des modillons intéressants.

On trouve des antéfixes à Veauce, à St.-Ennemont, à Toulon, à Cognat, à St.-Hilaire, à Huriel, ils sont en forme de croix nimbée ; celui de Deux-Chaises est un peu plus élégant : c'est une croix vidée, ornée de petites boules.

Les chapiteaux de l'École bourguignonne du Bourbonnais n'ont rien de bien particulier, ce sont toujours des feuilles, des galons, des entrelacs variés à l'infini et ordinairement fort élégants. J'ai remarqué que, dans le département, les chapiteaux historiés sont relativement moins communs que dans les autres contrées où a régné le style bourguignon. Je ferai aussi observer que, dans certaines églises, un système d'or-

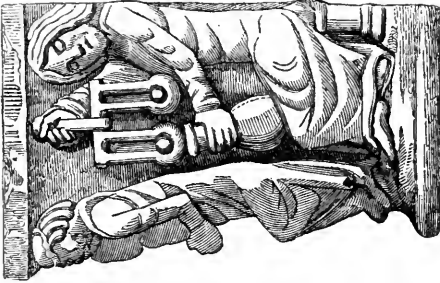
nementation a prévalu d'un côté, tandis que l'autre offre un système tout différent : ainsi, à Izeure, les chapiteaux de droite de la nef portent des rinceaux variés, tandis que ceux de la partie gauche sont uniformément ornés de petites feuilles, en forme d'écailles. De même, les chapiteaux de droite de quelques portails offrent des animaux et des monstres, tandis que l'ornementation de ceux de gauche est purement empruntée au règne végétal.

Pour répondre à la question du programme, je citerai les chapiteaux offrant des sujets bibliques ou symboliques que j'ai observés en Bourbonnais. M. l'abbé Crosnier, qui s'est occupé avec beaucoup de succès de l'iconographie chrétienne, pourra expliquer celles de ces sculptures dont le sens est caché.

Le plus beau de ces chapiteaux historiés couronne un contrefort, en forme de colonne engagée, de l'abside de l'église de Gannat : il représente la Naissance de Jésus-Christ ; la Vierge est représentée couchée, contrairement à l'usage ordinaire, au-dessus d'elle, est un berceau dans lequel repose l'Enfant-Jésus, dont la tête est environnée d'un nimbe croisé, et qui est accosté de l'âne et du bœuf ; derrière la Vierge, un ange nimbé tient un encensoir ; de l'autre côté, sont des personnages peu faciles à déterminer, les Bergers ou les Mages ; l'étoile miraculeuse est au-dessus de la tête de la Vierge ; tout cela est fort joliment traité.

M. l'abbé Crosnier combat l'opinion exprimée par M. de Soultrait, que l'usage ordinaire n'est pas de représenter la Vierge couchée ; il a vu des exemples de cet usage dans la partie absidale de St.-Jean de Lyon, à Auxerre, et dans d'autres endroits. Ce signe de douleur et de faiblesse de la nature humaine n'est cependant pas conforme à nos principes théologiques. M. Crosnier ajoute que, quelquefois même, la Vierge est représentée entourée de sages-femmes.

M. de Soultrait parle ensuite du chapiteau de Souvigny



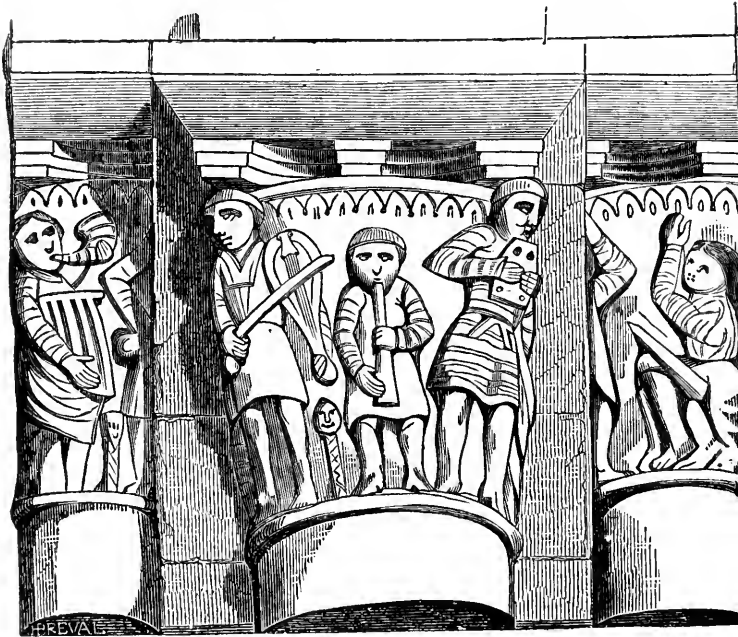
59



CHATEAU DE SOLVIGNY.

qui représente des monnayeurs en costume de moines ; le chapiteau a trois faces : sur la principale, l'officier monétaire frappe monnaie, d'un côté on pèse le métal, de l'autre un monnayeur semble mettre les pièces dans une grande bourse.

Un chapiteau de Bourbon représente des musiciens qui jouent de divers instruments, et une femme qui semble té-



CHAPITEAU DE BOURBON.

moigner, par ses gestes, tout le plaisir qu'elle éprouve en les écoutant ; un chapiteau de l'abside de Souvigny représente un sujet analogue, mais moins développé, car on n'y voit que trois personnages.

A l'église des Genovéfains de Chantelle, un sonneur de

cloches en met en branle une de chaque main. Dans la même église, une femme couchée au milieu de feuillages, dans une attitude voluptueuse. A Janzat, une Annonciation. La femme aux serpents est souvent reproduite; elle figure aux portails de Trévol et de Saligny, à Besson, etc., mais cette représentation est très-grossière. On trouve encore fréquemment des mellusines. Dans l'église de Droiturier, les chapiteaux qui couronnent les trois colonnes engagées dans la paroi occidentale, sont très-remarquables : sur l'un, Adam et Ève agenouillés, à cause de la hauteur du chapiteau, et le serpent enlacé dans de gracieux rinceaux, qui figurent les branches de l'arbre; c'est un des plus jolis du Bourbonnais; l'autre représente un homme qui en tient un autre complètement nu, attaché par le cou; c'est probablement une image du vice dompté. A Biozat, des personnages à cheval sur des boucs, des griffons buvant dans un calice.

Parmi les modillons, on remarque, à St.-Sornin, la Trinité, représentée par une figure à quatre yeux et à trois nez. Comme partout, les animaux hybrides abondent dans l'ornementation des églises romanes; on voit aussi, fort souvent, la fleur de lis, plus ou moins parfaite, sur les chapiteaux et sur les modillons; une fleur de lis, très-bien formée et de grande proportion, est sculptée dans le tympan du portail occidental de Sauvagny.

M. l'abbé Crosnier croit que, pour ce qui regarde le symbolisme, il faut partir du principe, que nos artistes du moyen-âge avaient une idée d'unité, et ne s'écartaient pas du sujet principal. Cette observation a pour but de rectifier quelques observations présentées, dans un mémoire, au Congrès de Toulouse, à propos de l'église de Moissac.

Selon ce mémoire, au portail du côté droit en entrant, on verrait quatre vertus cardinales. Il y a là, comme partout, un ensemble dont il ne faut pas s'écarter, si l'on veut bien

tout comprendre. En montrant d'un côté, le Vice, de l'autre, on doit montrer la Réhabilitation : la punition et la récompense ; tel est, en général, le grand sujet traité par les artistes du moyen-âge. Ainsi, dans le monument qui nous occupe, d'un côté, l'Avarice et l'Impureté, de l'autre, l'Annonciation, et un peu plus loin la Visitation. Cette explication est logique ; que feraient là les quatre vertus cardinales ?

De l'autre côté, selon le mémoire, un saint Pierre et un saint Paul. L'orateur y voit bien saint Pierre, ayant sous ses pieds le lion : l'Église triomphant de la force ; mais, de l'autre, le prétendu saint Paul est Isaïe, avec un phylactère portant en toutes lettres la fameuse prophétie : *Ecce virgo concipiet et pariet* ; Isaïe, qui a annoncé la Rédemption, est là très-naturellement placé.

Autre erreur grave : l'auteur du mémoire donne pour tradition constante de l'art chrétien, à saint Pierre la droite, à saint Paul la gauche.

Pendant les trois premiers siècles de l'Église, cette tradition a été en effet constante : sur vingt-trois peintures des Catacombes, vingt-une représentent saint Pierre à droite. A partir du IV^e. siècle, cela change, et le P. Marchi, le savant archéologue du collège des Jésuites de Rome, en donne pour raison, que les Pères du IV^e. siècle regardaient saint Paul comme leur maître et leur guide, et comme ayant une prééminence de sainteté qui devait l'emporter sur la prééminence de juridiction de saint Pierre.

Au XIII^e. siècle, Innocent III se crut obligé de donner une explication de cette manière de placer les deux saints. Plusieurs iconographes disent que saint Paul était de la tribu de Benjamin, fils de la droite, nommé, au III^e. siècle, l'apôtre des Gentils ; aussitôt qu'il fut éclairé, déclaré vase d'élection. Saint Pierre, au contraire, a dû passer trois ans à l'école du Sauveur, et encore a-t-il affligé l'Église naissante du spectacle de sa chute.

Le comte de Soultrait indique encore , en fait de chapiteaux bourbonnais , l'arbre portant des colombes attaquées par un dragon. Le tympan d'une porte intérieure de l'église de Langy représente le Christ en croix , deux têtes et un poisson ; l'orateur demande à M. l'abbé Crosnier l'explication de ces symboles ainsi réunis.

M. l'abbé Crosnier va essayer de la donner : Les deux têtes, dit-il, ne seraient-elles pas Adam et Ève , qui sont souvent représentés venant jouir les premiers du bénéfice de la Rédemption , dont les premiers ils ont éprouvé le besoin ; le poisson est un des symboles adoptés par les premiers chrétiens pour figurer le Sauveur.

L'abbé Devoucoux , à propos de ce symbole bien connu , dit que l'on a découvert récemment, en Charollais, dans un tombeau évidemment chrétien , un vase en verre, ayant la forme d'un poisson ; ce vase est aujourd'hui conservé au musée d'Autun.

M. de Soultrait fait une digression au sujet de la reine Pédaque, qui figurait autrefois au portail latéral de St.-Pourçain : au baptistère de Parme , dit-il , au milieu d'une ménagerie tout entière d'animaux hybrides, se remarque une Chimère à tête de femme , ayant un pied humain et un pied d'oie ; à côté d'elle , un monstre barbu offre les mêmes attributs.

Il y a certainement un rapport quelconque entre ces bêtes monstrueuses et les reines Pédaques , qui se voyaient à Auxerre , à Nevers et à St.-Pourçain.

Le même orateur parle aussi d'un chapiteau inédit de la cathédrale de Parme, monument de la fin du XI^e. siècle , sur lequel sont sculptés deux loups en habit monacal, accroupis devant un âne portant le même costume, et tenant une poignée de verges. L'un des loups , celui qui est le plus éloigné de l'âne , semble dévorer un animal, probablement

une poule ; on lit sur ce chapiteau, entre les loups et l'âne, ces mots en lettres capitales romaines :

EST MONACHVS FACTVS LVPVS HIC SVB DOGMATE TRACTVS.

M. l'abbé Crosnier demande si ces sculptures ne seraient pas postérieures à l'église ; il cite plusieurs chapiteaux de la cathédrale de Nevers, sculptés deux siècles après leur mise en place. Le comte de Soultrait répond que tous les chapiteaux de cette église ont le même caractère, et sont certainement de l'époque romane.

Le Président demande si quelqu'un connaît des types particuliers au Bourbonnais.

M. Chardon du Ranquet cite, à Janzat, sur un chapiteau, un musicien jouant du violon, et faisant danser un personnage qui tombe dans les flammes. Ici, l'allégorie n'a pas besoin d'explication : c'est, dit M. l'abbé Crosnier, un sermon contre la danse.

Le P. Desrosiers cite les fonts baptismaux de l'église d'Huriel, qui portent un serpent la gueule entr'ouverte, et en face, un crocodile ; au milieu, une colombe a le bec dans la gueule du crocodile. L'abbé Crosnier propose cette explication : l'âme, figurée par la colombe, par suite du baptême, a repris sa pareté, mais elle est entourée d'ennemis, dont elle aura bien de la peine à se préserver.

M. l'abbé Devoucoux pense avoir vu sur des fonts baptismaux un sujet du même genre.

Le comte de Soultrait a vu cette cuve baptismale d'Huriel, qu'il trouve ressembler à celle de la Chapelaude ; le serpent ne serait-il pas tout simplement un ornement en zigzag ?

Le P. Desrosiers se regarde comme certain de la vérité de sa description. Cette cuve a déjà, dit-il, été citée dans l'*Ancien bourbonnais*, mais elle y est décrite d'une manière peu satisfaisante.

Comme appendice à cette question, le comte de Soultrait parle des signes d'appareilleurs qu'il a trouvés en Bourbonnais. Les plus remarquables sont à Janzat et à Ebreuil, ce sont des fleurs de lis, des poissons, des espèces de blasons, etc. On en trouve d'ordinaires à Montilly, à Veauce, à Gannat, à Coulevre, à Bourbon, à Igrande, au château de La Condemine, etc.

Le même orateur rattache à cette question les croix de cimetière. La plus ancienne semble être celle de Vieur; l'autel qui en forme la base est assez complet, mais la croix a été brisée et mal restaurée. Entre Colombiers et Malicorne, une croix en granit, du commencement du XVI^e. siècle, offre la représentation de plusieurs saints : un donateur est figuré sur la base. Elle rappelle les croix des cimetières de la Bretagne; une autre croix dans le même genre, mais plus simple, se trouve à Châppes : on y remarque le soleil, la lune, des oiseaux, etc.

Magnet, St.-Pierre-Laval et Buxière-la-Grue ont aussi conservé des croix de la même époque, plus ou moins ornées, celle de Buxière est munie d'un pupitre, c'est ce que l'on nomme une croix hosannière.

L'orateur n'a pas vu de croix antérieures à la seconde moitié du XV^e. siècle. Le P. Desrosiers n'en connaît pas non plus.

M. le Président pose la 11^e. question :

A quelle époque a-t-on commencé, en Bourbonnais, à construire des édifices en style ogival? Comment expliquer le petit nombre et le peu d'importance des monuments de ce style?

Le comte de Soultrait dit que le Bourbonnais, comme l'ancien diocèse de Nevers, renferme fort peu d'églises de campagne des XIII^e., XIV^e. et XV^e. siècles; il ne sait trop comment expliquer ce si petit nombre d'édifices de style ogival.

M. Chardon du Ranquet attribue cela au grand nombre

des églises construites à l'époque romane et bien conservées.

M. l'abbé Crosnier donne , de cette rareté , la raison suivante.

Les paroisses du diocèse de Nevers ont été presque toutes érigées aux XI^e. et XII^e. siècles ; jusque-là, c'étaient de simples chapelles , appartenant aux ordres religieux , qui y donnaient la nourriture spirituelle à des colons peu nombreux. Mais à la fin du XI^e. siècle , les terres furent défrichées , les habitants devinrent plus nombreux ; il fallut construire des temples en rapport avec leurs besoins ; les églises romanes s'élevèrent donc , et l'époque ogivale les trouva presque neuves.

M. l'abbé Devoucoux a apporté un pouillé du XIV^e. siècle ; on pourrait savoir quelle est la proportion des paroisses créées depuis le VII^e. , avec celles portées dans le fragment de pouillé qu'il a présenté dans la séance d'hier.

M. Devoucoux dit que , en Bourgogne , le pays devint moins riche au XIII^e. siècle et au XIV^e.

M. l'abbé Crosnier a donné pour motif du petit nombre et du peu d'importance de nos édifices gothiques , l'abondance des églises romanes. Le P. Desrosiers croit devoir faire observer que cette raison lui paraît insuffisante , car beaucoup d'édifices romans du Bourbonnais s'élevaient , tandis qu'eux-mêmes on construisait en style gothique , à savoir dans la seconde partie du XII^e. siècle ; et que l'on doit plutôt , pour expliquer cette variété des monuments en style ogival , recourir à l'influence des écoles , et aux habitudes enracinées dans le pays.

M. l'abbé Devoucoux cite les moines de Tournus qui , au XIII^e. siècle , avaient honte de leur église , que leur pauvreté seule les empêchait de rebâtir.

En ce moment , NN. SS. les évêques de Moulins , d'Autun et de Montauban entrent dans la salle et viennent s'asseoir au bureau ; Mg^r. de Moulins prend la présidence.

M. Georges de Soultrait propose alors de reprendre l'une des premières questions du programme, pour la discussion de laquelle on avait fort regretté l'absence de M. l'abbé Crosnier, qu'il prie d'exposer ses opinions sur les différences qu'il reconnaît entre l'architecture du XI^e. siècle et celle du XII^e.

M. l'abbé Crosnier croit que la science archéologique est maintenant assez avancée pour que l'on puisse arriver à préciser, même par portions de siècle, l'âge des monuments que naguère on pouvait à peine classer par siècles.

Au premier quart du XI^e. siècle, St.-Savinien de Sens, St.-Etienne d'Auxerre, St.-Cyr de Nevers, ces deux dernières églises, pour leurs cryptes, offrent un caractère essentiel, c'est que tous les angles des bases et des tailloirs, sont dissimulés par des baguettes. Les dates de ces trois églises sont certaines; donc voilà un caractère bien marqué pour le centre de la France et la première partie du XI^e. siècle.

Dans la seconde partie de ce même siècle, ce caractère disparaît, des moulures anguleuses couvrent le tailloir.

Dans la première partie du XII^e. siècle, les chapiteaux commencent à offrir des sujets symboliques; ils en offrent bien plus encore à la fin de ce siècle.

L'orateur revient sur la nécessité de se reporter à la pensée d'unité, quand on cherche l'explication du symbolisme d'une église; ainsi, à Vézelay, dans le tympan, Notre-Seigneur donne ses pouvoirs aux Apôtres. Autour, huit tableaux dont les personnages ont des costumes qui indiquent des mœurs très-diverses, ce sont les Gentils, que doivent convertir les Apôtres: c'est l'universalité des lieux; le Zodiaque, c'est l'universalité des temps. Sur le linteau, saint Pierre, dominant tous les autres: c'est l'Église, appelant toutes les nations et tous les âges à la connaissance de la vérité.

Le centre du tympan de Notre-Dame de Poitiers, repré-

sente Nabuchodonosor dans toute sa splendeur ; l'explication est facile : c'est d'abord le péché de l'homme ; Adam et Ève, dans le Paradis terrestre , dominent toute la composition ; puis Nabuchodonosor , c'est la Chûte , c'est le plus grand des péchés , c'est l'orgueil puni. Au-dessous , l'Arbre de Jessé ; la Colombe , la Naissance de la Vierge ; donc , ici encore , il y a suite , et le sujet est la Rédemption.

Il est donné lecture de la 12^e question.

L'architecture ogivale offre-t-elle , à ses différentes époques , en Bourbonnais , les mêmes caractères généraux , le même système de décoration que dans les autres contrées du centre de la France ? Quels sont les monuments religieux les plus remarquables des XIII^e , XIV^e , et XV^e siècles ?

M. de Soultrait , après avoir répondu affirmativement à la première partie de la question , cite les principales églises du Bourbonnais en style ogival primaire. L'église la plus complète de ce style qu'il ait vue , est celle de Naves , qui est , du reste , assez peu remarquable ; on retrouve aussi l'architecture ogivale primitive , plus ou moins développée , à Izeure , à St.-Bonnet-de-Rochefort , à Vicq , dans le chœur ; à Bessay , à Varennes-sur-Tesche , à Ste.-Croix de Gannat , à St.-Pourçain et à la crypte de Billy. Aucune de ces églises , toutefois , ne présente le beau style ogival des églises du Nord.

M. Dadole signale particulièrement l'église de Bessay , à cause de son abside carrée , percée de trois baies étroites et longues ; il indique encore les églises de Buxière-la-Grue , de Cressanges et d'Agonges , comme offrant des remaniements du XIII^e siècle.

M. de Soultrait fait observer que la forme du chœur de Bessay est ordinaire dans les petites églises du XIII^e siècle.

Parmi les monuments religieux de la première période ogivale , le P. Desrosiers croit utile de signaler , comme la

plus remarquable peut-être, le transept et les deux nefs de l'église de Villefranche, dont les piliers sont dissimulés derrière des faisceaux de douze et de seize colonnettes, et dont les arcs doubleaux et les nervures ont absolument la même forme que ceux des belles cathédrales de France, quoiqu'ils soient moins élevés.

M. Georges de Soultrait croit que cette église de Villefranche, qu'il a déjà eu occasion de citer, doit être rapportée plutôt à l'époque de transition qu'à la première période ogivale. Le même orateur reprend ensuite son énumération des monuments en style ogival : il ne connaît rien qui offre le caractère du XIV^e. siècle d'une manière positive. La dernière période ogivale est plus riche : Notre-Dame de Moulins, Notre-Dame de Montluçon, une grande partie de Souvigny, et particulièrement les belles chapelles de cette église, sont de cette époque, à laquelle il rattache aussi d'autres monuments moins importants : les églises de Coulanges, de Vaumas, du Donjon, de St.-Martinien, de Notre-Dame de Gannat, de St.-Victor, de Chevagnes, de Villeneuve-sur-Allier, la grande chapelle du château de La Palisse et beaucoup de chapelles ajoutées à des églises plus anciennes. Enfin le XVII^e. siècle a laissé la grande chapelle de Lorette et celle du lycée de Moulins, où se trouve le tombeau du duc de Montmorency.

La 12^e. question étant épuisée, la parole est à M. le comte de Montlaur, pour lire un travail sur Achille Allier. Cet hommage devait être rendu, au sein d'un congrès tenu à Moulins, à la mémoire du plus ardent promoteur du mouvement intellectuel dans le Bourbonnais.

Après cette lecture qui est vivement applaudie, la séance est levée à 4 heures 1/4.

L'un des Secrétaires,

C^{te}. MAX DE L'ESTOILLE.

1^{re}. Séance du 27 juin.

Présidence de M. l'abbé CROSNIER.

La séance est ouverte à 8 heures et quart.

M. de Gaumont appelle au bureau : MM. l'abbé *Crosnier* ; *Protat* ; le père *Desrosiers* ; l'abbé *Devoucoux* ; de *La Brousse* ; de *Fontenay* ; de *Surigny* ; de *Moutlaur* et *Gaugain*.

M. le Président dépose sur le bureau les bulletins que la Société nivernaise a publiés jusqu'à ce jour, et un cachet d'oculiste romain. Ce cachet porte le nom de Lucius Pomponius Nigrinus ; il est dans un très-bel état de conservation. Contrairement à celui d'Entrains, qui a quatre inscriptions, il n'en porte que deux sur ses tranches : la première, en trois lignes fort bien conservées ; la seconde, très-fruste, en deux lignes. La première inscription indique un collyre devant être employé, avec de l'œuf délayé, dans les premiers jours de la maladie ; la seconde devait servir dans le reste de la maladie. L'ophtalmie étant une maladie qui peut durer long-temps, on ne doit pas s'étonner de l'usure qui se remarque sur cette face. L'étude de ces cachets peut faire naître un grand jour dans l'histoire des mœurs romaines. Ce cachet est le cinquante-cinquième décrit ; sur ces cinquante-cinq, quarante-huit ont été trouvés en France, trois ont été découverts en Angleterre, un en Allemagne et trois seulement en Italie : à Gênes, à Vérone et à Sienne. M. l'abbé Crosnier pense que ces derniers ont été transportés de Gaule en Italie.

M. Protat ne pense pas que ces cachets aient servi tous à marquer des collyres ; il présume qu'ils étaient quelquefois destinés à cacheter des paquets de remèdes. Les prêtres grecs, qui en faisaient usage en Gaule, y avaient été envoyés d'Italie par Trajan, et s'étaient dispersés dans différentes contrées ; cet

empereur concéda à Calpurnius, asclépiade, qui l'avait sauvé d'une grave maladie, et à sa famille, sept provinces de la Gaule.

M. l'abbé Crosnier trouve qu'il est indifférent que ces cachets aient servi à marquer des collyres ou à sceller des paquets de remèdes. Il pense, d'après les mots *ex ovo*, qui terminent l'inscription de trois lignes, que le collyre qui s'y trouve indiqué devait être mêlé avec de l'œuf.

M. Protat répond que les prêtres grecs soignaient d'autres maladies que celles des yeux ; c'étaient dans les temples que les maladies graves étaient soignées. Il fait aussi remarquer que des maladies très-légères sont seules inscrites sur ces cachets.

M. l'abbé Crosnier ne pense pas que ces médecins fussent tous grecs ; il ne croit pas que l'on doive étendre ce monopole à toute une famille.

M. Protat répond que les noms rencontrés sur les pierres sigillaires prirent leur origine de pays que la géographie nous montre situés au pied du mont Olympe, dans la Bithynie. Il rappelle que M. de Chambure trouva, dans un temple, près d'Alise, un bœuf dont les quatre pieds reposaient sur des œufs, et il pense que les mots *ex ovo* peuvent se rapporter à ces œufs sacrés, ce qui donne à ces remèdes une origine plus merveilleuse.

M. Crosnier fait remarquer que souvent, dans Pline, on trouve l'emploi de l'œuf indiqué pour les maladies des yeux.

M. l'abbé Devoucoux dit que, très-avant dans le moyen-âge, on a vu beaucoup de médecins orientaux exploiter les Gaules.

M. Protat cite sa note insérée dans le procès-verbal : il rappelle que M. Robert a trouvé à Bourbon-Lancy, sur des vases, le nom de Paternus, nom que l'on rencontre également sur la pierre sigillaire d'Entrains.

Après cette digression, M. le comte de l'Estoille donne lecture du procès-verbal de la 2^e. séance du 26.

A propos du chapiteau de Parme, l'abbé Crosnier regarde l'âne comme le symbole de la discipline et de la sobriété, à côté du symbole de la gourmandise et de l'indépendance : c'était une très-bonne leçon à donner aux moines.

Quant au chapiteau du joueur de violon, M. l'abbé Devoucoux ajoute un détail piquant, c'est que le village où il existe, était connu de tous temps pour la fabrication des vielles.

M. l'abbé Crosnier dit, à ce propos, que l'étude du symbolisme se rattache étroitement à celle de l'histoire. Ainsi les peintures et les sculptures étaient un sermon perpétuel prêché aux ignorants. Or, il est évident que l'on prêche toujours contre le vice dominant du pays.

Après ces observations, le procès-verbal est adopté.

M. Georges de Soultrait donne communication d'une lettre de M. Danjou de La Garenne relative à un jeton de la Chambre des Comptes de Moulins, très-connu, mais qui n'a jamais été publié. Voici la description de cette pièce :

PRE DVC DE BOVRBON ET : DAVVERGNE, entre filets.

Le commencement de cette légende, indiqué par une fleur de lis chargée d'une bande. Dans le champ, l'écu de Bourbon ; de France à la bande de gueules, timbré d'une couronne ducale assez mal formée et accostée des lettres P et A, initiales du duc de Bourbon, Pierre II, et de Anne de France, sa femme.

†. AVX : GENS : DES : COMPTES : A MOLINS : entre filets.

Le commencement de cette légende, indiqué par une fleur de lis chargée d'une bande. Dans le champ, un cerf ailé, ayant écu de Bourbon suspendu au col.

Ce jeton , comme l'écrit M. Danjon de La Garenne , date du XV^e. siècle. M. de Soultrait dit que c'est l'un des plus jolis de la série de jetons frappés par Pierre II, duc de Bourbon , et par Anne de France.

M. du Ranquet , revenant sur une observation faite dans la séance précédente , croit qu'il y a une erreur généralement accréditée parmi les archéologues , sur les répugnances qu'on aurait eues , dans notre pays , à admettre le style ogival. La cause véritable fut , comme on l'a dit au reste , la multiplicité des monuments romans. On répugnait si peu au style nouveau , que toutes les églises réparées pendant la période ogivale , l'ont été dans ce style. Il n'y a donc certainement pas eu de répulsion systématique , c'est la place qui a manqué.

M. l'abbé Devoucoux maintient qu'il y a eu beaucoup de monuments en style roman élevés dans la Bourgogne , pendant la période ogivale. Il y a donc eu raison d'économie , de difficulté d'exécution et peut-être aussi copie des anciens monuments , soit par ignorance , soit par attachement aux vieux usages.

M. le comte de Soultrait a oublié de signaler , à ce sujet , l'église de Chevagnes , qui a tous les caractères romans , et dont les colonnes engagées ont des moulures du XV^e. siècle. M. l'abbé Crosnier croit devoir expliquer cette anomalie , par l'ignorance des ouvriers.

La 12^e. question est épuisée ; cependant M. l'abbé Crosnier fait remarquer la difficulté que l'on a eue jusqu'à la renaissance à adopter , en Nivernais comme en Bourgogne , la moulure prismatique. Souvent à l'époque relativement moderne où elle a été enfin admise , elle alterne avec la moulure torique , que l'on a conservée le plus long-temps possible.

Sur les bords de la Loire , on a adopté plus tôt le prisme que dans la Bourgogne et le Nivernais. La même observation existe-t-elle dans le Bourbonnais ?

M. le comte de Soultrait pense qu'en l'absence de grands monuments, l'examen des chapelles seigneuriales pourra nous guider. M. l'abbé Crosnier croit que les architectes des seigneurs ont dû se laisser influencer par le goût italien des architectes de la Cour. M. le comte de Soultrait maintient son observation, la renaissance n'ayant pas influé sensiblement sur notre pays.

M. Dadole n'a trouvé ici aucune moulure mélangée après le XIV^e. siècle ; les moulures prismatiques n'apparaissent qu'à cette époque , et elles se continuent sans mélange jusqu'à la fin du XVI^e. M. l'abbé Crosnier engage à ne point confondre la pointe mousse du XIII^e. siècle avec le prisme. M. Dadole maintient qu'après le XIV^e. siècle , les moulures deviennent plutôt concaves que convexes.

M. le Président pose la 13^e. question du programme :

Quels sont les mélanges et les changements les plus importants apportés dans l'architecture et dans l'ornementation , sous le règne de Louis XII , en Bourbonnais ?

M. Georges de Soultrait a vu en Bourbonnais très-peu de monuments de la renaissance ; il croit que ce style y a pénétré très-tard : ainsi , à la limite du département , la partie du château d'Aisnay-le-Vieil , bâtie sous Louis XII , est tout-à-fait gothique.

M. l'abbé Crosnier dit que la même remarque est applicable au Nivernais.

M. Georges de Soultrait cite le charmant chapiteau du musée, qui porte une tête de mort. M. Tudot, qui l'a trouvé dans le pignon d'une maison , ne peut rien dire de précis sur son origine. En somme , le style de la renaissance semble ne s'être jamais sérieusement implanté en Bourbonnais ; quelques parties des châteaux de Moulins et de La Palisse en offrent seuls des échantillons peu considérables.

La 14^e. question : *A quelle époque le style de la renaissance s'est-il introduit dans la province ? Quels sont les*

monuments remarquables de cette époque ? rentre dans la 13^e., et la réponse est la même.

M. Georges de Soultrait signale encore, au château de Saligny, dans des parties construites à la renaissance, des détails évidemment gothiques.

M. Dadole dit qu'il ne faut rien chercher à l'extérieur de nos monuments, pour l'époque qui nous occupe ; quelques cheminées, quelques détails seulement à l'intérieur, offrent ce style.

Il est donné lecture du travail de M. Tudot, sur les enseignes et les inscriptions murales de la ville de Moulins.

M. Georges de Soultrait demande la permission de faire quelques observations au sujet de certaines parties de cet intéressant mémoire. Il croit l'adoption des devises un peu moins anciennes que ne le pense l'auteur. Il pense aussi que le plus ancien exemple de la devise *Espérance* se trouve sur le tombeau du duc Louis II, à Souvigny.

Il demande encore à M. Tudot s'il n'a pas trouvé, en Bourbonnais, un sigle assez commun à la fin du XVI^e. siècle et au commencement du XVII^e., consistant en une S barrée ; ce sigle accompagne quelquefois la signature abrégée de Henri IV. L'orateur pense que ce peut être l'abréviation du mot *spes*, traduction latine de la célèbre devise des ducs de Bourbon. Ce sigle se trouve sculpté avec des fleurs de lis, des chardons et des initiales de Pierre II et d'Anne de France, sur les vantaux des portes de l'église de Villefranche (Rhône), bâtie par ces princes, à la fin du XV^e. siècle.

M. Tudot répond que ce sigle se trouve aussi figuré sur les tapisseries du château de Cindré, c'est le seul endroit où il l'ait vu.

Au sujet des curieuses inscriptions données par M. Tudot, M. Crosnier raconte que, pendant la Révolution, le fameux Fouché, en mission à Nevers, avait ordonné qu'on plaçât

sur la façade du château ducal de cette ville, un cadran solaire avec cette inscription : *Ce cadran a été placé par ordre de la Convention nationale, le soleil entrant dans le signe du Taureau* ; le peintre ayant oublié de mettre, au milieu de la phrase, les mots : *par ordre de la Convention*, eut l'heureuse idée de les reporter à la fin. Cette inscription, ainsi arrangée, se voyait encore avant la restauration du palais ducal.

La séance est levée à dix heures et demie.

L'un des Secrétaires-généraux,

Comte MAX DE L'ESTOILLE.

3^e. Séance du 27 Juin.

Présidence de M. l'abbé DEVOUCOUX, vicaire-général d'Autun.

Siègent au bureau : MM. de *Caumont*, l'abbé *Crosnier*, l'abbé *Boudant*, *Barat*, de *La Guérenne*, *Gaugain* ; et MM. le comte de *Soultrait*, de *Bure* et le comte *Max de l'Estoille*, secrétaires-généraux.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. l'abbé *Crosnier* offre au Congrès, au nom de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts, le premier exemplaire de la *monographie de la cathédrale de Nevers*, dont il est l'auteur.

M. de *Caumont* insiste sur le mérite et sur la belle exécution de cet ouvrage, imprimé à Nevers, par M. *Fay*, et dont les planches sortent des ateliers de M. *Desrosiers* ; il engage à faire, sur toutes les cathédrales, un ouvrage semblable, et il invite particulièrement M. l'abbé *Devoucoux* à s'occuper

de celle d'Autun. Le Congrès voit , avec grand plaisir , M. l'abbé Devoucoux prendre l'engagement d'entreprendre ce travail.

M. Chauvet écrit pour exprimer les regrets et les craintes qu'il a de ne pouvoir assister au Congrès.

M. l'abbé Martinet invite la Société à visiter l'église du Sacré-Cœur , qui se construit actuellement sur les dessins de M. Lassus. Le Congrès s'y rendra en sortant de la cathédrale.

L'on décide que la visite des monuments de la ville aura lieu le lendemain , à midi.

M. de Soultrait rend compte de la course faite à Izeure , il y a quelques instants , par une partie des membres du Congrès.

La plus grande partie de cette église date du XII^e. siècle , époque de la donation d'Izeure à l'abbaye de St.-Menoux ; mais le transept , le chœur et l'abside droite sont plus anciens. Ces parties sont peu caractérisées : on peut leur assigner le XI^e. siècle. L'abside a été maladroitement refaite au XIII^e. siècle , sur le plan de l'ancienne abside romane : elle a trois fenêtres qui offrent des baies de formes diverses , les unes à peu près cintrées , les autres à peu près ogivales , comprises deux à deux sous des ogives romanes ; l'amortissement de ces fenêtres est d'un dessin fort lourd , il est percé d'une ouverture ronde quadrilobée et de deux autres petites ouvertures , le reste est plein ; entre les fenêtres , se trouvent des colonnettes qui , partant du sol , vont se réunir à une clef de voûte fort simple.

La crypte , divisée en trois nefs par des piliers carrés très-grossiers , et dont les voûtes offrent des peintures peu remarquables du XV^e. siècle , a donné lieu à une discussion : la majorité est d'avis qu'elle est bien romane et qu'elle remonte probablement au XI^e. siècle , mais la forme des bases des

colonnes à peu près pareilles, du reste, à celle des collatéraux de l'église supérieure, avait semblé à quelques membres annoncer une date plus récente. L'orateur fait remarquer à Izeure, un exemple frappant de ce qu'il a dit au sujet des églises conventuelles, que les parties de l'église comprises dans les bâtiments claustraux étaient tout-à-fait sacrifiées. Les chapelles qui flanquent l'église sont du XV^e. siècle, elles appartenaient à des familles et l'on en pourrait savoir la date.

La plus importante de ces chapelles est celle qui termine le collatéral nord, elle se compose de deux travées. Elle fut construite au XV^e. siècle, par une famille Saulnier, fort riche à cette époque, qui y avait un monument sépulcral orné de statues, dont il ne reste pas de traces. Il y a quelques années, on fit ouvrir le caveau situé dessous, on y trouva trois cercueils en pierre renfermant des ossements; donc on enterrait encore au XV^e. siècle, dans des cercueils de pierre.

Des nombreuses statues du XV^e. et du XVI^e. siècle, qui se trouvent dans cette église, une seule offre de l'intérêt, c'est une belle Vierge du XV^e. siècle, qui a conservé sa décoration polichrome.

La façade, bâtie en grès rougeâtre, présente un beau portail en saillie terminé par une corniche losangée, à modillons de têtes grimaçantes; la porte principale a son cintre formé de trois archivoltés qui étaient autrefois peintes, les anciennes couleurs se voient en quelques endroits, le rouge et le jaune dominaient; le bandeau extérieur, orné de rosaces de différentes formes, est anglé d'un tore peint en spirales rouges, blanches et jaunes, et encadré par un cordon billeté; le bandeau intermédiaire offre des moulures et des perles, et le plus petit, des oves et des dents de scie; deux de ces bandeaux retombent sur des colonnettes à chapiteaux ornés de monstres et de rinceaux; il y a en outre, à gauche, un pied-droit cannelé, dont le chapiteau porte une sorte de démon

accroupi : ce pied-droit supporte le tympan qui devait être peint autrefois. A droite de cette porte s'en trouve une autre plus petite, dont le cintre est délimité par un cordon billeté ; sur cette façade se lit l'épithaphe en vers de l'orfèvre Mazurier , dont M. Tudot a donné le texte.

Au-dessus de cette façade , d'un beau roman bourguignon , s'élève le clocher carré, dont une partie a été refaite , et qui n'offre plus guère d'intérêt.

Il y a dans l'église d'Izeure un caractère assez remarquable , c'est que les extrémités des arcs doubleaux des basses nefs sont plus élevées du côté du mur extérieur que du côté de la nef.

M. de Caumont pense que cela a été fait pour contrebalancer la poussée des voûtes.

L'on passe ensuite à la 15^e. question du programme :

Faire l'histoire sommaire de l'architecture militaire en Bourbonnais. — Quels sont les principaux édifices d'architecture militaire et civile que possède la province ? Ces monuments présentent-ils les mêmes caractères que ceux des autres parties de la France ?

M. Georges de Soultrait , avant de répondre à cette question , demande la permission de répéter les quelques considérations générales qu'il a émises , au congrès de Nevers , sur l'architecture militaire au moyen-âge. Les premières constructions militaires de la féodalité , dit-il , furent grossièrement imitées de celles des Romains ; du reste , il est à remarquer que jamais les traditions romaines ne furent tout-à-fait oubliées par les architectes militaires du moyen-âge. Antérieurement au XI^e. siècle , les châteaux se composaient ordinairement de deux enceintes concentriques , formées par des fossés plus ou moins profonds , et par des remparts de terre surmontés de palissades ; au centre , se trouvait le donjon , solide tour , ordinairement carrée , en bois ou en ma-

çonnerie, reposant sur une butte artificielle, c'était la demeure du baron et le dernier refuge, en cas de prise des ouvrages extérieurs. Les logements des soldats, les écuries et les autres bâtiments de servitude étaient placés entre les deux enceintes.

Au XI^e. siècle, la forme des châteaux resta presque la même, seulement les constructions prirent plus d'importance et de solidité; les beaux donjons de Beaugency, de Loches et de Châteaudun, en sont la preuve. A cette époque, les châteaux renfermaient des garnisons peu nombreuses, qui se fiaient surtout à l'épaisseur et à la solidité de leurs murs. Il en fut autrement plus tard, on diminua la force des murailles pour en étendre le front; ce fut le principal changement qui s'opéra, à la fin du XII^e. siècle, dans l'architecture militaire. Sous l'empire de ce nouveau système, de solides remparts comprirent, dans leurs courtines crénelées, une bien plus vaste étendue de terrain; ces enceintes furent uniformément carrées pour les châteaux de médiocre importance, mais elles affectèrent des formes diverses pour les châteaux plus considérables; elles furent souvent doubles et même triples, leurs angles étaient défendus par de grosses tours, rondes pour la plupart.

La porte d'entrée, située ordinairement au milieu de l'une des faces du polygone, devint elle-même une petite forteresse. Le donjon était toujours la résidence du seigneur, mais il avait pris un grand développement: souvent il renfermait une cour intérieure; la chapelle, le charrier et les principaux appartements y étaient compris. Les bâtiments de service étaient toujours placés entre les diverses enceintes. Quelques-unes des tours qui flanquaient les murailles furent construites de manière à pouvoir être défendues séparément. C'était, du reste, un usage général, au moyen-âge, de rendre le plus possible indépendants les uns des autres les divers

ouvrages militaires qui défendaient une ville ou un château.

Comme on le voit, la plus belle période de l'architecture militaire fut le XIII^e. siècle; au XIV^e. et au commencement du XV^e. , on construisit encore quelques forteresses sur le même plan polygonal, mais après les guerres des Anglais, on chercha moins à rendre les châteaux forts qu'à en faire des résidences agréables. La féodalité guerroyante du moyen-âge avait été abattue par tous nos désastres, et le règne de Louis XI venait de lui porter le dernier coup; on ne bâtit plus, dès-lors, que des manoirs, et les ouvrages de défense, dont on continua à les entourer, n'eurent pour but, le plus souvent, que de témoigner de la puissance de leurs possesseurs.

Après ces données générales, l'orateur commence à passer en revue les constructions féodales du Bourbonnais les plus importantes: le plus ancien et le plus curieux des châteaux du pays, dit-il, est le beau donjon d'Huriel, qui me semble aussi ancien que la tour de Beaugency: c'est une haute tour dont le plan, en forme de carré-long, a 10^m. environ sur 11^m. 70^c.; cette remarquable tour s'élève sur un vaste terre-plein entouré de quatre petites courtines, flanquées de quatre tours d'angle; ces dernières constructions me paraissent plus modernes. Les murailles du donjon ont, dans la partie inférieure, 2^m. 70^c. , plus haut 1^m. 75^c. , et enfin 1^m. 20^c.; les trois étages, appuyés par des contreforts pareils à ceux des églises romanes, sont en retrait. Il ne reste que trois ouvertures anciennes peu caractérisées, celles qui existent ont été percées à diverses époques plus ou moins modernes. L'escalier qui conduit aux étages, au lieu d'être dans l'épaisseur du mur, comme cela se voit souvent à cette époque, est appliqué contre la muraille. Les cheminées sont probablement du temps de la construction primitive, elles n'ont rien de remarquable. L'appareil extérieur de la con-

struction est très-beau, il rappelle celui des églises romanes.

M. l'abbé Devoucoux demande si l'on a retrouvé quelques traces de constructions romaines antérieures, observation qui a été faite dans beaucoup de localités fortifiées du pays éduen. M. le comte de Soultrait répond négativement; seulement le château était à portée d'une voie romaine; il continue ensuite son énumération.

Une partie du château de Montcoquier, entre St.-Pourçain et Millard, appartient aussi à l'époque romane: dans la cour intérieure, une porte carrée est surmontée d'un arc cintré, fort bien appareillé, c'est l'entrée d'une demi-tour dont les murs ont 2^m. d'épaisseur et qui a un escalier placé dans ces murs. Elle est évidemment du XII^e. siècle; le reste du château n'a point d'importance.

La tour carrée de Cindré, dont les murailles ont aussi une grande épaisseur, est un monument de la fin du XII^e. siècle ou des premières années du XIII^e.; elle est très-curieuse, et elle a été publiée. L'intérieur, fort dénaturé, offre encore quelques vestiges de peintures presque contemporaines de la construction du château, représentant des chevaliers qui rompent des lances. Heureusement que ces peintures ont été publiées dans l'*Art en province* et dans le *Bulletin du comité des arts et monuments*, car maintenant il est difficile de se faire une idée de ce qu'elles étaient. Les ouvertures les plus élevées du donjon sont des fenêtres carrées, abritées des deux côtés par des pierres saillantes qui étaient là, sans nul doute, pour protéger contre les traits des assaillants les hommes d'armes qui voulaient s'y placer.

Le même caractère existe au château du Grand-Chambord, dont la tour carrée, bâtie sur le modèle de Cindré, mais un peu plus moderne, a des ouvertures ogivales et une porte percée assez bas. Ce donjon est flanqué de constructions du XIV^e. ou du XV^e. siècle; le tout est entouré de fossés.

Le château de Chavroche, sur une hauteur qui domine la Besbre, a des constructions du XV^e. siècle qui n'offrent rien de particulier; mais on entre dans la cour par une porte d'église romane dont l'archivolte cintrée repose sur des colonnettes. Là se trouve un bâtiment qui a été évidemment une église ou une grande chapelle, et qui date de l'époque romane. Les baies cintrées en ont été bouchées et on a percé à la place des fenêtres ogivales. Le château semblerait donc avoir été construit à la place d'une église. A la partie sud-est est une courtine du XIII^e. siècle, flanquée de deux tours pareilles à celles de l'enceinte de Decize, qui sont du commencement du XIII^e. siècle; ces tours renferment une sorte de croix grecque, formée par des voûtes ogivales en berceau. Un des croisillons donne sur la cour, les trois autres se terminent par des meurtrières; tout le reste est plein.

Montgilbert est du très-beau XIII^e. siècle; c'est la construction militaire la plus remarquable du Bourbonnais; M. Dadole en communique un plan. C'est, dit M. de Soultrait, un carré anglé de quatre tours rondes; le milieu de chaque côté est en outre renforcé par une tour carrée, et deux demi-tours ronds protègent la porte. Une forte enceinte flanquée de tours protège le château du côté où la pente douce du monticule sur lequel il est assis aurait pu permettre aux assaillants de s'en approcher facilement; l'autre partie du monticule, plus abrupte, est moins fortifiée; c'est de ce côté qu'une rampe monte à l'entrée du château, qui était elle-même défendue par des ouvrages avancés; dans les murailles qui relient ces ouvrages au château lui-même, j'ai remarqué des conduits en terre cuite de 15^e. environ de diamètre, évidemment placés là à l'époque même de la construction. Ces tuyaux étaient bien certainement, comme je l'ai dit au Congrès de Nevers, des conduits acoustiques destinés à mettre en rapport les archers qui défendaient le corps-

de-garde de l'entrée du château avec le château lui-même ; je ne crois pas qu'il soit possible de leur attribuer un autre usage.

M. Dadole a visité le château de Montgilbert ; il a remarqué les conduits dont il est question , et il partage tout-à-fait à leur sujet l'opinion de M. de Soultrait.

M. l'abbé Crosnier parle de conduits analogues existant au donjon de St.-Verain , en Nivernais ; ces conduits , très-multipliés , sont placés horizontalement : les uns sont ronds , les autres carrés et faits en maçonnerie.

A ce sujet , M. de Caumont cite le château de Gisors , où des poutres , placées dans la maçonnerie uniquement pour donner plus de solidité aux murs , ont laissé , en fusant , des vides semblables à ceux de St.-Verain.

Le commandant Vignon ajoute aux renseignements de M. de Caumont qu'il existe des tours du XI^e. au XII^e. siècle , à St.-Laurent , dont la construction est tout-à-fait analogue à celle qui est signalée pour le donjon de Gisors. M. Dadole se rattache , pour ces deux cas , à l'opinion des honorables préopinants , d'autant que Vitruve indique ce moyen de donner de la solidité aux murs , au moyen de poutres ; mais quant aux tuyaux en terre cuite de Montgilbert , qui ont plus de cinquante centimètres de longueur et qui ne vont que du corps-de-garde au château , il est évident qu'ils ont une autre origine.

M. de Soultrait continue : L'appareil des murailles de Montgilbert est beau , malheureusement le château sert de carrière à tout le pays , et il est à craindre que bientôt il s'écroule entièrement. J'ai vu encore toutes les tours debout , et M. Dadole nous apprend que l'une de celles qui flanquent le milieu des courtines est tombée depuis peu , et cela à la suite de l'enlèvement de pierres énormes de sa base. Les meurtrières du château sont les mêmes que celles des autres con-

structions féodales du XIII^e. siècle ; les couronnements manquent.

Je rapporterai encore au XIII^e. siècle ce qui reste des murailles de Jaligny, une partie de St.-Bonnet-de-Rochefort, l'enceinte et les tours rondes de Montmorillon, quelques parties de Veauce, et probablement l'enceinte de Toury-sur-Besbre.

Billy a un très-beau château du XIV^e. siècle, dont toutefois certaines parties sont plus modernes. Les parties anciennes, encore bien conservées, ont cependant un appareil moins régulier et moins fort que celui de Montgilbert, et cette différence dans l'appareil est un des caractères les plus propres à donner l'âge des constructions féodales. La porte, très-forte et d'un beau caractère, est flanquée de deux énormes tours reliées par trois arcatures en retrait, entre lesquelles on pouvait laisser tomber des herses et des pierres sur les assaillants.

Je citerai encore, comme étant du XIV^e. siècle, une porte fortifiée, dans le parc de Jaligny ; le beau château de Fourchaud, en grande partie conservé dans son état ancien, dont la haute tour carrée peut être considérée comme le plus bel exemple des *maisons fortes* du Bourbonnais. Les maisons fortes, consistent en un corps de logis plus ou moins développé, quelquefois en forme de carré-long, quelquefois en forme de croix, flanqué le plus souvent de tours ou de tourelles engagées ; elles furent particulièrement élevées aux XIV^e. et XV^e. siècles. La Souche et la Lande sont des maisons fortes du XIV^e. siècle ; Noyant est plus moderne, ce château ne remonte guère qu'au milieu du XVI^e. siècle.

Le XV^e. siècle est l'époque qui a laissé le plus de châteaux en Bourbonnais : ce fut en effet l'époque la plus florissante des ducs et de la noblesse du pays. Le plus important de ces châteaux est Murat, dont il ne reste plus guère que des ruines

informes. Montaigu-le-Blin a cinq grosses tours et une double enceinte. Hérisson a aussi un château fort, dont quelques parties sont peut-être un peu plus anciennes. Ce château, qui a conservé la plus grande partie de son couronnement, mériterait bien d'être conservé, et cependant il est menacé d'une destruction totale; il serait fort à désirer que des démarches fussent faites pour en assurer la conservation.

Parmi les châteaux de cette époque moins importants, je citerai : La Salle, près de Vieure; Naves; Gannat, actuellement prison de la ville; Montaret, dont les bases des tours sont peut-être du XIII^e. siècle; Confay, Toury-sur-Allier et Avrilly; Gayette offre une particularité, c'est la conservation d'un appareil en colombage et en bois qui domine le tout, et s'appuie sur des supports en bois; cet appareil a été détruit presque partout ailleurs, et cependant les anciennes vues de châteaux du pays, données dans le manuscrit du XV^e. siècle de Guillaume Revel, nous montrent qu'il y en avait dans la plupart de ces châteaux; Beauvoir (commune de St.-Pourçain-sur-Besbre), dont l'aspect est plus imposant que le château n'est par lui-même curieux; Saulzet, remarquable par son ornementation, par ses girouettes découpées, offrant les armes de la famille de Beauverger-Montgon, et par une magnifique serrure délicatement ciselée. Le château d'Issard, dont la tour, assez jolie, date du XV^e. siècle et offre, dans son ornementation, le Soleil de Charles VII, le château du Meage, ceux de Noailly, de Couzon et de Boucé. Enfin, l'ancien château de La Rivière, actuellement converti en ferme et qui a peu d'apparence, mais dans lequel se trouvent de fort jolies sculptures, entr'autres une délicieuse cheminée, la plus belle que je connaisse de cette époque.

Je ne dois point oublier de mentionner ici certains petits châteaux assez élégants, qui se trouvent aux environs de Bourbon-l'Archambault, et que j'attribue au XV^e. siècle;

ce sont des maisons fortes élevés, dont les angles sont garnis de contreforts en forme de tourelles pleines, qui donnent beaucoup de grâce à ces bâtiments ; Logère, dans la commune d'Agouges, et Le Plessis, dans celle d'Autry-Issard, sont les plus intéressants de ces petits manoirs.

Parmi les constructions civiles du XV^e. siècle, il faut citer la tour de l'horloge de Moullins, quelques jolies maisons de cette ville, de Montluçon, de Cusset, de Gannat, et les bâtiments claustraux de l'ancien couvent de Chantelle ; il y a là une particularité assez remarquable : les armes du prieur en titre, Jacques Mareschal, et celles de Pierre de La Porte, son coadjuteur, sont mi-parties dans le même écusson, comme celles d'un mari et d'une femme.

Au XVI^e. siècle, les châteaux deviennent des habitations commodes, élégantes, qui conservent quelquefois encore l'apparence de forteresses féodales. On peut citer de cette époque : Jaligny et La Palisse, dont certaines parties sont plus anciennes ; Chareil, qui renferme d'admirables morceaux de sculptures et des peintures de la renaissance ; le Ryau, avec son charmant appareil de briques rouges et noires, et ses bâtiments contemporains du château ; Clusor, Bayeux, Chapeau, Panloup et beaucoup d'autres plus ou moins considérables, où se retrouve le même système de constructions en briques colorées, disposées de diverses manières.

Nous avons, du XVII^e. siècle, les parties les plus intéressantes de Saligny ; St.-Gérand, célèbre par les faits historiques qui s'y sont passés, une jolie porte flanquée de pavillons à Avrilly, et enfin Souis, qui fut, dit-on, élevé pour recevoir Louis XIV.

Nous devons encore mentionner ici les restaurations bien entendues qui ont été faites dans la province : Veauce, Bressoles, Lyonne, et une construction nouvelle, le château des Mellets, qui fait le plus grand honneur au talent de l'ar-

chitecte, M. Durand, et au goût du propriétaire, M. le comte de Champfeu.

M. Georges de Soultrait ne connaît en Bourbonnais que cinq ponts anciens qui présentent un certain intérêt : d'abord celui de Montluçon, qui passe pour antique, trois aux environs de Cosne, dont l'un, le plus près de ce village, peut être du XIII^e. siècle, et le cinquième, aux environs de Chantelle, dont il ne peut guères préciser l'époque, mais qui est du moyen-âge.

M. de Caumont remercie M. de Soultrait de la manière dont il a étudié cette question. Les châteaux tendent à disparaître, il faut se hâter de les dessiner et de les décrire. Si M. Dadole pouvait donner quelques dessins et quelques plans de ces châteaux, il rendrait de très-grands services. M. Dadole exprime le vœu qu'on puisse sauver ces débris de l'architecture militaire du moyen-âge.

M. de Caumont établit qu'on ne voit pas, dans notre pays, de ces beaux donjons cylindriques du XIII^e. et du XIV^e. siècle, dans le genre de la tour de Constance, d'Aigues-Mortes, quant aux bâtiments de servitude et d'exploitation des abbayes comme les granges dîmières, et aurait désiré plus de détails. Malheureusement, la réponse est facile : il ne nous reste presque rien.

M. de Lagnérenne voudrait qu'on pût donner quelques détails sur le château de Montluçon. Ces détails seront fournis ultérieurement.

M. le Président pose la 16^e. question du programme :

Les ordres militaires hospitaliers du Temple et de St.-Jean-de-Jérusalem ont-ils eu de grandes possessions en Bourbonnais? Ont-ils laissé dans le pays des établissements considérables? Les monuments élevés par eux présentent-ils des caractères architectoniques particuliers?

Pour la partie historique de cette question, M. Chazaud,

archiviste du département, dit qu'il ne reste rien d'intéressant à ce sujet dans les archives; tous les documents sont aux archives du Rhône.

M. Georges de Soullait a visité sommairement les archives du Rhône, et il promet de faire plus tard, sur cette question, un travail pour lequel il a déjà des notes.

M. Clairefond croit qu'on ne peut rien donner de complet en ce moment.

Quant à la seconde partie de la question, M. Georges de Soullait dit qu'il ne reste plus guère que des églises des établissements des ordres militaires hospitaliers en Bourbonnais. A Châtel-Perron, c'est un château assez ancien, mais sans caractères particuliers; à Cosne, une maison du XV^e. siècle était la Commanderie; le seul établissement important, c'est le château de la Condemine (commune de Buxière-la-Grue), il a été fort dénaturé; il n'y a guère qu'un mur percé de fenêtres ogivales à colonnettes qui rappelle le XIII^e. siècle. On dit qu'il appartenait aux chevaliers du Temple. St.-Aubin, à qui l'on attribue la même appropriation, porte partout les armes de la famille de St.-Aubin; cette tradition erronée tient probablement à ce que le château et l'église sont dans la même enceinte. La Commanderie du Mayet-d'École est du XV^e. siècle; elle forme un carré, dont l'église est un des côtés; le château du commandeur et deux courtines occupent les trois autres. Du reste, point d'hospices, point de bâtiments ayant des caractères particuliers.

Les églises de Châtel-Perron, de Cosne, de Bert, de Sauvagny, offrent pour caractères particuliers une grande part faite à la possibilité de s'y défendre. Toutes ont encore ou ont eu des fortifications aux absides: ces fortifications, élevées en forme de demi-tours, au-dessus des absides, et portant sur des modillons plus développés que ne le sont ordinairement ceux des églises romanes, se voient plus particulièrement

à Cosne ; à Châtel-Perron , l'abside principale a seule conservé son apparence fortifiée.

A Bert , plus d'absides , mais il y a , à la partie orientale de l'église , une tour carrée , évidemment destinée à la défense ; les absides de Sauvagny avaient aussi les mêmes ouvrages , aujourd'hui détruits.

A l'intérieur , Bert , Châtel-Perron et Sauvagny ont à l'abside des fenêtres qui pouvaient servir de meurtrières. En général , l'ébrasement des fenêtres des églises romanes ne se continue pas jusqu'en bas : le contraire a lieu à Châtel-Perron et au Sauvagny , et des défenseurs pouvaient se placer dans ces ébrasements. A Châtel-Perron , la porte principale offre , dans les murs , beaucoup de trous qui semblent destinés à passer des barres pour renforcer la porte. Enfin , dernier caractère existant dans l'ornementation , que M. de Soultrait croit propre à ces églises des ordres hospitaliers ; les chapiteaux romans ont , au-dessous du tailloir , des sortes de petits créneaux.

L'église du Mayet-d'Ecole , plus moderne (du XIII^e. siècle) , a des fenêtres à peu près semblables à celles des autres édifices religieux de cette époque , mais dont l'amortissement est cintré. L'orateur croit que cette forme de fenêtres est particulière aux églises des ordres hospitaliers ; il ajoute qu'il n'a pas eu la prétention de traiter la question du programme avec tout le développement dont elle est susceptible ; il espère , plus tard , pouvoir le faire : il a voulu seulement appeler l'attention des antiquaires sur un point archéologique qu'il croit nouveau et intéressant. Il termine en parlant du triste état dans lequel se trouve l'église de Bert , et en demandant à la Société française quelques fonds pour aider à la conservation de ce monument.

M. de Caumont annonce pour sept heures du soir la réunion des Assises scientifiques. Il propose aussi une séance préparatoire pour la distribution des fonds.

Il est donné ensuite lecture de la 17^e. question du programme :

Les églises du département de l'Allier offrent-elles encore des fonts baptismaux, des meubles, des ornements et des vases sacrés, en un mot, des objets divers intéressants au point de vue de l'art, ou au point de vue de l'archéologie? Décrire ces objets. — Décrire aussi les monuments funéraires les plus remarquables du pays.

M. Georges de Soultrait prend la parole pour répondre à cette question :

L'ameublement des églises du Bourbonnais est en général assez moderne : on a enlevé, vendu, le plus souvent détruit ou laissé détruire la plupart des objets anciens servant au culte, ou meublant les églises ; toutefois j'ai constaté encore la présence d'un certain nombre de ces objets que je vais passer en revue.

Je commencerai par les fonts baptismaux.

Les anciennes cuves baptismales ont généralement été renouvelées à une époque moderne ; cependant j'en connais cinq qui remontent à l'époque romane : celle de La Chapelle consiste en une grande cuve ronde, en granit, bordée d'une moulure torique à peine indiquée et ornée d'un dessin en relief, qui forme comme une sorte de lambel continu ; ce font est pédiculé simple. La cuve d'Huriel est à peu près semblable : M. l'abbé Desrosiers pense qu'elle porte un serpent, un crocodile et une colombe sculptés. Ces fonts sont du XII^e. siècle. Le font de Brout-Vernet, à peu près de la même époque, se compose d'une cuve en forme de carré-long ; deux de ses parois sont seules visibles, l'une est ornée de trois arcatures cintrées ; l'autre offre une moulure plate, en zigzag, allant d'un bout à l'autre. Le font ancien de Bessay, qui sert maintenant de bénitier, a une cuve à pans, ornée de grossières sculptures, de feuilles grasses et de masques.

Celui de l'église paroissiale de Chantelle , qui sert également de bénitier , offre trois scènes de l'Écriture , sculptées sur ses parois : c'est , au milieu , le Baptême de Jésus-Christ ; d'un côté , l'Annonciation ; de l'autre , le Sauveur nimbé , entouré d'anges , bénissant ; ces sculptures annoncent la fin du XII^e. ou le commencement du XIII^e. siècle.

Le font de Franchesse , laid , lourd et sans caractères bien marqués , est pédiculé composé ; il est formé d'une cuve ronde , cantonnée de quatre colonnettes , à laquelle est jointe une piscine également arrondie , flanquée de deux colonnettes ; je crois ce font du XIII^e. siècle au plus tard.

Les autres fonts que j'ai observés sont de la fin du XV^e. siècle ou des premières années du XVI^e. , tels que ceux de St.-Hilaire , de Bert , de Franchesse , de Magnet , de Lurey , de Château-sur-Allier ; ils se composent d'une cuve à six ou à huit pans , dont un côté est prolongé et creusé ; leurs pieds ont plus ou moins de moulures et quelquefois des écussons. Je citerai toutefois celui de Bourbon , qui est orné de feuillages et d'écailles , et qui porte cette inscription en lettres gothiques :

Can mil V^e po^r lois
ces fons fist faire
curé . M . T . Bachel.

le font de Gipey , qui est carré , bien que du XV^e. siècle , et dont les parois offrent des arcatures et des écussons de France ; celui de Saulcet , dont la cuve à trois pans , bordée de moulures , est engagée dans le mur et fermée par une grille gothique d'un joli dessin ; à côté de la cuve , se trouve une petite piscine ronde , montée sur un pied annelé.

J'ai vu peu de bénitiers remarquables : le plus intéressant est à Magnet ; il a été enlevé de l'église , et j'ai vivement engagé M. le Curé à le replacer : il consiste en une colonnette

romane dont le chapiteau , orné de feuilles grasses et d'un nimbe croisé , est creusé et renfermait l'eau bénite ; ce bénitier est du XII^e. siècle. Ceux d'Huriel et de la Chapelaude , en granit grossier , sont , je crois , un peu plus anciens , mais sans caractère. Celui de Nérís est aussi roman et orné d'arcatures grossières. Ceux de Veauce et du Veudre , assez informes , sont de la même époque. A Montmerault , un bénitier du XV^e. siècle porte les armes de Bourbon. Enfin les autres que j'ai pu voir sont tellement insignifiants , qu'il est inutile de les signaler.

A l'époque romane , les autels étaient ou de forme cubique , ou composés de tables portées sur des colonnettes. Ces autels anciens sont fort rares en France , car presque tous ont été changés contre des sarcophages en imitation de marbre. J'en connais deux à Montilly , qui datent du XII^e. siècle : ils sont formés d'un massif contre lequel s'appliquent des colonnettes à chapiteaux ornés de feuilles plates et d'autres dessins de peu de relief , soutenant une table de pierre dont les bords sont taillés en biseau. Ces autels occupent les deux absides : celui de l'abside principale a quatre colonnettes , tandis que celui de la petite abside n'en a que deux. M. le Curé de Montilly , ayant à placer deux nouveaux autels dans son église , a eu le bon goût de faire copier exactement les anciens.

L'autel de l'église d'Aubigny est aussi contemporain de l'église ; il est de forme cubique , recouvert d'une dalle taillée en biseau ; il n'a rien de bien remarquable , et sans doute il en existe beaucoup de pareils sous les boiseries plus ou moins laides qui forment les autels actuels des églises de campagne.

L'autel de la crypte de Vicq est plus curieux : c'est un massif de maçonnerie d'une saillie assez grande et très-étroit , couvert d'une dalle dont les bords offrent diverses moulures en retrait. L'autel est surmonté d'une sorte de tabernacle en

Pierre assez brute, dont le dessus, à bords saillants, est couvert de deux pierres formant un toit à double égout. Ce tabernacle, fort profond, s'enfonce dans le mur du cul-de-four à environ un mètre et demi. Il renfermait sans doute le corps d'un saint; on voit encore les traces de la grille qui le fermait.

La chapelle du château de La Salle de Vieure a un autel à moulures, du XV^e. siècle.

Dans l'église de Vieure se voient deux autels fort simples du XVI^e. siècle, et un troisième de la même époque, orné de moulures et de jolis feuillages qui étaient autrefois peints.

Le bas-côté de l'église de Neuvy a contre son mur terminal un autel surmonté d'un rétable en pierre d'Apremont, du milieu du XVI^e. siècle, orné d'une manière assez élégante. Souvigny a aussi un rétable du XVI^e. siècle, portant sculptés les divers attributs des Litanies de la Vierge.

Enfin je citerai, pour le commencement du XVII^e. siècle, le rétable de l'ancien maître-autel de St.-Menoux.

Le P. Desrosiers ajoute à cette énumération l'autel de l'église de Lavaux-Sainte-Anne, qui lui a paru fort curieux: c'est une large pierre à peu près carrée, supportée par cinq colonnes, de forme assez grossière; celle du centre est annelée, toutes ont des chapiteaux et des bases très-singulières; l'autel a 1,32^m de hauteur.

M. Crosnier croit que cet autel, trop élevé, n'a pu servir au saint Sacrifice, c'était probablement un autel destiné à l'exposition des reliques. Il demande au P. Desrosiers s'il a vu sur cette pierre la trace des croix de consécration ainsi que de la fosse aux reliques.

Le P. Desrosiers ne peut rien assurer sur la présence des croix, cependant il a rencontré plusieurs autels vraiment consacrés, sur lesquels ces croix ne paraissaient plus; M.

Devoucoux remarque que ces croix ont souvent été tracées légèrement avec un couteau.

Quant au sépulcre des reliques, le P. Desrosiers assure qu'il se trouvait fréquemment dans le pilier central ou dans le massif sur lequel reposait la pierre, notamment à l'église de Cosne.

Pour ce qui est de la destination de cet autel, il pencherait à croire qu'il servait à la célébration du saint Sacrifice parce que les vases sacrés anciens étaient peu élevés, et qu'enfin dans cette petite église à une seule nef, c'est le seul autel qui occupe le sanctuaire et le chœur. Un autre petit autel plus récent se trouve dans le bas de l'église. Le P. Desrosiers croit cet autel de la même époque que la petite église qui le renferme, laquelle est romane, mais offre trop peu de caractères pour qu'on puisse lui assigner le XI^e. siècle plutôt que le XII^e.

M. Georges de Soultrait continue. Toutes les statues dont j'ai à parler se trouvent ou se trouvaient dans des églises, je leur donnerai donc place ici. Je commencerai par les statues de la Vierge, dont le Bourbonnais offre un certain nombre et de fort curieuses. La plus ancienne se trouve dans l'église romane de Meilliers : elle est à peu près semblable, comme position et comme vêtement, à la Vierge noire de Notre-Dame de Dijon, dont le dessin a été donné dans le *Bulletin monumental*, seulement elle est mieux conservée, et la couleur brune dont elle est revêtue, est bien sa couleur primitive. Elle ne porte point de couronne comme celle de Dijon.

Une autre vierge, à peu près du même temps, se voit dans l'église de Chappes : elle est également représentée assise et tenant sur ses genoux son divin fils ; mais ce qui rend cette statue plus intéressante que celle de Meilliers et que celle de Dijon, c'est que la statuette de l'Enfant Jésus a été con-

servée ; Jésus-Christ n'est point représenté enfant ; il est imberbe , il est vrai , mais c'est un homme ; il bénit , et sa tête est couronnée d'un bandeau d'or. La coiffure de Marie , composée de cheveux et de sortes de rubans , est difficile à décrire. Je regrette vivement de ne pouvoir présenter au Congrès le dessin de cette curieuse statue. Les vêtements de la Vierge sont bruns , semés d'ornements dorés , et bordés de larges et riches galons. Les manches sont fort tombantes , comme celles de beaucoup de personnages de haut rang figurés dans les chapiteaux romans. Les bouts de sa ceinture , fort large et riche , tombent sur ses genoux et se terminent par des franges ; cette ceinture n'est point nouée , mais bien retenue au moyen de petits cordons qui forment le nœud. Enfin une fibule , rappelant beaucoup les fibules mérovingiennes , attache la robe sur^s la poitrine. La robe de l'Enfant-Dieu est verte et le manteau bleu bordé d'or. Les figures ont une expression moins ancienne que celle de la Vierge de Meilliers , et la manière ridicule dont on a jugé à propos de les enluminer leur nuit , surtout à celle de la Vierge. Cette statue est de la fin du XII^e. siècle.

Je parlerai ensuite de la curieuse Vierge de Vernouillet , près de Bourbon , dont la coiffure , sorte de capuchon , rappelle celle du portrait du Dante , du Bargello à Florence ; cette Vierge assise , tenant l'Enfant-Jésus sur ses genoux , ou plutôt le présentant avec respect au monde qu'il bénit , est plus richement vêtue que celles dont je viens de parler ; ses manches sont également longues et pendantes ; la chaise sur laquelle elle est assise , ornée d'arcades trilobées et cintrées , est peinte en blanc , avec des ornements rouges et verts. L'Enfant-Jésus bénit à la manière latine , et , s'il n'est pas encore homme , ce n'est pas l'enfant que nous verrons plus loin porté sur le bras de sa mère. Je crois cette statue du commencement du XIV^e. siècle , si même elle n'est pas anté-

rieure. Elle a un caractère étranger. Il serait bien à désirer que les statues dont je viens de parler fussent conservées avec soin et dessinées.

Vous verrez dans l'église cathédrale de Moulins une Vierge noire que je n'ai jamais pu examiner et dont vous pourrez apprécier l'âge ; elle me paraît aussi fort ancienne.

Vous verrez encore, à Bourbon, une belle Vierge en marbre blanc, également assise et tenant l'Enfant-Jésus, qui vient de la sainte-chapelle des ducs de Bourbon ; elle a été quelque peu restaurée. Malgré sa position, qui est celle des vierges romanes, elle n'est pas antérieure à la fin du XIV^e. siècle.

Enfin, je signalerai la grande Vierge de pierre, tenant l'Enfant-Jésus sur son bras, qui se trouve contre l'un des contreforts de l'église d'Ebreuil ; je la crois de la fin du XVI^e. siècle ou peut-être même plus moderne. On lit sur son socle :

LENGUILLE A FAIT.

Le Père Desrosiers croit devoir appeler l'attention des membres du Congrès sur une Vierge en bois appartenant autrefois à l'église de Bègues, puis mise au rebut à cause de son trop mauvais état.

Cette Vierge avait toutes ses formes dissimulées sous une épaisse couche de linge, peinte assez grossièrement à l'huile, au XVII^e. siècle. Par curiosité, il souleva cette couche, et il remarqua qu'elle était étendue sur des papiers portant des mots d'une écriture du XVI^e. siècle, mais n'ayant aucune importance. Sous ces papiers, il a rencontré une autre enveloppe qui, en certains endroits, consistait en deux couches de linge renfermant entr'elles une couche de chaux. Ces linges étaient couverts d'une peinture qui lui parut analogue à une fresque. Enfin, sous cette dernière enveloppe, il crut re-

connaître, immédiatement sur le bois, un enduit à la chaux, mais moins sensible.

M. de Surigny prend la parole et explique que cette chaux enfermée entre deux linges, était le système indiqué par le moine Théophile, ainsi que la couche mise sur tous les bois préalablement à toute peinture, et que cette couche recevait des couleurs délayées avec différents glutens.

Quant à l'âge de cette peinture, le P. Desrosiers la ferait remonter à une haute antiquité, à cause des nombreuses réparations qu'elle a éprouvées, à des époques très-différentes et à cause de la forme des vêtements. Il fait observer que le siège de la Vierge a été réparé dès le XIV^e. siècle et que, sans nul doute, à cette époque, la statue était déjà ancienne.

M. de Surigny assigne au XIV^e. siècle les ornements peints sur la couche de linge renfermant de la chaux ; il pense qu'à cette époque on restaura entièrement la Vierge, qu'on lui remit une nouvelle tête, l'ancienne étant vermoulue, et qu'on refit le siège et l'Enfant-Jésus. L'orateur croit aussi que le buste de la Vierge est fort ancien.

M. Dadole cite la Vierge de la petite chapelle de La Ronde, près de Varennes, comme fort ancienne.

Les autres statues de saints qui me restent à vous signaler, reprend M. de Soultrait, sont toutes à peu près de la même époque : de la seconde moitié du XV^e. siècle ou de la première du XVI^e.

C'est d'abord la belle sainte Catherine de St.-Pierre-Laval, vilaine petite église située dans les montagnes, sur la lisière du Forez, qui renferme deux monuments des plus curieux : une pierre tombale que je décrirai plus tard, et la statue dont je vais vous parler. La sainte, en riches vêtements du temps, une couronne d'or sur les cheveux, qui sont frisés en grosses touffes, tient de la main droite un livre et de la

gauche une épée; à sa gauche est la roue brisée qui est l'un de ses attributs ordinaires; elle foule aux pieds un personnage couronné. La statue conserve encore en grande partie les couleurs dont elle était revêtue, mais on a repeint sa robe en blanc; on voit, toutefois, sous la couleur actuelle, le relief des rosaces qui semaient le vêtement, sans doute beaucoup plus riche autrefois. Sainte Catherine a pour support une sorte de console formée par deux jolis anges qui tiennent un écusson à bords contournés.

Les trois statues de grande proportion trouvées à Chantelle : saint Pierre, sainte Anne et sainte Suzanne ont été publiées dans l'*Art en province*. Ces statues, très-belles d'expression et d'un travail fort soigné, datent évidemment du temps du duc Pierre II et d'Anne de France, sa femme.

L'église St.-Pierre de Montluçon renferme une grande statue de sainte Madelaine, d'un excellent style, aussi remarquable que celles de Chantelle.

Le saint Jean-Baptiste et la sainte Barbe de l'église de Jaligny sont d'un bon travail, quoique moins soignées que les autres.

De jolies petites statues ont été trouvées dans la crypte d'Izeure; elles venaient probablement de la chapelle de la famille Saulnier, dont je vous ai parlé. Vous avez vu, dans cette même église d'Izeure, beaucoup de statues, fort grossières pour la plupart. Vous verrez, dans l'église de Bourbon, une jolie petite sainte Marthe placée au milieu de gracieux ornements sculptés.

Un saint Mammès, en évêque, retenant ses entrailles avec ses mains, orne le portail de l'église de Château-sur-Allier, qui renferme aussi un saint Michel, habillé en chevalier du XVI^e. siècle et portant au col le collier de l'ordre institué sous son nom. Le diable qu'il terrasse est aussi habillé en chevalier; seulement son cimenterre et son petit bouclier.

armes habituelles des infidèles, ne le dénoncent pas moins que ses cornes, sa queue et ses pieds fourchus.

Une belle Descente de Croix, de grande proportion, qui conserve encore des restes de peintures, se voit dans une chapelle de l'église de Varennes-sur-Tesche : la figure et les mains du donateur ecclésiastique, agenouillé aux pieds de la Vierge, sont d'un excellent travail.

Il y avait autrefois, dans la collégiale d'Huriel, un saint Martin en pierre, assez bon, qui, actuellement fort mutilé, se trouve dans un jardin de la ville, le même où se conserve la statue du maréchal de Brosse.

La cathédrale de Moulins et l'église de Cérilly ont de belles descentes de Croix.

Enfin, je ne puis me dispenser de mentionner le fameux *Ecce-Homo* de St.-Pourçain, qui, malgré sa grande réputation, est loin de valoir les belles statues dont je vous ai parlé.

J'ai vu peu de boiseries remarquables dans le département : les stalles de Charroux, de St.-Pourçain et de Châtel-Montagne datent de la fin du XVI^e. siècle ; Saulcet, Murat et Le Veudre ont des fragments de boiseries des XV^e. et XVI^e. siècles.

Des grilles, à peu près du même dessin, et sans doute aussi de la même époque, composées de tiges et d'enroulements assez serrés, se voient dans les églises de Châtel-Montagne, d'Huriel, de Gannat et de Bourbon. Vous verrez cette dernière, et vous vous prononcerez sur l'époque qui doit lui être assignée ; pour mon compte, je crois ces grilles de la fin du XII^e. siècle.

Les peintures et les ornements en bronze de la porte d'Ebreuil ont été publiés dans *L'Ancien Bourbonnais*, et M. le comte de Montalembert en parlait encore l'année dernière dans les *Annales archéologiques* ; ces peintures et ces

marteaux datent de la fin du XII^e. siècle et sont d'un fort joli travail.

Nous avons aussi des peintures romanes aux portes des églises de Gannat, de Verneuil et de Franchesse; celles de Malicorne, moins belles du reste, sont du XIII^e. siècle.

Les plus anciennes cloches du département sont celles de Souvigny; je n'ai pu en examiner qu'une, qui porte, en lettres capitales gothiques, l'inscription suivante :

† xps : rex : venit : in : pace : deus : omo : factus : est :
 mentem : santan : spontanen : honoren : dei : et : patrie : libera-
 tionem : † i chaselli : sacrista : loci : fecit : fieri : vi die :
 mensis : maii : † anno : dni : millio : cccc^o ieto henrycus de
 Userpano. p s.

M. Dufour, dans ses Notes, dit que les deux clochers de Souvigny portaient chacun le nom de l'un des saints protecteurs du prieuré, saint Mayeul et saint Odilon, et que, dans chaque clocher, se trouvaient deux cloches : la plus grosse de celui de saint Mayeul, situé au Sud, portait l'inscription que nous avons lue; la plus petite portait cette autre légende, que nous donnons, comme les suivantes, d'après M. Dufour :

Mentem sanctam spontaneam honorem dei et patriae liberationem † dom
 antoine de lespinace secretain de ce lieu me fit refaire en lan mil iiii^{ccc}
 iiii x et xiiii et étoit prieur dom pierre beguyn.

Les deux cloches du clocher de saint Odilon portaient : l'une, la première partie des deux inscriptions que nous venons de donner; la seconde, ces mots :

¶ domini fugite partes adversae. christus rex venit in pace deus.
 homo factus est † iesus christus. i. chaselli sacrista hujus loci fecit fieri.
 anno domini m cccc^o iiii^o in meuse maii.

Les autres cloches gothiques que j'ai vues portent les dates

de 1494 à 1627; il est assez remarquable que cette dernière ait son inscription en lettres minuscules gothiques.

Je ne citerai pas les inscriptions de toutes ces cloches, qui, en général, donnent le nom du parrain, des noms de saints et des invocations. En voici toutefois quelques-unes :

A Verneuil :

† ihs sancta maria sucre misericordia iuua puellanimis refouet flebiles.
lan mil ccccc et viii.

A St.-Pourçain-sur-Besbre :

ihs ma a fulgure et tempestate libera nos domine. sancte porctane ora
pro nobis **M^o XXXX^o** hec fecit maga d'asfin.

Cette inscription est accompagnée d'armoiries et de jolies petites figures de saints.

A Arronne :

ihs maria vincit xps regnat xps imperat xps ab omni malo nos defendat
amen. s. petre ap. † fait lan mil ccccc et xx. maria vocor.

La cloche, actuellement à terre, de La Ferté-Hauterive porte des saints, les armoiries de l'abbaye de Cusset, et cette invocation :

ihs m^a sancte yno ora pro nobis
fait lan mil ccccc xxx iii

Les autres cloches gothiques de Dion, d'Arfeuilles, de Bagnaux, de Charroux, du Poizat, du Veudre et de Montluçon, portent des inscriptions analogues. Presque toutes ces cloches anciennes sont fort bien faites, et ornées de jolies petites figures, de croix, etc.

L'église de Souvigny possède deux calices en verre grossier bleuâtre, qui ont passé pour remonter à une haute antiquité.

Ces vases, de la forme la plus moderne, ont été fabriqués pour servir au culte pendant la Révolution.

L'église de St.-Menoux possède deux reliquaires intéressants : l'un, en bois recouvert de cuivre, de forme elliptique, renferme cinq reliques décrites par ces légendes qui se lisent en lettres capitales gothiques :

De templo . dni ; d calvarie ; d sepule ; s mari ; d lecto ;
s ; marie.

L'autre, plus élégant, est monté sur un pied et offre une jolie petite statuette de saint Guillaume en évêque. On lit derrière, en capitales gothiques :

† ihc . est . oncia . digiti . beati . guill.

Ce dernier reliquaire a été réparé. Tous deux sont du XIII^e. siècle.

J'ai vu, à Murat, un reliquaire contenant un morceau de la vraie Croix, qui passe pour avoir été donné par les ducs de Bourbon à cette église. Ce reliquaire est une croix tréflée assez grande, en argent, sur le font pointillé de laquelle courent de gracieux feuillages dorés. Le pied polylobé est en argent et orné d'un écusson émaillé portant : d'azur, au sautoir d'or, cantonné de quatre merlettes de même. Ce reliquaire date du XV^e. siècle.

L'église de Mazerier possède un petit reliquaire carré à pinacles, monté sur un pied à pans, en cuivre argenté, d'une exécution médiocre, qui doit être reporté à la fin du XV^e. siècle.

Ebreuil a une châsse en bois, plaquée en argent, d'une assez grande proportion et de forme ancienne, mais qui ne remonte pas plus haut que la fin du XVI^e. siècle, et qui même, sans doute, a été arrangée depuis.

Le reliquaire ciselé et doré d'Arfeuilles est des premières

années du XVII^e siècle ; il est rond , monté sur un pied assez richement ornementé ; il a un peu la forme d'une petite pendule. Celui de St.-Pourçain-sur-Besbre , de 1635 , peu intéressant , renfermait autrefois des reliques de saint Pourçain dont il porte le nom : ST.-POURÇAIN , avec sa date et le nom du curé.

Je signalerai , en passant , le magnifique manuscrit de Gannat , de l'époque romane , dont la couverture est en fort belle orfèvrerie.

Beaucoup de paroisses ont conservé des fers à hosties du moyen-âge et de la renaissance : les plus anciens sont ceux de St.-Désiré , ils ne portent l'empreinte que de deux grandes hosties : l'une offrant d'un côté , Jésus-Christ en croix , accosté du soleil , de la lune et des monogrammes : ih̄s xp̄s , en lettres gothiques ; l'autre offrant le même type , entouré d'un orle quadrilobé et avec le mot *Deus*. Je crois ces fers du XV^e. siècle. D'autres fers , un peu plus modernes , offrent d'un côté Jésus-Christ en croix , et de l'autre , sortant du tombeau , ou assis sur des nuées , toujours avec les inscriptions ih̄s xp̄s , et le soleil et la lune ; d'autres ont pour légende INRI. Depuis le XVI^e. siècle , les fers portent , outre les deux grandes hosties , la matrice de deux petites , dont les plus anciennes offrent ou des monogrammes ou des crucifix. Je citerai les fers de Malicorne , de Colombiers , d'Estivareilles , de Deux-Chaises , de Chappes , de Treban , de Bellenave , de Lurcy-Lévy , etc.

Je n'ai vu qu'une seule chasuble ancienne , et encore a-t-elle été retaillee au XVII^e. siècle ; elle est en velours rouge , et les galons , fort larges , offrent des personnages brodés , au milieu d'ornements d'architecture ; on y voit sainte Hélène , sainte Marthe , saint Pierre , une Annonciation , sainte Catherine , et un saint diacre. Il y avait naguère l'ornement complet qui s'est perdu : il devait dater du XVI^e. siècle. — Cette chasuble est à Verneuil.

Je terminerai cette première partie de la 17^e. question en disant quelques mots des tableaux anciens qui se trouvent dans certaines églises du département de l'Allier.

Le plus remarquable est le magnifique tryptique que vous avez vu dans une chapelle de la cathédrale de Moulins et qui représente le duc Pierre II , sa femme , Anne de France , et Suzanne , sa fille.

Il faut aussi mentionner le tableau à sept compartiments de l'église Notre-Dame de Montluçon ; ce tableau , de la fin du XVI^e. siècle , a été un peu retouché , mais il a conservé tout son caractère ; au reste , c'est une peinture assez médiocre dont les figures sont remarquablement laides , à commencer par celle du donateur Brauc , chevalier agenouillé dans un coin et que le peintre a sans doute voulu flatter en ne peignant pas de plus joli visage que le sien.

Le cadre doré et gravé est assez joli.

1^{er}. compartiment : Conception de la Vierge , figurée de la manière ordinaire ; — 2^e. Naissance de la Vierge ; — 3^e. Annonciation ; — 4^e. compartiment , plus étroit que les autres : la Sybille Lybienne ; — 5^e. la Présentation au Temple ; — 6^e. la Légende de la Ceinture de la Vierge : Marie est enlevée au Ciel par des anges ; elle tient sa ceinture qu'elle va laisser tomber entre les mains de saint Thomas , qui est près de son tombeau vide ; — 7^e. le Donateur , en costume de chevalier , vêtu d'une cotte-d'armes portant d'argent au chevron de gueules et à une bordure de sable , agenouillé dans une église , assisté de son patron saint Michel. L'église S^{te}.-Croix de Gannat possède un tableau sur bois , du XV^e. siècle , représentant Jésus-Christ en croix , accompagné de la Vierge , de saint Jean , et d'un Donateur assisté de saint Pierre.

Mentionnons enfin le joli tableau sur bois , du XVI^e. siècle , de l'église de Vieure , représentant saint Luc faisant

le portrait de la Vierge qui tient l'Enfant-Jésus ; ce tableau est bien peint et renferme de fort jolis détails. On lit sur la bordure du manteau de la Vierge, en lettres fleuries d'or :

COLIN DE COTER PINGIT ME IN BRABANCIA BRVSELLE.

On lit en d'autres endroits de cette bordure :

AVE REGINA CELORYM.

Je passe maintenant à la seconde partie de la question.

Les plus beaux monuments funéraires du Bourbonnais sont sans nul doute les tombeaux des ducs de Bourbon, que vous verrez à Souvigny ; le plus ancien des deux monuments se trouve dans la chapelle située au Sud du chœur, dite Chapelle-Vieille ; il fut construit au XV^e. siècle, et porte, sur un sarcophage de marbre noir, les statues en marbre blanc de Louis II, duc de Bourbon, et d'Anne, dauphine d'Auvergne, sa femme ; ces statues, malheureusement mutilées, sont fort belles. L'autre monument, situé dans la chapelle neuve, offre également sur un sarcophage en marbre noir, les statues en albâtre de Charles II et de sa femme, Agnès de Bourgogne. Ces figures, plus modernes que celles dont nous venons de parler, sont moins belles ; mais le sarcophage, autrefois orné de petites figures placées sous des ornements d'architecture, est plus grand et devait être plus riche.

L'église de Souvigny renferme encore actuellement la statue tombale, en marbre, de Marie de Hainaut, femme de Louis I^{er}, duc de Bourbon ; cette statue était autrefois dans l'église, aujourd'hui détruite, des Cordeliers de Champaigne.

J'ai vu dans l'église d'Ussel, près de Chantelle, la statue tombale d'un chevalier du XIV^e. siècle, de la famille Aubert ; cette statue, assez grossièrement sculptée du reste, est dans

un état de conservation tel que quelques personnes ont contesté son ancienneté, qui est bien évidente quand on fait attention au costume du personnage.

La chapelle du château de La Palisse a servi de sépulture à un certain nombre de membres de l'illustre famille de Chabannes ; on y voyait autrefois plusieurs monuments funéraires ; il n'y reste plus que les statues tombales en pierre de Geoffroy de Chabannes et de Charlotte de Prie, sa femme. Ces statues sont du commencement du XVI^e. siècle. Une autre statue tombale importante, mais malheureusement bien mutilée, est celle du maréchal de Brosse, qui surmontait autrefois le tombeau de cette illustre famille, dans l'église collégiale d'Urieu. Cette église a été détruite, et la statue se voit dans un jardin, avec une fort longue inscription, en partie illisible maintenant, provenant du même tombeau.

Un membre de la famille Legroing, du XVI^e. siècle, a sa statue tombale dans l'église de Treignat.

Enfin, une figure en demi-relief, fort grossière, des dernières années du XVI^e. siècle, se voit dans l'église de Coulevre : c'est un jeune homme de la famille de Villars-Blancfossés.

Neus possédons aussi quelques pierres tombales gravées au trait. La plus ancienne, qui se voit dans l'église de Genettes, offre la représentation d'un chevalier, en costume de guerre, du XIII^e. siècle, vêtu de mailles, et par dessus, d'une longue robe et d'un manteau ; ses pieds reposent sur un lion, et, à sa gauche, sont placés son écusson portant une croix et son épée ; au-dessus de sa tête, se dessinent une arcade trilobée et deux anges, l'encensoir à la main. On lit autour de la pierre et au-dessus de l'arcade ces lignes en lettres capitales gothiques :

† Messires : Guillames : de Tounin : git ci :

Cui : Dex face : bone : merci :
 Provdous : fu : et bons : cre.

 Por sou amme : et por les vostres
 Por Dex : dites : vos pater no:tres :
 En lam : de lin : de lincartium :
 A : CC : LXX :
 Trespasa : lov : premier : iour de : marz

Une autre, plus moderne de quelques années, est dans l'église de St.-Pierre-Laval. Elle porte la figure d'un chevalier, en costume de guerre, l'épée au côté, ayant près de lui à gauche, son écu chargé d'un lion; à sa droite, est une longue croix qui repose sur une sorte de dé. Le personnage a les mains jointes et est sous une arcade trilobée, accostée de deux anges qui encensent. Autour de la dalle, se lit en lettres capitales gothiques, l'inscription suivante, assez difficile à déchiffrer :

† Hic . iacet : Eustachius : de Chatelut : domi cel : qui :
 obiit : die martis et post festam beati Barnabe : ano m^o . cc^{oo} . octvag^o :
 septim^o : aia : : de : requiescat : in pace amen.

Ce qui rend cette tombe particulièrement intéressante, c'est que les anges, la tête du chevalier, les ornements de la croix, les mains, le ceinturon de l'épée, le lion de l'écu et les pieds du chevalier, sont incrustés en pierre calcaire dans le grès assez grossier, dont la dalle est formée, de même que souvent on trouve dans des pierres tombales, des incrustations en marbre. L'église de Breuil, près La Palisse, renferme une dalle qui ne manque pas d'intérêt; elle est aussi en grès: on y voit aussi l'effigie d'une dame, en longs vêtements drapés, les mains jointes, placée sous une arcade trilobée, dont l'amortissement est accosté de deux écussons, mainte-

nant effacés. Un animal difficile à déterminer, un chien probablement, est sous les pieds de cette dame; cet animal, la figure et les mains du personnage, ont été creusés dans la pierre et formés avec de la terre cuite qui était sans doute vernissée, mais dont la surface a été complètement usée. L'inscription suivante, en belles capitales gothiques, règne sur la bordure de la dalle, puis sur une autre bordure qui encadre l'ogive :

† Hic : iacet : dna : Haelis : de : Orolis : vxor : quonda : dni : Il :
 Aycelini : militis : dni : Montis : Acvti : que : obiit : die : sabbati :
 post : festam : Natiui : beate : Marie : Virginis : anno : Domini :
 m^o : ccc^o : cxxv : anjvs : anima : requiescat : in : pace : amen : amen :

Dans une chapelle de l'église de St.-Pourçain-de-Malchère, figure la tombe de Jean d'Orvalet, grand-veneur du duc Pierre II de Bourbon, et de sa femme: les deux personnages, le mari, revêtu de son armure, et la femme, en riche costume du temps, sont représentés assez grossièrement; voici l'inscription qui se lit autour, en lettres minuscules gothiques :

Cy gist Jehan Dornalet escuier seigneur dud. lieu iour d'auril
 la mil V^e XL et damoiselle Marguerite de La Trollicre feme la quelle
 trespasa. Priez Dieu po^r lac.

Une tombe, du même temps à peu près, sans inscription, fait partie du dallage de l'église de Trevol, près de Moulins; elle porte un chevalier de la famille de Bonnay, armé de toutes pièces, et une dame, la tête couverte d'un voile; un lion et un chien sont couchés aux pieds de ces personnages, dont les têtes reposent sur des coussins; les figures et les mains sont en marbre blanc. Je recommanderai vivement cette dalle, un peu effacée, mais fort bien gravée, à la sollicitude de M. le Curé de Trevol.

Enfin, un personnage de la famille de Courtais, mort en 1645, a sa représentation, en costume militaire, sur une pierre tombale, dans l'église de Doyet.

J'ai vu beaucoup d'autres dalles gravées offrant des croix, quelquefois accompagnées d'écussons, d'attributs sacerdotaux, etc., dans diverses églises du pays; les plus anciennes sont à Villefranche, à Janzat; d'autres, du XVI^e. siècle, se voient à Escurole, à Senat, à Trezelle et à Doyet.

On trouve fréquemment en Bourbonnais des cercueils en pierre, dont il est difficile de préciser l'âge; j'en ai vu un à St.-Plaisir, près de Bourbon, qui me paraît remonter à une haute ancienneté. Il est beaucoup plus large à la tête qu'aux pieds, et l'extrémité la plus large offre, en relief, une croix cantonnée de quatre sautoirs, si je puis employer ces termes héraldiques.

J'ai vu des tombes du XV^e. siècle dans les cimetières de St.-Pierre-de-Chateloy, de Naves et de Quinssaines; ces tombes présentent, comme à l'ordinaire, vues en-dessus, l'image du toit d'une église; la plus curieuse, en ce qu'elle offre une certaine ornementation, est celle de Chateloy, dont le dessus est orné d'imbrications, et dont les côtés présentent des croix, un écusson et une rosace.

Ces tombes extérieures aux églises sont fort rares, et j'engage le Congrès à prier MM. les curés de veiller avec soin à leur conservation.

Dans cette énumération des monuments funéraires du Bourbonnais, je n'ai point mentionné le tombeau du duc de Montmorency, que vous verrez à Moulins, dans la chapelle de la Visitation, attendu qu'il en sera parlé dans le rapport sur les monuments de la ville.

Je rattacherai à cette question l'épigraphie du département sur laquelle, au reste, je n'aurai pas grand chose à vous dire, car aucun pays peut-être n'offre aussi peu d'inscriptions

que le Bourbonnais. On vous a parlé des inscriptions romaines de Nérès; ce sont les seules que je connaisse dans le département. Passons donc à l'époque romane : J'en connais du XII^e. siècle, en lettres capitales mêlées d'onciales aux portails de St.-Pourçain, d'Autry, de Meillers et de Bellevave; la colonne sculptée de Souvigny porte aussi des légendes explicatives de la même époque; enfin deux pierres de l'abside de cette même église de Souvigny offrent des épitaphes gravées avec assez peu de soin; une seule présente un certain intérêt, la voici :

Æl . marcii . obiit Giraldus sacerdos et nonac⁹ (*sic*)
 Qui legit hoc dicat cu scis iste quiescat.

Au-dessus de la porte de la chapelle du château de Panloup, on a incrusté une pierre sculptée, probablement des premières années du XIII^e. siècle, offrant un Agneau pascal et une inscription en lettres onciales.

Je ne connais du XIII^e. siècle et du XIV^e. que les inscriptions tombales que j'ai données plus haut; elles sont, comme je l'ai dit, en lettres capitales gothiques; la légende de la cloche de Souvigny, de 1403, est aussi en capitales gothiques.

Du XV^e. siècle nous avons : l'épitaphe du duc Charles II, à Souvigny, et une autre dans cette même église; elles sont en minuscules gothiques, aussi bien qu'une autre jolie petite épitaphe latine, accompagnée de figures couchées de trois curés, dans l'église de Chareil, de 1490.

J'ai trouvé, dans le clocher de Charroux, ces deux lignes grossièrement gravées en lettres gothiques :

Le clocher etc refait lan mil cinq
 cens et **XLII** dus Guillm Gay.

J'ai dit que j'avais vu une inscription de cloche, de 1627, en lettres gothiques; elle est à Bagneux.

Quelques croix, comme celle de Colombiers et une chapelle de l'église de St.-Martinien, offrent de ces caractères du temps de Louis XII, que l'on nomme fleuris; on en voit aussi sur les galons des vêtements de la statue de la Vierge d'Izeure et dans les vitraux de la cathédrale de Moulins.

Presque toutes les inscriptions du XVI^e. siècle, en Bourbonnais, sont en capitales romaines; en voici une qui est inédite et qui mérite, à cause de son style, d'être mentionnée; elle se trouve dans l'église de Langy (canton de Varennes :

EPITAPHE

DE DAMOISELLE IAQUELINE DE MORAINVILLE ET DE POVPRY FÈME
 AV SIEVR DYPONT DE PRADINES GENTILHOMME DE LA MAISON DV ROY
 QVI DECEDA LE XXIX^e DE SEPTEMBRE MIL V^c IIII^{ss} VI ET MORVT DE
 PESTE ENTRE LES BRAS DE SON MARY QVI NE L'ABANDONNA POINT
 EN CESTE DANCEREVZE MALADIE ET FINIST SES IOVRS AVEC TANT DE
 RECOGNOISSANCE DE SES FAVLTES ET VNE TELLE
 ESPERANCE EN LA MORT ET RESVERECTION
 DE IESVS CHIST NOSTRE SEIGNEVR
 QVIL NY A DOVTE QVELLE NE
 SOIT BIEN HEVREVZE EN PARADIS
 AMEN.

QVOYQVE CE LIEV DE SOY SEMBLE LIEV DE TENEBRES
 SI NE FAVLT IL POVRTANT LAORNER DE DRAPS FVNEBRES
 IL Y FAVLT CVLTIVER. NON DE LARMES NI PLEVR
 MAIS DVNE GAYE HVMEVR. MILE TIGES DODEVRS
 POVR ESCLORRE VN PRINTEMPS. ETERNEL DE FLEVRETTES
 DE LAVRIERS VERDOJANS. DE FRESCHES VIOLETTES
 DONT LELEVY BERCEAV. PROPUREMENT COMPASSE
 CLORRA LES CHASTES OS. DE CE CORPS TRESPASSE
 MONSTRANT. QVE LA DOVCEVR. DE SES FLEVRS VMBRAGEVSES

FAVORISE LA FLEVR. DES DAMES VERTVEUSES
 ET QUE CES VMBRES FRAIZ. EN LEVR DIVERSITE
 CONSERVENT. LES HONNEVRS DE SA PYDICITE
 SON CORPS REPOSE ICY. ET LAME PVRE ET BELLE
 SIED AV SEIN D'ABRAHAM. EN LA GLOIRE IMMORTELLE
 OR VI BIENHEVREYSE AME. O ESPRIT GLORIEVX
 PARMY LES SAINTETEZ QVI RESIDENT AVX CIEVLX
 AME QVI FVS VIVANTE. ET DEPVIS NOMPAREILLE
 LAOHNEMENT DICY BAS ET DY CIEL LA MERVEILLE.

M. Tudot vous a parlé des inscriptions des maisons de
 Moullins: en voici qui se trouvent sur une maison de Billy
 et qui ont été publiées, mais d'une manière peu exacte:
 c'est d'abord un petit bonhomme, qui soutient une tourelle
 et qui tient un ruban sur lequel se lit:

LHOMME PLYS ES ACABLE DE PECHE
 QUE DE CE FAIS NE SVIS EMPECHE.

Puis, au-dessus de la porte:

DIEV. ES. MA. HAVLTE. TOVR. ET. FORTERESSE.
 QUE. SERT. A. LOME. AMASSER. BIENS. ET. PERDRE. LAME.
 MALHEVR. A CEVLX. QVI. DELAISSENT DIEV. POVR. SERVIR.
 AVX. RICHESSES.

On lit sur la porte de l'église de Varennes, à côté d'une
 tête de mort:

PAR OU TU PASSES, J'AI PASSÉ
 PAR OU J'AI PASSÉ TU PASSERAS
 COMME TOI EN VIE J'AI ESTE
 COMME MOI MORT TU SERAS

Dans une chapelle de l'église d'Ebreuil:

LE ROSIER DV JARDIN FLESTRIT.
 QVAND LE VENT ; DAVSTER ; LE MOLESTE
 MAIS VOSTRE ROSAIRE CELESTE
 MAVGRE TOVS VENTS TOVSIOVRS FLEVRIE.

Enfin, j'ai copié sur deux maisons de Montluçon ces pieux avis :

PASSANT QVI VEYX PASSER
 LES PERILZ DE LA VIE
 PRANDZ GARDE DE PASSER
 SANS PANSER A MARIE

1683

VOVS QVI CRAIGNEZ LA PESTE ET SES MORTELS EFFECTS
 SI VOVS PRIEZ SAINT ROGQ VOVS NE LAVREZ JAMAIS.

A l'issue de cette séance, M. Georges de Soultrait croit devoir rappeler au Congrès tous les services que M. l'abbé Chambon, ancien curé de Souvigny, a rendus à l'art et à l'archéologie en Bourbonnais ; c'est à lui que l'on doit en grande partie la conservation de la magnifique église de Souvigny et celle de beaucoup d'autres monuments du pays qu'il fut le premier à étudier et à faire connaître.

La séance est levée à cinq heures.

L'un des Secrétaires,

Comte MAX DE L'ESTOILLE.

1^{re}. Séance du 28 Juin.

Présidence de M. le général baron JAMIS, commandant la subdivision.

Siégent au bureau : MM. de Caumont, Méplain, l'abbé Crosnier, Barat, Chaste, le baron de La Brousse, Es-

monnot, l'abbé Boudant, Jules de Buyer, Gauguin : et MM. le comte Georges de Soultrait, de Bure, et le comte de l'Estaille, Secrétaires-généraux du Congrès.

La séance est ouverte à 8 heures et demie.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. l'abbé Crosnier revient sur ce qui a été dit au sujet de la fosse aux reliques de l'autel de Lavaux-St.-Anne ; il ne peut concilier cette situation des reliques sous l'autel avec les cérémonies de la consécration qui sont très-anciennes, comme un procès-verbal de 1406 le constate. Cette position des reliques lui semble anormale. Y a-t-il eu alors des reliques apportées après la consécration ? Ce serait une grave infraction aux lois du rituel, mais, en effet, elle ne serait pas sans exemple.

M. de Soultrait donne communication de lettres de MM. le baron de Veauce et Desmaronx-Gaulmin, députés de l'Allier au Corps législatif, qui envoient leur adhésion au Congrès et qui expriment leur regret de ne pouvoir y assister. Il est donné lecture de la lettre suivante, adressée à M. de Caumont par M. Anatole Dauvergne :

« MONSIEUR ET CHER DIRECTEUR,

« J'ai le regret de vous annoncer qu'il m'est impossible de me rendre à votre réunion de Moulins, et je vous prie d'être l'interprète de mes très-humbles excuses auprès du Congrès. Ma connaissance parfaite des localités, plus encore que mes vieilles relations avec les monuments du Bourbonnais, pouvaient rendre quelques services aux travaux du Congrès, et c'est sous ce rapport surtout que je suis désolé de m'abstenir.

« En lisant cette phrase, je vous vois sourire, Monsieur et cher Directeur, et vous écrier : *Parbleu, je m'y attendais bien !* ce qui équivaut à : *Excuse de gascon !* — Non,

cher Monsieur, il n'y a rien que de trop vrai dans ce que j'ai l'honneur de vous dire. *Je ne puis* est un mot qui se trouve souvent sous ma plume. — J'ai long-temps vécu de l'art; mais depuis que j'ai voulu y ajouter l'archéologie, cette dernière venue me ruine de plus en plus et ne me permettra bientôt plus de me nourrir. Elle seule engloutit mes produits passés et présents. Il ne m'est donc guère possible de faire, comme le plus grand nombre de nos aimables collègues, qui trouvent un élément de plaisir et de distraction dans une réunion lointaine en quelque ville de province; j'ai encore et surtout à concilier mes intérêts avec mes désirs.

« Il était entendu, avec notre ami M. Thévenot, que je partirais le 15 juin, pour aller commencer la décoration de Notre-Dame-du-Port de Clermont; tout était prêt, moi principalement, et voilà qu'au moment de monter en wagon, on m'écrit que les enduits ne sont pas terminés, qu'ils ne seront secs qu'à la fin de juillet. Vous voyez, mon cher Directeur, que je ne puis, sans être coupable envers ma bourse, faire deux voyages, à quelques semaines de distance, aux chefs-lieux de l'Auvergne et du Bourbonnais.

« J'aurais voulu pouvoir annoncer moi-même cette bonne nouvelle que Notre-Dame-du-Port sera décorée de peintures, en style du XII^e. siècle. J'aurais voulu vous faire les honneurs de Souvigny, en l'absence du très-regrettable curé Chambon, mon ami; j'aurais voulu vous faire voir de curieuses peintures à Agonges (à 20 minutes de St.-Menoux), surtout vous offrir le vin d'honneur à Bourbon-l'Archambault; le brave curé fera, je n'en doute pas, ses efforts pour vous bien accueillir; mais quelle fête et quelle joie pour moi de vous faire voir une châsse exécutée sur mes dessins pour 300 fr.; — une statue de marbre restaurée avec grand soin; 800 mètres de peinture, de ma façon, et de vous dire: ceci est fait avec cela, — coûte tant, etc., etc.

J'attache une grande importance à cette église dans laquelle j'ai fait des expériences de toutes sortes ; je vous prie de demander à voir les contreforts de la sacristie , peints à la colle et revêtus de cire. C'est , si je ne me trompe , le résultat le plus sérieux obtenu par mon procédé. Nous devons peindre toute cette église , le chœur sera moins orné que le sanctuaire et , à partir du clocher , la nef sera plus simplement décorée avec deux tons.

« Je vous recommande plusieurs peintures dans la tour sud-est du château , et , mon cher Directeur , afin de vous mettre à l'aise pour vos comptes-rendus , je mets à votre disposition mes notes nombreuses et surtout les dessins que je possède sur ces deux monuments : l'église et le château. — En passant , avant Souvigny , n'oubliez pas la petite église de Coulandon , qui possède une jolie petite Vierge en bois... malheureusement redorée. Dans l'église de Meillers , je signale encore une Vierge en bois du XII^e. siècle , trouvée *par moi* en 1850 , dans un tonneau de cendres et de plâtre et rétablie sur un autel , un peu malgré le brave curé Lepaytre qui , à ma recommandation , a bien voulu la conserver et ne pas la laisser emporter par des archéologues brocanteurs du Bourbonnais.

« Si , dans une journée d'excursion , vous pouviez voir les églises suivantes qui sont placées sur le même chemin , aller et retour de Moulins à Bourbon , vous auriez pu donner au Congrès une idée très-juste de l'architecture religieuse en Bourbonnais : *Coulandon* (roman) ; *Newy* (id.) ; *Souvigny* (roman et XV^e. siècle) ; *St.-Menoux* , *Agonges* , *Bourbon* , *Ygrande* , *Gypey* , *Meillers*. Il est difficile de trouver un plus grand nombre d'édifices intéressants dans un parcours aussi court (environ 12 lieues). Mes vœux et mes regrets vous suivront dans cette excursion charmante et pittoresque.

« Fidèle à vos principes , mon cher Directeur , je viens de

faire (à moi tout seul) de la décentralisation énergétique. Notre petite ville de Coulommiers a mis à ma disposition 3,500 fr. pour employer à la fête du concours agricole de notre arrondissement. J'ai fabriqué, par moi-même, quatre figures colossales de Virgile, Parmentier, Olivier de Serres, et Jehan de Brie, et j'ai fait faire sur mes dessins les écussons de toutes nos villes, qui ont des armes, oriflammes symboliques, *apothéose du drainage*; lustres en bois contenant 100 bougies (et coûtant 27 fr. peints et dorés). En un mot, grâce à une grande activité que j'ai communiquée à tous mes ouvriers, j'ai pu produire une fête unique dans les fastes de la province et *faite en province, sans aucun secours parisien*. Un petit peu d'art, placé à propos, a produit ces prodiges qui stupéfient nos préfet et sous-préfets. C'est à vous, cher Monsieur, que l'on doit ces efforts, car sans vous, je n'aurais jamais songé à la décentralisation. »

M. de Surigny revient sur la Vierge de Bègues qu'il a examinée hier, avec le plus grand soin : le double entoilage sur lequel est la peinture du XIV^e. siècle, lui paraît avoir été mis comme restauration plutôt que pour employer le procédé du moine Théophile; au reste, la statue est tellement vermoulue qu'il est impossible d'avoir une certitude sur ce point.

La 18^e. question du programme, relative aux peintures murales, est renvoyée à la séance suivante, et M. le Président pose la 19^e.

Quels ont été les principaux ordres religieux établis en Bourbonnais? Quelles étaient leurs dépendances? Quelle influence exercèrent-ils sur les arts, et en particulier sur l'architecture?

M. Chazaud, archiviste du département, exprime le regret de ne pas avoir eu à sa disposition la collection Gaignières, qui lui aurait beaucoup servi à compléter le travail qu'il a préparé sur cette question et dont il donne lecture.

Ce travail est imprimé à la fin du volume.

A propos du prieuré de St.-Pourçain, M. l'abbé Devoucoux le regarde comme très-ancien. M. l'abbé Crosnier dit qu'il existait au commencement du VI^e. siècle. C'est de là que partit, à cette époque, saint Patrice pour évangéliser le pays situé entre l'Allier et la Loire.

Ce prieuré dépendait du prieuré de Tournus. Ses archives doivent être à Paris.

M. l'abbé Devoucoux dit que ce prieuré fut attribué à Fleury en même temps que celui de Véry-sur-Loire, que nous croyons être le *Pocrinium* de la carte de Peutinger, et qui se trouvait sur la route pour aller de l'un de ces points à l'autre.

Au sujet des Cordeliers du Donjon, M. l'abbé Devoucoux raconte que le théologal Germain y fut enfermé quelque temps à l'époque du Jansénisme. Il rapporte que, lors de la réintégration des moines à Sept-Fonts, M. Bulliot, d'Autun, fit hommage aux religieux du sceau de leur réformateur, qui était en sa possession.

M. l'abbé Devoucoux demande si l'on s'est occupé de l'impression des obituaires.

M. de Cauinont approuve fort cette impression et cite un obituaire très-remarquable qui se trouve à Bayeux.

Le Congrès exprime le désir de voir publier partout des documents aussi précieux.

M. Chazaud fait remarquer que beaucoup de maisons religieuses ont été fondées dans le XVII^e. siècle, et presque toutes sous l'influence de M. de Ragny, évêque d'Autun.

M. l'abbé Devoucoux dit que l'un des prédécesseurs de M. de Ragny, l'évêque Saulnier, ligueur très-célèbre, fut l'un des premiers promoteurs de ces fondations.

MM. de Caumont et de Soultrait insistent sur l'importance dont est la collection Gaignières pour l'histoire du Bourbonnais.

M. l'abbé Millet lit le mémoire suivant sur les établissements religieux, situés en Bourbonnais et dépendant du diocèse de Nevers et *vice versa* ;

MÉMOIRE DE M. L'ABBÉ MILLET.

La 19^e. question est très-complexe : Nous allons d'abord la décomposer en ses différentes parties. Nous aborderons seulement celles qui se rattachent à notre ancien Nivernais, ou par lesquelles il se rattache à l'ancien Bourbonnais. — Mais il y a là, ce me semble, une question préalable à résoudre, c'est de définir ce que l'on entend par le Bourbonnais. — Comme il s'agit ici d'établissements religieux appartenant à une juridiction, à un territoire défini, nous ferons observer que, sous ce rapport essentiellement distinct de l'organisation provinciale, il n'y a pas, à proprement parler, de Bourbonnais. En effet, avant d'être instituée en diocèse, ce qui n'eut lieu que sous Louis XVI, la province du Bourbonnais relevait, quant au gouvernement ecclésiastique, des quatre diocèses d'Autun, de Nevers, de Bourges et de Clermont. La question se réduit donc à rechercher quels principaux établissements religieux avaient, dans la province du Bourbonnais, les diocèses d'Autun, de Nevers, de Bourges et de Clermont ? — A la question, ainsi circonscrite, nous répondons :

1^o. Autun avait, dans le Bourbonnais : St.-Pierre d'Izeure (voir le *Gallia Christiana* et l'*Histoire de l'église d'Autun*) ; l'Abbaye de Sept-Fonts, ordre de Cîteaux ; un prieuré de femmes, aussi de l'ordre de Cîteaux, que le *Gallia Christiana* mentionne ainsi : *Beata Maria apud Molinos, in agro Borbonio, ordinis Cisterciensis feminarum, non est abbatia sed prioratus*. Ce prieuré est classé, ainsi que St.-Pierre d'Izeure, parmi les établissements religieux ne subsistant plus, ou transformés au commencement du XVIII^e. siècle. C'est ce prieuré qu'a remplacé la collégiale, aujourd'hui la

cathédrale de Moulins. St.-Claire de Moulins, abbaye fondée en 1122 (voir la *Vie de sainte Colette*, réformatrice de l'ordre de sainte Claire); enfin, Autun avait, à Moulins même, la collégiale de cette ville.

2^o. Le diocèse de Nevers possédait, non pas dans l'ancien Bourbonnais, comme nous essaierons de le démontrer bientôt, mais dans le territoire actuel de Moulins, le prieuré de St.-Augustin et la cure de Châteaux-sur-Allier; Onzain-en-Bourbonnais, Villeneuve et Lucenat-sur-Allier; le prieuré-cure de la Chapelle-aux-Chats; le prieuré-cure de St.-Symphorien et la cure de Vaucoulmain. Nous reviendrons en détail sur tous ces endroits.

3^o. Le diocèse de Bourges possédait, dans le Bourbonnais, entr'autres établissements religieux, St.-Menoux, abbaye de filles de l'ordre de saint Benoît; l'abbaye de Notre-Dame de Lorette, de l'ordre de saint Augustin, près de la petite ville de Veudre.

4^o. Le diocèse de Clermont possédait, dans le Bourbonnais, l'abbaye de Cusset; l'ancienne abbaye de St.-Pourçain, d'où est venu, dans le Nivernais, St.-Patrice ou Parize, vers 555, et le prieuré de Souvigny.

Passons maintenant à la seconde partie de la question : quelles étaient les dépendances des ordres religieux établis dans le Bourbonnais? Nous croyons devoir compléter cette question, seulement en ce qui concerne les parties de l'ancien diocèse de Nevers qui appartient aujourd'hui au diocèse de Moulins, par celle-ci : quelles dépendances avaient dans le Bourbonnais les ordres religieux établis dans d'autres provinces ?

Et d'abord : quelles étaient les dépendances des ordres religieux établis dans le Bourbonnais ?

Nous ne voyons, dans le Bourbonnais, que les prieurés de Souvigny et du Moutier-St.-Sépulcre, près Jaligny, et

l'abbaye de St.-Menoux, qui eussent des dépendances dans l'ancien diocèse de Nevers.

Or, de Souvigny relevaient, dans la contrée nivernaise entre Loire et Allier, le prieuré Montampuy, et, sous ce dernier, les trois cures de Neuville-les-Decize, de Vaucoulmain et d'Onzain-en-Bourbonnais. — Les prieurés de Chanthenay, de Beaulieu, de Mars-sur-Allier, de Souvigny, en relevaient encore; dans les vaux de Nevers, aux confins du diocèse, proche la Marche, le prieuré et la cure de Champvoux.

Du prieuré du Moutier-St.-Sépulcre relevaient les prieurés Cossaye et de St.-Germain-en-Viry.

Le prieuré de Souvigny comptait donc, dans l'ancien diocèse de Nevers, cinq prieurés et plusieurs paroisses en dépendant. — Malgré toutes les recherches que nous avons pu faire dans les chartes relatives à l'église de Clermont et à celle de Nevers, nous n'avons trouvé aucune mention nominale de ceux des bénéfices nivernais qui en dépendaient. Si on excepte le prieuré-cure de Champvoux, ils forment un territoire presque contigu et d'ailleurs trop considérable pour n'avoir pas été donnés à Souvigny par les fondateurs ou bienfaiteurs mêmes de ce célèbre prieuré, à l'époque de sa fondation. — En voici l'histoire d'après le *Gallia christiana* (église de Clermont).

En 713, un chevalier, Aymard ou Ademar, qui est devenu la tige des premiers Bourbons, ajoutait à ses riches domaines, par la munificence du roi Charles-le-Simple, le territoire de Souvigny et ses *dépendances*. Trois ans après, il donnait ce territoire à l'ordre naissant de Cluny, pour y fonder une colonie de ses moines, qui civilisât et fécondât cette contrée.

Le pieux donateur dit, dans la charte de fondation, que, pour l'amour de Dieu et le remède de son âme, il cède et

transfère à perpétuité, au lieu de Cluny, qui est en l'honneur de Dieu et de saint Pierre, des terres qui lui appartiennent, celle, en particulier, de Souvigny avec son église dédiée à saint Pierre. De cette terre dépendent des *villages* avec leurs vignes, prés et champs. Il *la donne intégralement* audit lieu, telle qu'elle se comporte et avec *tout ce qu'il y a*, etc.

Faut-il voir dans le prieuré de Mont-en-Puy, qui confine au Bourbonnais, dans ceux de Chantenay, de Beau-lieu, de Mars-sur-Allier, qui sont plus rapprochés de Souvigny, quelques-uns de ces villages en dépendant, dont parle la charte d'Aymard? Rien assurément ne s'y oppose.

Quant au prieuré-cure de Champvoux, nous avouons qu'il est plus difficile, quoique non invraisemblable, d'en rapporter la fondation, par Souvigny, à la même époque.

Il paraît que les religieux de Souvigny, en même temps qu'ils percevaient des revenus temporels sur les églises à leur collation dans le diocèse de Nevers, étaient tenus à une sorte de vasselage à l'égard de notre cathédrale, c'est ce que nous inférons de cet acte d'un de nos évêques, que rapporte Parmentier :

« En 1325, l'évêque Pierre Bertrand rendit un décret portant : que les droits de patronage dus aux religieux de Souvigny par les églises du diocèse de Nevers, ne leur seraient plus payés, parce qu'ils avaient manqué de venir faire l'office à la cathédrale, le jour de la fête de saint Cyr lors dernière. »

De l'abbaye de St.-Menoux relevait la cure de Lucenat-sur-Allier, de l'ancien diocèse de Nevers. — Nous reviendrons sur Lucenat, en traitant, pour ce qui concerne le Nivernais, les divisions géographiques et religieuses du Bourbonnais. Nous parlerons aussi de Villeneuve. Venons maintenant à la question complétive du programme :

Quelles dépendances eurent, dans le Bourbonnais et dans la partie de l'ancien diocèse de Nevers, qui appartient an-

jourd'hui au diocèse de Moulins, les ordres religieux établis dans d'autres provinces ?

Nous citerons 1°. Cusset, dépendance de l'abbaye de St.-Martin de Nevers ; 2°. le prieuré-cure de la Chapelle-aux-Chats, dépendance de St.-Germain d'Auxerre ; 3°. le prieuré-cure de St.-Symphorien, autrement dit St.-Ennemond, relevant de l'abbaye de St.-Pierre de Lyon ; 4°. sur la rive gauche de l'Allier, le prieuré simple de St.-Augustin, à la collation de l'abbé de St.-Martin d'Autun ; une vicairie de la cure de Veudre et la cure de Châteaux-sur-Allier, ces deux bénéfices relevant immédiatement du prieur de St.-Pierre-le-Moutier. Nous allons faire sommairement l'histoire de chacun de ces établissements religieux :

Cusset. La ville de Cusset doit son origine à l'abbaye de filles qu'y fondèrent les évêques de Nevers, dans une *villa* qui leur appartenait. Nous allons donner le sommaire des diplômes de l'empereur Charles-le-Gros, relatifs à cette fondation :

« Au nom de la sainte et indivisible Trinité, Charles, par la grâce de Dieu, empereur auguste, ... faisons savoir à tous fidèles de la sainte Eglise de Dieu, tant présents que à venir, que Eumène, vénérable évêque de l'église de Nevers, recourant à notre clémence, nous a remontré que le monastère de St.-Martin, au faubourg de Nevers, fondait à Cusset, dans le comté d'Auvergne, et y établissait des moniales, pour y servir dans la divine milice; voulait pourvoir à l'avenir de ces saintes femmes, et a sollicité de nous un décret sous la protection duquel elles servissent Dieu avec sécurité, en cet endroit : à savoir qu'elles ne pussent jamais, par aucuns des Pontifes de Nevers, ses successeurs, être arrachées ou changées de leur ordre monastique; que jamais non plus aucun autre ordre monastique, si ce n'est de feim-

mes, ne pût s'y établir. Acquiesçant à toutes ces demandes, que nous avons trouvées justes, nous voulons et confirmons, par l'autorité de ces présentes, que d'aujourd'hui nul ordre ecclésiastique, si ce n'est de religieuses, ne présume de s'enrôler dans la milice sainte en la *villa* de Cusset qui appartient au monastère de St.-Martin de Nevers. — Nous accordons aux dites moniales la faculté d'élire leur abbesse, et que l'évêque de Nevers ne puisse, en aucune manière, sans leur consentement, leur en constituer, si ce n'est de leurs sœurs, sur le choix de laquelle elles se seront accordées.... Le diplôme ajoute que lesdites moniales ne reconnaîtront autre supérieur que l'évêque de Nevers;.... il défend qu'aucun comte, juge public, et évêque, ne présume s'attribuer de pouvoir sur quoi que ce soit qui appartienne auxdites moniales, soit en-dedans, soit hors du monastère, ni exiger d'aller droit de *parée*, cens ou hommage quelconque.... Il veut que tout ce qui paraît appartenir auxdites moniales, participe à l'immunité des biens mêmes de l'église de St.-Cyr, telle que les rois et les empereurs, ses prédécesseurs, l'ont établie, et que personne n'entre ou ne demeure en ce saint lieu, si ce n'est pour prier, et sans causer aucune gêne auxdites vierges consacrées à Dieu. — Nous y remarquons, avec Parmentier, cette clause singulière: « Si quelqu'un présume aller contre le présent décret, qu'il soit dégradé, privé de ses droits civiques, qu'il soit frappé de mort civile, car c'est là ce que signifie cette formule dans le droit romain d'où elle est empruntée: *capite minantur*, ou qu'il paye audit très-saint lieu tel poids d'or qui satisfasse, tant à l'abbesse qu'aux moniales, parce que nous n'accordons nullement à qui que ce soit de prendre l'hospitalité dans ce lieu, mais seulement d'y réclamer les suffrages des saints, pour la prospérité du royaume, la tranquillité des temps et le salut de tous les chrétiens.

Donné au palais d'Attigny, le xvi des kalendes de septembre de l'Incarnation du Seigneur DCCCLXXXV. »

Une seconde charte, datée aussi d'Attigny le xvii des kalendes de septembre 886, confirme la précédente et y ajoute que l'évêque de Nevers réglera, selon son jugement et discrétion, le nombre des moniales; qu'il veillera à ce qu'il ne s'accroisse pas trop, et aussi à ce qu'il n'y en ait pas moins qu'il ne convient. — Au décès de leur abbesse, les moniales ne pourront s'en élire une que du consentement et jugement de l'évêque de Nevers, lequel de son côté ne devra leur en établir une que choisie d'entr'elles et par elles, et « pour reconnaissance de supériorité, comme traduit Guy Coquille, à ce qu'elles ne puissent se soustraire de la subjection du dit évêque, elle payeront chacun an, au jour saint Martin en novembre, une livre d'argent, sans qu'il puisse être exigé d'elles rien au-delà de ce cens annuel, si ce n'est qu'elles-mêmes, par affection pour le seigneur évêque leur supérieur, ou pour subvenir aux nécessités de son voyage, ou pour le recevoir plus libéralement, y ajoutent quelque chose. » Enfin un troisième diplôme du même empereur, donné à Paris le xv des kalendes de janvier 887, porte encore que « les religieuses de Cusset doivent avoir les deux parts de tous les fiefs et bienfaits sans aucune charge de service, et l'autre tierce-partie de noble alleu à elles octroyé soit à l'évêque de Nevers, sinon que le dit évêque la veuille délaisser aux dites religieuses en temps de famine ou autre nécessité. » — Cet ancien établissement, conclut G. Coquille, peut être cause que Cusset, qui est en Auvergne, soit aujourd'hui du bailliage de St.-Pierre-le-Moutier.

Prieuré-cure de la Chapelle-aux-Chats, dépendance, sous le prieuré de St.-Pierre de Decize, de l'abbaye de St.-Germain d'Auxerre.

Nous ignorons à quelle époque fut fondé le prieuré de St.-Pierre de Decize, mais il existait certainement avant le XI^e. siècle. Nous lisons dans l'histoire d'Auxerre que Landry, comte de Nevers et d'Auxerre, donna de vive voix à l'abbaye de St.-Germain le prieuré de *St.-Pierre de Decize* en Nivernais (1). — En 1032, le comte Raymond, fils de Landry, confirma cette donation entre les mains d'Odon ou Eudes, abbé de St.-Germain.

Par une bulle datée du v des ides de février 1151, le pape Eugène III confirme au monastère de St.-Germain d'Auxerre, tous ses privilèges, biens et églises. Nous y lisons que le monastère possédait dès-lors, dans l'évêché de Nevers : « le monastère de St.-Pierre de Decize avec les églises de S^{te}.-Marie, de St.-Martin, de St.-Maurice et de St.-Léger; des propriétés dans l'église de Thoury, enfin, l'église de S^{te}.-Marie, de la Chapelle-aux-Chats, *de Capella de Catis*. » — Le pouillé de Nevers affecte à cette dernière église le titre de prieuré et de cure, il est évident que toutes les églises formant un territoire contigu dans le Nivernais, constituaient la dotation primitive du prieuré de St.-Pierre de Decize. — Je tire de là, en ce qui concerne la Chapelle-aux-Chats, deux conséquences : la première, c'est que cette cure était certainement établie avant le XI^e. siècle; la seconde, c'est qu'elle faisait dès-lors partie du territoire Nivernais, puisqu'elle aurait été donnée ou confirmée aux abbés de St.-Germain, par les comtes de Nevers, comme elle a toujours fait partie de l'ancien diocèse de Nevers.

Prieuré-cure du St.-Symphorien. Il relevait de l'abbaye de St.-Pierre de Lyon.

Saint Eunnemond, saint Aumond, ou saint Chaumond, dont le prieuré de St.-Symphorien porte le nom, était

(1) Lebœuf, t. II.

archevêque de Lyon au VII^e. siècle ; il fut le restaurateur et , pour ainsi parler , le second fondateur de la célèbre abbaye de St.-Pierre de Lyon. — Nous conjecturons que la terre de St.-Symphorien est une de celles dont il dota cette abbaye, et qu'ainsi le prieuré de St.-Symphorien , dit plus tard de son nom , prieuré de St.-Annenond , fut fondé dans le courant du VII^e. siècle.

Rive gauche de l'Allier. Dépendances de l'abbaye de St.-Martin d'Autun ou immédiatement, ou par le prieuré de St.-Pierre-le-Moutier. — Prieuré de St.-Augustin, cure de Châteaux, vicairie de Veudre.

Disons d'abord , en peu de mots , la fondation et la dotation de l'abbaye de St.-Martin d'Autun : « Ce fut en 600 , que Brunchilde acheva cette abbaye. Après l'avoir fait consacrer par l'évêque Syagrius , elle la dota de terres considérables , à Girolles , Avallon , Commagny , à St.-Pierre-le-Moutier , où elle s'était construit une riche *villa* et habitait souvent (1) ».

Ce territoire , en effet considérable , que Brunchilde donna à son abbaye de St.-Martin dans la contrée d'entre Loire et Allier , longeait cette rivière du midi au nord , de Tresnay à Mornay , et pouvait présenter une surface d'environ quatre lieues carrées. Il était alors couvert par une forêt que nos vieux historiens appellent *Lecenne*. « Malgré les ans , qui se sont écoulés et les travaux des moines , ces grands défricheurs des terres et des esprits , la forêt n'a pas disparu complètement , il en reste d'énormes parties qui tiennent l'une à l'autre par quelque point ; la dénomination s'en trouve dans Lucenat-sur-Allier et Lucenay-les-Aix , propriété des premiers rois des Burgondes en Gaule. C'est , sans doute , par le bon roi Gontran , qu'elle passa aux mains de la reine Brunehilde (2). »

(1) *Histoire de l'abbaye de St.-Martin*, t. 2.

(2) *Album Nivern.*, t. 2, p. 246. Nous y lisons en note ce passage

Ce fut donc à l'état de forêt, de désert inculte, que l'abbaye de St.-Martin reçut de sa pieuse fondatrice, la reine Brunehilde, une partie du territoire de *Lecenne*, et ce dut être dès les premières années de sa fondation, alors que les moines affluaient dans son sein, que cette abbaye-mère détacha une colonie de ses enfants, pour défricher l'antique *Lecenne* et y établir un prieuré. Il fut mis sous le patronage du prince des Apôtres, saint Pierre: telle fut, au commencement du VII^e. siècle, l'origine de St.-Pierre-le-Moutier.

Nous ne pouvons faire connaître, d'une manière plus nette et plus authentique, le territoire qui formait la dotation primitive de St.-Pierre-le-Moutier, qu'en rapportant deux pièces recueillies dans l'histoire de St.-Martin d'Autun: 1^o. une charte de Bernard de Saint-Saulge, évêque de Nevers; 2^o. une bulle du pape Alexandre III (1171 et 1174). Écoutez d'abord l'évêque Bernard:

« Nous Bernard, par la grâce de Dieu, évêque de Nevers. — Nous étions réuni en synode avec notre clergé, dans notre ville épiscopale, lorsque s'est présenté devant nous notre cher frère Bernard, vénérable abbé de St.-Martin d'Autun, nous suppliant humblement de reconnaître et de confirmer les paroisses de notre diocèse que ses prédécesseurs ont eues dans la dépendance légitime de l'abbaye qui lui est confiée. Après avoir pris conseil de notre clergé et examiné attentivement sa demande, nous y avons adhéré, avec une pleine volonté: ainsi donc, conformément à sa supplique, nous avons reconnu et nous confirmons, comme de sa dépendance, les églises dont les noms suivent: dans le prieuré de Mous-

d'Adrien de Valois: « Ea in sylva (*Lecenna*), ætate Aimonii ostendebatur lapidea domus Brunehildis, Francorum reginæ, amoenissimo loco ædificata. »

tier, *in prioratu de Monasterio* : l'église de Châteaux-sur-Allier, la chapelle de St.-Augustin, l'église de Mornay, l'église de Livry, l'église de Tressy, l'église de Langeron, l'église d'Azy, l'église de Toury, la chapelle de St.-Imbert, l'église de Bragny, *de Braniaco*, et l'église de La Marche. »

Suivent les autres églises qui dépendaient des prieurés de St.-Saulge et de Commagny.

La charte, entr'autres signatures, porte celle de Gale, prieur de Monstier; fait à Nevers, l'an de l'Incarnation de Notre-Seigneur MCLXXI.

Trois ans après (1174), Guillaume, abbé de St.-Martin, obtient, du pape Alexandre III, une bulle confirmative de toutes les donations faites à son abbaye: en voici, avec le préambule qui est remarquable, la partie qui concerne St.-Pierre-le-Moutier et ses dépendances:

« Alexandre, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à nos très-chers fils Guillaume, abbé de St.-Martin d'Autun, et ses frères tant présents que futurs... En nous confiant le soin de l'Eglise universelle, le Seigneur tout-puissant nous a imposé l'obligation de veiller, avec l'autorité et le dévouement du Siège apostolique, à toutes les églises et de les protéger avec une sollicitude de père contre les vexations des hommes méchants. C'est pourquoi, très-chers fils dans le Seigneur, accédant à vos demandes et suivant les traces de nos prédécesseurs, Grégoire, illustre docteur, et Innocent, pontifes romains, nous prenons sous la protection de saint Pierre et la nôtre l'église de St.-Martin fondée par l'évêque Syagrius, de vénérable mémoire, et la reine Brunehilde, voulant que tous les biens qu'elle possède justement et canoniquement... soient et demeurent fermes et intacts entre vos mains et celles de vos successeurs; parmi ces biens que nous avons voulu exprimer

en termes propres — dans l'évêché de Nevers, — l'église de St.-Pierre-le-Moutier, l'église de St.-Babylas, l'église de St.-Imbert, l'église de Langeron, l'église de Châteaux-sur-Allier, l'église de St.-Augustin, l'église de Livry, l'église de Tressy, une église de *Coriacum* (que nous ne trouvons pas en Nivernais); l'église d'Azy, l'église de Tresnay, l'église de Mornay, l'église de *Mare*, l'église de Toury-en-Surget... Donné à Sens, le XIII des kalendes d'avril, l'an de l'Incarnation de Notre-Seigneur MCLXXIII, de notre pontificat le VI^e. »

Ainsi, dans cette bulle, nous voyons tout le territoire du Moutier de St.-Pierre, tel qu'il fut donné et attaché à l'église de St.-Martin d'Autun par ses fondateurs, l'évêque Syagrius et la reine Brunehilde, tel qu'il fut confirmé dans la possession de cette abbaye, par les papes saint Grégoire-le-Grand et Innocent. — C'est donc bien certainement au commencement du VII^e. siècle qu'il faut placer l'établissement de ces différents bénéfices ecclésiastiques.

Châteaux-sur-Allier, simple cure, avait sur son territoire, entre le prieuré de St.-Augustin, une Maison-Dieu du titre de saint Blaise, dont était collateur l'évêque de Nevers.

Prieuré de St.-Augustin. Dans les deux pièces que nous venons de citer, St.-Augustin porte simplement le titre de *Chapelle* et d'*Église*, *Capella sancti Augustini*, *Ecclesia sancti Augustini*. Au fond ses titres ne sont pas exclusifs de celui de prieuré que lui donnent le pouillé et G. Coquille. St.-Augustin était donc un prieuré simple relevant immédiatement de St.-Martin d'Autun.

Vicairie de Veudre. — La petite ville de Veudre était par sa position géographique en dehors des limites du diocèse de Nevers. Néanmoins le pouillé de Nevers porte une vicairie de Veudre à la collation du prieur de St.-Pierre, et de plus une Maison-Dieu sise à Chambon, sur la rive droite de

l'Allier. Mais la ville elle-même et d'autres endroits du Bourbonnais étaient, à une époque reculée, de la dépendance temporelle de l'évêque de Nevers. Voici ce que nous lisons dans G. Coquille : « Du temps de l'évêque Guy, qui tint le siège de Nevers de 1092 à 1097, Archambault, sire de Bourbon, tenait en fief et bienfaict de l'évêque de Nevers, la moitié de Chasteaux-sur-Allier, Averdre, Cosne en Bourbonnais, Bussière, Azy-en-Surgières, Beaulieu, la Chapelle-aux-Chats, Yseure-les-Moulins, Anify et l'abbaye de Cusset. Ces terres, pour la plupart, sont aujourd'hui unies et annexées au duché de Bourbonnais, si ce n'est de droict, au moins, c'est de fait, et ne sçait-on si les évêques ont quitté cette féodalité ou si on l'a usurpée sur eux. »

Quelle influence les ordres religieux établis en Bourbonnais exercèrent-ils sur les arts, et en particulier sur l'architecture ?

En restreignant cette question, comme la précédente, à ses rapports avec le Bourbonnais, et à l'architecture religieuse, nous dirons d'une manière générale que cette influence se révèle à des traits sensibles partout, moins remarquables cependant dans les églises qui relevaient de St.-Martin d'Autun, que dans celles qui reconnaissent le patronage de Souvigny. En effet, la plupart de celles-ci, de l'époque romane secondaire, présentent de véritables beautés architecturales ; celles de Mars-sur-Allier et de Neuville-les-Decize se reconnaissent par-dessus les autres : elles ont conservé intact leur cachet primitif. La dernière frappe par cette particularité d'un portail latéral au midi, de la plus riche ornementation, tandis que le portail occidental est, sous ce rapport, d'une pauvreté rendue plus saillante encore par le contraste. Mais c'est à notre honorable secrétaire, M. le comte de Soultrait, à donner une appréciation comparée des monuments enfantés par Souvigny dans le Nivernais.

M. de Caumont indique pour midi moins un quart la visite des monuments de la ville.

La séance est levée à 10 heures et quart.

L'un des Secrétaires,

Comte MAX DE L'ESTOILLE.

VISITE DES MONUMENTS DE LA VILLE.

A midi, les membres du Congrès ont visité les monuments de la ville. Ils ont commencé par l'église cathédrale, autrefois collégiale, dont la première pierre fut posée, en 1468, par Agnès de Bourgogne, veuve du duc Charles II de Bourbon; le P. Desrosiers doit rendre compte de cette visite.

Ils ont ensuite vu l'église St -Pierre, autrefois des Carmes, construction de la dernière période ogivale. L'ancienne église St.-Jean est de la même époque; depuis la Révolution, elle ne sert plus au culte.

Le Congrès a examiné, avec le plus vif intérêt, la nouvelle église du Sacré-Cœur que l'on bâtit en ce moment, dans le style du XIII^e. siècle; cet édifice, bien qu'un peu court, construit sous la direction de M. Lassus, promet d'être l'un des monuments les plus remarquables de la renaissance de l'art chrétien.

La chapelle de la Visitation, actuellement du Collège, a été visitée à son tour: cette chapelle, bâtie au milieu du XVII^e. siècle, par la duchesse de Montmorency, renferme le tombeau du Connétable, son mari. Ce tombeau est fort beau, mais on y voit l'expression exagérée et le maniéré de

la statuaire du XVII^e. siècle. Le duc, en costume romain, à demi couché, tourne la tête et semble éviter de regarder sa femme qui pleure à ses pieds.

Le château des ducs de Bourbon, élevé par plusieurs générations de cette illustre famille, était l'un des plus magnifiques de France. Il n'en reste plus maintenant qu'une grosse tour carrée, du commencement du XV^e. siècle, nommée la *Mal-Coiffée*, qui sert actuellement de prison; quelques pans de mur de la même époque, et un joli pavillon construit au XVI^e. siècle, par Anne de France, où se trouve la Gendarmerie.

Le Congrès a visité l'Hôtel-de-Ville et la Bibliothèque, dans laquelle il a admiré la magnifique bible du XII^e. siècle, décrite dans les Mémoires de la Société d'émulation de l'Allier, connue sous le nom de *Bible de Souwigny*. Les ornements en bronze qui ornent la couverture de cette bible, sont on ne peut plus remarquables.

La tour carrée de l'Horloge date du XV^e. siècle; elle est assez élégante: son couronnement a été refait au XVII^e. Le Congrès, avant de rentrer dans le lieu ordinaire de ses séances, a examiné le Palais-de-Justice, construction en briques du XVII^e. siècle, d'un ensemble imposant; c'était l'ancien Collège des Jésuites. On y a vu, avec intérêt, le commencement du musée formé par la Société d'émulation; ce musée, qui renferme déjà un certain nombre d'objets intéressants antiques et du moyen-âge, s'augmente tous les jours et, sans nul doute, il sera bientôt d'un grand secours pour les études archéologiques et artistiques.

Chemin faisant, le Congrès a visité les plus belles maisons du moyen-âge et de la renaissance de la ville; M. Tudot, dans son excellent Mémoire sur les enseignes et les inscriptions, a décrit ce que ces maisons renferment de plus intéressant; l'assemblée a surtout remarqué l'ancien hôtel

Babutte, depuis Coiffier de Demaret, qui remonte au XIV^e. siècle, et la cour intérieure d'une maison du XV^e. siècle de la rue Notre-Dame.

Le Secrétaire-général,

Comte Georges DE SOULTRAIT.

2^e. Séance du 28 juin.

Présidence de M. MÉPLAIN, vice-président de la Société d'émulation de l'Allier.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont*; les abbés *Boudant*, *Crosnier* et *Mourlon*; le baron *Ernouf*; *E. Tudot*; du *Ranquet*; *Des Ferneaux*; *Abel de Soultrait*; *de Peufeilhoux*; *Gaugain*, et MM. le comte *Georges de Soultrait*, *de Bure* et le comte *Max de l'Estoille*, secrétaires-généraux du Congrès.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. M. le Président donne lecture de la 18^e. question du programme, qui avait été réservée :

La peinture murale fut-elle fréquemment employée dans l'ornementation des édifices du moyen-âge en Bourbonnais? Quels sont les spécimens les plus intéressants de décoration polychrome qui nous soient restés? Convient-il de restaurer ces peintures? Décrire les vitraux les plus remarquables du département.

Le P. Desrosiers lit le rapport suivant :

RAPPORT SUR LES PEINTURES MURALES DU DÉPARTEMENT DE L'ALLIER.

La question des peintures murales est une des plus neuves et des plus intéressantes, comme aussi une des plus impor-

tantes et des plus pratiques. Je prends la liberté de soumettre aux membres du Congrès le résultat de mes observations et de mes études superficielles à ce sujet. J'espère que ces quelques réflexions seront accueillies avec bienveillance, j'espère encore qu'elles fourniront à des personnes éclairées l'occasion d'observations nouvelles et approfondies et c'est pour cela que je les propose avec confiance et franchise.

PREMIÈRE QUESTION. — La peinture murale fut-elle fréquemment employée dans l'ornementation des édifices du moyen-âge en Bourbonnais ?

Je me borne à examiner cette question relativement aux églises. Je crois donc que l'observation amène à croire que celles-ci ont, en général, été revêtues de la parure d'une décoration polychrome. Je n'ai pas encore vu d'église du diocèse où je n'aie constaté moi-même la présence de cette décoration. Il est vrai que celle-ci n'était pas partout de même valeur, ni de même époque ; mais en général elle offrait un ensemble, se liait à un système complet qui embrassait toutes les parties de l'édifice. Et j'ose dire que les églises non peintes peuvent être considérées, du moins en Bourbonnais, comme des exceptions à une règle générale, à un usage universel.

Ces décorations remontent ordinairement à deux époques principales, les mêmes dont l'architecture de nos édifices porte le cachet : les XII^e. et première moitié du XIII^e. siècle, et les XV^e. et première moitié du XVI^e. siècle. Ce furent deux époques fécondes dans notre Bourbonnais : l'une, par la foi de nos pères et la piété de nos moines ; l'autre, par les richesses et la libéralité de nos ducs et seigneurs. Ces décorations sont d'ordinaire superposées l'une à l'autre, de telle sorte qu'il faut traverser les plus récentes pour atteindre la plus ancienne. Cependant je ne prétends pas que tous ces édifices aient été peints dès leur origine : parfois les couches

anciennes font défaut ; parfois , comme à Châtel-Montagne , à Huriel , à Paulier près Montluçon , sous les enduits décoratifs , on rencontre les joints saillants de la décoration primitive. Mais si , à une époque proche de leur construction , elles firent exception à la règle générale , encore n'en fut-il pas toujours ainsi , elles se tournèrent bientôt à l'usage commun et elles sont un exemple de plus de la force et de l'universalité de cet usage.

Ces décorations , d'époques différentes , varient en plusieurs manières. Un coup-d'œil superficiel , jeté à la hâte sur ces différences , nous aidera dans la distinction de ces époques et nous fournira quelques données pour apprécier , à la simple observation , l'âge approximatif des peintures.

On peut examiner ces décorations dans leur système général , dans le style de leurs ornements , dans leur coloration , enfin dans la nature de l'enduit qui a reçu la peinture.

§ 1^{er}. SYSTÈME GÉNÉRAL DE DÉCORATION.

Voici quel peut être , du XII^e. au XVI^e. siècle , le système général d'ornementation d'un édifice , d'après les observations que j'ai pu faire à ce sujet.

Les murs , dans ces deux époques , sont constamment couverts de petits appareils filés en rouge : l'église de Châtel-Montagne est la seule dont le système d'ornementation n'offre pas d'appareils. Les murs sont nus , seulement , au XII^e. siècle ; ces appareils n'ont qu'un trait dans le sens des assises et deux traits dans leur largeur. Au XV^e. siècle , le plus souvent , ils n'offrent qu'un seul trait (hormis dans les voûtes) de tous côtés. Les appareils aussi sont parfois plus considérables , ils sont toujours plus réguliers , plus nets et filés à la règle.

Au XII^e. siècle et au XIII^e. , une étoile rouge formée de trois traits croisés , ou bien un fleuron rouge à six lobes ,

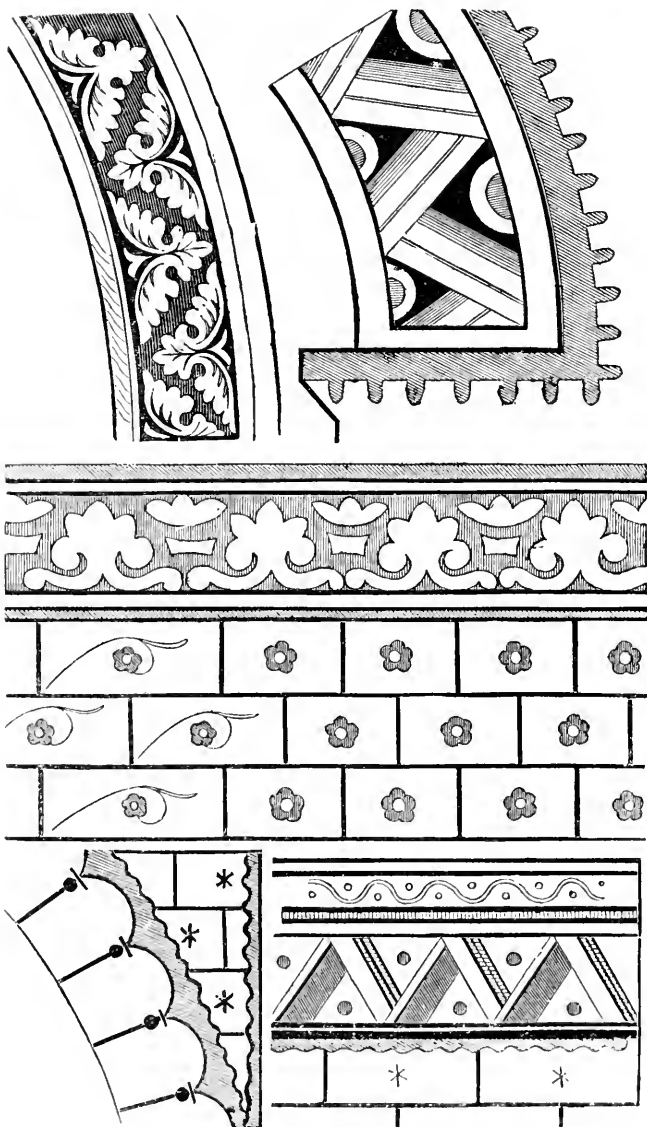
pendu à une tige bleuâtre, embellit parfois ces assises; je n'ai rien remarqué au XVI^e. siècle.

Le plein des voûtes à berceau ou à arêtes reçoit constamment les mêmes assises, dont les proportions en général varient moins d'une époque à une autre.

Un ornement court dans toute la longueur de la voûte à berceau, la partageant en deux à son milieu. Cet ornement se trouve être fréquemment composé de chevrons affrontés. Cependant aux XV^e. et XVI^e. siècles il disparaît pour faire place à une bande rouge, qui parfois étend de chaque côté, comme à Murat et à Chateloy, des bras en forme de croix. A St.-Priest, j'ai cru voir une ornementation du premier XV^e. siècle, offrant des fleurons et des étoiles éparpillées dans une voûte à berceau du transept méridional.

Les colonnes reçoivent un assez grand nombre d'ornements. Le plus souvent ce sont des appareils semblables aux autres ou des marbrures. J'appelle ainsi des teintes plates, jaune-clair, gris-clair, rose-clair, séparées l'une de l'autre par un filet blanc entre deux traits rouges, lesquelles teintes sont couvertes de taches irrégulières rouges ou noires, faites avec l'extrémité de la brosse. Ce ne sont pas des marbrures véritables, mais enfin on peut concevoir qu'une certaine velléité d'imitation du marbre ait pu donner l'idée de ce système.

On rencontre encore parfois des rinceaux, comme à Coulevre; des colonnes bandées alternativement de rouge et de blanc, comme à Agonges; quelquefois ce sont des étoiles éparpillées qui recouvrent le fût des colonnes; d'autres fois de simples traits rouges ou noirs simulent sur les colonnes des bâtons rompus, des chevrons, des méandres. Enfin l'église de Chantelle, qui appartient à l'école auvergnate, présente des chevrons alternativement rouges et bleus. A Châtel-Montagne, la décoration, qui est du second XIII^e. siècle, m'a offert des colonnes d'une teinte bistre, sur lesquelles j'ai cru voir des losanges jaunes ornées d'une fleur rose.



SPÉCIMENS DE PEINTURES MURALES.

Aux XV^e. et XVI^e. siècles, on ne rencontre à peu près que des assises, des marbrures, quelques dessins d'un trait rouge et des fleurons noirs sur un fond jaune. Je doute que ces époques offrent l'usage des rinceaux.

Les piliers me semblent avoir été constamment couverts d'appareils. Cependant, à Agonges, des traits rouges dessinent des chevrons, et à Buxières, les marbrures des colonnes s'étendent sur les piliers.

Les chapiteaux sont fort variés. Le plus souvent, aux vieilles époques, les couleurs ont pour but de faire ressortir les détails de leurs sculptures, mais avec plus ou moins de richesse. A Buxières, le chapiteau est richement décoré; les tons rouges dominent. A Agonges, des traits rouges suivent les contours, et de temps à autre une teinte jaune placée à propos ajoute à l'ensemble une certaine élégance; des rinceaux légers jaunes et rouges couvrent le tailloir. Autre part, comme à Châtel-Montagne, les chapiteaux sont alternativement tous rouges ou tous jaunes, tandis que l'astragale et le tailloir sont jaunes ou rouges. Enfin, plusieurs fois, ils n'ont, comme les colonnes, aucune décoration.

Je crois qu'aux XV^e. et XVI^e. siècles, ils sont fréquemment revêtus d'une teinte plate; au moins la teinte noire des litres funèbres les épargne-t-elle rarement.

Les bases sont sujettes à tant de frottements qu'elles n'ont généralement conservé aucune trace de coloration. Au reste, lorsque l'église est un soubassement général, les bases furent ensevelies dans cette teinte commune.

Les intrados des arceaux sont ordinairement ornés d'appareils ou de rinceaux; des rinceaux encore ornent leur archivolte à toutes les époques, ou bien, comme on le voit fréquemment aux XII^e. et XIII^e. siècles, un système de petites arcatures rouges très-déliées, ornées quelquefois dans leur milieu d'un fleuron, embrassant les archivoltes de tous les ar-

ceaux. Je ne crois pas que ce gracieux ornement se retrouve aux XV^e. ou XVI^e. siècles ; il paraît avoir été remplacé par des claveaux rouges, jaunes ou gris, d'un effet un peu lourd.

Il m'a été difficile d'explorer un grand nombre d'absides. Cependant j'ai cru remarquer que l'ornementation de cette partie offre plus de richesse. Les personnages y abondent, dans la voûte, dans l'intervalle des fenêtres, dans l'épaisseur même des fenêtres. Des arcatures feintes suppléent aux arcatures véritables. Un reste d'abside du XII^e. siècle, dans les ruines du château de Bourbon-l'Archambault, offre une décoration en forme d'imbrications fort gracieuses.

D'ordinaire, le transept se sent du voisinage de l'abside, les peintures historiques y sont fréquentes.

Enfin, pour compléter tout l'ensemble de la décoration, un soubassement gris tacheté de noir, haut de 1 mètre 50 centimètres environ et couronné parfois d'un ornement courant, fait tout le tour de l'édifice et en recouvre toutes les parties à la même hauteur. Il n'épargne ni piliers, ni colonnes, non plus qu'aux XV^e. et XVI^e. siècles, les litres qui étendent leurs bandes noires à un niveau impitoyable, sur toutes les parties de l'architecture qui ont le malheur de s'y rencontrer.

On le voit, il n'y a pas une grande différence entre l'ensemble des systèmes décoratifs de ces divers âges. Il eût été difficile aux artistes du XV^e. siècle d'imaginer un système tout nouveau, pour couvrir les mêmes surfaces et tirer parti des mêmes accidents.

Je n'ai pas non plus, dans ces quelques lignes, la prétention de circonscrire inexorablement tous les systèmes de décoration de nos églises, mais d'indiquer ceux qui m'ont paru être les plus usités. L'expérience m'en fera sans doute connaître d'autres, je ne doute pas que je n'aie plus tard à modifier mes remarques sur plusieurs points, aussi c'est

sans parti pris que j'expose avec simplicité l'ensemble de mes remarques jusqu'à cette heure.

J'ai remarqué , je le dirai encore avant de quitter cette question de l'ensemble des décorations , que ces systèmes souffraient beaucoup plus de variantes, aux anciennes époques qu'aux époques récentes.

Les décorations des XII^{e.} et XIII^{e.} siècles montrent une abondance et une richesse qui étonnent et ravissent. Si , dans l'ensemble du système, elles diffèrent peu, cependant, au moins dans leur effet général, elles diffèrent toutes ; il y a une heureuse et riche variété d'ornementation , de coloration , qui donne la plus haute idée du sens artistique de cette époque. Remarquons aussi, dans le faire, une grande liberté d'exécution et une aisance étonnante dans le maniement du pinceau. Tous les traits des XV^{e.} et XVI^{e.} siècles sont filés à la règle avec finesse. Aux XII^{e.} et XIII^{e.} siècles , c'est ordinairement sans règle : les inégalités d'épaisseur , de niveau , indiquent que l'artiste a tout au plus été guidé par une ficelle. Les ornements sont faits avec la même hardiesse , et l'irrégularité des coups de pinceau démontre l'absence de pochoirs, tandis que la sécheresse et la régularité des ornements du XV^{e.} siècle en font pressentir la présence. Ces choses sont en soi des imperfections , je l'avoue , mais elles dénotent une entente de l'ensemble , une hardiesse de l'esprit et de la main , une liberté , qui sont des indices d'un art plus élevé, plus grandiose et mieux senti.

§ 2. DU STYLE DE L'ORNEMENTATION.

Il en est des ornements considérés à part , comme de l'ensemble de leurs dispositions ; il y a entre les époques des analogies et des différences.

En général, on peut diviser l'ornementation en ornementation géométrique et en ornementation végétale.

Cette seconde abonde dans les anciennes époques, elle y affecte une ampleur de formes, une richesse de contours, un bonheur d'exécution remarquables; les ornements géométriques, moins nombreux, sont simples et puisent tout leur effet dans la couleur. Aux XV^e. et XVI^e. siècles, ceux-ci sont plus abondants, plus compliqués: ils forment la généralité de l'ornementation. L'ornementation végétale, au contraire, est rare et en général maigre et échevelée. Les chevrons simples ou affrontés font à peu près tous les frais de l'ornementation géométrique des XII^e. et XIII^e. siècles; on les retrouve encore aux époques suivantes, mais avec un cortège et des formes nouvelles: ce sont des cercles inscrits et inscrivant eux-mêmes diverses figures; ce sont surtout des formes flamboyantes, empruntées aux dessins des architectes et des sculpteurs de l'époque.

§ 3. DE LA COLORATION.

La palette de nos peintres-décorateurs d'autrefois n'était pas chargée d'une grande variété de couleurs, ni de couleurs précieuses. Le rouge d'ocre, le jaune d'ocre, le noir de fumée et la terre d'ombre faisaient tous les frais de leurs chefs-d'œuvre. C'étaient des couleurs peu coûteuses; la chaux éteinte avec laquelle on les mélangeait pour obtenir des teintes adoucies l'était aussi fort peu. Le matériel de la décoration polichrome d'une église, au moyen-âge, était donc on ne peut plus économique.

Mais avec si peu de moyens pouvaient-ils, en vérité, faire quelque chose de passable pour la coloration? — Non-seulement ils ont fait des choses fort passables, mais des décorations d'un effet ravissant. La science de la couleur, le génie et un heureux goût leur ont fait tirer de ces trois couleurs le parti le plus étonnant.

Les mélanges ne sont guères plus nombreux que les couleurs : le noir de fumée, mêlé à de la chaux éteinte, donne un gris-bleu ; celui-ci, mêlé à du rouge, donne une teinte tirant sur le violet. La chaux adoucit encore la couleur jaune. Ces trois teintes, gris-bleu, gris-violet, jaune-clair, ajoutées aux quatre couleurs primitives, donnent en tout sept tons.

Voici la manière dont ils sont mis en usage : ici on établit un jeu dans l'apposition du blanc et du gris-violet, contre le jaune-clair et le noir. Là la lutte est entre le blanc et le gris-bleu et le jaune-clair et le rouge. Les fonds et quelquefois les ornements offrent le jeu du gris-bleu et du rouge sur un même fond blanc. Les noirs sont réservés pour les ornements principaux.

Voilà quelques-uns des systèmes que j'ai pu reconnaître à cause de leur simplicité (ils appartiennent aux XII^e. et XIII^e. siècles). C'est par le moyen de ces oppositions heureusement imaginées et habilement nuancées, que les artistes de ces âges sont arrivés à produire des décorations vraiment satisfaisantes.

Le fond des rinceaux est ordinairement en terre d'ombre, quelquefois en noir de fumée. Leur bordure est inévitablement composée d'un filet jaune et d'un filet rouge. Le filet rouge est toujours extérieur.

Ce filet, souvent assez large, est quelquefois ornementé par des ondulations gracieuses (Buxières, Vieux) ; ces ondulations se détachent parfois, comme à Châtel-Montagne, et forment des denticules. Souvent ce sont des besans rouges qui ornent le contour intérieur de ce filet (Verneuil), et ces ornements dissimulent la raideur et la sécheresse d'une ligne tout unie. Les marbrures sont encore disposées d'après le système précédent d'opposition de teintes.

Tous ces tons se détachent sur un fond invariablement blanc. Il faut avouer qu'il était difficile d'imaginer un fond plus économique qu'un badigeon blanc, et en même temps

plus propice que celui-ci au jeu gracieux des couleurs, qu'une coloration quelconque eût effacées.

La palette des artistes des époques postérieures ne pouvait guère s'appauvrir ; au fond elle est restée la même, sauf peut-être quelques nuances nouvelles plus ou moins heureuses. Mais la différence essentielle entre ces deux âges consiste dans la mise en œuvre de ces mêmes moyens. Peu de science de la couleur aux XV^e. et XVI^e. siècles, peu d'entente de l'effet ; la bordure jaune et rouge disparaît souvent, les tons jaunes s'accumulent, les oppositions heureuses de couleurs s'évanouissent et sont remplacées par des rapprochements heurtés et sans grâce, tout devient dans le dessin minutieux et délicat, mais perd son éclat et sa vie. Evidemment le vrai genre est perdu ; aussi, ce siècle passé, ne voyons-nous plus que des essais informes, totalement en dehors d'un art oublié.

Je n'ai pas parlé de la couleur bleue parce que je ne l'ai pas rencontrée dans les peintures purement décoratives, si ce n'est peut-être dans la vieille église de Chantelle, encore le cobalt y était-il éteint le plus souvent dans du noir de fumée. Mais je désire que l'on considère ces peintures de Chantelle comme appartenant à un système particulier, à une école différente. J'avoue que les écoles de peinture d'Auvergne me sont encore inconnues, aussi cette église est-elle pour moi sans analogue.

Je n'ai rien dit de particulier des peintures historiques ; c'est que je n'ai pas été à même d'en voir beaucoup. Au reste, le peu que j'ai vu m'a paru offrir dans la manière une analogie étonnante avec les peintures des manuscrits des époques correspondantes, la même richesse de tons aux anciennes époques, la même hardiesse de poses. Il est bon de remarquer aussi qu'on ne trouve plus dans ces peintures la même parcimonie de couleurs : le bleu, le rouge, le jaune, le noir,

le blanc, se prêtent main-forte pour produire des effets de couleur plus riches et plus nombreux.

Mais, historiques ou décoratives, ces peintures reposent sur un enduit dont la nature semble varier d'une façon remarquable dans les époques que nous étudions.

§ 4. DE LA NATURE DES ENDUITS.

L'enduit sur lequel reposent les plus anciennes couches de peintures me paraît être à la chaux ; il me semble que ce n'est rien autre chose qu'un vrai badigeon adhérent fortement à la pierre fraîche et au mortier, et recevant frais encore les couleurs délayées dans de l'eau de chaux. C'est une espèce de demi-fresque assez économique qui offre toutes les chances désirables de solidité et de beauté à l'intérieur des édifices quand elle est faite avec soin. Ce blanc, je l'ai déjà dit, fait admirablement ressortir les teintes, et un ton différent eût nécessité une gamme plus élevée, plus forcée et moins gracieuse. La principale beauté d'une œuvre de goût, c'est la sobriété, la simplicité et la sagesse, toutes qualités que l'art des XII^e. et XIII^e. siècles possédait éminemment.

Quelquefois les peintures historiques reposaient sur cette couche commune ; le plus souvent elles étaient peintes à fresque véritable. Quelquefois même tout l'édifice ou ses parties les plus ornées étaient peintes d'après le même système ; c'est pour cela que les colonnes et autres membres d'architecture se trouvent souvent à peine dégrossis : le mortier mordait davantage, adhérait plus solidement, et c'était lui qui recevait les peintures qu'il conservait plus riches et plus durables.

Ce système de badigeonnage de nos églises, usité de si longue date, peut paraître étrange. Je crois cependant que l'on s'en étonnerait à tort. Outre qu'il est le plus rationnel,

il a encore l'avantage d'être appuyé sur des documents anciens. M. Emeric David mentionne ce système comme fort usité au moyen-âge et il y a tout lieu de croire que ce blanchissage à la chaux dont il parle, ne différerait pas des systèmes usités dans nos églises. Sans doute, il ne devait jamais être privé de certains dessins tracés au moyen des couleurs les plus communes, pour reposer la vue qu'une blancheur uniforme aurait fatiguée. A part l'abside de quelques édifices un peu plus riches, on ne voit chez nous rien autre chose.

Malheureusement ce système, si commun et si commode, a bien des inconvénients. Il peut demeurer peut-être cent ans solide et brillant; mais trois ou quatre cents ans de séjour sous des couches épaisses et humides l'ont délité; il est rare, malgré toutes les précautions, de pouvoir enlever les couches qui le recouvrent, sans le faire tomber lui-même. C'est un véritable labeur, pénible, minutieux et souvent infructueux, que de vouloir mettre à jour et relever ces peintures anciennes, on ne peut se servir que d'une lame, procéder avec soin, intelligence et lenteur, et surtout ne pas se laisser décourager par des difficultés nombreuses et des insuccès fréquents.

Les couches supérieures des XV^e. et XVI^e. siècles n'offrent pas les mêmes inconvénients. Etant de date moins ancienne, elles sont moins recouvertes, et puis elles semblent offrir plus de chances de solidité. Assez ordinairement ces enduits sont composés d'un mortier frais recouvert d'un stuc d'un millimètre d'épaisseur. Il est probable que ce stuc renferme un mélange de plâtre et de chaux. Il adhère fortement au mortier et en polit la surface; il est très-dur et a un aspect luisant. Il recouvre toute la surface de l'édifice.

Je pense que cet enduit à lui seul caractérise assez bien les nouvelles couches, parce qu'on le trouve rarement dans les époques antérieures.

Je crois qu'il serait naturel de faire, sur ces diverses observations, une remarque qui les résumerait à peu près et qui ne manquerait pas d'analogie avec celle à laquelle donne lieu l'étude des vitraux des mêmes âges.

Les XII^{e.} et XIII^{e.} siècles ont en domaine l'inspiration et le sentiment du beau, le souffle et la vie du génie ; le XV^{e.} et le XVI^{e.} ont la finesse de l'exécution, la perfection des procédés, ce qui tient aux ressources d'une habileté plus consommée, d'une technique plus avancée.

Avec peu, celui-là fait des chefs-d'œuvre, avec beaucoup plus, celui-ci n'approche pas de son aîné. Le premier n'est pas embarrassé de ses outils ni de ses traditions ; l'autre est écrasé sous le poids des détails, des préceptes et des minuties. L'un est la tête, l'autre est la main.

DEUXIÈME QUESTION. Quels sont les spécimens les plus importants de décoration polychrôme qui nous soient restés ?

La vieille église de Chantelle, qui appartient probablement au XII^{e.} siècle, présente une décoration fort apparente, dont la découverte est due à M. Compagnon, architecte du chemin de fer du centre, chargé de la restauration de cette église.

Cette décoration, en général du XIII^{e.} siècle, en recouvre une plus ancienne, dont on aperçoit des fragments au bras nord du transept et dans la petite abside du bras sud. Dans cette dernière, on retrouve encore des peintures appartenant probablement au second XIV^{e.} siècle.

M. Compagnon présentera sans doute au Congrès une description, et ce qui vaudra mieux encore, des dessins de cette intéressante décoration ; il me suffit de dire en passant que celle-ci me semble différer un peu des écoles de peinture les plus communes dans nos églises. J'ai cru remarquer des différences, soit dans l'usage de la coloration bleue, soit dans l'ornementation des colonnes, plus chargée que dans nos au-

tres édifices, soit dans l'ornementation des intrados et dans l'usage des appareils. Je suis donc porté à croire qu'elle dérive, pour la peinture, de la même école qui lui a prêté les formes de son architecture.

A Biozat, M. Compagnon a également mis à nu des peintures que je n'ai pas vues, mais que je crois pouvoir remonter au XV^e. siècle.

L'église de St.-Pierre de Chateloy, assise sur un rocher dominant la vallée de l'Aumance, à peu de distance de Hérisson, offre dans son architecture du XII^e. siècle des peintures du XVI^e. bien caractérisées.

Dans la voûte de l'abside, un Christ colossal, accroupi plutôt qu'assis sur un siège en forme de banc, les longs cheveux et la barbe blanche, les mains et les pieds blessés, bénit de la droite et soutient le globe de la gauche. Son grand manteau jaune est semé de fleurs en noir. Une gloire elliptique l'environne. Dans le fond de cette gloire, de petits anges bleu-clair s'entachent d'une teinte bleu-foncé. Les animaux symboliques des Évangélistes cantonnent cette gloire; les Évangélistes sont eux-mêmes représentés, écrivant leurs évangiles, en deux groupes, à droite et à gauche du Christ. Le reste de cette abside est garni de bandes transversales coupant la bande longitudinale.

Les tympans des fenêtres de la même abside sont garnis d'anges tenant des trompettes. Les colonnes sont jaunes, parsemées de fleurons noirs, et l'espace entre les fenêtres a reçu les images de saint Pierre et de saint Paul.

On voit dans tout ceci une prédilection pour le jaune et les fonds jaunes, qui me semblent dans la peinture murale, non moins que dans la peinture sur verre, un signe caractéristique du XVI^e. siècle. Le reste de la décoration n'offre rien de particulier; c'est le système ordinaire d'appareils, de décorations, de bandes, que nous avons décrit plus haut

Une petite chapelle de cette époque, que l'on rencontre près du sentier qui conduit à Chateloy, renferme aussi des peintures de la même époque, peut-être plus remarquables que celles de cette église.

Voilà à peu près tous les spécimens connus de la décoration polychrome apparente. D'ailleurs cette décoration est, pour ainsi dire, à l'état latent. Elle existe pour charmer, non pas les regards du simple visiteur, mais ceux de l'investigateur laborieux. C'est peu à peu, morceau par morceau, qu'on la saisit et quelquefois qu'on la devine, sous des couches de mortier et de badigeon, avec le labeur et l'inquiétude que j'ai déjà décrits. Mais aussi quand de la sorte on est venu à bout de reconstituer dans son esprit le système entier de l'édifice, on est amplement dédommagé et l'on admire des décorations vraiment remarquables, entre lesquelles je mentionnerai, comme des plus riches, la décoration de Buxières-la-Grue.

Cette église mérite vraiment d'attirer l'attention des archéologues; c'est sans contredit une des plus belles églises de notre département. Construite au XII^e. siècle et au premier XIII^e. , elle appartient à l'école bourguignonne. Sa flèche de pierre la surmonte encore. C'est un monument complet, malheureusement menacé dans son existence. Un badigeon léger, tombé dans quelques endroits, cédant ailleurs facilement au couteau, laisse entrevoir des peintures. Les colonnes et les piliers sont couverts de marbrures roses tachetées de rouge, et jaunes tachetées de gris. Les chapiteaux sont riches de couleurs; des ornements d'une grande variété couvrent tous les intrados et archivoltes des arceaux. Les tympan des arceaux sont garnis d'enroulements bleus, ornés de fleurons rouges.

J'ai reconnu dans le transept la présence de peintures historiques. Il m'a été impossible d'examiner les absides. J'ai

tout lieu de croire que ces décorations appartiennent au XIII^e. siècle.

L'église de Couleuvre offre sur ses colonnes de gracieux rinceaux malheureusement à peu près effacés.

Beaucoup d'autres églises offrent une ample moisson à l'archéologue qui veut et qui peut prendre la peine de les étudier ; et si la *racle des débadigeonneurs* n'avait dépouillé pour jamais un grand nombre de nos édifices de leur antique parure, les mêmes efforts seraient couronnés partout du même succès.

Mais la manie du débadigeonnage a causé dans nos pays des dégâts inappréciables qui se renouvellent chaque année. Je conjure le Congrès de se prononcer contre un tel usage, j'ose dire un tel vandalisme, le plus barbare et le plus irréparable de tous.

TROISIÈME QUESTION. Convient-il de restaurer ces peintures ?

Il me semble qu'il n'y a pas lieu pour nous d'examiner la question de la convenance de ces peintures dans nos églises. Le seul fait de leur existence suffira à tout homme sérieux, pour en conclure la légitimité si bien établie d'ailleurs par la tradition artistique de tous les peuples bien inspirés. Mais nous convient-il de les restaurer ?

Pour ne pas allonger davantage un rapport déjà peut-être par trop étendu, je dirai brièvement mon sentiment sur cette question déjà d'ailleurs débattue dans bien des circonstances.

On peut examiner cette convenance relativement aux peintures purement décoratives, et relativement aux peintures historiques.

Je crois que la question de la restauration et de l'imitation des premières offre peu de difficultés. Leur entente ne surpasse pas les efforts d'un amateur consciencieux, leur exé-

ention ne peut effrayer nos ouvriers, les frais qu'elles peuvent exiger sont des plus modestes.

Je crois donc que, préférablement à tout autre système de décoration, on doit inviter tous ceux qui ont charge d'églises, à restaurer et à imiter ces vieilles peintures.

Quant aux peintures historiques, je n'ose trancher la question de leur restauration. Elles sont si utiles pour les études peu avancées sur les débris d'un art si commun et si peu connu.

Mais j'invite beaucoup à les imiter dans les décorations nouvelles. J'ose dire que leur imitation est inévitable et que malgré les défauts dans lesquels ont conduit tour à tour une imitation servile ou une licence irréfléchie, il faut néanmoins et constamment revenir à cette antique imagerie, se pénétrer de la grandeur de caractère, de la simplicité de forme, de la richesse de couleurs qui la distinguent.

Deux essais d'imitation de ces décorations antiques ont été tentés dans le département.

M. Anatole Dauvergne a peint à la cire le chevet de l'église de Bourbon-l'Archambault. Je me plais à rendre hommage à l'habileté et au dévouement de M. Anatole Dauvergne. Je crois cependant pouvoir faire observer que le système qu'il a embrassé diffère un peu de ceux usités dans nos pays. Malgré ce léger défaut, on ne saurait trop louer cet artiste de son heureuse initiative.

Au reste, je n'ai pas besoin de parler plus au long de ces peintures. MM. les membres du Congrès doivent les visiter et sont plus à même que moi de les juger.

Un autre essai a été tenté par M. le curé de Montmarault, sous l'inspiration de Monseigneur. J'ai été chargé de dresser les dessins.

Malheureusement, il ne m'a pas été possible d'en surveiller l'exécution et je me suis aperçu récemment que celle-ci, en beaucoup de choses, avait été par trop infidèle.

Plusieurs décorations ont été incomprises, plusieurs ont été supplantées par d'autres décorations d'un genre tout différent.

Il y a peut-être encore quelque chose, dans l'ensemble, qui peut donner une idée de l'effet de ces anciens systèmes. Je n'ai pas agi en artiste; j'ai tâché de saisir, d'agencer, de reproduire avec intelligence et fidélité le résultat de quelques observations. J'ajoute que le système suivi à Montmarault n'est pas des plus riches, mais des plus ordinaires.

Enfin c'est une voie nouvelle. De plus habiles l'entreprendront et en tireront, je l'espère, meilleur parti. J'ose même espérer que le goût, qui était populaire aux XII^e. et XIII^e. siècles, pourra le redevenir de nos jours, et que nos peintres ambulants, travaillant à bon marché, imiteront leurs devanciers du moyen-âge et finiront par faire aussi bien qu'eux.

Voilà les quelques observations que j'ai cru pouvoir proposer au Congrès, moins pour leur valeur que pour l'influence qu'elles pourront exercer, en attirant les regards et l'attention des personnes instruites sur un certain côté des peintures anciennes trop utile et trop pratique pour mériter l'oubli dans lequel il est abandonné.

M. Georges de Soultrait a visité toutes les églises dont parle le P. Desrosiers, et il atteste la parfaite exactitude de ce rapport si remarquablement composé; toutefois il croit les peintures de l'ancienne église paroissiale de St.-Germain-des-Fossés antérieures au XV^e. siècle.

M. de Surigny, qui a vu un dessin de ces peintures, fait observer que des dessins géométriques n'offrent jamais de caractère d'époque bien précis; il voit dans les oiseaux

symétriquement disposés sur de petites branches des signes d'antiquité plus probables, mais non encore tout-à-fait concluants.

M. de Surigny croit ensuite devoir faire de courtes observations sur l'excellent rapport du P. Desrosiers. L'orateur désire que le mot peinture murale remplace toujours celui de fresque. De cette façon on resterait toujours dans le vrai. La fresque n'existe nulle part dans le moyen-âge d'une manière complète, telle qu'on l'a faite aux XV^e. et XVI^e. siècles. Il y a au moyen-âge une préparation toujours lissée à la truelle. Mais, quand le mur était frais, il recevait presque toujours le trait et une préparation jaune qui servait de fond à la plupart des teintes, ce trait et cette préparation restaient adhérents, on les retrouve toujours dans les débadigeonnages. Le moine Théophile donne ces caractères et dit : lorsque vous voudrez faire une peinture et que le mur sera nu, commencez par l'humecter et par mettre la préparation jaune afin de donner de l'éclat (*propter splendorem*) aux figures qui seront peintes dessus. De là cette quantité de couleur jaune remarquée par le P. Desrosiers ; elle a subsisté après l'enlèvement de ce qui avait été peint par dessus et du badigeon qui l'avait recouvert.

L'orateur fait ressortir la différence qui existe entre l'ornementation des églises du Bourbonnais et celle des églises de la Bourgogne : dans cette dernière province, les bandes et les zigzags, si communs en Bourbonnais, sont rares ; on y trouve plutôt des méandres, des rinceaux, des feuillages ; il y a quelquefois des décorations d'assises, mais elles sont marbrées de diverses façons. M. de Surigny insiste sur une observation très-juste et extrêmement importante du P. Desrosiers au sujet des fonds blancs : plus on remonte dans le moyen-âge, plus ces fonds blancs deviennent étendus. Dans les temps postérieurs, parmi les rouges, le P. Desrosiers ne

compte que le rouge d'ocre. M. de Surigny distingue un rouge plus foncé nommé *arminiun* par le moine Théophile, et qu'il croit être le bol d'Arménie, employé actuellement encore par les doreurs; il sert à la composition des violets qu'on ne peut faire avec des laques lorsque l'on emploie la chaux.

On retrouve fréquemment dans les peintures murales du moyen-âge des couleurs qui ne peuvent être employées avec la chaux. Ces couleurs sont alors superposées à toutes les autres teintes, et excluent conséquemment toute idée de fresque. Les bleus sont faits avec du noir et du blanc, ou avec l'oxide de cuivre, appelé azur d'Allemagne. Cet oxide, avec le temps, tourne au vert.

Dans l'enduit de stuc, il n'entre certainement pas de plâtre. La chaux éteinte la compose seule et forme cette couche si fine qui reçoit les peintures.

L'orateur a remarqué qu'un des hauts caractères d'antiquité dans les peintures murales du moyen-âge, était la disposition du fond en trois bandes horizontales colorées diversement. Ordinairement la bande du bas est rouge, celle au-dessus jaune d'ocre, et la dernière dans le haut, blanche. Les figures sont placées sur les trois bandes qu'elles recouvrent sans distinction de couleurs; ces sortes de fonds semblent avoir cessé en Bourgogne vers le XIII^e. siècle.

Quant à la restauration des peintures, elle est indispensable; mais il faut la faire avec le respect, le goût et le talent qui doivent distinguer le véritable archéologue. Il faut boucher les trous, teinter les parties effacées d'une couleur qui rappelle les voisines, ne pas avoir la prétention de refaire les figures. On peut satisfaire l'œil en sauvant les droits de l'archéologie. Pour ce qui regarde les peintures neuves, c'est une voie où il faut entrer, et, pour arriver au bon marché, il

est bon de généraliser l'usage des poncifs. Dans la Bourgogne, où les peintures abondent, les décorations ainsi faites se retrouvent souvent. Ainsi des patrons faits avec habileté, pourraient permettre à de simples peintres-décorateurs de faire de la peinture historique d'une manière passable. Pour les ornements, il suffirait de faire de bons recueils classés par âges. Ce serait la mission des Sociétés savantes.

Pour la peinture à la cire, M. de Surigny arrivera plus tard à publier les moyens de la faire à très-bon marché, et de s'affranchir de l'impôt excessif que les marchands de couleurs de Paris prélèvent sur la province.

L'orateur parle ensuite du débadigeonnage :

Je ne conseillerai pas, dit-il, de mouiller le badigeon avec une éponge, comme l'indique le Comité des monuments historiques. J'ai remarqué que, lorsque le badigeon est humide, il adhère plus fortement à la peinture ; en effet, tout le monde sait que les enduits très-secs s'écaillent facilement. Le plus sûr moyen pour débadigeonner est de frapper à petits coups avec un instrument léger et un peu tranchant sur l'enduit de chaux, de manière à enlever successivement de petites écailles de cet enduit. Plus le badigeon est épais, plus les écailles qui s'enlèvent sont larges. Un moyen excellent, pour les enduits trop minces et difficiles à enlever, serait donc de les couvrir d'une ou de plusieurs couches de chaux. Lorsque ce nouvel enduit serait bien sec et adhérent au vieux badigeon, le tout s'enlèverait ensemble avec une plus grande facilité. Il m'est arrivé de découvrir une peinture murale, qui, après avoir été badigeonnée, avait reçu un crépissage épais. En cassant ce crépissage au marteau, il a entraîné avec lui, par larges plaques, les couches de chaux du badigeon qui lui étaient fortement adhérentes.

M. l'abbé Devoucoux dit que l'usage des poncifs existe en Angleterre, où les gens même de l'église les appliquent à

temps perdu et décorent ainsi les édifices à très-peu de frais.

M. Protat regarde l'expression de bol d'Arménie comme inexacte et applicable seulement à un médicament.

M. Georges de Soultrait signale quelques sujets de peintures historiques dans les églises et dans les châteaux du pays : la tribune occidentale de l'église d'Ebreuil offre divers saints et les archanges Michel, Raphaël et Gabriel, peints à la fin du XII^e. siècle, ou au commencement du XIII^e. ; dans la même église se voient d'autres peintures du XV^e. siècle fort bien conservées.

Le P. Desrosiers a décrit les remarquables peintures de l'église de Chateloy ; M. de Soultrait cite encore les sujets figurés dans l'église d'Agonges, sous les porches de Vicq et de Bègues, la Vierge peinte dans le transept de la petite église ruinée de Bessay, près de Souvigny. Puis, comme décoration générale, les églises de Chantelle, de Biozat, de Meillers, cette dernière restaurée ; le portail de St.-Hilaire, avec ses fleurs de lys romanes, et surtout l'église de Mazerier.

L'orateur connaît ensuite diverses peintures dans les châteaux : il a déjà parlé de celles de Cindré ; à Chareil, outre les arabesques de l'escalier et la décoration des cheminées qui appartiennent à la renaissance, il a vu dans une tour des peintures murales assez bien conservées et curieuses, de la fin du XV^e. siècle, ou des premières années du XVI^e. ; malheureusement ces peintures, qui font sans doute allusion à un fabliau du temps, sont d'une nature un peu légère.

La chapelle du château de Mazerier a ses murs couverts de peintures assez belles représentant le paradis et l'enfer, M. le comte de Montlaur les a publiées dans l'*Art en province*. Le château de Montaret a une belle cheminée gothique autrefois décorée de peintures et de dorures fort endom-

magées aujourd'hui. Toury-sur-Besbre offre une cheminée sur le manteau de laquelle est figuré le château tel qu'il était au commencement du XVII^e. siècle ; quelques cheminées de St.-Geran-de-Vaux sont aussi de cette époque; il faut encore citer l'ornementation d'une salle dans le château de St.-Bonnet de Rochefort, puis des chasses à la Souche.

L'orateur a retrouvé dans la maison Godemel, à Gannat, de nombreux panneaux de bois qui servaient autrefois à la décoration d'une grande salle; ces panneaux de bois, peints au XVI^e. siècle, offrent une grande quantité d'écussons dont un certain nombre sont connus pour appartenir à d'anciennes familles du Bourbonnais et de l'Auvergne, et de ces sortes de monstres hybrides et grotesques que l'on retrouve si souvent dans l'ornementation de la seconde moitié du XV^e. siècle. Certains de ces monstres, représentés la lance en arrêt et l'écu armorié au bras, sembleraient être des caricatures dirigées contre la chevalerie. Il devait y avoir beaucoup de rapport entre la décoration de cette salle et celle de la salle située à Montbrison, derrière l'église Notre-Dame, dite la *Diana*, qui a été décrite plusieurs fois et dont les blasons ont été publiés en fac-similé, par M. l'abbé Renon. Toutefois notre salle de Gannat est postérieure, au moins d'un siècle, à celle de Montbrison. Il est à regretter que les panneaux aient été dérangés.

Une autre maison, à Gannat, offre aussi en quelques parties un système de décoration analogue.

M. de Souhait parle des litres qui se voient encore contre les parois de quelques églises, la plus ancienne qu'il connaisse est dans l'église ruinée de Cintrat, près de Chantelle, elle date sans doute des premières années du XVI^e. siècle; les autres, plus modernes, n'ont rien de remarquable.

Le même orateur passe ensuite aux vitraux qui se voient encore dans le Bourbonnais : les plus anciens, dit-il, sont

probablement les deux saints évêques qui figurent dans les fenêtres de l'église de Coulandon ; ils sont du XIII^e. siècle, vous les verrez en allant à Souvigny.

La dernière période ogivale a laissé ceux de Souvigny, et la belle vitrerie, malheureusement bien abîmée que vous avez admirée à la cathédrale de Moulins; je citerai encore, comme ayant une certaine importance, les verrières un peu plus modernes de Notre-Dame de Montluçon, puis des fragments dans les églises de St.-Bonnet près Doyet, de Genettes, de St.-Pourçain-de-Malchère, etc. Il est probable qu'il n'y eut jamais beaucoup de vitraux peints dans le pays.

M. l'abbé Devoucoux rappelle qu'au moyen-âge les familles et les corporations donnaient fréquemment des verrières; cet usage vient de se renouveler dans le diocèse d'Autun.

Avant de finir l'enquête sur les monuments du moyen-âge, M. de Soultrait croit devoir citer la jolie petite chapelle, en style du XIII^e siècle, construite au château de la Sauvatte, pour M. le comte de Beaumont, par M. Durand, comme la première tentative faite en Bourbonnais pour faire revivre l'art du moyen-âge.

M. Brunel offre au Congrès une copie des peintures de l'église d'Agonges. Une lettre de M. Martinet, curé de la nouvelle église du Sacré-Cœur, annonce l'offre faite à chacun des membres du Congrès de la vue de la façade de ce monument; les grandes épreuves seront envoyées aux Sociétés savantes. Des remerciements sont votés à M. l'abbé Martinet. M. l'abbé Crosnier croit devoir présenter une observation au sujet de la deuxième partie de la 17^e. question : toutes les églises du Nivernais qui dépendaient du prieuré de Souvigny, sont très-bien construites et se distinguent par un genre d'ornementation plus sobre que celle de la même époque.

Il est donné lecture de la 20^e. question du programme :

Quelle fut l'influence artistique exercée par les sires , puis par les ducs de Bourbon dans la province ?

M. de Soultrait parle en quelques mots des services que la maison de Bourbon a rendus aux arts et aux lettres , surtout pendant le XV^e. siècle; il annonce qu'il a posé cette question plutôt pour appeler l'attention des archéologues et des artistes sur ces histoires de l'art dans les provinces, qui seraient si intéressantes , que pour la voir traiter au Congrès; lui-même ramasse sur ce sujet des documents qu'il espère pouvoir publier un jour.

M. le Président pose la 21^e. question :

Quelles ont été les divisions géographiques , religieuses , administratives et judiciaires du Bourbonnais , aux différentes époques ?

M. Clairefond prend la parole pour lire sur ce sujet un travail fort complet qui sera imprimé, à la suite des procès-verbaux des séances du Congrès.

M. l'abbé Millet lit ensuite la réponse suivante à la question:

Ici se dresse encore plus vive et plus précise la question préjudicielle que nous avons déjà soulevée. A quelle époque voit-on poindre un Bourbonnais, et en quoi a consisté, aux différentes époques, le Bourbonnais ? Comme la précédente, nous n'abordons cette question que par le point où elle touche le Nivernais.

Nous ne considérons le Bourbonnais qu'entre les deux lignes qui le séparaient, de l'Est au Sud-Ouest, du territoire des Eduens, et, de l'Est au Nord-Ouest, du Nivernais. Pour circonscrire d'une manière plus précise encore le terrain de nos explorations, nous ne voulons considérer de l'ancien Bourbonnais que le pays d'entre Loire et Allier qui nous est commun avec lui, et, dans ce pays même, que la partie qui s'étend de Sept-Fonts à Moulins, limites de l'ancien dio-

cèse d'Autun, d'une part; et de Laménay, la Chapelle-aux-Chats, St.-Symphorien, Lucenat-sur-Allier, et en descendant l'Allier jusqu'à Châteaux, limites de l'ancien diocèse de Nevers, d'autre part. Voilà pour le lieu de nos études.

Quant aux époques, pour prendre le Bourbonnais à son germe et le suivre jusqu'à son entier épanouissement, il semble qu'il en faut distinguer cinq : le pays des Eduens avant César; l'établissement des Boïens aux confins de ce pays, sous César; le partage de l'Autunois et l'établissement du diocèse de Nevers, sous Clovis; la baronie de Bourbon au X^e. siècle; le duché de Bourbonnais au XIV^e.

I.

Avant d'aborder la question de géographie ancienne, nous allons rappeler le principe qui doit nous servir à la résoudre; Guy Coquille le formule ainsi :

« Le département des diocèses, pour l'exercice et administration des choses spirituelles, a été autrefois dressé selon le département qui avait été fait par les Romains sous le gouvernement de leur domination temporelle. » Il cite en preuve « Rome qui étoit la première cité et la clef de l'empire des Romains, et qui a été aussi, comme est encore de présent, le siège du premier et souverain évêque de toute la chrestienté. » Ainsi conclut-il, « ce qui a été autrefois pour la temporalité, est aujourd'hui pour la spiritualité (1). »

II.

Le pays des Eduens, peuples très-anciens et très-célèbres de la Gaule-Celtique embrassait « tout ce qui est aujourd'hui.

(1) G. Coquille, *Histoire du Nivernois*.

disait de son temps G. Coquille, de l'évêché d'Autun, des diocèses de Châlon et Mâcon, et tout ce qui est de primat du diocèse de Nevers deçà Loire et Allier (1). » Les auteurs du *Gallia Christiana* lui donnent plus d'étendue : selon eux, il embrassait une partie du duché de Bourgogne, la Bresse, le Forez, le Lyonnais, le Beaujolais, les Dombes et le Nivernais (2), mais sur le point qui nous occupe, ils sont d'accord. Quoi qu'il en soit, le territoire de la république Eduenne comprenait le pays d'entre Loire et Allier, centre de celui qui devait plus tard s'appeler le Bourbonnais. Mais alors il n'avait ni nom, ni ville, qui le spécifiât dans l'ensemble du territoire Eduen.

III.

César a battu les Helvétiens auprès de Bibracte (Autun), la plus grande et la plus riche des villes Eduennes ; parmi les puissants ennemis qu'il a vaincus, se trouvent les Boïens, ce peuple renommé pour sa valeur ; à la demande des Eduens, il leur permet de s'établir sur leurs frontières : on leur donne des terres, et bientôt ils partagent tous les privilèges et les droits des anciens habitants (3), et ainsi aux Celtes indigènes viennent alors se mêler, dans cette contrée limitrophe, la tribu courageuse des Boïens, connue cinq siècles plus tard ; s'y mêleront en la partageant, les Burgondes de Gondebaut, et les Francs de Clovis. Jusqu'ici encore, point de Bourbonnais, mais seulement des Boïens mêlés aux Eduens et aux Nivernais.

(1) G. Coquille, *Histoire du Nivernois*.

(2) *Gallia Christiana*.

(3) César, de Bello Gallico, lib. 4.

IV.

Les Romains sont maîtres des Gaules. « Dans la division générale qu'ils firent de leurs conquêtes, le Nivernais ne forma qu'une province avec l'Autunois, laquelle fut comprise sous la première Lyonnaise (1) » dont la métropole était Lyon. « Sous cette mère cité, estoient celles d'Autun et de Langres, Châlon et Mâcon; la quatrième Lyonnaise, dont la mère cité étoit Sens, comprenait les cités de Chartres, Auxerre, Troyes, Orléans, Paris et Meaux. Nevers n'y est pas nommé, aussi en ce temps, il n'étoit encore évêché (2). » Le pays d'entre Loire et Allier est toujours éduen.

V.

Enfin nous touchons au VI^e. siècle, et déjà le Nivernais est détaché du diocèse d'Autun, pour former un siège spécial; phase nouvelle qui trace entre le Nivernais et le territoire qui deviendra le Bourbonnais, une ligne de démarcation religieuse que treize siècles respecteront sans aucune altération. Les auteurs Nivernais vont nous dire l'histoire de ce changement :

« Etant toutes les Gaules ainsi départies par provinces du temps de l'empire des Romains, tant pour la domination temporelle, que pour le réglemeut de la police spirituelle : il advint que, déclinant le dit empire, les François, Bourguignons et Goths occidentaux, qu'on appelle Visigoths, conquestèrent les Gaules sur les Romains, les François conquestèrent la Gaule Belgique et partie de la Celtique; les

(1) Roussel, *Precis historique du Nivernais*, Moulins, 1783.

(2) G. Coquille, *Histoire du Nivernois*.

Bourguignons conquièrent l'autre partie de la Celtique, dite Lyonnaise, etc.... En cette conquête des Gaules, les diets étrangers furent bien reçus par les Gaulois ennuyez du mauvais, avare et superbe traitement qu'ils avoient reçu des Romains, aussi nostre seigneur a accoutume, exerçant sa justice, de transférer les dominations et monarchies d'une gent à l'autre, à cause des iniquités et injustices des supérieurs... ès Gaules, les François et Bourguignons se trouvèrent en concurrence et rencontre au territoire des Autunois. La cité d'Autun et grande partie de son diocèse se trouva à la conquête des Bourguignons; l'autre partie du diocèse d'Autun, qui est aujourd'hui le Nivernois, se trouva être échue à la conquête des François et pour ce que les Bourguignons et les François estoient chacun en sa conquête seigneurs souverains, ne reconnoissans rien l'un de l'autre, fut advisé que la part du diocèse d'Autun demeurée à la conquête des François auroit un évêque et diocèse à part, et fut établi un siège épiscopal à Nevers qui ne fut pas attribuée au siège métropolitain et à la province de Lyon, pour ce que Lyon étoit aux Bourguignons, mais fut attribué à la province et siège métropolitain de Sens, qui étoit aux François. »

Mais par qui fut établi ce siège épiscopal à Nevers, ce ne peut être que par Clovis. « En effet, conclut Parmentier, cette ville se trouvant comprise dans la partie du royaume de Bourgogne qui n'étoit plus du domaine de Gondebaud, et qui, par conséquent, devait être de celui de Clovis, l'érection de l'évêché ne peut être attribuée qu'à ce dernier, et par la même raison, ce nouvel évêché devait être attaché à la métropole de Sens. Notons encore avec G. Coquille (1), qu'est à propos de croire que dès-lors Nevers étoit ville grande

(1) G. Coquille, *Histoire du Nivernois*.

et peuplée. Car, selon les anciens décrets, on ne devait constituer de nouvel évêché en simples châteaux et petites villes, à ce que la dignité épiscopale ne soit en vilité et méprisée. »

Concluons, soit que dans le grand dégel de toutes nations contre l'empire romain, comme dit Pasquier, Clovis se soit laissé lui-même sa part dans le territoire éduen, ainsi que le dit G. Coquille; soit que, comme le dit Parmentier, « Clovis, par son mariage avec sainte Clotilde, ait réuni aux provinces déjà conquises par lui avec les Francs, les diocèses ou provinces de Langres, Auxerre, Sens et Orléans, avec la partie de l'Autunois où est aujourd'hui le Nivernais, comme composant la succession de Clotilde, du chef de Chilpéric, son père, frère de Gondebaud, roi de Bourgogne »; il demeure certain, dans les deux hypothèses, que c'est Clovis qui a érigé le siège épiscopal de Nevers. Alors le territoire du Bourbonnais, tel que nous l'avons circonscrit, devient mi-partie Franc et Bourguignon pour l'administration civile et politique; mi-partie Nivernais et Autunois, pour l'administration religieuse, mais n'est encore, sous aucun rapport, Bourbonnais.

VI.

Pendant les cinq siècles qui coulent de Clovis à Charles-le-Simple, le pays d'entre Loire et Allier suit les différentes phases historiques des diocèses et des provinces qui se le partagent. Mais au commencement du X^e. siècle, apparaît la noble et religieuse figure d'Adhémar, premier sire de Bourbon. Quelle était l'étendue de sa baronie? Il nous est impossible de l'indiquer, mais nous pouvons en conclure l'importance territoriale de la fondation de la riche dotation de Souvigny par ce seigneur. — Le pouillé de Souvigny jetterait de grandes

lumières sur ce point, quoiqu'il ne pût dire tout (1). Car nous avons vu qu'aux riches domaines qu'il possédait déjà, Adhémar ajoutait, par la munificence du roi Charles-le-Simple, le territoire de Souvigny et *ses dépendances*. Quoi qu'il en soit, c'est à Adhémar qu'on s'accorde à fixer le commencement de la baronie de Bourbon. Il ne nous appartient pas de la suivre dans ses développements, — d'Adhémar, premier sire de Bourbon, à Archambault IX, qui en fut le dernier. Nous nous bornerons à recueillir, pendant cet espace qui embrasse quatre siècles, les rapports qu'a le Bourbonnais avec le Nivernais.

Nous avons vu l'évêque de Nevers, Guy, inféoder vers 1095 à Archambault IV, sire de Bourbon, la moitié de Châteaux-sur-Allier, le Veudre, Cosne en Bourbonnais, Buxières, Azy-en-Surgères, Beaulieu, la Chapelle-aux-Chats, Iseure-lès-Moullins, Imphy et l'abbaye de Cusset. Toutes ces terres dépendaient donc alors du comté de Nevers.

G. Coquille cite une charte d'Archambault VIII, sire de Bourbon, du mois de juillet 1220, par laquelle « il se reconnoît *vassal* du comte de Nevers, contre tous hommes excepté Philippe roy. »

« Il se voit aussi, dit encore G. Coquille, en la charte des privilèges octroyez par la comtesse Mathilde et Guy, comte de Forez, son mary, aux citoyens de la ville de Nevers, en date du mois de juillet 1234, que, parmi les barons de Nivernais y nommés, sont Archambault de Bourbon : c'est le même que ci-dessus, et le seigneur de Jaligny. Quant à Bourbon, qui est Bourbon-l'Archambault, ancien chef de Bourbonnais, se trouvent en la Chambre des comptes

(1) Il se trouve dans l'ouvrage de Dom Marcaille, religieux du prieuré de Souvigny.

aucuns titres par lesquels il appert que le dit Archambault estoit vassal de Nevers , pour anciens fiefs.

« Quant à Jaligny , Chastel-le-Perron , Chaveroche et Châteaumorand , qui aujourd'hui sont en Bourbonnais , il y en a de beaux titres à la Chambre des comptes pour la part du Nivernois par différentes chartres antérieures au XIV^e. siècle, G. Coquille établit qu'outre les fiefs que nous avons nommés jusqu'ici , au comté de Nivernais appartenaient encore dans le Bourbonnais ceux de « Germigny-en-Lexaut , Tréteaux , Voma , Saligny , Dompierre-sur-Besbre , ainsi que les gardes des priez de Marseigne , de Jaligny et de l'abbaye de St.-Léon , qui est l'ancien nom de Sept-Fonts. »

VII.

Robert , sixième fils du roi saint Louis , épousa Béatrix , héritière de la baronie de Bourbon ; il mourut le 11 février 1317 , laissant pour héritier , Louis de Bourbon. Ce fut en sa personne que la seigneurie de Bourbon fut érigée en duché et pays , dit de Bourbonnais , l'an 1329. Ce n'est pas à nous de dire à quelle occasion. — « Ledit duché de Bourbonnais , dit l'historien du Nivernais , comprenait premièrement les seigneuries de Bourbon , Yreçon , Murat et Chantelle ; il s'est accru et augmenté dans la suite par acquisitions de plusieurs seigneuries ès pays de Berry , Auvergne , Nivernais et Forez qui de présent sont unies au dit duché , aucunes desquelles estoient d'ancienneté du domaine ou du fief du Nivernais et de l'évêché de Nevers. Nous les avons nommées. — Donc se peut recueillir que Bourbonnais est province et pays nouvellement composé comme en marqueterie ou mosaïque de plusieurs pièces rapportées , acquises des seigneurs voisins. « De fait en icelui n'y a aucun évêché ni ville qui ait grande marque d'ancienneté ; ains le dit pays est des

évêchés d'Autun, Nevers, Bourges et Clermont, et la ville capitale qui est Molins, n'y a pas deux cents ans. »— G. Coquille écrivait en 1600. — Se disoit Molins en Auvergne, comme j'ai vu par une lettre de nos prédécesseurs.

Plusieurs seigneuries qui sont du domaine fief ou ressort du Bourbonnais se trouvent enclavées et enfermées en dedans du pays; les pays voisins sont sans continuation et suite de territoires et sans limites notables, comme de rivières, montagnes, etc. Il cite : « la ville de St.-Pourçain, qui de toute ancienneté est d'Auvergne, et combien qu'elle soit environnée de toutes parts de Bourbonnais, est demeurée d'Auvergne, comme aussi est Cusset pour ce que sont terres d'église que l'on n'a pu gagner ni empiéter, et tous les entours des dites deux villes se trouvent avoir été unis au duché de Bourbonnais, » il cite : « Imphy, Sermoise, Fleury-sur-Loire et autres qui sont du fief et ressort du Bourbonnais, et sont enclavés de toutes parts dans le Nivernais. » Il cite : « Fontenay, Neronde, Germigny-en-Lexaut, Blet, et autres enclavés de toutes parts dans Berry, qui sont de présent fief et ressort du Bourbonnais. » Il cite enfin : « tout le pays de Bourbonnais qui est entre Loire et Allier, en dedans lequel est Molins, qui de toute ancienneté est de l'évêché d'Autun, pour ce qu'il était de la domination des Autunois, avant la chrestienté établie. »

VIII.

Nous avons indiqué les divisions géographiques et religieuses du Bourbonnais sur le point où il touchait au Nivernais. Quant à ses divisions administratives et judiciaires, elles furent beaucoup plus étendues et mieux définies depuis que le Bourbonnais fut constitué en province. Piganiol de La Force en donne la description.

Le Bourbonnais avait un bailliage, une sénéchaussée et un siège présidial établis à Moulins, ce dernier, en 1551, tous trois de même ressort. Des bailliage et sénéchaussée de Moulins dépendaient dix-neuf châtelainies royales, parmi lesquelles Belleperche, qui fut érigée par le chancelier Pierre de Belleperche, sur la paroisse de Lucenat, du diocèse de Nevers et de la province du Nivernais. Comme nous ne connaissons pas le ressort de chacune de ces châtelainies royales, nous ne pouvons indiquer celles de nos paroisses nivernaises qui se rattachaient, sous le rapport judiciaire, à la châtelainie de Belleperche.

Pour l'administration des finances, Moulins était le siège d'une généralité établie par édit du 27 septembre 1587. Elle se composait de sept élections, parmi lesquelles on comptait, dans le Nivernais, celles de Nevers et de Château-Chinon.

« Les sièges d'élection, dit Guy Coquille, avaient été établis d'ancienneté selon les évêchés et diocèses, afin de mieux régler les départements par paroisses, et par le moyen des paroisses et assemblée ordinaire du peuple en chacune église parrochiale nul ne pouvait échapper de la contribution, et pource que le pays de Nivernois s'étend en plusieurs diocèses, aussi est-il bigarré de plusieurs élections et généralités. Car ce qui est du Nivernois en l'évêché de Nevers, est de l'élection de Nevers, sauf ce qu'on en a de naguères éclipsé pour composer la nouvelle élection de Clamecy; et d'ancienneté on a joint à l'élection de Nevers, partie du Nivernois qui est de l'évêché d'Autun, tirant de Decize à Luzy, qui s'appelle le petit Autunois et comprend environ vingt paroisses *comprises* sous les châtelainies de Ganay, Savigny, Poysou, Luzy et Liernart, et es seigneuries de la Roche-Milay et Ternant. Le reste du Nivernois qui est de l'évêché et diocèse d'Autun, hormis le dit quartier du petit *Autunois*, a été d'ancienneté attribué à l'élection de Vézelay. »

L'élection de Nevers, dans les limites que vient de tracer

Guy Coquille, renfermait sept villes et deux cent trente-trois paroisses, formant environ 45,544 feux et 62,239 âmes. L'élection de Château-Chinon était composée de deux villes et de quarante paroisses ; il y avait 2,337 feux et 17,747 âmes. L'une et l'autre étaient du ressort de la Cour des aides de Paris.

Il y avait dans la généralité de Moulins cinq maîtrises royales des eaux et forêts ; Nevers était la seconde. Enfin, on y comptait douze greniers à sel, dont sept dans le Nivernais, à savoir : Nevers, St.-Pierre-le-Moûtier, Decize, Moulins-Engilbert, St.-Saulge, Château-Chinon, Luzy.

IX.

Une question qui nous semble se rattacher à celle que nous venons de traiter ici et qui la complète est celle-ci : Quelle était, dans la tenue des états-généraux, le rang respectif des provinces du Nivernais et du Bourbonnais ? Laissons répondre Coquille.

« És états-généraux d'Orléans, 1560 ; de Blois première, 1567 ; de Blois seconde, 1588 ; és quelles trois assemblées je Guy Coquille ay assisté comme député du tiers-état de Nivernois. Fut advisé, pour éviter la confusion et pour faciliter l'expédition, que les députés se départiraient en douze classes qui furent dits gouvernements, pour ce que la plupart d'icelles classes étaient composées selon les anciens gouvernements. La neuvième était dite d'Orléans, comprenant Orléans, Blois, Touraine, Anjou, le Maine, Chartres, le Perche, *Nivernois*, Gyen, Montargis, Étampes, Loudun, Angoumois. La dixième, dite de Lyonnais, comprenant Lyon, Auvergne, *Bourbonnois*, Forets, *St.-Pierre-le-Moûtier*, la Marche, Beaujolois. » Mais pourquoi St.-Pierre-le-Moûtier se présente-t-il aux états-généraux, entre le Nivernais et le Bourbonnais, comme ville

indépendante, comme territoire à part? Coquille nous en donne la raison : St.-Pierre-le-Moûtier était alors « ville royale éclipsée du duché de Nivernois », parce que le roi y avait bailliage royal et siège présidial en l'an 1165. L'abbé de St.-Martin d'Autun, « qui avait en sa subjection le prioré de St.-Pierre-le-Moûtier, étant seigneur temporel de la prévosté et justice du lieu, supplia le roi, — c'était Louis VII, — de prendre en sa protection et garde spéciale le dit prioré, offrant associer le roy pour la moitié en la justice et aux profits. Ce que le roy accepta. Quelques temps après la dicte association et partage, quand les rois advisèrent d'établir bailliage en sièges arrêtés en divers lieux de leur royaume, qui souloient être ambulatoires et renouvellez d'an en an, pour rendre justice aux subjects des seigneurs ès cas royaux et de ressort, fut établi un siège de bailliage royal à St.-Pierre-le-Moûtier, — qui, par le moyen de ladite association, était devenu ville royale. — Ce bailliage royal devait exercer juridiction ès cas royaux et de ressort pour les pays d'Auvergne, Berry, Bourbonnois et Nivernois. Car de long-temps la loy étoit que les officiers du roy ne devoient tenir assises ni exercer justice ès terres des seigneurs, ôres qu'elles fussent de leur ressort. » Par cette sage disposition, la loi voulait assurer l'indépendance des magistrats dans leurs fonctions. Pourquoi St.-Pierre était-il classé dans la tenue des états-généraux, non pas avec le Nivernais, dont il était une enclave, mais avec le Bourbonnois? Ne serait-ce pas parce que la seigneurie de St.-Pierre-le-Moûtier fit partie de l'apanage primitif dont se composa le duché de Bourbonnois à sa création, 1329? Nous voyons, en effet, que lorsque Charles-le-Bel voulut ravoïr le comté de Clermont en Beauvoisis, de Louis I^{er}. de Bourbon, « il bailla au dit Loys, pour le dit comté de Clermont, les comté de la Marche, seigneurie d'Issoudun, St.-Pierre-le-Moûtier et Montferrand, et érigea le tout en duché de Bourbonnois. »

Cette place hiérarchique assignée à St.-Pierre-le-Moùtier entre le Nivernais et le Bourbonnais, aux états-généraux, et consacrant son importance, a vraisemblablement donné lieu à cet ancien dicton très-répandu dans le midi du Nivernais : Nevers-le-Riche, St.-Pierre-le-Pauvre, Moulins-le-Glorieux.

X.

LUCENAT-SUR-ALLIER. — PIERRE DE BELLEPERCHE.

Si nous ne nous trompons, il demeure établi que géographiquement l'ancien diocèse de Nevers et l'ancienne province du Nivernais avaient au midi les mêmes limites, le Bourbonnais. Sur ce point, la carte de la province est d'accord avec les anciens pouillés de notre diocèse. Or, Lucenat-sur-Allier, parfaitement distinct de la petite ville de Lucenay-les-Aix, figure avec elle et sur nos pouillés et sur la carte *officielle* de la *province* du Nivernais. La conséquence suit d'elle-même. Mais la question géographique résout la question d'histoire. Donc Coquille n'a point commis de *pieux larcin* en comprenant le célèbre jurisconsulte Pierre de Belleperche dans l'énumération « des grands personnages issus de ce pays de Nivernois ». Dans une notice fort remarquable sur la législation et les jurisconsultes du Bourbonnais, on a voulu excuser et un peu prouver le *pieux larcin* de Coquille par la proximité de Lucenat des limites du Nivernais, et pour rendre au Bourbonnais ce qui lui appartient, on a dit que Coquille avait pu être induit en erreur par la *Gaule chrétienne*, à laquelle il a emprunté sa note biographique sur Pierre de Belleperche. On a insinué qu'il avait confondu Lucenat avec Lucenay-les-Aix; enfin on a fait remarquer que, sur la carte de la généralité de Moulins, Lucenat-sur-Allier était désigné comme appartenant au Bourbonnais. Voilà les preuves, nous demandons la permission de répondre.

1°. Coquille écrivait son histoire du Nivernais en 1600, « au septenaire onzième qui a été le soixante dix septième an de son âge », comme lui-même nous l'apprend. En effet, il était né le 11 novembre 1523, et Claude Robert publia son *Gallia christiana* en 1625. Il n'a donc pu induire en erreur Coquille. Au contraire, il le cite en ces termes : « *cujus scilicet Novioduni oppidi icon, seu descriptio habetur apud Coquillum in historia comitum Nivernensium.* »

2°. Guy Coquille n'a nullement confondu Lucenat avec Lucenay-les-Aix. Il dit formellement de ce messire Pierre de Belleperche, docteur ès droicts : « il estoit nay en la paroisse de Lucenay-sur-Allier, au diocèse de Nevers, dont il devint seigneur et bastit le chasteau de Belleperche qu'il nomma de son nom, près le bourg de la Ville-Neuve-sur-Allier. » Et en décrivant la contrée d'entre Loire et Allier, il nomme Lucenay-les-Aix, qu'il qualifie ailleurs du titre de *ville*.

3°. Si la carte dont on parle a voulu comprendre Lucenat dans le ressort de la *généralité* du Bourbonnais, cela est vrai de Lucenat comme des 233 paroisses que cette généralité comptait dans le diocèse de Nevers; mais si elle a voulu comprendre Lucenat dans la *province* du Bourbonnais, il y a erreur, car la carte du duché et gouvernement du Nivernais comprend les deux Lucenay dans les limites de notre province. Concluons donc, comme glorieux souvenir historique, que Pierre de Belleperche appartient au département de l'Allier. Oui; mais il est né et il a vécu enfant de l'antique province du Nivernais, d'autant plus qu'il est mort en 1308, plus de vingt ans avant la création du duché de *Bourbonnais*.

L'abbé Le Bœnf, dans son histoire des évêques d'Auxerre, nous apprend « qu'il avait fondé dès son vivant, dans le lieu de sa naissance, une chapelle et huit chapelains chargés de prier Dieu pour le repos de l'âme de Guillaume, son père, et

de ses autres parents, et il avait ordonné que la présentation de ces chapelains ou *vicaires* appartiendrait à ceux qui seraient seigneurs après lui de la maison de Villiers. » Le Pouillé de Nevers note sur le territoire de Lucenat une vicarie du titre de St.-Georges, à la présentation du seigneur de Villiers : *confert dominus de Villa*. Il est présumable que les huit chapelains ou vicaires furent bientôt réduits à un, et que la *vicarie* ou chapelle vicariale où devait s'accomplir cette fondation était celle de St.-Georges. Le Pouillé note aussi à Lucenat une Maison-Dieu.

Ville-Neuve. A la date de notre Pouillé, fin du XV^e. siècle, l'église de Ville-Neuve était encore simplement *vicariale*. En effet, elle y est ainsi mentionnée : « Duæ vicariæ de Villa Nova, confert dux de Borbonio. » Elle dut être érigée en titre paroissial avant le XVII^e. siècle; nous l'inférons d'une supplique des habitants et *curé* de la Ville-Neuve en Bourbonnais, du 4 septembre 1633. En voici l'objet : « Requête présentée aux RR. pères Jacobins de Nevers, à l'effet par eux qu'ils eussent à ériger au lieu de la Ville-Neuve, diocèse de Nevers, la confrérie du saint Rosaire de la Mère de Dieu, apportant de grands fruits et profits spirituels aux lieux où elle est instituée avec toutes ses grâces, privilèges, faveurs et indulgences, le tout pour la plus grande gloire de Dieu, de la Vierge, sa mère, et avancement des âmes fidèles : étant les dits religieux autorisés par notre saint père le Pape à faire cette érection où ils jugeront à propos. »

XI.

ENCORE CHATEAUX-SUR-ALLJER.

Castra super Alligerim.

De tous les lieux que nous avons explorés dans la contrée dont nous nous occupons, Châteaux est le seul qui présente

des traces authentiques de l'ère gallo-romaine et peut-être celtique. Avant l'invasion de César, il marque la limite qui sépare le territoire des Eduens de ceux des Arvernes et des Bituriges. Après la défaite des Helvétiens, il forme la frontière du territoire assigné aux Boïens, et vraisemblablement leur boulevard contre leurs voisins du midi et de l'ouest. Lorsque le diocèse de Nevers est taillé par la grande épée de Clovis dans le territoire éduen devenu bourguignon, Châteaux fut pris encore pour limite nivernaise des deux diocèses. Lorsque Brunehaut fonde l'abbaye de St.-Martin, elle comprend dans le territoire qu'elle lui donne à St.-Pierre-le-Moutier, celui de Châteaux, etc. Lorsque la Sirie de Bourbon se forme, nous la voyons recevoir en fief, comme limite commune, Châteaux-sur-Allier. Châteaux était-il alors, pouvait-il être, comme aujourd'hui, sur la rive gauche de l'Allier, c'est-à-dire en-dehors du territoire auquel il appartenait, dont il était la limite et même le boulevard, comme son nom l'indique?

A cette question, je ne vois point de réponse; car l'étude des lieux repousse celle que les principes observés constamment dans les délimitations des provinces suggèrent, à savoir que, dans l'origine, le Nivernais, ou mieux encore le pays Eduen, avait pour limites au sud-ouest l'Allier et la Loire; mais que, depuis cette délimitation politique, fixée d'ailleurs par la nature, ces deux rivières auraient reporté leur lit de quelques kilomètres, de la gauche sur la droite, et les limites territoriales antérieures à ce déplacement seraient restées depuis ce qu'elles étaient auparavant. Ce n'est pas une solution que je propose: je me borne à poser la difficulté.

M. Bulliot a la parole pour répondre à la portion réservée de la 6^e. question, relative au système de défense des Ro-

mais pour la ligne de la Loire ; il présente à ce sujet un mémoire, dont M. de Surigny donne lecture et qui sera imprimé à la suite des procès-verbaux des séances du Congrès.

La séance est levée à 5 heures.

L'un des Secrétaires,

C^r. MAX-DE L'ESTOILLE.

3^e. Séance du 28 juin.

Présidence de M. l'abbé BODANT.

Siègent au bureau : MM. *de Caumont*, *Charles*, *Bulliot*, *Leroux*, *Alary*, le baron *de la Brousse*, *Ochier*, l'abbé *Crosnier*, et MM. le comte *de Soultraît*, *de Bure*, et le comte *de l'Estoille*, secrétaires-généraux du Congrès.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le P. Desrosiers donne lecture du rapport suivant :

RAPPORT SUR LA VISITE DU CONGRÈS A LA CATHÉ- DRALE.

Monseigneur a fait aux membres du Congrès l'honneur de les conduire dans sa cathédrale. On sait qu'elle fut construite dans les dernières années du XV^e. siècle, grâce à la munificence et à la piété de Jean II et de Jeanne de France, sa femme, qui en posèrent la première pierre.

Il est inutile de s'étendre sur la description de cet édifice, un des types de l'architecture de cette époque, possédant les beautés et les défauts de son genre, et d'ailleurs suffisamment décrit dans le deuxième volume de l'*Ancien Bourbonnais*.

Il offre à l'amateur qui le visite, indépendamment des

beautés de son architecture, une matière d'études intéressantes dans ses vitraux. L'art chrétien, avant de céder la place aux voluptueuses créations de la renaissance, a peuplé les temples de douces et gracieuses images. La cathédrale offre dans ses verrières des bas-côtés et des chapelles une foule de sujets délicatement conçus, finement exécutés. Les personnages ont une pose heureuse et naïve et les motifs d'architecture sont légers et élégants.

Il serait injuste de passer sous silence le beau triptique de l'Adoration de la Vierge, reproduit dans l'*Ancien Bourbonnais*, et attribué à Ghirlandaso. Il réfléchit encore quelques rayons de la poésie chrétienne.

MM. les membres du Congrès ont porté leur attention sur la Vierge noire. Cette Vierge, de 50 centimètres de hauteur environ, est assise: d'une main elle tient l'Enfant-Jésus; de l'autre les débris d'un lis (*Virgo post partum*). Une longue chasuble la revêt, un voile couvre son front. Son visage est noir et a les traits allongés, ses lèvres sont épaisses, son nez est long, ses joues amaigries, ses yeux fortement indiqués. — L'Enfant offre les mêmes traits du visage. Il bénit des deux premiers doigts de la droite; il tient de la gauche un livre sur sa poitrine.

Hormis le visage de la Vierge et de l'Enfant et la droite de celui-ci, toute la statue est reconverte d'un linge préparé pour recevoir la peinture d'après les procédés indiqués par le moine Théophile. Cette couche en reconvre peut-être d'antérieures, car les formes de la statue sont en grande partie dissimulées.

Une peinture à l'huile et à la résine la décore.

Le siège de la Vierge a cinq côtés et deux étages. Chaque étage est couronné d'arceaux affectant la forme mitrée; une inscription les sépare. On n'a pu déchiffrer que ces mots :
Ecce novum signum concepit
. . . Virgo.

Ce siège a paru d'une structure plus récente ; il aura été mis à la place d'un plus ancien déjà vermoulu. On voit les traces de cette adjonction. Néanmoins, il paraît devoir remonter, ainsi que l'inscription qui le recouvre, au XIII^e. siècle. La statue alors était déjà vieille ; il faut donc la reculer à une époque antérieure, ce que confirment les traits byzantins de son visage et les détails de ses vêtements et de sa pose. On a été d'accord pour l'attribuer au moins au XII^e. siècle. Je crois qu'on doit attirer l'attention sur ces Vierges antiques. Nous engageons à les traiter avec tout le respect et à les entourer de tous les soins que méritent leur âge et la vénération dont elles ont été l'objet.

Continuation de la communication de M. Bulliot sur la castramétation romaine.

M. Bulliot donne de nouveaux détails sur le plan général du système de défense à l'époque romaine. Pour distinguer l'origine de ces ouvrages dans nos pays, il faut y appliquer l'idée d'unité ; ils n'ont pas été faits dans des marches de légion, ils avaient pour but la défense permanente du sol. On n'en peut douter en voyant leur position. Les Gaulois probablement les avaient déjà ébauchés. Quelle fut leur part dans ce travail, quelle fut celle des Romains ? certaines dénominations indiquent une origine gauloise ; ainsi, les terminaisons en *dunum* et surtout le mot *bara*, qui, en celtique, signifie toujours un obstacle. D'autres dénominations sont romaines ; celles où se trouvent les mots *castellum*, *arci*, etc. ; enfin d'autres noms, comme ceux de *Sericos*, *Sarmaticas*, se rapportent aux barbares.

Les camps romains sont évidemment défensifs : les médailles qu'on y a trouvées se rapportent aux temps de la décadence. Les médailles de cette époque abondent. Sur la Saône surtout on rencontre souvent des objets réputés gau-

lois. Une des grandes preuves dans laquelle on croit reconnaître une origine romaine, ce sont les tuiles à rebord ; dans le pays éduen, on n'en trouve pas de postérieures à l'époque romaine, malgré ce qui a été dit dans d'autres pays. Elles sont entièrement identiques avec celles que l'on trouve à Autun, à Beuvron, dans tous les endroits où il n'y a pas eu d'occupation après les Romains. Les potiers jouissaient des immunités impériales, mais ils étaient astreints à des obligations très-étroites. La plupart de ces points ont été occupés jusqu'à l'invention des armes à feu. Dans ceux qui ont été abandonnés de bonne heure, on trouve beaucoup de tuiles à rebord. Si l'occupation a été jusqu'à la renaissance, il y en a peu, et la tuile creuse abonde. Donc, les tuiles à rebord datent de l'occupation romaine ; les tuiles creuses leur ont succédé avec les tuiles plates. D'ailleurs, si elles n'étaient pas romaines, comment pourrait-on supposer que l'art céramique eût seul subsisté dans sa perfection après l'invasion des barbares ?

Une autre particularité se rencontre fréquemment dans les postes militaires, surtout dans les buttes : c'est la constatation des cendres et des charbons mêlés d'ossements d'animaux et de débris de poteries. Ces débris rappellent la consécration de ces lieux, où tous les ans on renouvelait les sacrifices : il y en avait pour les armes, pour les trompettes, *armilustria*, *tubilustria* ; pour les tombeaux, etc. Dans les grands dangers, les *lustrés* étaient indiqués : c'était une procession autour des murs, un sacrifice et un festin. Dans beaucoup de buttes et de camps on retrouve ces traces. Les débris de poterie sont ordinairement de la poterie noire, d'un grain très-serré et très-fin. A la distribution régulière de ces camps, de ces buttes, à la manière dont elles embrassent les crêtes, les bois, les vallées, on reconnaît un plan d'unité : tous occupent et défendent un point d'issue générale. En présence

de ce travail, on ne peut admettre l'idée qu'il soit l'œuvre des barbares du VI^e. ou du X^e. siècle ; jamais on n'a eu de raisons aussi positives qu'en ce moment de l'irruption des barbares pour établir un système de défense aussi général. Il répondait parfaitement aux besoins et aux exigences. Les Francs n'ont eu qu'à le continuer. Ce système répondait aussi aux besoins contre les invasions des Normands, et on a eu tout intérêt à conserver ces emplacements.

La découverte des objets romains a confirmé ces idées-là : dans des châteaux occupés jusqu'à la Ligne, jusqu'à Louis XIV même, on retrouve encore de ces objets.

Quant à la forme générale, elle n'est point régulière comme celle des camps des troupes en marche. Elle est toujours appliquée aux mouvements fermes du terrain. Les uns sont en terre, d'autres en pierres sèches. Mais s'il y a une butte, elle a été généralement surmontée d'une tour carrée ou rectangulaire qui dominait tout le terrain. Il y avait aussi quelques ouvrages avancés.

L'orateur donne lecture de la suite de son rapport sur le système de défense des Romains pour la ligne de la Loire.

Un fait remarquable dans l'Autunois, c'est que dans tous les anciens camps se trouvaient des pèlerinages populaires.

On retrouvait aussi, sur tout le pays autunois, des inscriptions de légionnaires. L'orateur lit alors des détails pleins d'intérêt sur les colonies militaires, véritable organisation féodale.

Reprise des questions du programme.

Il est donné lecture de la 22^e. question ainsi conçue :

L'étude du blason d'une province mérite-t-elle d'être encouragée? Quelle peut être son utilité pour les études historiques et archéologiques? Ne serait-il pas à propos de publier un traité de blason archéologique?

Le peu de temps qui reste au Congrès pour terminer ses travaux ne permet pas à M. Georges de Soultrait de traiter cette question comme il aurait voulu pouvoir le faire. L'orateur se contente de faire ressortir en peu de mots toute l'importance du blason pour les études archéologiques et numismatiques : les signes héraldiques se retrouvent sur presque tout ce qui nous reste du moyen-âge. Il faut connaître ces signes en général, et, quand on étudie une province en particulier, il est de toute nécessité de bien connaître les blasons des familles qui ont joué un rôle dans le pays ; de là l'utilité évidente des armoriaux particuliers.

On n'a jamais publié de traité de blason archéologique. Un travail de ce genre ne saurait manquer d'être fort curieux ; il faudrait y trouver les origines réelles du blason et les règles et formes héraldiques de chaque siècle, au lieu d'y lire des copies plus ou moins exactes des Ouvrages des Paillot, des Segoing et des Ménestrier, qui se trouvent dans tous les traités de blason. Il faudrait faire ce livre avec les monuments et non avec les ouvrages déjà publiés. M. de Soultrait s'occupe de ce travail, qu'il compte publier quelque jour.

M. le Président pose les 23^e. et 24^e. questions, les dernières du programme, ainsi conçues :

Quels sont les travaux qui ont été publiés jusqu'à ce jour sur l'histoire et sur les monuments du Bourbonnais?

Donner un aperçu de l'histoire littéraire du pays. — Est-il à propos d'encourager dans les villes l'établissement de bibliothèques d'intérêt local? Comment ces bibliothèques doivent-elles être composées et classées? Quelle doit être la mission des Sociétés savantes relativement aux collections d'intérêt local?

M. Alary lit la notice suivante en réponse à ces questions.

NOTE DE M. ALARY.

Pour résoudre ces deux questions d'une manière satisfaisante, il faudrait plus que des lectures et des recherches consciencieuses ; il faudrait encore de nombreuses années de patients labeurs. Il est donc très-probable que le Congrès archéologique n'aurait pu être complètement édifié sur ce point, s'il ne s'était trouvé au milieu de nous un bibliophile aussi savant que modeste, dont les manuscrits, préparés de longue-main, nous ont été communiqués avec le plus grand empressement et sont destinés à la bibliothèque bourbonnaise, fondée depuis peu à Moulins.

M. Auguste Ripoud, ancien conservateur de la bibliothèque publique de la ville de Moulins, membre correspondant de la Société d'émulation, a entrepris concurremment et amené à bonne fin trois ouvrages intéressants et utiles pour l'histoire de notre pays :

- 1°. Une bibliographie du Bourbonnais ;
- 2°. Un catalogue de tous les écrivains qui ont pris naissance dans cette province ou qui y ont publié leurs Ouvrages ;
- 3°. Une biographie des hommes célèbres ou recommandables qui y sont nés.

Nous n'avons à entretenir le Congrès que des deux premiers manuscrits.

La *Bibliographie du département de l'Allier*, rédigée par M. A. Ripoud, se divise en sept chapitres :

Le premier indique les plans et cartes topographiques et géologiques de l'ancien Bourbonnais ou du département de l'Allier, avec un Appendice sur les brochures et mémoires qui traitent des moyens de transport et des voies de communication ; il contient 34 articles.

Le deuxième chapitre fait connaître les titres des ouvrages

qui traitent de l'histoire générale et particulière de la province ; nous y trouvons 91 articles.

Le troisième chapitre donne la nomenclature des ouvrages qui contiennent la description et l'indication des lieux et des objets remarquables ; il embrasse 132 articles.

Le quatrième chapitre est consacré aux anciennes Coutumes du Bourbonnais ; il nous offre 17 articles.

Le cinquième chapitre contient la liste des ouvrages sur les eaux thermales et minérales du département ; il renferme 58 articles.

Le sixième chapitre comprend la généalogie des familles les plus illustres, et la biographie ancienne et moderne du pays ; nous y trouvons 87 articles.

Enfin, le septième et dernier chapitre donne un aperçu des journaux politiques, scientifiques et littéraires publiés dans le Bourbonnais depuis les temps anciens jusqu'à nos jours ; il nous donne 18 articles.

M. Ripoud termine ce travail par un dernier renseignement :

Au commencement de l'année 1854, on comptait dans le département de l'Allier, 14 imprimeries tant typographiques que lithographiques : six à Moulins, trois à Montluçon, deux à Gannat, trois à Cusset et une à La Palisse.

A la même époque, on y publiait 11 journaux :

1^o. Au chef-lieu : le *Mémorial de l'Allier*, le *Messenger de l'Allier*, la *Saison des Eaux*, les *Annales de la Société d'agriculture*, le *Bulletin de la Société d'émulation*, les *Annales de la Société d'horticulture* ;

2^o. A Montluçon : l'*Impartial de l'Allier*, le *Courrier de l'Allier* ;

3^o. A Gannat : le *Glaneur* ;

4^o. A Cusset : *La Semaine*, *L'Hebdomadaire*.

Sur la deuxième question, les recherches de M. A. Ripoud

ne sont ni moins complètes ni moins scrupuleuses. Auteurs morts ou vivants, tous ceux qui ont pris naissance dans le Bourbonnais ou qui y ont publié leurs écrits, sont passés en revue. Et ici, comme dans l'ouvrage dont je viens de donner un aperçu, les indications bibliographiques les plus exactes y sont présentées avec une méthode rigoureuse et bien entendue.

A l'aide de ce second ouvrage de M. A. Ripoud, il sera facile de composer une histoire littéraire de la province du Bourbonnais. Il suffira, pour répondre au programme du Congrès archéologique, d'en présenter ici le sommaire.

Les productions plus ou moins volumineuses, publiées ou inédites, dont les titres sont inscrits sur les tablettes de M. Ripoud, forment un ensemble de plus de 630 articles, que l'on peut répartir de la manière suivante :

| | |
|---|-----|
| Théologie. | 58 |
| Jurisprudence. | 34 |
| Sciences et arts. | 222 |
| Belles-lettres. | 172 |
| Géographie, voyages, histoire générale et particulière des peuples. . . | 146 |

Ce qui est une preuve, ajoute M. A. Ripoud, que les grandes divisions des connaissances humaines ont toutes été embrassées et cultivées par nos compatriotes. Nous pouvons même ajouter qu'elles l'ont souvent été avec succès et avec supériorité, sinon dans leur universalité, au moins dans les parties les plus essentielles et les plus intéressantes. Il nous suffira de citer quelques noms :

1°. En théologie, Jean Benoit de Verneuil, commentateur de toute la bible; Louis Legrand, docteur en théologie de la Faculté de Paris; les célèbres prédicateurs, Jean de Liugendes et Henri Griffet.

2°. En jurisprudence : Claude Berruyer, Jean Duret,

Chabot, de l'Allier, et Alexandre Duranthon, de Cusset, l'un des professeurs les plus renommés de la Faculté de Paris.

3°. Dans les sciences et les arts : les philosophes Beau-regard et de Tracy ; le mathématicien et physicien Petit, de Montluçon ; les naturalistes Mizaud et François Péron ; les médecins Charles Delorme, Faye, Gardin, de Target, et Roux, de Moulins, décédé à Dijon en 1839.

4°. Dans les lettres, la grammaire, etc. : Claude Duret, auteur du *Trésor des langues de l'univers* ; le savant helléniste Gaulmin ; les poètes de Lingendes, Barjaud et Andraud ; les romanciers Coiffier de Verfeu, Griffet de La Beaume et M^{me}. Angélique Arnaud ; parmi les traducteurs en vers et en prose, Vigenère, Griffet de La Beaume, Coiffier de Verfeu et le comte de Champfeu.

5°. Enfin, dans la division des sciences historiques, nous inscrivons de nouveau les trois noms recommandables de Petit, Péron et Henri Griffet : le premier, géographe de Louis XIV et auteur de divers ouvrages de topographie et d'hydrographie ; le second, auteur d'*Un voyage aux terres australes*, et le dernier, pour ses immenses travaux sur l'histoire de France et son traité sur les différentes preuves qui servent à établir la vérité de l'histoire.

Nous ne saurions omettre Achille Allier, Bâtissier et Adolphe Michel, auteurs de l'*Ancien Bourbonnais* ; l'archéologue Ribaud de La Chapelle, qui a laissé des dissertations sur les origines de la nation française ; Beaucaire de Péguillon, évêque de Metz, historien latin des règnes de Louis XI, Charles VIII, Louis XII, François I^{er}, Henri II, François II et Charles IX ; Simon Coiffier de Moret, bien connu par son ouvrage sur le Bourbonnais, et le vicomte de Conny, auteur de plusieurs écrits politiques et d'une histoire de la révolution française.

Ainsi, comme nous le disions plus haut, aucune des

branches de l'arbre encyclopédique n'a été négligée par les écrivains du Bourbonnais : religion , jurisprudence , sciences et arts , belles-lettres et histoire , tout a été exploré , étudié avec un zèle qu'on ne saurait trop hautement reconnaître.

Remercions le patient , habile et intelligent bibliophile qui nous a mis en possession d'un inventaire aussi complet de toutes les richesses intellectuelles de notre pays , et qui par là facilitera les recherches de toute nature aux écrivains qui voudront se livrer à l'étude sérieuse de l'histoire de notre province. Depuis long-temps déjà , M. A. Ripoud ouvre avec une obligeance extrême son portefeuille à toutes les personnes d'étude qui ne vont jamais le consulter , sans s'applaudir des ressources qu'il met à leur disposition. Les ouvrages dont nous venons de présenter un sommaire au Congrès , assurent pour l'avenir des moyens de recherches toujours précieux , et qui n'avaient jusqu'ici manqué que trop souvent aux écrivains de notre province : la bibliothèque Bourbonnaise , fondée par la Société d'émulation , viendra les compléter et notre pays mieux connu , mieux apprécié , y gagnera sous tous les rapports et se maintiendra au rang honorable qui lui est déjà assigné parmi les provinces les plus dévouées au mouvement artistique et littéraire de notre époque.

M. Georges de Soultrait , qui s'occupe depuis long-temps à réunir une bibliothèque spéciale pour le Nivernais , et à dresser un catalogue raisonné de cette bibliothèque , trouve excellent le classement adopté par M. Ripoud , bibliophile zélé et instruit , qui possède lui-même une bibliothèque fort riche et fort bien choisie.

L'un des Secrétaires ,

Comte MAX DE L'ESTOILLE.

SÉANCE GÉNÉRALE ADMINISTRATIVE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE,

28 juin.

Présidence de M. DE CAUMONT, directeur-général de la Société.

Siègent au bureau : MM. l'abbé *Crosnier* ; de *Buyer* ; *Chasle* ; *Gaugain*, et le comte de *Soultrait* ; M. de *Bure* remplit les fonctions de secrétaire.

M. de Caumont annonce qu'il y a lieu de distribuer pour la circonscription dont le département de l'Allier fait partie, une somme de 4,000 fr. , soit pour des fouilles, soit pour des moulages, soit pour des réparations aux monuments historiques.

M. l'abbé Crosnier engage la Société française à exiger que les communes qui désirent obtenir des fonds de la Société, votent de leur côté des sommes pour les réparations qu'elles veulent faire.

M. de Bure fait une demande pour l'église de Bert, qui appartient aux Chevaliers hospitaliers ; cette église est dans un triste état, la façade menace ruine, il faudrait une somme de 5,000 fr. pour la réparer. Une souscription ouverte dans la commune a procuré 2,000 fr. Il espère que l'aide que lui donnera la Société facilitera le succès des demandes adressées au ministère ; il indique aussi des fouilles à faire à Beaupuy, près Varennes.

M. Georges de Soultrait informe la Société des dangers que courent les ruines du château d'Hérisson dont la possession est disputée en ce moment, et des difficultés que présente la conservation de ces ruines historiques.

M. de Montlaur entretient l'Assemblée des querelles soulevées et des procès existant entre M^{lle}. Séguin, propriétaire du

château et les habitants de la ville. Il pense que la Société pourrait servir d'intermédiaire entre l'administration municipale et le propriétaire.

M. l'abbé Crosnier parle de l'église de Neuville-lès-Décize en Nivernais, remarquable par son ornementation dans laquelle figurent, comme on l'a dit, des arcs en mitre.

M. de Soultrait demande quelques fonds pour cette église : les habitants ont fait de grands sacrifices pour reconstruire leur clocher et méritent qu'on vienne à leur aide.

M. l'abbé Boudant demande une subvention pour l'église des Bénédictines de Chantelle.

Le P. Desrosiers demande une somme quelconque pour appeler l'attention sur l'église de St.-Désiré dont M. de Soultrait a entretenu l'Assemblée dans une précédente séance ; elle offre, comme il l'a dit, une disposition très-remarquable.

M. de Soultrait demande quelques fonds pour l'église de Marzy (Nièvre), qui est du XII^e. siècle et dont le remarquable clocher menace ruine.

Il signale aussi et recommande à la Société l'église d'Huriel et le portail de Neuilly-en-Donjon, dont il a parlé et qui n'aurait besoin que d'une faible somme.

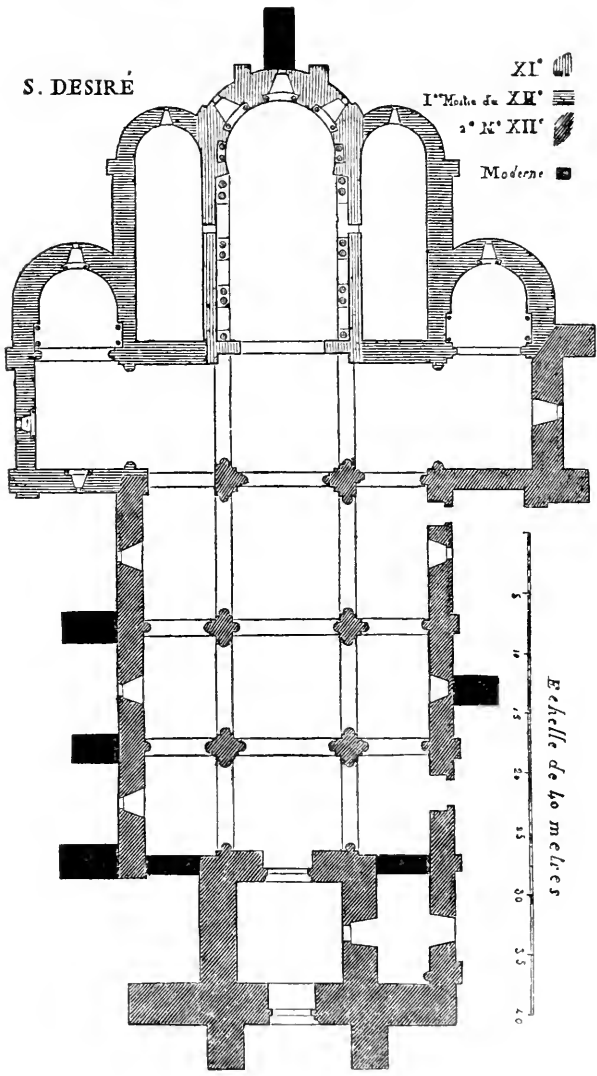
Le P. Desrosiers et M. Esmonnot appellent l'attention sur l'église de Buxières-la-Grue.

M. Dadole réclame en faveur de l'église d'Autry-Issard.

M. de Caumont demande ensuite s'il y a lieu d'accorder quelques fonds pour la conservation des châteaux qui ont été signalés à la Société comme remarquables dans les séances du Congrès.

M. de Soultrait répond que le château d'Huriel est en très-bon état et appartient à une personne qui en connaît la valeur. Le château de Montgilbert et les autres monuments de ce genre qui présentent de l'intérêt, appartiennent à des personnes qui peuvent faire les réparations nécessaires. Toute-

S. DESIRÉ



PLAN DE L'ÉGLISE DE SAINT-DÉSIRÉ.

fois, il faudra vivement recommander la conservation de Montgilbert, qui sert de carrière à tout le pays.

M. de Caumont propose de voter quelques fonds pour des fouilles à faire dans le département.

MM. de Labrousse et de Bure parlent des fouilles de Varennes et d'Averne.

M. Bulliot demande une allocation pour continuer ses travaux sur la castramétation. M. de Caumont désire que l'on s'attache à lever des plans plutôt qu'à chercher des objets pour les musées.

M. Bulliot répond que ses plans sont levés et qu'il va continuer la carte qu'il a commencée.

M. de Caumont propose d'allouer quelques fonds pour des moulages; il demande s'il y a dans le pays un mouleur suffisamment habile pour s'en charger, et il indique plusieurs morceaux qui devront être reproduits.

M. Dadole répond qu'il connaît un mouleur assez habile; qu'on pourrait faire fabriquer des moules à bon creux, qui sont plus chers que les autres, mais, en en tirant plusieurs exemplaires, on couvrirait facilement les frais.

Le P. Desrosiers et M. de Soultrait proposent de mouler les chapiteaux du portail de l'église de Fleuriel, l'une des plus belles du centre de la France.

M. de Caumont demande que l'on moule la colonne romaine de Nérès déposée au musée de Moulins, un bas-relief byzantin provenant d'un tombeau, et aujourd'hui plaqué sur le mur à l'intérieur de l'église de Souvigny, ceux de St.-Menoux et quelques autres.

Après ces propositions, la séance est suspendue; elle est reprise à 9 heures 1/2. On passe en revue les demandes diverses qui ont été exprimées.

M. de Caumont fait observer que la somme de 4,000 fr., dont le Conseil d'administration de la Société française a ré-

solu de disposer pour la diviser à Moulins, sera insuffisante ; il propose de porter le chiffre à 1,200 fr.

La demande en faveur de l'église de Bert est appuyée par M. de Bure qui fait observer de nouveau que les habitants de cette paroisse se sont déjà imposé une souscription de 2,000 fr., pour la reconstruction de la façade qui menace de tomber, par suite de l'écrasement de la voûte de la première travée, sur laquelle on avait eu l'imprudence de reconstruire un clocher.

Une somme de 100 fr. est votée.

Sur la demande de M. de Soultrait, une somme de 100 fr. est accordée à l'église de Neuville-lès-Décize.

Un secours de 100 fr. est également accordé à l'église des Bénédictines de Chantelle. M. l'abbé Boudant est chargé de surveiller cette dépense.

Le P. Desrosiers demande un vote d'une somme quelconque pour attirer l'attention sur l'église de St.-Desiré. M. de Soultrait pense que cette église est tellement malade qu'on ne saurait à quelle partie employer une somme aussi faible que celles dont dispose la Société française. M. Esmonnot ira l'examiner avec soin et M. de Soultrait portera à Dijon les renseignements qu'il aura recueillis ; il se réserve alors de demander des fonds pour cette église qu'il considère comme l'une des plus intéressantes du pays. Le vote sur l'église de St.-Desiré est, en conséquence, ajourné jusqu'à la réunion administrative qui se tiendra au mois d'août à Dijon.

M. de Soultrait demande une allocation de 100 fr., pour les réparations à faire au clocher de l'église de Marzy (Nièvre), auxquelles les habitants consacrent, chaque année, des fonds assez considérables.

Cette somme est votée.

MM. de Soultrait et de Bure demandent une somme de 80 fr. pour la réparation du portail de l'église de Neuilly-en-

Donjon. Cette faible somme suffira pour empêcher la dégradation complète de ce curieux portail, le plus intéressant du Bourbonnais. Adopté.

M. l'abbé Vander, membre depuis long-temps de la Société française et curé d'Huriel, a prié le P. Desrosiers de demander le vote d'une somme de 100 fr. comme marque de sympathie : son église ne menaçant pas ruine, mais exigeant quelques réparations. Cette demande, vivement appuyée par M. de Soultrait, est accordée.

Le clocher de l'église de Buxières-la-Grue écrase la nef, le sommet de la flèche fort élevée demande d'urgentes réparations. On accordera 100 fr., si la commune se décide à voter quelques fonds.

M. Dadole demande qu'une somme de 100 fr. soit employée à la réparation du clocher de l'église d'Autry-Issard.

M. de Bure est chargé de prendre 100 billets de 1 fr. pour la loterie destinée à accroître les ressources de l'église du Sacré-Cœur de Jésus, à Moulins.

Une somme de 50 fr. sera consacrée aux fouilles à faire au lieu dit Beaupuy, près de Varennes-sur-Allier. M. Alary dirigera ces fouilles.

Une somme de 100 fr. sera remise à M. Bulliot pour la continuation de la levée des plans des fouilles, près d'Autun.

Une autre somme de 100 francs est accordée à M. de Fontenay pour l'exploration d'une *villa* gallo-romaine près d'Autun.

Enfin une somme de 200 fr. est votée pour des moulages en Bourbonnais.

La Commission des moulages est composée de MM. Tudot, Esmonnot et Dadole. Celle des réparations à faire aux églises se composera de MM. Esmonnot, le P. Louis Desrosiers, Dadole et Desrosiers père.

Les secrétaires-généraux du Congrès font de droit partie de ces Commissions.

Recapitulation des sommes votées à Moulins par la Société française pour la conservation des monuments.

| | |
|--|-----------|
| Façade de l'église de Bert. | 100 fr. |
| Église de Neuville-lès-Décize. | 100 » |
| Église des Bénédictins de Chantelle. | 100 » |
| Chapelle de l'Hôpital-Général de Moulins. | 60 » |
| Clocher de l'église de Marzy. | 100 » |
| Portail de Neuilly-en-Donjon. | 80 » |
| Église d'Huriel. | 100 » |
| Flèche d'Autry-Issard. | 100 » |
| Église du Sacré-Cœur de Jésus, à Moulins. | 100 » |
| Fouilles de Beaupuy, près Varennes. | 50 » |
| Fouilles près d'Autun. | 200 » |
| Moulages. | 200 » |
| M. de Caumont a accordé depuis à Nérès, pour des fouilles, une somme de 100 fr. | 100 » |
| L'assemblée vote ensuite les allocations suivantes sur les conclusions de MM. de Caumont et Gaugain : | |
| Pour les fouilles de Faye-l'Abbesse (Deux-Sèvres) | 150 » |
| A l'église de Canabez (Aude). | 100 » |
| A l'église de St.-Germer (Oise). | 200 » |
| Pour divers travaux dans la division du Mans. | 300 » |
| Cette somme ne pourra être dépensée qu'après délibération des membres de la division sur l'emploi qu'elle devra recevoir. Une convocation des Membres sera faite dans ce but par les soins de l'Inspecteur de la division. | |
| TOTAL. | 2,140 fr. |

La séance est levée à 10 heures et quart.

L'un des Secrétaires,

A. DE BURE.

EXCURSION

A BOURBON, SAINT-MENOUX ET SOUVIGNY,

Le 29 juin 1854.

Le 29 juin, de très-grand matin, un grand nombre de membres du Congrès (environ soixante) se casaient dans les voitures qu'on avait pu se procurer pour l'excursion projetée ; il fut décidé qu'on se rendrait immédiatement à Bourbon et qu'on réserverait pour le retour la visite des églises de St.-Menoux et de Souvigny.

Il y avait une heure environ que nous avions quitté Moulins, quand nous aperçûmes sur la hauteur, à gauche de la route, une petite église romane qui nous sembla offrir quelque intérêt, et, quoiqu'elle n'eût pas l'honneur de figurer sur notre programme, nous ne balançâmes pas à descendre de voiture et à gravir la côte que couronnait la modeste église.

Notre attente ne fut pas trompée, nous reconnûmes dans cet édifice un spécimen des églises rurales du Bourbonnais, car on nous fit remarquer qu'une grande partie de ces églises présentaient les mêmes dispositions avec quelques modifications plus ou moins importantes.

Le portail, composé de six colonnes, trois de chaque côté en retrait pour soutenir la voûture, est encadré, comme on en voit dans un grand nombre d'églises du Nivernais, dans un carré en saillie, dont la partie supérieure est garnie de modillons ornés de têtes humaines ou de bêtes, et soutenant un larmier en amortissement.

Une seule nef, formée de quatre travées, séparées par des colonnes engagées, conduit à la région du sanctuaire. On remarque dans les murs latéraux, à chaque travée, une grande arcade en plein-cintre ; il est important de noter cette dispo-

sition assez rare dans le centre de la France, inconnue dans le Nivernais, et qui rappelle certaines églises de l'ouest et surtout du sud-ouest.

Les arcs-doubleaux qui reposent sur les colonnes engagées, prennent la forme ogivale, tandis que la voûte est en berceau circulaire ou à peu près. Les chapiteaux sont garnis d'ornements végétaux peu fonillés; il est facile de reconnaître ici le XII^e. siècle *des campagnes*.

Arrivé au chœur, c'est une tout autre disposition, le style est beaucoup plus sévère, tout est au plein-cintre, rien n'annonce la tendance ogivale. Deux travées, plus resserrées que celles de la nef, précèdent la demi-calotte de l'abside, et deux petites nefs latérales conduisaient à deux absidioles qu'on a fait disparaître. C'est au-dessus de ces deux travées, que s'élève une lourde tour carrée, sans aucun ornement et caractérisée seulement par les claveaux uniformes de sa double baie. Toute cette région accuse le XI^e. siècle.

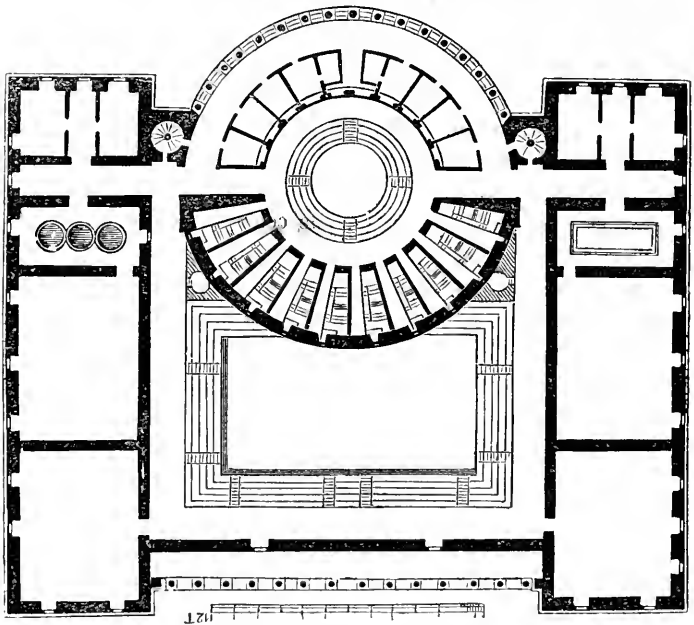
Le Congrès émit le vœu que la fabrique fît disparaître le mauvais rétable qui obstrue l'abside centrale, afin de rendre à l'église et ses dimensions et son caractère.

Nous remontâmes dans nos voitures, sans regretter les quelques instants employés dans la visite de l'église de Coulandon. Bientôt nous saluâmes, en passant, l'antique prieuré de Souvigny, puis St.-Menoux, et, enfin, nous aperçûmes la fameuse *Quiquengrogne* environnée de ses sœurs *décoiffées* et même un peu échevelées.

BOURBON.

Nous descendîmes à l'établissement des eaux, et nous remarquâmes, avec étonnement, des guirlandes de fleurs et de verdure, des arcs de triomphe, modestes, il est vrai, abritant certaines maisons d'une ombre embaumée... C'était la fête des baigneurs; saint Pierre, par la profession qu'il exer-

çait, était obligé souvent d'être dans l'eau, et les malades de Bourbon l'ont adopté pour leur patron; mais on ne se contente pas de ces fleurs et de cette verdure, l'office du saint se célèbre avec solennité, et, sur le sommet du plateau, la cloche faisait entendre ses joyeux carillons. Aujourd'hui l'établissement repose sur des constructions romaines dont les fondements ont été mis à nu dans plusieurs circonstances et tout récemment encore en construisant la maison habitée par le médecin des eaux. M. de Caumont avait apporté un plan dressé d'après les diverses données acquises précédemment et que lui avaient confié MM. Desrosiers et Tudot.



E. Sagot del.

Voici ce plan qui montre la disposition supposée de l'éta-

blissement romain : s'il est un peu conjectural dans quelques parties, il doit sous beaucoup d'autres s'écarter très-peu de ce qui existait.

Après avoir examiné rapidement les bassins des eaux, nous nous rendîmes au puits de Jonas, qui, placé à peu de distance des thermes, donne de l'eau froide; chacun de nous voulut en boire, mais inutile de dire qu'aucun n'y prit goût. Puis nous nous dirigeâmes vers l'église, gravissant la côte avec les boiteux, les manchots et les autres malades courbés par les douleurs, qui se rendaient à l'office divin. Nous n'avions pas l'intention de faire en ce moment la visite de l'église, dans la crainte, ou de retarder l'office, ou de distraire les fidèles; mais le vénérable curé, qui voulut bien nous faire lui-même les honneurs de son église, nous assura que nous rendrions service aux pauvres infirmes, qui avaient peine à monter cette côte rapide, si notre présence pouvait occasionner quelque retard.

Il est facile d'assigner l'âge précis de cette église; on peut, sans crainte de se tromper, la considérer comme une œuvre de la première moitié du XII^e. siècle. Le portail est formé de huit colonnes, quatre en retrait de chaque côté, qui soutiennent les tores multipliés et les autres moulures composant la voussure. Deux grosses colonnes trapues, engagées dans la muraille, semblent faire contrefort tout en soutenant l'archivolte supérieure. On retrouve encore ici, comme à Coulandon, l'encadrement carré au milieu duquel se découpe le portail. Les ornements indiquent presque le même ciseau, et le couronnement en larmier présente les mêmes dispositions.

Un cordon composé de billettes règne à l'extérieur, à la hauteur de la naissance de l'arc des fenêtres auxquelles il sert d'archivolte, en circulant autour. Plusieurs de ces baies sont d'une facture toute particulière, ce sont des tores sans bases qui partent de l'appui de la fenêtre et la circonscrivent :

seulement on remarque une corniche qui la coupe à la naissance de l'arc. Nous avons rencontré une disposition analogue dans l'église de St.-Lazare d'Avallon.

Tous les piliers, jusqu'au transept, sont flanqués de colonnes engagées cantonnées en croix; ceux de l'intertransept sont de plus forte dimension. Les chapiteaux sont, en grande partie, garnis d'ornements tirés du règne végétal; quelques-uns sont historiés ou symboliques. Il est à remarquer que, dans toute cette région, les formes humaines sont grossières, plus grossières qu'ailleurs. Vers l'orgue, se voit le chapiteau des musiciens dont on a parlé. Aux quatre piliers de l'intertransept on voit se dérouler les scènes du Jugement dernier. Ce sont d'abord deux anges qui sonnent de la trompette pour faire sortir les morts de leurs tombeaux; deux autres anges tiennent des phylactères, indiquant les bonnes et les mauvaises actions; deux autres anges soutiennent dans un nimbe l'Agneau qui doit faire le bonheur des saints, tandis que d'un autre côté on aperçoit un individu monté sur un taureau, un autre sur un bouc, et un troisième au milieu avec des cornes sur la tête: ce sont des adorateurs de *la bête* qui se sont identifiés avec elle et qui doivent partager son sort.

Puisque nous en sommes à la partie iconographique, disons quelques mots des peintures dont on vient d'orner la région absidale. Elles sont dues au pinceau de M. Anatole Dauvergne, membre de la Société française; nous les avons vues avec beaucoup d'intérêt. Si nous en indiquions en passant les seules critiques qui aient été faites, nous dirions que ces peintures ont paru généralement un peu trop vives. L'Agneau nimbé, projetant au loin ses rayons, n'est pas de l'époque, on eût dû se contenter de lui donner le nimbe crucifère; c'est aussi à tort qu'on représente saint Joseph avec les pieds nus, puisque ce signe distinctif n'appartient qu'aux personnes divines, aux anges et aux apôtres. Enfin

L'inscription *S. Josephus* est incorrecte ; le moyen-âge ne latinisait pas ce nom ; on écrivait simplement *S. Joseph*.

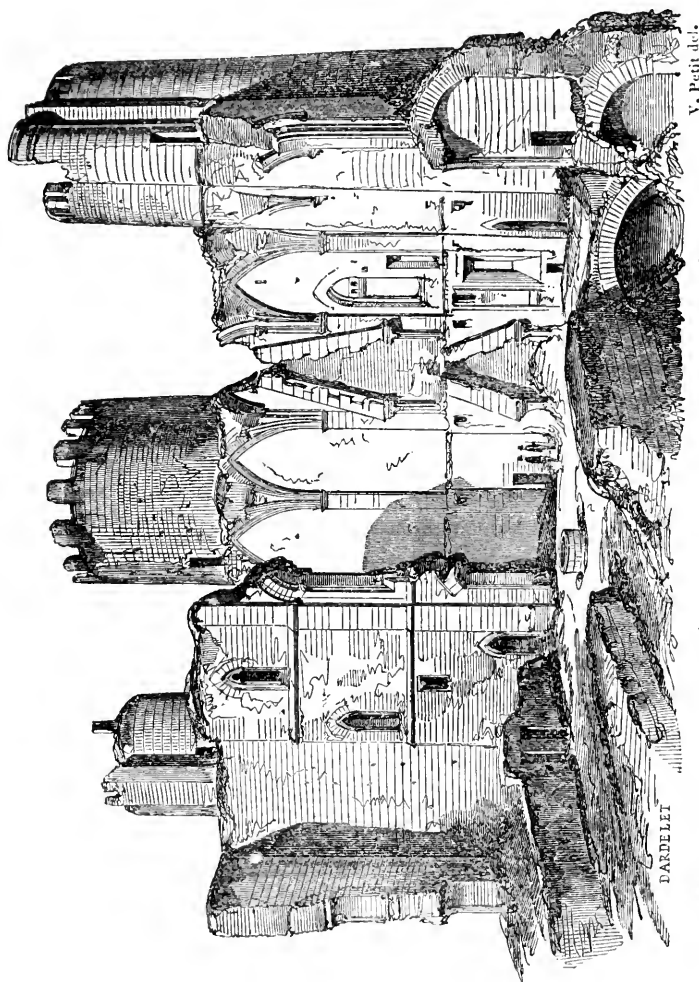
A part ces défauts légers , auxquels il est facile de remédier , on peut dire que l'effet général de ces peintures est très-satisfaisant , et la Société française s'est pluë à féliciter M. Dauvergne que ses travaux à l'église Notre-Dame-du-Port de Clermont avaient empêché d'assister au Congrès.

Après avoir admiré la magnifique Vierge du XIV^e. siècle , qui orne l'abside centrale , il ne nous restait plus , avant de quitter cette église , qu'à imposer silence à la curiosité de l'archéologue , pour laisser agir seule la foi du chrétien. Nous savions que Bourbon possédait une portion considérable de la Croix du Sauveur ; nous priâmes donc le vénérable pasteur du lieu , qui avait écouté avec intérêt les observations que nous avions faites , de nous procurer le bonheur de contempler ce bois précieux. Aussitôt que le reliquaire fut découvert , tous fléchirent le genoux et baisèrent avec amour ce fragment de l'arbre sacré sur lequel avait été immolée la grande Victime du genre humain. Dans tous les temps , la véritable science s'est fait gloire de se laisser guider par la foi , et de professer hautement son respect pour la religion.

Le plan de cette église est une croix latine peu prononcée avec trois nefs et un déambulatoire. Trois chapelles absidales rayonnent autour du sanctuaire. Les arcs-doubleaux de la nef ainsi que la voûte en berceau ont la forme ogivale. A partir de l'intertransept , c'est à plein-cointre.

Après notre déjeuner , nous allâmes visiter le château , ou les ruines du château. Là s'établit une discussion sur l'âge à assigner à ces constructions. Le rapporteur de l'excursion reconnaissait les caractères du XIII^e. siècle , tandis que M. Georges de Soultrait prétendait découvrir le faire du XIV^e. L'un et l'autre étaient dans le vrai , mais ils soutenaient leur sentiment d'une manière trop ab-

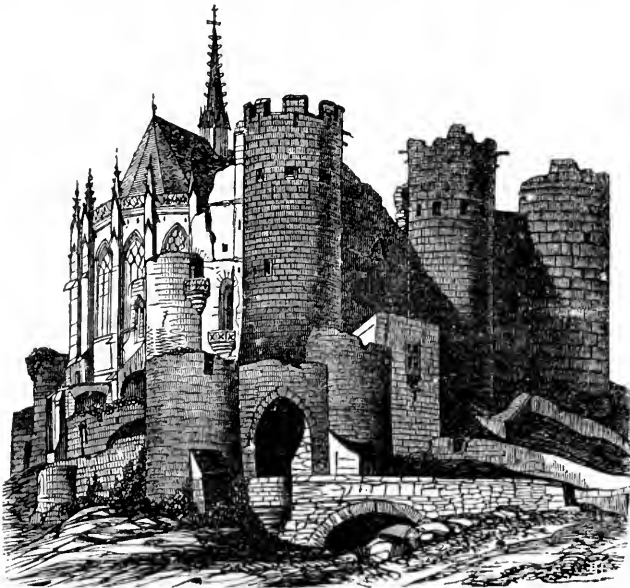
solue. Les étages inférieurs des tours, les parties des mu-



RUINES DU CHATEAU DE BOURBON-L'ARCHAMBAULT, PRISES DE L'INTÉRIEUR DE L'ENCEINTE.

railles qui avoisinent ces étages sont évidemment du XIII^e.

siècle , les chapiteaux à crosses végétales parfaitement fouillés qui soutiennent , dans les tours , la retombée des nervures , ne laissent aucun doute à cet égard. Quant aux étages supérieurs de ces tours , ainsi que la partie haute des murailles , il est impossible de ne pas y reconnaître des substructions de la fin du XIV^e. siècle ou du commencement du XV^e. On remarque , dans les pans de mur que nous attribuons au XIII^e. siècle , des arrachements faits pour y insérer des pilastres engagés , comme aussi , à une certaine hauteur , nous avons observé un changement d'appareil. M. de Caumont qui nous montrait sur place le dessin du château (dessiné par M. Victor Petit) que nous venons de présenter et qui a été publié dans son *Abécédaire d'archéologie* , nous en a montré



Dardel sculpt.

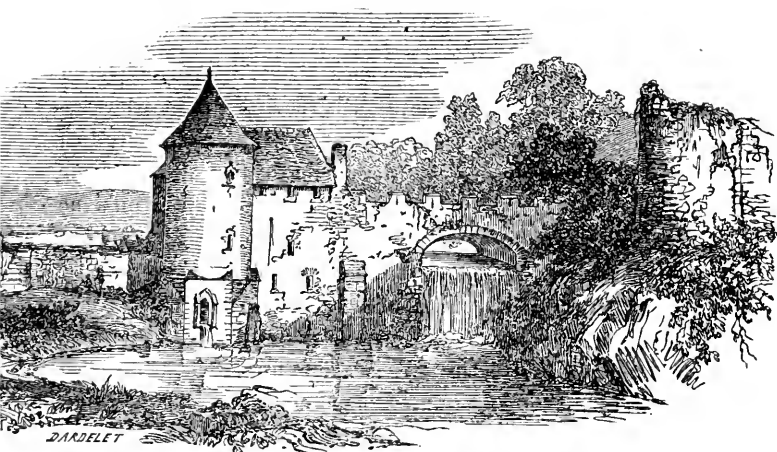
F. Sagot del.

un autre plus ancien offrant une vue générale extérieure , y

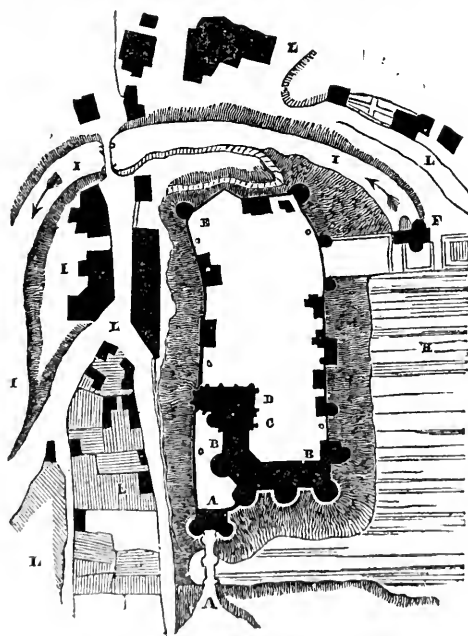
compris la chapelle dont il reste à peine aujourd'hui quelques fondations.

La Quiquengrogne méritait bien une visite toute spéciale. Disons d'abord que cette tour est de beaucoup postérieure aux autres, tout ici accuse le XV^e. siècle et même un peu avancé, quoique certains historiens du Bourbonnais lui donnent une antiquité plus reculée. Le duc qui la fit construire excita une grande rumeur dans le pays, et les bourgeois de Bourbon contribuèrent à soulever le peuple en prétendant que le seigneur pourrait à son gré, du haut de cette tour, battre la ville. Le duc, sans trop se préoccuper des *groignements* des bourgeois et du peuple, manifesta du haut des remparts et sa colère et sa détermination bien arrêtée. *Qui qu'en groigne, s'écria-t-il, elle se bâtera.* Elle s'est bâtie, en effet, et a pris le nom de Quiquengrogne.

Nous avons d'autres stations à faire avant de rentrer à Moulins; nous nous hâtâmes de descendre les roches escarpées au bas desquelles s'étend le petit lac dont les eaux venaient remplir autrefois les fossés du château, après avoir mis en mouvement le moulin banal. Un autre moulin a remplacé le premier, mais les constructions qui le contiennent peuvent le disputer en ancienneté à la masse imposante qui s'élève sur le plateau. M. de Caumont, qui insistait sur l'importance des constructions civiles et surtout de celles qui appartenaient à des établissements industriels, fit appel aux crayons des dessinateurs, et nous pouvons, grâce à cet appel qui fut entendu de M. Tudot, présenter une vue générale du moulin prise au-dessous de la chaussée du lac. La porte de ce moulin, dont la chaussée pouvait servir d'entrée au château pour les gens de pied, était munie d'une herse. Nous considérâmes avec intérêt ces curieuses constructions; M. de Caumont nous en présenta le plan général, et bientôt après nos voitures reprenaient la route de St.-Menoux.



VUE DU MOULIN DU CHATEAU ET DU GRAND DÉVERSOIR DE L'ÉTANG.



- AA l'entrée principale du château.
- B les tours figurées p. 228 et 229.
- D la chapelle.
- H l'étang.
- F le moulin.
- I le fossé.

PLAN GÉNÉRAL DU CHATEAU.

SAINT-MENOUX.

Ce lieu se nommait anciennement Mailly. Saint Menulphe ou Menoux, breton d'origine, s'était rendu à Rouen pour satisfaire sa dévotion; revenant dans sa patrie, il fut arrêté à Mailly par la maladie qui devait l'introduire dans une vie meilleure. Il annonça à ses compagnons de voyage qu'il ne pouvait aller plus loin, parce que sa fin approchait. En effet, il mourut au bout de quelques jours, et Mailly fut dépositaire de ses restes précieux. Les miracles qui s'opérèrent sur son tombeau déterminèrent à élever au-dessus une église. Plus tard, en l'an 1000, on releva avec solennité les ossements du bienheureux Menulphe, et on présume que ce fut à cette époque que le bourg de Mailly prit le nom de St.-Menoux.

Les sires de Bourbon et d'autres seigneurs voisins ne tardèrent pas à fonder en ce lieu un couvent de religieuses de l'ordre de saint Benoît, monastère qui devint célèbre et dont les dépendances s'étendaient jusque dans le Nivernais.

Il ne reste plus des anciens bâtiments que l'église à laquelle plusieurs siècles ont imprimé leur cachet particulier.

Construite sur un plan large et avec de vastes proportions, l'église actuelle remplaça, dans le cours du XII^e. siècle, une autre église dont il reste encore trois travées que nous allons étudier. Le portail ou plutôt la baie qui donne entrée, est excessivement simple: ce sont deux arcs superposés sans retrait, n'ayant pour tout ornement que leurs claveaux uniformes; on remarque cette disposition dans des églises du XI^e. siècle, entr'autres à la Charité-sur-Loire, dans les substructions attribuées à cette époque. Les colonnes trapues qui soutiennent les arcades des travées, et qui séparent les trois nefs dans cette région, sont couronnées de chapiteaux ornés de têtes et d'animaux grossièrement sculptés, et de larges feuilles. Trois de ces chapiteaux présentent un ornement que

nous avons rencontré dans le midi de la France (dans l'église de la Cité , à Carcassonne , si notre mémoire est fidèle) : ce sont des guttes suspendues à l'astragale et formant une espèce de frange autour du fût : au-dessus des arcs latéraux règne un cordon soutenu par de petites têtes d'animaux. M. de Surigny , de Mâcon , pense que primitivement il n'y avait pas de voûte dans cette partie de l'église , et que les tirans étaient appuyés sur ce cordon. Les auteurs de l'*Ancien Bourbonnais* attribuent cette construction au X^e. siècle , rien ne semble contredire cette opinion.

Entre cette partie et le transept , on remarque trois travées formant la nef , qui appartient à la fin du XV^e. siècle , ainsi que la voûte de l'intertransept. Pourquoi cette construction , qui concorde si peu avec le reste ? Nous avons pensé que , lorsque le XII^e. siècle se mit à l'œuvre , l'église du X^e. ou XI^e. siècle s'étendait jusqu'au transept et que ce fut de là que commencèrent les travaux : une partie de la vieille construction se sera sans doute affaissée plus tard , et au XV^e. siècle on aura entrepris de la relever dans le style alors en usage.

Au transept donc commencent les constructions du XII^e. siècle , offrant toute la luxuriante ornementation de l'école de Cluny ; les nefs latérales continuent et forment déambuloire autour du rond-point du sanctuaire. Rien n'est gracieux comme cette région ; sept arcades retombant sur des colonnes monocylindriques , à riches chapiteaux , environnent l'autel ; cinq de ces arcades à cintres surhaussés d'une manière démesurée , atteignent le sommet des arcs ogivaux que l'on remarque dans les deux arcades qui les précèdent ; et cependant , malgré leur excessive hauteur , il y a de l'harmonie dans leur disposition. De l'autre côté du déambuloire , rayonnent trois absidioles en hémicycle , sauf l'absidiole centrale coupée à angle droit. A partir du transept , on voit régner un énorme boudin , au-dessus des arcades ; il est sur-

monté d'une grecque, ornée d'un galon perlé; enfin cette riche architrave est couronnée par une suite d'oves, renfermées dans un ruban qui se croise pour les circonscrire.

Avant d'étudier la partie iconographique, achevons ce qui regarde le plan général. A l'intertransept, les piliers cruciformes sont flanqués de colonnes engagées, cantonnées en croix. Il faut remarquer que cette église, au lieu de produire par le transept la croix en plan, la décrit seulement en élévation; la croix est dessinée par la disposition seule de la voûte.

A l'extérieur, on remarque, à l'extrémité des croisillons, des restes d'anciennes constructions qui ont fait croire à quelques personnes que les croisillons devaient se prolonger; d'autres ont pensé que cette église avait peut-être, comme celle de Souvigny, deux autres nefs latérales; mais les trois fenêtres qu'on remarque dans les murs du transept ne permettent pas d'adopter ces sentiments. Il est plus probable qu'il y avait primitivement deux narthex ouverts, comme ceux qu'on rencontre aux portes latérales de St-Étienne de Bourges.

Les chapiteaux du sanctuaire et du chœur n'ont pour tout ornement que de belles feuilles largement découpées; les chapiteaux qui intéressent l'iconographie, se trouvent dans le bas-côté septentrional de la région du chœur.

Souvent, dans les églises de la dépendance de Cluny, on trouve des colombes ou des aigles buvant dans un calice; ce sujet symbolique se voit non-seulement en France, mais encore en Italie, dans la Lombardie. On a souvent rendu compte de ce symbole: la colombe indique l'innocence nécessaire pour approcher des saints mystères; l'aigle rappelle la généreuse ardeur que puisent à cette source sacrée ceux qui s'en approchent avec de saintes dispositions. Quelquefois, c'est une colombe, se terminant en queue de serpent, et un

œil est ouvert à l'extrémité de cette queue ; cest ici l'emblème des vertus recommandées par le Sauveur à ses disciples : la prudence du serpent, la simplicité de la colombe, et la vigilance chrétienne.

Nullé part ailleurs qu'à St.-Menoux et à Souvigny, nous n'avons remarqué le griffon. Il semble qu'on peut expliquer ici sa présence : le griffon est l'emblème du mystère, le symbole de la foi ; il indiquerait donc ici la vertu qui doit dominer toutes les autres dans la réception du pain eucharistique, *la foi*, c'est le *mysterium fidei* traduit sur la pierre. Sur un chapiteau voisin, c'est encore le griffon, mais attaqué par un homme qui veut l'abattre d'un coup de massue : un autre individu l'arrête par le bras, au moment où il va porter le coup. Si le griffon est le symbole du mystère, ne faudrait-il pas reconnaître, dans cet homme qui veut l'attaquer, l'insensé qui voudrait anéantir les mystères, et ravaler la raison divine au niveau de la raison humaine ? un autre, plus sage, l'arrête dans son orgueil insensé.

La région absidale présente à l'extérieur un gracieux aspect ; au-dessus des absidioles, on voit s'élever l'hémicycle du sanctuaire, qui est dominé à son tour par le clocher carré du XIII^e. siècle placé sur l'intertransept.

SOUVIGNY.

L'église de Souvigny fait l'orgueil du Bourbonnais, c'est sans contredit le monument le plus curieux de cette province ; on pourrait dans cet édifice faire un cours complet sur les styles usités au moyen-âge ; car, depuis le XI^e. siècle, il y a bien eu des reprises.

L'église de Souvigny est bâtie sur le plan d'une croix latine ; cinq nefs divisées en six travées conduisent au transept ; au-delà de l'intertransept, une travée précède un autre transept

de moindre dimension, qui existait autrefois, et dont il reste le croisillon septentrional. Neuf arcades environnent le sanctuaire, et sont séparées par un déambulatoire, des absidioles qui rayonnent autour. Ces absidioles étaient autrefois au nombre de cinq, mais il n'en reste plus que trois, deux ayant été en partie détruites ou défigurées dans les restaurations du XV^e. siècle. A partir du grand transept, au lieu de cinq nefs, il n'y en a plus que trois; et dans la partie orientale des deux croisillons, se développent deux très-grandes chapelles.

Nous avons dit plus haut que cette église dessinait la croix latine en plan; ceci est exact dans l'état actuel de l'édifice, mais primitivement elle représentait la croix grecque ancienne, c'est-à-dire la croix à double traverse, au moyen de ses deux transepts.

Maintenant que nous avons étudié le plan de ce monument, considérons les détails et rendons-nous compte de l'âge de ses différents membres :

Avant d'entrer dans l'église, on s'arrête devant un débris d'un ancien édifice dont il est difficile de découvrir l'origine : une suite d'arcatures au plein-cintre, retombant sur des colonnes à chapiteaux grossiers.

Le portail, ouvrage du XV^e. siècle, est appliqué contre les anciennes constructions; on voit s'élever au-dessus les deux tours qu'on peut attribuer au XII^e. siècle, tout en reconnaissant que celle du nord a été reprise au commencement du XIII^e. , dans l'étage supérieur.

En entrant dans l'église, on est frappé par la diversité des styles, qui se marient ensemble, quelquefois d'une manière assez brusque.

La grande nef et les deux nefs collatérales voisines présentent partout le plein-cintre; quant aux deux autres nefs, les dimensions changent, elles sont plus larges, et en outre

on remarque des reprises et des arrachements opérés dans les goutereaux des secondes nefs, des restes de fenêtres, qui indiquent que ces deux dernières sont postérieures. A ce sujet, une discussion s'éleva entre M. le comte Georges de Soultrait et le Rapporteur. Notre honorable collègue prétendait que les trois nefs centrales étaient du XI^e. siècle, s'appuyant sur le peu de profondeur des ornements qui ornent les chapiteaux et sur la forme à peine esquissée de ces ornements; ce sentiment est d'ailleurs soutenu par M. Mérimée (1), et il attribuait au XII^e. siècle, déjà avancé, la dernière nef septentrionale et les deux premières travées de la nef méridionale, car les quatre autres travées de cette nef ont été reprises au XV^e. siècle. M. Crosnier, tout en admettant que ces deux nefs additionnelles étaient postérieures aux trois autres, refusait cependant de reconnaître un siècle environ de distance entre les deux constructions; selon lui ces dernières nefs auraient suivi de très-près les premières; il attribue donc les premières au commencement du XII^e. et les secondes au milieu du même siècle. Les chapiteaux qui ont déterminé le jugement de M. de Soultrait ne lui paraissent pas présenter un caractère assez précis; il pense que ces chapiteaux ont pu être livrés à des ouvriers moins habiles; il en aperçoit dont les ornements sont plus accentués et ressemblent peu à ceux qui les avoisinent. Enfin, M. Crosnier a cru remarquer que, dans le Bourbonnais, la sculpture était moins avancée que dans la Bourgogne. Cependant, il n'a pas prétendu que ce sentiment dût prévaloir sur celui de M. de Soultrait; mais il tenait à faire connaître au Congrès ses appréciations. Les voûtes des bas-côtés, sauf l'exception indiquée plus haut, remontent à l'époque de la construction des piliers qui les soutiennent; quant à la grande nef, il est

(1) Notes d'un voyage en Auvergne.

facile de reconnaître que le XV^e. siècle, déjà avancé, a commencé ses constructions au-dessus des arcades latérales; la voûte est donc de cette dernière époque, qu'on reconnaît facilement à ses lierres festonnés; au reste, toutes les autres voûtes ont été faites dans le même temps à peu près, si on en excepte celle de la chapelle neuve qui est un peu plus récente.

Continuons nos études de la nef. Les chapiteaux sont ornés de feuilles variées de rinceaux, d'animaux réels ou hybrides. Un seul, à l'intertransept, ornant un pilier du midi, est historié, mais grossièrement sculpté et ayant peu de saillie: le Christ, au nimbe crucifère, ayant de chaque côté de la tête Λ et Ω , bénit ses Apôtres de la main droite, tandis que de la gauche il tient une croix triomphale; les Apôtres placés à droite sont tournés vers lui, et semblent écouter les paroles du divin maître, qui leur donne la mission qu'ils ont à remplir et leur accorde ses pouvoirs; à gauche ils partent pour obéir aux ordres du Sauveur. Sur un autre chapiteau, on remarque des monnoyeurs dans leurs différentes fonctions; on sait que le prieuré de Souvigny avait le droit de battre monnaie, c'est sans doute ce droit que les moines constructeurs ont tenu à constater ici.

Toute la région du chœur appartient aux constructions du XV^e. siècle, qui viennent se souder avec les absidioles du XII^e.

La grande chapelle ouverte dans le croisillon septentrional est tout entière du commencement du XVI^e. siècle, tandis que la chapelle placée en face, dans le croisillon méridional, présente dans la partie inférieure, tous les caractères de l'époque romane. On y rencontre comme à Notre-Dame-du-Port, à Clermont, à St.-Étienne de Nevers, et à Neuville-lès-Décize des arcatures en mitre alternées avec les arcs au plein-cintre, mais on remarque une disposition qu'on ne

retrouve pas dans les églises que nous venons de citer. On trouve dans une travée une suite d'arcatures en mitre. Dans la région septentrionale du déambulatoire et des absidioles, se voient encore quelques chapiteaux symboliques, dont plusieurs ne sont pas faciles à expliquer. Nous avons déjà parlé des griffons buvant dans un calice qu'on y remarque : sur un autre chapiteau, un monstre dévore un homme ; il le tient dans sa gueule par les pieds, mais deux autres hommes de chaque côté le défendent ; l'un donne un coup de lance au monstre, et l'autre le frappe d'un coup de hache. Il faut peut-être voir ici la véritable charité, qui ne se contente pas de donner à son frère des secours purement matériels, mais qui sait encore le défendre au besoin contre le génie du mal. On retrouve encore ici la danse sur un chapiteau voisin ; parmi les instruments que tiennent les musiciens, on distingue la harpe et la viole ; cependant une femme danse et bat la mesure en frappant dans ses mains. Ce chapiteau rappelle le même sujet représenté dans l'église de Bourbon ; on y voit, si notre mémoire est fidèle, une femme à moitié dans un abîme ; nous avons cru y reconnaître un sermon contre la danse.

On remarque encore à Souvigny un autre chapiteau représentant un centaure lançant une flèche contre une sirène à longs cheveux ; un homme lui tire les cheveux et la queue ; elle retient ses cheveux d'une main, et porte des javelots dans l'autre. Nous n'avons pu découvrir ce qu'indique ce chapiteau. Sur un autre, on voit trois personnages et un monstre ; un des personnages enfonce un poignard dans la gorge du monstre, un autre le frappe d'un objet qu'il tient à la main, un autre semble tenir une torche. Ne faudrait-il pas reconnaître ici la lutte incessante que nous avons à soutenir contre l'esprit de ténèbres et de malice ?

Nous avons dit plus haut qu'en général la sculpture était

moins avancée dans le Bourbonnais que dans la Bourgogne, nous devons faire une exception à l'égard du grand bas-relief placé dans le second collatéral septentrional; il peut certes le disputer à tout ce que Cluny, Vézelay et la Charité-sur-Loire ont eu de plus riche et de plus gracieux. On dirait que l'artiste a épuisé dans ce bas-relief tous les détails variés de l'ornementation byzantine : ces perles continues, puis alternées avec des olives, des rinceaux, des grecques profondément fouillées; des colonnes torsées, cannelées, zigzagüées, fleuronées, garnies de croisettes, de lozanges, de prismes, etc., servent de piédroits à un double étage d'arcatures, et encadrent des baies ornées des feuillages les plus riches et les plus gracieux.

Au-dessus, cinq personnages aux vêtements largement drapés à la manière byzantine garnissent ce que nous appellerons le troisième étage de ce bas-relief; trois sont assis et deux sont debout; les têtes ont été brisées, ainsi que les bras, et les attributs ont disparu. Le nimbe crucifère qu'on remarque à la place de la tête du personnage qui occupe le centre, ne laisse aucun doute, et indique évidemment le Sauveur; ceux qui sont debout de chaque côté, sont peut-être les apôtres saint Pierre et saint Paul; quant aux deux autres personnages assis aux extrémités, nous sommes forcés de les reconnaître pour des apôtres, ils ont les pieds nus, ainsi que les trois autres.

M. de Caumont, qui a désigné ces bas-reliefs comme devant être moulés aux frais de la Société française, pense qu'ils ont fait partie du revêtement d'un tombeau dans le genre de celui de St-Junien, et qu'après la destruction ou le déplacement de ce tombeau, les bas-reliefs qui le décoraient ont été recueillis et ainsi placés.

Après de ce bas-relief, on remarque le tronçon d'une magnifique colonne à huit pans, garnis d'ornements variés;

quatre pans présentent des figures d'hommes, d'animaux ou de monstres alternées avec des fleurs, des enroulements, des rinceaux et des grecques, sculptés sur les quatre autres pans. D'un côté, ce sont les signes du zodiaque, du moins cinq de ces signes, puisque la colonne est tronquée comme nous l'avons dit. Le premier signe est celui de la Vierge VIRGO, elle a la pose des vierges *orantes* des Catacombes. On a mis, sur un des pans voisins, les travaux correspondants à ces signes; auprès de la Vierge, c'est un tableau représentant deux batteurs de blé avec le mot AVGVSTVS. — Au-dessus de la Vierge, est la Balance, LIBRA; une jeune fille, placée dans le plateau d'une balance, tient elle-même cet instrument entre ses mains; le mois correspondant, septembre, est indiqué par l'inscription SEPTEMB., et par les travaux de cette époque, la vendange. — Le Scorpion, SCORPIVS, correspond au mois d'octobre, OCTOBER, mois pendant lequel on conduit les porcs au gland; on voit en effet un porcher abattant le gland pour ces animaux qui le ramassent; ordinairement c'est avec une perche que se fait cette opération, c'est ainsi qu'on l'indique sur les zodiaques du moyen-âge; ici, c'est avec une fronde. — Vient ensuite le Sagittaire, SAGITTARI., ayant en regard le laboureur qui fait boire ses bœufs, au retour du labour; et au-dessus, le mot NOVEMB. — Enfin paraît le signe du Capricorne, CAPRICORNIVS, auprès de DECEMB., ayant pour tableau un homme devant une table chargée de mets, et tenant une coupe en main.

Jusqu'ici nous avons vu le zodiaque réglant les travaux des hommes civilisés. Sur les autres pans de la colonne, on voit les différentes races d'hommes qui sont encore à l'état sauvage et qui se sont dégradés, au point de n'être plus que des hommes incomplets. On trouve dans la chronique d'Albert Dürer, texte de Sabellicus (Nuremberg 1492), ces hommes monstrueux ayant, les uns un seul œil, ou la tête dans l'estomac,

ou une tête de chien, ou les pieds tournés du côté du dos ; d'autres avec des oreilles qui leur tombaient jusqu'au bas du corps, ou bien avec des cornes et des pieds de bouc, ou six bras ; d'autres avec un col de grue, le corps terminé par l'arrière-train d'un cheval, — avec quatre yeux, — avec une seule jambe tellement longue, et un pied si large, qu'ils s'en servaient comme d'une tente pour se garantir des ardeurs du soleil, pendant qu'ils se couchaient sur le dos, etc., etc. C'était principalement en Éthiopie et dans les pays voisins, qu'on plaçait ces hommes-monstres. Ces idées étaient admises pendant le cours du moyen-âge. Saint Augustin en parle dans son livre de la Cité de Dieu, comme d'une opinion accréditée de son temps ; cependant il ajoute *qu'on n'est pas obligé de croire à toutes ces variétés de la race humaine qu'on prétend exister* (1) ; et on voit, dans la suite du chapitre, que le saint docteur ne partageait pas ces erreurs. Ce n'est pas sans raison que nos artistes ont accolé aux murs de nos vieilles basiliques, sur leurs chapiteaux et sur leurs colonnes, ces figures monstrueuses, ils voulaient rappeler l'état de laideur et de dégradation où l'homme avait été réduit par le péché, et au moyen de ces considérations, faire comprendre aux chrétiens quelle devait être leur reconnaissance pour le divin Rédempteur. Sur la colonne de Souvigny, auprès des signes du zodiaque, on remarque 1°. un homme armé d'un bâton, il a quatre yeux au front avec l'inscription ETHOPES. Au-dessus, un autre homme tient un morceau de bois, il ne porte aucun signe particulier, à moins qu'une de ses jambes qui est maintenant brisée ne fût terminée par un pied garni d'un sabot de cheval, ce que semblerait indiquer l'inscription SONT... sans doute *sonipes* (qui fait du bruit avec le pied).

(1) Omnia genera hominum quæ dicuntur esse, credere non est necessarium. Sanct. August., *De Civitate Dei*, lib. XVI, cap. 8.

Au-dessus, c'est un satyre avec ses cornes et ses pieds de bouc, SATIRI. — Puis un homme ayant trois yeux et une seule jambe, sur laquelle s'élève le tronc avec l'inscription EDIPES; le dernier personnage a des pieds de bœuf; on lit au-dessus PODES. Tous sont dans un état de nudité complète. Enfin, au sommet, est un animal quadrumane, son nom n'est pas indiqué.

Sur le dernier pan de la colonne, on voit une tête de femme sur le corps d'un quadrupède et le nom MANICORA. Au-dessus une sirène, SIRENA; puis un éléphant, ELEFANS; une licorne, UNICORNIS; un griffon, GRIFO, et enfin un animal dont le nom n'est pas indiqué, c'est une espèce de dragon ayant une tête de cheval, un corps de serpent et des patés de crocodile.

On se demande ce que pouvait être cette colonne ainsi disposée? Jusque là, nous avons vu souvent des zodiaques ornant les piédroits des portails de nos basiliques; on en rencontre à Sens, à Notre-Dame de Paris, à St.-Denis, etc.; on en trouve formant archivolté, comme à St.-Lazare d'Avallon; d'autres disposés en cercle dans le dallage, et devant sans doute servir de cadran, comme dans l'église de *St.-Miniato*, près de Florence; mais ici c'est une colonne dont le fût seul devait avoir plus de huit mètres de hauteur, sans que le module fût en rapport avec cette élévation; une colonne sculptée sur toutes ses faces, devant par conséquent les présenter toutes à découvert. Quelle pouvait être sa destination? Cette colonne n'était-elle pas un gnomon destiné à indiquer la marche du soleil?

Avant de quitter cette vieille basilique, rajeunie à différentes époques, nous avons voulu visiter les caveaux qui renferment les dépouilles mortelles de ceux qui ont donné leur nom à cette province, et dont les descendants ont long-temps régné sur la France: des cercueils de plomb renfermant un peu de

poussière, tel est le spectacle qui a frappé nos yeux ; et en nous retirant, nous étions forcés de dire : *Dieu seul est grand.*

Le Secrétaire,

L'abbé CROSNIER.

Séance du 30 juin.

Présidence de M. le docteur OCHIER, membre du Conseil.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont ; Esmonnot ; l'abbé Crosnier ; Gaugain*, et MM. le comte *de Soultrait ; le comte de l'Estaille et de Bure*, secrétaires-généraux du Congrès.

La séance est ouverte à 8 heures.

M. de Caumont parle des belles sculptures romanes qu'il a vues à Souvigny et à Bourbon ; il exprime le désir de les voir mouler. Il pense qu'en faisant des moules à bon creux des principaux moulages, on pourrait en vendre quelques-uns et couvrir ainsi les frais de l'opération.

Une discussion s'élève à ce sujet entre MM. de Caumont et Dadole.

Le P. Desrosiers recommande vivement au Congrès l'église de Bourbon pour sa reconstruction partielle et pour l'ornementation de laquelle M. le Curé et les habitants de cette ville ont fait des sacrifices considérables. MM. les membres du Congrès ont pu se rendre compte hier de la manière dont ces constructions et ces peintures ont été exécutées ; il serait bien à désirer que le Gouvernement pût allouer quelques fonds pour terminer l'ornementation complète de cette église.

M. de Caumont rend justice au bon goût et au zèle dont ont fait preuve les personnes qui ont fait exécuter les travaux

de l'église de Bourbon, mais il croit qu'il sera fort difficile d'avoir des fonds du Gouvernement, attendu qu'on aime mieux employer ces fonds à consolider des églises curieuses qui menacent ruine, qu'à achever l'ornementation de celles qui sont en bon état.

Le procès-verbal de l'excursion à Bourbon et à Souvigny est sommairement présenté par M. l'abbé Crosnier.

Au sujet de l'âge relatif des nefs de Souvigny, M. Georges de Soultrait ne peut partager l'opinion de M. Crosnier, qui pense que ces cinq nefs sont à peu près de la même époque, lui-même croit, et telle a été l'opinion de tous les archéologues qui ont visité l'église, que les trois nefs centrales sont antérieures de cinquante à soixante ans au moins, peut-être même d'un siècle, aux basses nefs extérieures. Des caractères évidents, tels que la présence de baies, actuellement bouchées, au-dessus des arcs qui font communiquer les premières basses nefs avec les secondes, ne permettent pas de douter que ces secondes basses nefs n'aient été ajoutées après coup à l'église, et l'orateur trouve, entre les chapiteaux du centre allongés, sans relief, quoique d'un fort joli travail, et ceux des nefs externes, au contraire fort développés, mais d'un travail peu soigné, une différence telle qu'il croit les premiers de la fin du XI^e. siècle, ou, au plus tard, du commencement du XII^e., et les seconds de la fin de l'époque romane.

MM. Dadole et de Surigny partagent complètement la manière de voir de M. de Soultrait.

M. le docteur Ochier lit sur le prieuré de Souvigny une notice qui sera imprimée à la suite des procès-verbaux du Congrès.

De nombreux applaudissements témoignent du plaisir avec lequel le Congrès a entendu ce mémoire sur le beau monument que l'on a admiré la veille. Quelques nouvelles demandes de fonds sont adressées à la Société française :

M. de Caumont déclare close la 21^e. session du Congrès archéologique de France, et la séance est levée à dix heures.

Les Secrétaires-généraux du Congrès,

Comte GEORGES DE SOULTRAIT.

A. DE BURE. Comte DE L'ESTOILLE.

*Vu et approuvé par le Directeur-général de la
Société française,*

A. DE CAUMONT.

RÉPONSE

A LA 21^e. QUESTION DU PROGRAMME :

***Quelles étaient les limites et divisions
du département de l'Allier et de l'an-
cienne province de Bourbonnais ,***

LUE PAR M. CLAIREFOND ,

Ancien élève de l'École des Chartes, archiviste paléographe, membre de
la Société d'Émulation des Arts, Belles-Lettres et Sciences de l'Allier.

I.

La province de Bourbonnais ne peut se vanter, ni de son antiquité, ni de sa célébrité. Placée sur les confins du Berry, de l'Auvergne et de l'Autunois, et formée aux dépens de ces trois grands diocèses, elle a vécu de la vie des peuples qui les habitaient et s'est trouvée mêlée à toutes les vicissitudes de leur existence, jusqu'à l'organisation de la nationalité Bourbonnaise, au X^e. siècle.

Toutefois, eu égard à son éloignement de ses trois métropoles et à l'absence de grandes villes et de grandes agglomérations de population, le rôle qu'elle a joué jusqu'alors a dû être fort modeste, et son influence sur les événements à peu près nulle.

Aussi, à part quelques pierres druidiques, éparses çà et là dans la partie démembrée du pays des Bituriges plus spécialement couverte de grandes forêts, ne trouve-t-on dans notre pays aucun souvenir particulier de la période gauloise.

Les traces même de la domination romaine n'y sont marquées que par l'empreinte des pas de César sur les grèves de l'Allier, par l'établissement d'une colonie de Boïens sur la frontière éduenne (encore l'emplacement de leur capitale Gergovia nous est-il aujourd'hui contesté par nos voisins de la Nièvre); par les débris des thermes de Vichy, de Nérès et de Bourbon-l'Archambault, où les maîtres du monde venaient se reposer des fatigues de la guerre, et par l'indication sur la table de Peutinger des stations de Cantilia, Burbo et Sitilia, traversées par de grandes voies ferrées.

Au moment de l'invasion, les hordes du Nord promènèrent partout la hache et l'incendie. La misère et l'ignorance hâtèrent l'œuvre de destruction, et l'herbe et le chaume recouvrirent bientôt ce qui nous restait du peu de monuments élevés par nos vainqueurs.

Le christianisme vint heureusement réparer les maux causés par les dévastations des barbares. Il introduisit l'ordre, renoua la chaîne des traditions et provoqua l'amélioration morale et matérielle des populations, en attirant sur les églises les immunités des grands et des rois. C'est dans une charte de Dagobert I^{er}. à l'abbaye de St.-Denis (1), au VII^e. siècle, que nous trouvons pour la première fois les noms de vingt villas ou paroisses situées sur les confins du Berry et incorporées depuis à notre province : *Vallis, Argentarias, Mailliacus, Notho, Pascellarius, Casimanco, Lanatico, Givretis, Archiniaco, Mossiaco, Stivaliculis, Giverlaico, Vernido, Duabus Casis, Vico Pleno, Umreziaco, Napsiniaco, Salviaco, Curciaco* (2).

(1) Voyez Doublet, *Histoire de l'abbaye de St.-Denis*, p. 669, 672, 4625. Nous avons cru devoir mentionner cette charte, bien qu'elle soit arguée de fausseté par les plus célèbres paléographes de notre pays.

(2) Vaux, Argentières, Maillay, Noc, Peschelles, Chazemais, Lanage, Givrettes, Archignac, Moussais, Estivareille, Givarlay,

Au siècle suivant, Bourbon-l'Archambault, devenu château fort, tombait sous les coups de Pépin-le-Bref, ainsi que le bourg de Limoise (pagum Limesiacum), situé aussi *in pago Biturico*.

En 817, Hildebrand, qualifié de comte, donna à la vénérable et chérie de Dieu, Amalberge, abbesse, la viguerie d'Izeure (1), et en 886, Charles-le-Chaue confirma la fondation de l'abbaye de Cusset (2) faite par Eumène, évêque de Nevers.

Enfin, au X^e. siècle, nous voyons de nouveau reparaître Bourbon, mais cette fois, comme centre de l'agglomération bourbonnaise. Charles-le-Simple, par un diplôme de 913, ajoute à ce mince patrimoine d'Aimar tout le pays situé entre la Loire et l'Allier, depuis Souvigny jusqu'à Bourbon-Lancy, sur les trois diocèses de Bourges, de Clermont et d'Autun. Avant cette donation, le sire de Bourbon pouvait être considéré comme un des plus pauvres barons de la féodalité; mais à partir de ce moment, Aimar et ses successeurs tendent au continuel agrandissement de leurs domaines et de leur puissance. Comme les ducs de France, auxquels ils sont unis par les liens de la parenté, ils réunissent à leurs domaines tout ce qui se trouve à leur portée, soit à titre successif, soit à titre onéreux; soit par mariage, soit par acquisition; ce qu'ils abandonnent par apanage, ils le recouvrent par déshérence; ce qu'ils donnent d'une main, ils le retirent de l'autre. Si c'est une fille qui hérite de la baronnie, le fief ne tombe pas en quenouille pour cela, le fils de Mahaut de Bourbon, l'aîné des Dampierre, quittera son nom, ses

Verneix, Deux-Chaises, Viplaix Perenille, Oronzat, Nassignet, St.-Sauvier, Courçais.

(1) *In pago Augustodunensi.*

(2) *In pago Arvernensi.*

armes et le fief paternel, pour prendre le nom, les armes et le fief de Bourbon. Le fils de saint Louis lui-même, Robert, comte de Clermont, n'hésitera pas à laisser de côté son titre de comte de Clermont, pour prendre celui de sire de Bourbon. Comme chez les Capétiens, quand il y a un enfant mâle, les femmes n'ont droit qu'à une légitime; comme eux, ils durent, se perpétuent, et attirent à eux tout ce qui se trouve à leur convenance.

Déjà, sous Aimard I^{er}, tige de la race, ils possédaient Bourbon et tous les domaines situés entre la Loire et l'Allier, dans les trois diocèses de Bourges, d'Autun et de Clermont. Au XI^e. siècle, ils réunissaient à leurs possessions Lafay, Montcenob, La Chapelaude, Montet-aux-Moines, Saligny, Cosne, Le Veudre, Château.

Au XII^e. siècle, les limites de la Sierrie étaient reculées jusqu'à Germigny, où Louis-le-Gros vint assiéger Aimon II, dit Vairevache. Villefranche, Charenton, Murat, Hérisson, Limoise et Belleperche faisaient partie du domaine d'Archambaud VI.

Gannat y était déjà réuni au XIII^e. siècle, ainsi que Varennes et Bessay. Ce n'est toutefois que sous Archambaud IX qu'elle atteignit à peu près les limites qu'elle a depuis conservées comme province. En effet, les actes que l'on connaît de ce prince, prouvent d'une manière évidente qu'il possédait les châtelainies de Bourbon, Hérisson. Montluçon, Ainay, La Bruyère, L'Aubépin, Chantelle, Charroux, Moulins, Billy, Murat, Gannat, Vichy, Belleperche, Souvigny et Verneuil. Le comte de Sancerre et le prince de Déols étaient levants et couchants dans ses domaines, et le pays de Combraille venait de lui écheoir.

Mais à dater de l'alliance de Béatrix de Bourbon avec Robert, fils de saint Louis, la grandeur de cette maison ne connut plus de bornes : les biens et les titres lui tombèrent

de toutes parts ; le Bourbonnais fut érigé en duché pour leur fils, Louis I^{er}., qui prenait les titres de duc de Bourbon, comte de Clermont et de la Marche, seigneur d'Issoudun, de St.-Pierre-le-Mouëtier, de Montferrant, de Creil, de Gournay, et de roi de Thessalonique ; ses descendants y ajoutèrent le comté de Forez, les seigneuries de Mercœur, de Château-Chinon et de Beaujolais ; et, plus tard, le duché d'Auvergne, les comtés de Montpensier et de Lille-en-Jourdain, les vicomtés de Murat et de Carlat, les seigneuries d'Annonay et de Bourbon-Lancy, et la principauté souveraine de Dombes.

A cette époque (1), la province s'étendait sur les cinq diocèses de Bourges, de Nevers, d'Autun, de Clermont et de Limoges. Au nord, les limites pénétraient dans le Nivernais jusqu'à Sermoise, à une heure de Nevers ; dans le Berry, jusqu'à Nérondes, Raymond, Luny, Dun-le-Roi, Château-Neuf, à l'est, elles touchaient l'Arnon et occupaient dans le Limousin une langue de terre à l'extrémité de laquelle se trouvait Gouzon ; au sud, elles englobaient une bonne partie de la Basse-Auvergne, dépassaient Aigueperse et se rapprochaient de Thiers ; à l'ouest, elles dépassaient la Loire et comprenaient Bourbon-Lancy ainsi que quelques autres paroisses du littoral. En revanche, l'Auvergne et le Berry comptaient quelques enclaves dans la province : entr'autres, Cusset, St.-Pourçain, Neuilly-le-Réal, Nave, etc. ; mais elles se perdaient dans l'immensité des possessions des Ducs.

A cette haute fortune il ne manquait plus qu'une couronne. Peut-être le connétable de Bourbon, héritier de cette vaste puissance, par son mariage avec Suzanne de Bourbon, crut-il le moment venu de la mettre sur sa tête. Il hésita un instant s'il résisterait à son suzerain. Mais la royauté

(1) Sous Pierre II et Anne de France.

était hors de page. Il comprit qu'une lutte de sujet à souverain n'aurait qu'une issue funeste pour lui. Emporté par la douleur et le désespoir, il commit le crime irréparable de se liguier avec les ennemis de son roi, et de trahir son pays. On sait comment ce drame finit. Toutes les possessions des ducs de Bourbon furent réunies à la couronne. Il ne restait plus entre les mains des cadets de cette illustre maison que quelques fiefs sans importance, disséminés çà et là dans le vaste royaume de François I^{er}. Leur rôle paraissait fini, et l'orgueilleuse prétention de leur devise (Espérance) à jamais irréalisable. Mais soixante ans à peine s'étaient écoulés depuis la mort du connétable : le 1^{er} août 1589, la foudre tombait sur les vitraux de la Ste.-Chapelle de Bourbon, et brisait la bande de cadet qui traversait l'écu des Bourbons, sans faire d'autre dégât. Au même moment, Henri III succombait, frappé par le poignard de Jacques Clément. La branche de Bourbon-Vendôme, issue de Robert, fils de saint Louis, devenait la branche aînée ; Henri IV, chef de cette branche, montait sur le trône, et rendait à ce nom de Bourbon un éclat et une illustration inouïs dans les fastes des maisons souveraines.

Après la réunion du domaine à la couronne, la province de Bourbonnais fit partie de la généralité de Moulins. Turgot essaya d'y fonder une administration provinciale en 1780 ; cette idée fut reprise par Necker, en 1788, et la Commission intermédiaire était encore en fonctions, lors de la convocation des États-Généraux en 1789. L'Assemblée nationale ayant décidé l'abolition des provinces, le Bourbonnais devint le département de l'Allier, et fut d'abord divisé en sept districts, puis en quatre arrondissements et vingt-cinq cantons.

Les petits pays indiqués dans les géographies de Bourbonnais, ne se sont formés probablement qu'au temps des sires de Bourbon ; on n'en trouve nulles traces avant le XIV^e. ou le XV^e.

siècle. Nous croyons qu'ils n'indiquent que des circonscriptions féodales : ainsi, St.-Didier-en-Donjon, St.-Remi-en-Rolla, St.-Germain-en-Crespin, St.-Gérand-en-Listenois (1). On comptait aussi 4 grandes baronnies en Bourbonnais, Bressoles était la première; Listenois en était une autre. Je n'ai pu jusqu'ici trouver le nom des deux autres.

II.

Les savants travaux de M. Guérard ont démontré, d'une manière évidente, que les limites ecclésiastiques correspondaient exactement avec les limites des anciennes provinces romaines.

En partant de cette base, on voit que le pays des Bituriges englobait toute la partie ouest de notre province, Ainay, Montluçon, Bourbon, Huriel, et descendait au midi jusqu'à Chantelle-sur-la-Bouble qui la séparait du pays des Arvernes.

Le pays des Arvernes allait à l'ouest jusqu'à St.-Marcel, St.-Farjol et Marcilliat, comprenait Montaigu en Combraille, et s'étendait au nord jusqu'à Souvigny, en longeant la partie est du diocèse de Bourges, puis laissant Moullins à gauche, se dirigeait par Montbeugny, vers les confins du département de la Loire, entre Montaigu et Lenax.

Le pays des Eduens comprenait la partie est du département de l'Allier et quelques localités vers le nord, au-dessus de la ligne que nous venons de tracer, jusqu'à Trévol et Gannay-sur-Loire.

Le *Pagus Nivernensis* occupait toute la partie nord de la province, Aurouer, Villeneuve, St.-Symphorien, St.-Ennemond.

(1) On trouve cependant encore dans les titres anciens le *Pagus Limesiacus* déjà cité, et le *Pagus Viriacus*. Ce dernier a laissé des traces dans la Nièvre, où l'on trouve St.-Parize-en-Viry, et St.-Germain-en-Viry. Il ne reste plus de traces du pagus lui-même.

Ces divisions subsistèrent long-temps après la chute de la domination romaine, sous le nom de pagi et de comtés, et le gouvernement de ces circonscriptions fut confié à des officiers qui devinrent héréditaires sous la 2^me. race de nos rois.

Autun, Bourges, Nevers et Clermont, eurent des comtes qui réunissaient à la fois l'autorité politique, militaire, judiciaire et financière. Mais soit qu'ils ne pussent exercer une surveillance efficace sur les domaines qu'ils avaient usurpés ; soit qu'ils se fussent contentés de ce qui était le plus à leur portée, abandonnant à des vassaux plus entreprenants ce qui se trouvait trop loin d'eux, et qu'ils auraient eu trop de difficultés à défendre ; toujours est-il que leur juridiction ne paraît pas avoir dû s'étendre sur tout le territoire des anciens pagi. Ce qui le prouverait, c'est que, d'un côté, nous trouvons, au commencement du X^e. siècle, les seigneurs de Bourbon déjà indépendants au milieu des domaines des puissants feudataires de Bourges, et que, d'un autre côté, les rois de France s'étaient fait d'assez belles réserves dans ces contrées, puisque, selon le diplôme de Metz de 913, Charles-le-Simple disposait en faveur du premier seigneur de Bourbon, d'un vaste territoire situé sur les frontières des trois pays.

Cette baronnie de nouvelle création s'étendait sur un pays pauvre, en grande partie couvert de bois et privé de tout grand centre de population. On n'y trouvait çà et là que quelques bourgs de peu d'importance. Le titre de comte ne pouvait y être attaché, puisqu'il était le signe d'un pouvoir étendu, et que la nouvelle circonscription ne renfermait pas même la moindre cité romaine, chef-lieu de *pagus*, siège d'évêché. Aussi pensons-nous, avec A. Allier, que le titre de comte, qu'on trouve à côté des noms des deux premiers seigneurs de Bourbon, ne peut s'appliquer qu'à une autre possession^o de ces seigneurs, au comté de Matric, qui leur appartenait.

Leurs descendants auraient conservé ce nom de comtes de Bourbon, s'ils avaient eu le droit de le porter. Au contraire, on les voit, à la troisième génération, laisser de côté ce titre nu de leurs auteurs, pour garder celui plus modeste de seigneurs de Bourbon, qui leur est resté jusqu'à l'érection de leur fief en duché, au XIV^e. siècle.

Mais si les seigneurs de Bourbon n'avaient pas le droit de porter le titre de comtes, ils durent tout au moins en exercer les fonctions, en revêtir les attributions et se faire les chefs du gouvernement qu'ils venaient de fonder. Il est à croire qu'ils conservèrent les officiers inférieurs existant déjà dans leurs domaines et qu'ils leur continuèrent leurs pouvoirs. Tout nous prouve que leurs terres étaient, à ces époques reculées, divisées en districts administrés, sous leur autorité par des viguiers (*vicarii*). En effet :

En 817, le comte Hildebrand, grand-père d' Aimar I^{er}, avait donné à la vénérable abbesse Almaberge, la viguerie d'Izeure (*in pago Augustodunensi*), avec toutes ses dépendances.

En 944, Aimon I^{er}, fils d'Aimard, donnait aux religieux de Souvigny la terre de Longvé, située dans les vigueries « *Donobrensis et Chronomacensis, in pago Arvernensi* (1). »

En 1018, Archambaud II gratifiait les mêmes religieux de la chapelle de *Fagia*, Lafaye, située sur les confins des deux

(1) La première indique certainement Châtel-de-Neuvre, à quelques kilomètres de laquelle se trouve Longvé, et que le *Gallia christiana* appelle aussi « *Castellum Donobrio* ». Quant à l'autre, toutes nos recherches n'ont pu nous amener à découvrir quelque rapport entre le nom en latin des localités environnantes. Comme nous n'avons vu que des copies de ces actes, il serait possible que le nom fût mal écrit. — Nous ferons observer, en passant, que *fundus* est employé comme synonyme de *vicaria* dans la donation de 944.

pagi Augustodinensis et Claromontensis, plus le lieu appelé *ad Campos*, in vicaria Borbonensi.

Sous Philippe I^{er}, de 1060 à 1070, nous trouvons un Constancius vicarius de *Iricione*, parmi les signataires de la ratification faite à l'abbaye de St.-Denis, par Archambaud IV, du fief de Jean de St.-Caprais.

En 1136, Archambaud V établissait une ville franche près du prieuré de Montcenob, et lui accordait des franchises qu'il promettait d'observer et de faire observer par ses descendants. Une partie des barons d'Archambaud (pars baronum suorum), jurèrent avec lui. Parmi eux, nous trouvons : *Vicarius Murati*, et *Vicarius Irizioni* (1), et *Vicarius de Carivilla* (2). Il est à remarquer que ces mêmes localités étaient un peu plus tard le siège de châtelainies. Car, en 1217, dans l'acte de confirmation, par Archambaud VIII, des libertés de la même ville franche, nous rencontrons, parmi les signataires, la *châtelain d'Hérisson*, le *châtelain de Montluçon* et autres officiers. Il est évident pour nous, après une observation attentive de ces deux actes, qu'ils sont tous deux jurés et garantis par des personnages de mêmes qualité et titre; que le vicaire de l'acte de 1136 est devenu le châtelain de 1217, et que celui-ci remplit exactement les mêmes fonctions que remplissait le viguier son prédécesseur : il n'y a de changement que dans le nom.

D'après ces inductions, nous serions fondés à croire que toutes les anciennes châtelainies ont été autrefois des vigueries administrées par les officiers subalternes sous l'administration des comtes, et qu'elles avaient à peu de chose près la même circonscription que les châtelainies qui leur ont succédé. Les viguiers étaient placés probablement sous les ordres

(1) Hérisson.

(2) Cérilly.

du sénéchal de Bourbon , nommé aussi dans l'acte de 1136 , comme un des témoins et gérants ; il était probablement le lieutenant du comte et administrait tout le pays en son nom. En 1247 , le nom de sénéchal avait été remplacé sans doute par le nom de bailli ; car on trouve , dans le Répertoire des archives de la Chambre des comptes de Bourbonnais , une commission en date de 1247 , donnée au bailli de Bourbonnais , pour connaître de l'infraction d'une sauvegarde octroyée par le sire de Bourbon.

L'administration de la justice et du domaine était confondue dans les mêmes mains , et s'exerçait par les mêmes personnes et dans les mêmes limites. Les possessions des sires de Bourbon étaient divisées en dix-sept châtelannies. Le châtelain résidait dans un château-fort où il commandait les hommes d'armes et rendait la justice. Il se transportait lui ou son lieutenant dans les sièges porte-assises de quinze jours en quinze jours.

Il avait sous lui des prévôts qui percevaient les cens et rentes ; un receveur , entre les mains duquel les prévôts versaient l'argent , et un grenier , dans lequel les censitaires apportaient les denrées.

Ces châtelannies étaient déjà organisées au XII^e. siècle. Au siège principal de la châtelannie ressortissaient les appels des justices seigneuriales , au nombre de plus de trois cents. Les appels des châtelains étaient portés au sénéchal ou bailli. Plus de douze cents vassaux venaient prêter foi et hommage au seigneur de Bourbon , entre les mains des châtelains , et comme tels , ils étaient assujettis au ban et arrière-ban , sous les ordres de ces officiers.

On comptait en Bourbonnais trente villes closes et plus de cinq cents paroisses ou collectes. Le châtelain avait , pour exécuter ses ordres , plusieurs sergents et archers.

Dans quelques endroits , la justice était commune entre le

châtelain et le seigneur du lieu. Les assises étaient tenues tantôt par l'un, tantôt par l'autre.

Indépendamment des justices châtelaines et des justices seigneuriales, se trouvaient des justices royales qui ressortissaient directement au Parlement. C'étaient les prévôtés de Paluel, de Langy, de Vichy, de Cusset, de Puyrogier, appartenant en principe à l'Auvergne. Les cas royaux étaient portés devant le bailli de Bourges ou ses lieutenants, à St.-Pierre-le-Moutier et Cusset.

Nave, enclavée dans la châtellenie de Chantelle, appartenait à l'archevêque de Bourges, qui y avait haute-justice.

III.

Les limites des provinces n'étaient pas déterminées d'une manière bien exacte. Tantôt elles s'enchevêtraient les unes dans les autres, tantôt elles pénétraient très-avant dans les provinces limitrophes, souvent elles y formaient des entraves :

Azy, Beaulon, Chantenay, Dorne, Garnat, Imphy, Langeron et Sermoise étaient partie Bourbonnais, et partie Nivernais ;

Gilly, Lesme, St.-Aubin, Vitry, étaient partie Bourbonnais et partie Bourgogne ;

Chassenard et Digoin, partie Bourbonnais, partie Charolais ;

A Montaiguët, la partie haute de la ville était Bourbonnais et la partie basse Forez ;

Lionne-le-Grand, St.-Yorre, Charnat, Busset, étaient partie Bourbonnais, et partie Auvergne ;

Lanage, Raymond, Luni, St.-Maur-des-Besses, St.-Palais, St.-Sauvier, Bannegon, Chapelle Hugon, etc., étaient partie de Bourbonnais et partie de Berry.

A Celle, le temple était en Berry, le reste en Bourbonnais.

A Ebreuil , la ville était en Auvergne et la paroisse en Bourbonnais.

Même confusion pour les limites des châtellemies :

Aude était partie de la châtellemie d'Hérisson , partie de celle d'Ainay ;

Biseneuille , partie Hérisson et partie Murat ;

Coulandon , partie Souvigny et partie Moulins ;

Creuzier-le-Vieux et Molles étaient partie de la châtellemie de Vichy , et quelques feux seulement de la prévôté de Cusset ;

Durdât était pour partie de la châtellemie de Montluçon et pour partie du bailliage de Montaigu , ainsi que Durmignat.

IV.

En fait de juridiction , de ressort et de droit , nous trouvons les anomalies les plus singulières , les plus choquantes :

A la Roche , près Bransat , le siège était commun entre le prieur de St.-Pourçain et le Duc. En ce siège répondaient les habitants de La Fline , qui étaient de la collecte d'Auvergne. Mais ceux qui étaient de la collecte de Bourbonnais , répondaient au siège de Verneuil.

Souvent , dans les justices communes , la justice du vassal répondait par appel à un siège , et la justice du duc à un autre siège.

A Bayet , justice commune entre le duc et le prieur de St.-Pourçain : les appels du premier étaient portés à Moulins , et ceux du second à Riom.

Il en était de même pour Martilly , Ambou , Montor et Busset.

La prévôté de Reignat était entièrement du ressort de Riom ; mais la justice s'étendait sur la commune de l'Espinasse , où il y avait deux autres seigneurs : celui d'Espinasse

dont le ressort allait à Busset , et celui de Coignat qui relevait de Montpensier.

La Roche-Aimon , quoique située en Auvergne et régie par la Coutume d'Auvergne , ressortissait en la sénéchaussée de Moulins.

Le châtelain de Chantelle n'avait juridiction que sur deux maisons , dans la paroisse de Lorige ; il était cependant obligé d'y tenir ses assises de quinze jours en quinze jours. Le reste répondait à la justice commune du prieur et du duc.

Châtel , près St.-Pourçain , avait trois hommes seulement qui répondaient au siège de Verneuil.

A Montoldre , le châtelain de Billy n'avait que treize justiciables.

A Lyonne-le-Grand , on comptait quinze ou dix-huit seigneurs justiciers , qui n'avaient pas chacun plus de quatre à cinq justiciables.

Les seigneurs ne se gênaient pas pour empiéter sur les justices des ducs. Le siège de Peramont et celui du Verger-en-la-Montagne , dans la châtellenie de Billy , avaient été usurpés par les seigneurs justiciers voisins.

Les ducs eux-mêmes confisquaient parfois des justices , comme ils firent pour le siège de Vilfort , qui fut réuni à Verneuil.

Dans certains sièges communs au duc et au seigneur , les officiers du duc exerçaient six mois ; ceux du seigneur , les six autres mois ou un an oui , l'autre non.

Janzat-sur-la-Sioule , quoique situé dans la châtellenie de Chantelle , ressortissait à Bourbon , où le seigneur allait rendre foi et hommage.

Nave , situé dans la châtellenie de Chantelle , appartenait , comme nous l'avons vu , à l'archevêque de Bourges qui y avait toute justice. Ses appellations ressortissaient à St.-Pierre-le-Moûtier.

Certaines localités changeaient de ressort , selon qu'elles changeaient de seigneur. Ecole , qui dépendait de Chantelle , et répondait à Moulins , répondit à Montpensier , lors de l'érection de cette seigneurie en duché.

Par contre , Langy , qui était prévôté de la sénéchaussée d'Auvergne , ayant été donnée , en 1372 , par Jean , duc d'Auvergne , à Louis de Bourbon , son gendre , devint , par cette donation , partie intégrante du Bourbonnais et passa du ressort de Riom à celui de Moulins.

On peut en dire autant de la prévôté de Puyrogier , qui relevait , en 1319 , du bailliage d'Auvergne. Après la donation du même Jean , duc d'Auvergne , elle devint dépendante de la châellenie de Bessay.

Par suite de certaines considérations , quelques justices particulières , au lieu de ressortir à la châellenie dans laquelle elles étaient incorporées , répondaient directement à la Cour du sénéchal. Ainsi Riz , de la châellenie de Souvigny , et Varennes de la châellenie de Billy , portaient leurs appels directement au présidial de Moulins.

Comme un pays changeait de juridiction et de ressort , il changeait aussi de coutume et de droit.

Langy , Puyrogier , dont il a été parlé ci-dessus , et Vichy , qui fit partie de la même donation , adoptèrent , par suite de cet acte , la coutume de Bourbonnais et rejetèrent la coutume d'Auvergne , qui les avait régies jusqu'alors.

Lafine était régie par la coutume de Bourbonnais , tant pour la partie d'Auvergne que pour celle de Bourbonnais ; l'appel allait à Riom.

Neuilly-le-Réal , quoique coutume de Bourbonnais , répondait aussi à Riom , ainsi que Montaigu-en-Combraille.

Les coutumes des localités voisines de l'Auvergne se ressemblaient de la proximité. La coutume de Bourbonnais , généralement suivie , était modifiée par des dispositions tirées de la coutume d'Auvergne.

Ainsi Buset, Coignat, Ébreuil, Escurolles, Cusset, Vichy, St.-Pons, Brout, Mayet-d'École, Espinasse, qui suivaient la coutume de Bourbonnais et qui cependant avaient adopté quelques dispositions de la coutume d'Auvergne.

Une partie de la paroisse de Marcillat suivait la coutume de Bourbonnais, l'autre celle de l'Auvergne.

Dans l'ordre politique se manifestaient les mêmes singularités, les mêmes contradictions.

St.-Pourçain et Ébreuil, deux des treize villes de la Basse-Auvergne, votaient avec le pays d'Auvergne aux États-Provinciaux et envoyaient des députés particuliers aux États-Généraux.

Lors de la convocation des États de 1789, Cusset ne votait ni en Auvergne, dont elle avait fait partie, ni en Bourbonnais, où elle était située. Ses délégués durent se rendre à St.-Pierre-le-Mouëtier, chef-lieu du bailliage dont le prévôt de Cusset était lieutenant, et ils concoururent à la nomination des députés du bailliage, loin du centre de leurs véritables intérêts.

Il en était de même pour les rapports de suzeraineté et de vassalité.

Les sires de Bourbon, au XII^e. siècle, étaient à la fois hommes liges des rois d'Angleterre, à cause de Montaigu-en-Combraille et autres terres situées dans leur duché d'Aquitaine, et hommes liges des rois de France, pour la baronnie de Bourbon. Ils étaient vassaux des comtes de Nevers, pour Dompierre, Jalligny, Céron, etc., et les comtes de Nevers à leur tour étaient feudataires des sires de Bourbon, pour les terres de St.-Amand et Épineuil en Berry.

V.

Après sa réunion à la couronne, le Bourbonnais fut divisé

en trois élections : celle de Moulins , celle de Montluçon et celle de Gannat. Pour former cette dernière , 420 collectes furent distraites de l'Auvergne , en 1572 , par l'influence du maréchal d'Effiat. Mais le Bourbonnais avait perdu l'élection de St.-Amand , qui fut réunie au Berry. Ici encore les divisions ne furent pas établies dans l'intérêt bien entendu des habitants , car l'élection de Moulins s'étendait depuis Neuvy en Berry , au-delà de Sancoins , jusqu'à la frontière de Forez , au-dessous de La Palisse , et pénétrait dans celle de Gannat jusqu'à Serbanne ; ce qui était fort onéreux pour les justiciables du tribunal d'élection , à cause des distances considérables qu'ils avaient à parcourir. Ainsi, Serbanne , qui n'était qu'à 3 ou 4 lieues de Gannat , venait répondre à Moulins qui en était distant de 15 lieues. Neuvy , qui se trouvait proche de St.-Amand et de Nevers , venait répondre à Moulins , également à 14 ou 15 lieues.

Mais le nombre illimité des collectes , le peu d'étendue des unes , l'éloignement des autres , l'anarchie qui avait présidé à leur formation , donnaient naissance à des inconvénients d'une nature bien plus grave :

Lafine payait la taille en Auvergne et en Bourbonnais. Une partie était , par conséquent , de l'élection de Moulins et l'autre de celle de Riom.

Ignou , qui était de la châtellenie d'Ainay , était de la collecte de Berry.

L'Etelon , en Bourbonnais , allait payer la taille , à Culant , en Berry.

Les habitants de Nave , près Chantelle , allaient payer le cens et la taille , à Bourges , à plus de 30 lieues de là.

En 1789 , la Commission établie par l'Assemblée provinciale de Bourbonnais , pour la révision des collectes , constatait les faits suivants :

Dans la paroisse de Busset , élection de Gannat , se trouvait

la collecte de Blattière, qui était de l'élection de Moulins et était sujette au tribunal d'élection de cette ville, à 18 lieues de là.

Conche, Baucheret et Doyer-Coutery, collectes de la paroisse d'Aronne, étaient de l'élection de Moulins, tandis que le reste de la paroisse était de celle de Gannat.

Fauconnet-Rêve, Montmorillon-en-Billy et Montmorillon-en-Vichy, 3 collectes situées dans la paroisse d'Arfenil, étaient de l'élection de Moulins; le surplus de la paroisse appartenait aux élections de Roanne et de Gannat. La même paroisse était donc de 3 élections différentes; à Beaulon il y avait deux collectes, l'une dépendait de l'élection de Nevers, l'autre de Moulins.

Bien mieux, les habitants de St.-Bonnet-de-Fours étaient alternativement de la collecte de St.-Bonnet et de celle de Monvicq (et dans le procès-verbal de la généralité de Moulins de 1686, M. d'Argonge constatait que certaines paroisses payaient alternativement dans une élection et dans une autre).

Mais la collecte la plus baroque était celle des habitants du Chier et de St.-Avit, qui était très-petite et prenait sur quatre paroisses: St.-Avit en Marche et Néoux qui était dans deux élections; St.-Pardoux-le-Neuf et Moutier-Auzeille, qui étaient dans la Marche.

La collecte de Blattière, dont nous avons parlé ci-dessus, n'était composée que de deux domaines.

A Ciernat, personne ne voulait se charger du syndicat; on avait été obligé de réunir cette paroisse à la plus prochaine.

Ferrière était divisée en 5 collectes.

St.-Pourçain, considérée comme Auvergne, payait, avant 1587, à Clermont dont elle était distante de 15 lieues; elle fut réunie à Gannat pour éviter des frais.

Le montant des tailles variait aussi d'une manière extraordinaire et la répartition était faite de la manière la plus arbi-

traire; ainsi, tandis qu'au Breuil-en-Bourbon, la taille était de 400 livres pour 8 feux; au Puy-Luneau, elle n'était que de 250 livres pour 27 feux, et à Cée, dit Givaudan, de 380 livres pour 34 feux.

La même paroisse pouvait être taillée de deux différentes manières, une partie par vote d'États, et l'autre par ordonnance Royale, comme Cée et Gilly-Putay, qui avaient chacune deux collectes, dont l'une dépendait des États de Bourgogne et l'autre de l'élection de Moulins.

VI.

Les délimitations douanières donnaient lieu aussi à des conflits, à des exactions et à des vexations inouïes.

Le Bourbonnais, compris dans les cinq grosses fermes, était entouré, au sud et à l'ouest, de l'Auvergne, de la Combraille et de la Marche, qui étaient pays d'exemption, s'étant rédimées des droits de Gabelle et autres, en 1459.

L'élection de Gannat était, comme nous l'avons dit, composée de paroisses d'Auvergne et de Bourbonnais, et même de paroisses mi-partie des deux généralités. Un particulier avait la moitié de sa propriété exempte des droits de traite et l'autre moitié soumise aux commis, selon qu'elle était Bourbonnais ou Auvergne. Souvent, il était obligé d'aller prendre un passavant dans un bureau fort éloigné, ce qui lui causait de grands frais; il préférait s'exposer à payer l'amende et à la confiscation de ses bestiaux, ce qui était une cause de procès et de ruine pour la plupart de ces pauvres gens. On aurait peine à croire que souvent les droits des traites intérieures étaient plus forts que les droits sur la frontière, et que certaines denrées coûtaient moins importées des pays étrangers, que celles venues de la province même, faisant partie des cinq grosses fermes. C'est ce que constate cependant

Target , dans son traité : *Des Administrations provinciales*.

L'impôt du sel était partout intolérable pour les malheureux qui habitaient les paroisses mi-partie Auvergne et mi-partie Bourbonnais. Ainsi à Lalline, Coutigny et dans d'autres paroisses , quinze à vingt maisons considérées comme Auvergne payaient le sel deux ou trois sous la livre , tandis que le reste de la paroisse réputé Bourbonnais le payait seize à dix-huit sous.

Cet état de choses ne cessa que lors de la révolution de 1789.

VII.

Les limites des diocèses étaient , ainsi que nous l'avons dit , les mêmes que les divisions provinciales.

Les diocèses étaient divisés en archiprêtres. Le diocèse de Clermont était représenté en Bourbonnais par les archiprêtres de Souvigny , de Cusset et une partie de celui de Limagne. Marcillat , St.-Marcel et St.-Farjol , ainsi que Montaigu-en-Combraille , dépendaient de l'archiprêtre de Menat.

Le diocèse de Bourges formait , dans la même province , les archiprêtres de Montluçon , Huriel , Hérisson , Bourbon , Chantelle , Charenton ; une partie de ceux de Dun-le-Roi , de la Châtre et de Montfaucon.

Le diocèse de Limoges n'y comptait que Gouzou et deux petits villages dans l'archiprêtre de Combraille.

Le diocèse d'Autun y était représenté par les archiprêtres de Moulins , de Pierrefitte et une partie de celui de Bourbon-Lancy. L'évêque d'Autun entretenait un official à Moulins.

Les quelques paroisses dépendantes du diocèse de Nevers , étaient situées dans les archiprêtres de St.-Pierre-le-Moûtier et de Decize.

Cette division subsista jusqu'en 1788 , époque à laquelle Louis XVI décida l'érection d'un évêché pour le Bourbonnais.

On fit une enquête de *commodo et incommodo*, où comparurent les parties intéressées. L'archevêque de Bourges et l'évêque de Clermont donnèrent leur consentement. L'évêque d'Autun, qui perdait un des plus beaux fleurons de son diocèse et qui entretenait un official à Moulins, fut le seul opposant.

On passa outre cependant. Les événements empêchèrent M. l'abbé de Latour, évêque nommé, de se rendre dans son diocèse. L'abbé Laurent, curé d'Heuillaux, député du clergé de Bourbonnais à l'Assemblée nationale, et qui avait prêté serment à la Constitution, fut nommé à sa place, et vint prendre en grande pompe possession de son siège épiscopal.

Mais bientôt le culte catholique fut aboli, l'église de Notre-Dame de Moulins devint, grâce à Fouché, le temple de la Raison. Un évêque eût été de trop. Le diocèse et les paroisses furent privés de leurs pasteurs. Le Concordat, en réorganisant le clergé Français, laissa le département de l'Allier dans l'oubli. Ce ne fut que sous la restauration que les instances des fidèles obtinrent du Gouvernement la création d'un évêché à Moulins. Le premier évêque fut Mg^r. de Pons, mort il y a quelques années. Un mandement, signé de lui, constate les difficultés qu'il éprouva pour arriver à constituer l'unité de son diocèse.

Les limites du diocèse formé en 1789 n'étaient pas, à beaucoup près, celles du département actuel, encore moins celles de l'ancienne province : il prenait dans le Berry, une partie des archiprêtres de Bourbon et d'Herisson et tout celui de Chantelle; en Auvergne, il prenait la partie de l'archiprêtre de Souvigny au-dessus de la Bouble, laissait l'archiprêtre de Limagne à droite, et descendait par Varennes et La Palisse jusqu'à la Besbre, dans l'archiprêtre de Cusset. Puis il prenait sur Autun tout ce qui formait les deux archiprêtres de Moulins et de Pierrefitte.

Aujourd'hui le diocèse de Moulins renferme le département tout entier.

Par ce qui vient d'être dit , il est facile de voir que l'administration ecclésiastique n'était pas non plus à l'abri des singularités qui distinguaient toutes les branches de l'administration séculière.

Le village des Echerolles était une annexe de la paroisse de St.-Gérard-de-Vaux , et une autre , de celle de St.-Loup.

A Bruyère en Berry, la ville et les faubourgs n'avaient point de paroisse : une partie était de la paroisse de Bruyère-Campagne , et l'autre , de celle d'Alichamps.

Les habitants de la paroisse de St.-Bonnet-de-Fours étaient alternativement de St.-Bonnet et de Monvicq.

Moulins , capitale du Bourbonnais , faisait encore partie des paroisses d'Izeure et de St.-Bonnet , en 1789.

Le curé de St.-Bonnet avait la succursale de St.-Jean , et le curé d'Izeure, curé primitif de Moulins, avait la succursale de St.-Pierre-des-Ménétréaux. En outre , la collégiale dépendait du prieuré de Souvigny. Les annales de notre ville sont remplies des discussions et des scandales occasionnés par les prétentions et les querelles de préséance des parties intéressées.

VIII.

Ainsi donc , dans l'ordre ecclésiastique , incertitude de relations , par suite de cette distribution de la province entre plusieurs diocèses et des paroisses entre plusieurs églises, obstacles considérables au bien spirituel des âmes , par le défaut d'uniformité dans l'instruction , par les différences de régime , de méthode et de pratique :

Dans l'ordre civil et judiciaire, arbitraire de la part des officiers administratifs , incertitude , défaut d'ordre , de ga-

rantie et de stabilité pour les populations, par ces changements fréquents de relations ;

Défaut d'harmonie dans les rapports, haines suscitées et activées par la différence des droits et des conditions des habitants d'une même paroisse, selon qu'ils appartenait à une province, à un ressort ou à une collecte différente ;

Embarras du magistrat pour l'application de la loi, au milieu de ce dédale de coutumes et de lois particulières ;

Empiètements de ressort, tiraillements, conflits, procès causés par cette multitude de juridictions et d'officiers défendant leurs prétentions réciproques, et par l'incertitude des limites réelles.

Tels sont les défauts caractéristiques de l'ordre de choses que nous venons d'esquisser et qui s'introduisirent naturellement, par suite de la bizarre organisation de notre nationalité au moyen-âge.

IX.

Ainsi qu'on le voit, les questions de limites, de ressort, de juridiction, ne sont pas indifférentes, dans un pays récent et formé de toutes pièces, comme le Bourbonnais. Si, au premier abord, elles paraissent appartenir plus particulièrement au domaine de la statistique, un examen attentif vient démontrer bien vite qu'elles sont aussi d'un puissant intérêt pour le philosophe et l'historien, en les éclairant sur les causes qui ont immobilisé les ressources morales et matérielles, et en révélant les obstacles de tout genre, les entraves de toute espèce, que des éléments si divers ont dû opposer au développement de l'activité des habitants et de l'unité d'action de l'administration.

Nous terminerons par quelques aperçus, qui viennent naturellement à la suite des faits que nous venons de signaler.

Le Bourbonnais sépare le pays de montagne du pays de plaine ; le Droit écrit , du Droit coutumier ; la langue d'Oc , de la langue d'Oïl. Le Forez et l'Auvergne , qui entourent le Bourbonnais au midi , forment les limites du Droit écrit. Un commentateur de la coutume de Bourgogne affirme même que la coutume de Bourbonnais , dans le silence de la loi , indique le recours au Droit écrit. Mais nous n'avons rien trouvé qui fût de nature à étayer cette opinion.

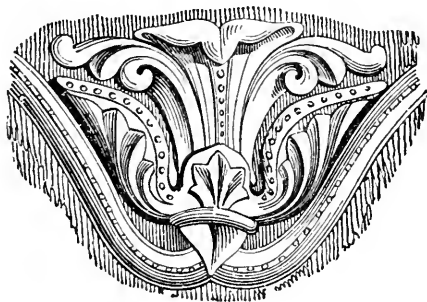
Quant à la langue , il est facile de voir que la langue d'Oc domine sur toutes les frontières limitrophes de l'Auvergne et de la Marche , au contraire du reste de la province , où l'on ne parle que la langue d'Oïl. Les noms mêmes des paroisses portent un cachet significatif , selon qu'on se rapproche ou qu'on s'éloigne de la ligne que nous venons de tracer. En effet , à partir de la rive gauche de l'Allier , en suivant la frontière du département au sud et à l'ouest , on trouve pour la traduction des terminaisons latines en *iacum* , *acum* et *atum*. Brugheat , Cognat , Janzat , Gannat , Sussat , Valignat , Senat , Chirat , Durmignat , Marcilliat , Terjat , Mazirat , Prémillat , Frontenat , Treignat.

A la droite de l'Allier , on ne trouve plus de noms en *at* , et à mesure qu'on se rapproche de la frontière nord , les terminaisons se changent en *et* , *ay* , et *ai* ; Busset , Cusset , Molinet , Bessay , Brenay , Monétai. Au nord , il n'y a plus que des noms en *i* ou *y* ; Cérilly , Lurcy , Lévi , Pouzy , Mézangy , Marigny , Augy , Aubigny , Neuvy , Toury , Fleury , Azy , Germigny , etc.

Les savantes discussions de nos honorables collègues du Congrès viennent de constater aussi , d'une manière positive , l'influence de la Bourgogne , de l'Auvergne et du Berry , sur l'art et le style de nos monuments religieux , suivant qu'ils se rapprochent plus ou moins de ces trois provinces.

Chacune de ces questions mérite donc une étude attentive

et soutenue. Malheureusement nos archives sont privées d'une multitude de titres dispersés un peu partout , par suite de la composition anormale du pays. Les pièces ecclésiastiques, qui sont les plus anciennes , sont restées dans les chefs-lieux des diocèses et des abbayes : à Autun , Bourges , Nevers , Clermont , Lyon , Cluny. Les autres ont été transportées à Paris , lors de la réunion du domaine à la couronne ; beaucoup ont été brûlées en révolution ; une partie vendue en 1808 et une autre pillée après 1815 ; ce qui explique la pauvreté de notre dépôt départemental et la difficulté pour un habitant du pays de faire un travail qui offre tant soit peu d'intérêt , avec des ressources aussi médiocres.



NOTICE

SUR

L'ANCIEN PRIEURÉ DE SOUVIGNY,

EN BOURBONNAIS,

LUE PAR M. LE DOCTEUR OCHIER, DE CLUNY.

MESSIEURS ET HONORABLES COLLÈGUES,

Après la visite si pleine d'intérêt et si palpitante de souvenirs que vous venez de faire de l'ancien prieuré de Souvigny, j'ai pensé que vous écouteriez avec votre bienveillance ordinaire quelques mots sur l'histoire de ce monastère qui a subi, dans la première révolution, le sort de tous les établissements religieux. Plus heureuse que Cluny, la ville de Souvigny a pu conserver son église, ses chapelles, sépultures des ducs de Bourbon; et malgré les mutilations qu'elles ont éprouvées, elles offrent encore aux amateurs, des monuments dignes de toute leur attention et de la protection d'un gouvernement conservateur et ami des arts.

Il existe à Cluny, parmi le petit nombre de manuscrits échappés à la dévastation de la précieuse bibliothèque de son abbaye, un ouvrage d'un moine et qui a pour titre : *Mémoires pour servir à l'histoire du prieuré de Souvigny*. Cet ouvrage

dont l'auteur a gardé l'anonyme , est important par les faits nombreux qu'il renferme sur cette maison dont il retrace les annales jusqu'en 1748. Il a servi aux auteurs de l'*Ancien Bourbonnais*, dans la partie historique qu'ils ont donnée sur l'abbaye de Souvigny ; et , en éliminant les détails oiseux , les digressions inutiles dont il est surchargé , on pourrait en extraire l'histoire complète du prieuré qui se lie presque continuellement à celle des sires et des ducs de Bourbon avec lesquels les religieux n'ont pas toujours été en parfait accord.

Quant à la partie littéraire et scientifique , elle offre peu d'intérêt pendant cette longue période. Ce n'est pas de Souvigny surtout que sont sortis les d'Achery , les Mabillon , les Montfaucon et tant d'autres philologues et savants érudits qui ont répandu tant de gloire sur leur ordre , il est cependant juste de nommer deux religieux qui ont illustré Souvigny ; dom de Mesgrigny qui s'est distingué dans les lettres ; et dom Marcaille , dans les sciences. Les prieurs de Souvigny ont eu aussi l'honneur de fournir quatre abbés de Cluny ; Etienne de Berzé , Yves de Vergy , Ode de La Perrière et Geoffroy d'Amboise. Dom Chollet , 28^e. prieur qui a gouverné le monastère de 1424 à 1454 , a laissé une mémoire honorable dans la maison à qui il a rendu de grands services tant au spirituel qu'au temporel. C'est lui qui a fait reconstruire le chevet de l'église qui menaçait ruine , les basses voûtes des chapelles et le clocher qui surmonte le transept. Il mérite une mention spéciale , parce que , sans lui et la grande influence qu'il exerçait dans la maison-mère de Cluny , on n'aurait pas pu restaurer cette basilique , plus ancienne que celle de Cluny et qui probablement n'existerait plus depuis long-temps. Si depuis elle a souffert des outrages du temps et de la main des hommes , elle n'a pas du moins subi de restaurations maladroites. Le peu de réparations qu'on y a fait , a été guidé

par le zèle éclairé et la sollicitude intelligente d'un vénérable curé de Souvigny, M. Chambon, qui a apprécié toute l'importance de cet œuvre. Sous sa direction, les sommes accordées par le gouvernement, la ville et le conseil général, ont été employées utilement à réparer les parties les plus maltraitées par le temps, sans porter aucune atteinte aux œuvres de l'art; et cette ancienne église du prieuré, ainsi conservée, est devenue l'église paroissiale de la ville.

L'auteur anonyme des *Mémoires* a déployé beaucoup d'érudition, pour remonter à l'origine de la province de Bourbonnais et de la ville de Souvigny, qui en était la capitale avant la fondation de la ville de Moulins, bien plus moderne. Il établit, comme un fait incontestable, que le Bourbonnais a été anciennement habité par les Boïens, *Boïi*, qui y avaient bâti la ville de Souvigny, qu'il regarde comme le *Gergovia Boïorum*, dont il est fait mention dans les *Commentaires* de César. On ne parle plus ensuite de cette ville que sous le nom de Souvigny *Sylviniacum*, à cause des vastes forêts qui l'entouraient, de même que le Bourbonnais a reçu son nom du château de Bourbon, des seigneurs du pays, qui en étaient les maîtres. Quelles que soient les preuves que l'auteur cite à l'appui de son opinion, sur le séjour des Boïens dans cette partie de la Gaule, je ne les discuterai pas dans cette notice.

Je ne vous signalerai aussi qu'en passant une autre étymologie du nom du territoire de Souvigny, désigné par *umbra vallis*. Un auteur, Nicolai (1), raconte que, vers le commencement du V^e. siècle, une colonie de Vénètes, fuyant l'invasion du terrible Attila, vint se fixer sur les bords de la Quesne, et demanda l'hospitalité aux habitants du pays, auxquels ils aidèrent à fortifier leur ville *umbra vallis*. Après être demeurés avec eux 30 à 40 ans, ils retournèrent dans leur

(1) *Statistique du Bourbonnais*, faite par ordre de Charles IX.

patrie ; et trouvant leur ville brûlée , ils la rebâtirent sur des îles voisines du continent , à l'extrémité de la mer Adriatique et lui donnèrent le nom de Venise. Ces peuples conservèrent toujours des relations avec les habitants du pays qui les avaient accueillis ; et ceux-ci , en mémoire de leurs anciens hôtes nommèrent leur ville *Sous-Venise* , *Sub-Venetis* ou *Salus Venetorum* , dont on a fait depuis *Souigny* , qui se gouverna long-temps comme les Vénitiens , « ayant des barons pour gouvernement et un baron sur iceux » .

Quoi qu'il en soit de ces suppositions plus ou moins invraisemblables , il est certain que l'histoire réelle de Souigny ne date que de 913 , époque où Charles-le-Simple donna ce pays à Adhémar , sire de Bourbon , comme une récompense de services rendus et une garantie de fidélité pour l'avenir. Il y avait trois ans que la piété de Guillaume , duc d'Aquitaine , venait de fonder le monastère de Cluny. Ce prince voulant donner à son œuvre toute l'assurance de succès , s'adressa à Bernou , abbé de Gigny , son ami , dont il connaissait les vertus religieuses , pour lui en confier la direction. Bernou se rendit à son désir et amena avec lui 12 religieux pour prendre possession du pays que Guillaume avait donné , et l'abbaye fut créée. Guillaume se rendit ensuite à Rome pour obtenir la sanction du pape , et pour consolider davantage l'avenir du nouveau monastère. Il confirma , par un testament daté de Bourges , et de la 11^e. année du règne de Charles-le-Simple , les donations qu'il avait faites précédemment de toutes les possessions qui composaient son domaine , *villa* , autour de Cluny , sous la condition d'y fonder un monastère , sous l'invocation des apôtres saint Pierre et saint Paul , et sous la règle de saint Benoît. Dans ce testament figure , parmi les signatures , celle d'un Adhémar qu'on croit être le sire de Bourbon.

La réputation de sainteté du monastère Clunifori et de son

digne abbé ne tarda pas à s'étendre au loin. De nouvelles donations venaient, tous les ans, en augmenter l'importance; lorsqu'en 916, le sire de Bourbon, lui-même, à l'imitation du duc d'Aquitaine, et mû par les mêmes motifs de dévotion, voulut aussi lui faire une offrande digne de lui. Par une charte du mois de mars, l'an 23 du roi Charles, il donna à la naissante abbaye de Cluny les possessions qu'il avait reçues du roi Charles : Souvigny, son église dédiée à la Vierge et aux apôtres saint Pierre et saint Paul, ainsi que les maisons qui en dépendaient, les prairies des vallées, les vignes des côteaux, les bruyères de ses landes et les forêts de ses montagnes. Il y joignit la moitié des forêts de Bornac et de Messerges, et d'autres propriétés dont les noms ne sont pas connus aujourd'hui et qui sont relatées dans la charte.

Ainsi, la fondation de la maison de Souvigny n'est postérieure que de six ans, à celle de l'abbaye de Cluny dont elle peut être regardée comme la première fille; et l'abbé Bernou qui ne mourut qu'en 926, la gouverna 10 ans. Pendant ce temps, les moines de Cluny, déjà riches, formèrent la première colonie de Souvigny, en bâtissant un prieuré sur les bords de la Quesne. L'histoire de ce dernier se lie intimement à celle de Cluny, dont les abbés le régirent long-temps, par des doyens amovibles, avant de le faire gouverner par des prieurs. Sous les successeurs de Bernou, jusqu'à saint Mayeul, il n'y a rien de remarquable à noter dans l'histoire de Souvigny, si ce n'est quelques différends qui eurent lieu entre les religieux et le comte Adhémar, qui voulut reprendre une partie des dons qu'il avait faits au prieuré; mais il les restitua plus tard, et son fils, Aymond, par trois chartes successives et par son testament, en valida encore la possession aux religieux.

Aymond laissa à deux de ses fils une partie de son héritage. Il donna à Archambault, l'aîné, son château de Bourbon qui

prit de lui le surnom de l'*Archambault* ; et à Anseric , le cinquième, son château des bords de la Loire , *castrum de thermis ultra Ligerim* , qui fut nommé depuis Bourbon l'*Anseric* et ensuite par corruption *Bourbon-Lancy*. Aymond voulut être enseveli dans l'église de Souvigny , à côté de son père Adhémar.

Les successeurs de Bernou, Ode et Aymard, ne firent rien d'important pour Souvigny que de poursuivre les constructions du monastère, pour le mettre en état de recevoir un plus grand nombre de religieux. Pendant tout ce temps, ils continuèrent de le gouverner, par des doyens sous leurs ordres. L'histoire n'a conservé que le nom du dernier appelé Raymond qui remplit ces fonctions pendant vingt ans, sous la longue administration de l'abbé Mayeul qui dura elle-même quarante ans.

L'abbé Mayeul ou Mayol, dit de Forcalquier, appartenait à l'illustre maison des comtes de Provence et montra la plus grande piété dès son enfance. Après avoir été archidiacre à Mâcon, il refusa l'archevêché de Besançon, pour venir prendre l'habit de religieux à Cluny. Ses vertus et ses lumières le firent remarquer et désigner par l'abbé Aymard, déjà vieux, pour être son successeur. Ce choix fut ratifié à l'unanimité par les frères, et Mayeul prit en main la crosse abbatiale.

A cette époque, il existait un grand relâchement dans la discipline et les règles de beaucoup de maisons religieuses. Une réforme prompte était indispensable pour les rappeler à la pureté de leur origine. Mayeul fut chargé, par l'empereur Othon-le-Grand, de réformer les monastères d'Allemagne. Un grand nombre de ces maisons furent mises sous sa direction. Il eut aussi des relations fréquentes avec Sylvestre II, après lequel Othon voulut le faire asseoir sur le trône de saint Pierre. A la suite d'un pèlerinage fait à Rome, il fut arrêté et fait

prisonnier par des Sarrasins d'Espagne, qui étaient venus faire une incursion dans la Lombardie. Mayeul, mis par eux à une forte rançon, fit connaître sa position à ses frères de Cluny et de Souvigny. Tous s'empressèrent de vendre les reliquaires d'or, les châsses d'argent, les vases et les ornements précieux, pour racheter la liberté de leur père. Depuis lors, il ne quitta plus Cluny que pour faire de fréquentes visites à Souvigny. Invité par Hugues-Capet à aller établir la règle bénédictine à St.-Denis, il se mit en route, malgré son grand âge et ses infirmités. Mais en passant par Souvigny, il fut arrêté par une maladie et y mourut le 11 mai 994, entouré de tous les religieux. Malgré les réclamations de l'abbaye de Cluny pour avoir son corps, les habitants et les moines de Souvigny ne voulurent pas le céder et il fut inhumé dans la basilique de St.-Pierre. La vie de saint Mayeul a été écrite par son successeur, Odile; elle est insérée dans le *Bibliotheca Cluniacensis* : elle a aussi été écrite par le moine Syrus.

Odile ou Odilon de Mercœur débuta, dans les fonctions d'abbé de Cluny, par la réforme de l'abbaye de St.-Denis que la mort avait empêché de faire à son prédécesseur. Pendant cette opération, il visitait souvent le roi Hugues-Capet, alors malade dans son palais de la cité. Il lui conseilla même, pour son rétablissement, de faire un pèlerinage à Souvigny au tombeau de Mayeul. L'histoire rapporte qu'il s'y rendit, accompagné de son fils Robert, associé par lui à la royauté; de Burekard, comte de Paris; de Renaud, évêque de Paris, et de plusieurs autres seigneurs. Il fut rejoint à Souvigny par les Archambault père et fils, sires de Bourbon, avec lesquels il resserra les liens d'amitié.

Le roi Hugues, dépouillant les ornements royaux, se présenta à l'entrée de l'église de Souvigny, revêtu de la chape de saint Martin. Il fut reçu, avec tous les honneurs dus à son rang, par le doyen Raymond qui lui présenta l'eau bénite,

le livre des saints Evangiles ; après quoi, il traversa la double ligne des moines agenouillés et se rendit à l'autel de St.-Pierre où il déposa son offrande, et fut prier sur le tombeau de Mayeul. Pendant son séjour à Souvigny, il renonça à tout faste, vivant constamment avec les frères bénédictins dont il adopta le froc grossier et la nourriture frugale ; habitant une cellule et partageant leurs exercices religieux tant de jour que de nuit. Ayant obtenu la guérison du mal pour lequel il était venu prier sur les restes de saint Mayeul, le roi Hugues en témoigna sa reconnaissance, dans une charte où il mentionne sa cure, et annonce qu'à la demande des moines et du sire de Bourbon, il accorde à l'abbé Odile, ainsi qu'à ses successeurs pour et au nom de l'église de Souvigny, le droit de faire frapper *des mailles de bon alloy*, qui porteront le nom et l'empreinte de saint Mayeul, et que ladite monnaie aura cours dans les États d'Archambault avec celle du royaume. La charte de ce privilège est datée de Souvigny, la huitième année du roi Hugues, qui correspond à 995. Elle est signée de lui et de son fils Robert, qui y prend aussi le titre de roi. Vous connaissez, Messieurs, cette monnaie qui est devenue assez rare. D'un côté est la tête d'un abbé tenant la crosse et entouré : *ScS* (Sanctus) *Maiolus* ; et de l'autre une croix pattée avec la légende *Silviniaco* ou *de Silviniaco*. On en connaît en billon et en argent. Sur les unes l'effigie est en face, et sur d'autres elle est de profil, avec le revers marqué de fleurs de lis. Ces dernières sont plus communes. D'après une charte d'Archambault VI datée de 1137, trente-cinq sols de cette monnaie valaient un marc d'argent fin. Ce droit de battre monnaie se trouve rappelé sur un curieux chapiteau de l'église, dont le dessin a été confié à l'habileté de M. de Surigny, pour être reproduit par la gravure.

L'année suivante, Archambault II abandonna au prieuré une partie de son pouvoir temporel, en lui concédant le droit

de justice. Ce privilège devait plus tard exciter des conflits entre le cloître et le château.

Je reviens à Odile de Mercœur, successeur de Mayeul de Forcalquier. Il était de l'illustre famille des comtes d'Auvergne. Il avait fréquenté de bonne heure et suivi les exercices du monastère de St.-Julien de Brioude. Il y avait pris l'amour d'une vie religieuse, qu'il pratiquait jusque dans le sein de sa famille. Mayeul étant chez le comte de Mercœur, son père, devina chez le jeune clerc, son fils, toutes les vertus monastiques qui devaient faire l'édification des religieux de Cluny et plus tard le placer à leur tête. Associé au siège abbatial par Mayeul, devenu vieux et infirme, il le remplaça en 994.

Sous son gouvernement éclairé, tous les monastères et toutes les congrégations sous ses ordres acquirent un grand développement en richesses, en prospérité et en lumières. Il enrichit Cluny de manuscrits ornés de fraîches peintures, de tabernacles et de vases sacrés garnis de pierreries, et de colonnes de marbre précieux qui devaient se dresser sous son successeur, Hugues, et soutenir les arceaux de l'abside de la basilique. Il ne se glorifiait que des choses qui avaient rapport à Dieu; et malgré son humilité habituelle, en songeant à ce qu'il voulait faire, il disait quelquefois : *J'ai trouvé un Cluny de bois, je laisserai un Cluny de marbre.*

Il n'oublia pas Souvigny dans la distribution de ses largesses. Il voulut que son église dépositaire des restes de son ami et prédécesseur, Mayeul, eût des cloches dans ses tours carrées, des transepts à côté des nefs et des chapelles autour du chœur. Il donna à la maison un chef plus honorable qu'un doyen amovible, et en 1008, il nomma le premier prieur dans la personne de D. Gaspard de Cognac.

Un des premiers, il prêcha et contribua à établir cette *Trêve-Dieu*, qu'il soutenait par la persuasion et au besoin par la force. Il disposa ses moines à résister, même par les

armes, aux luttes fréquentes des seigneurs enhardis par la faiblesse du roi Robert. Il se montra ainsi tour à tour zélé serviteur de Dieu, apôtre des saintes doctrines, réformateur des monastères, propagateur des lumières et des arts, et enfin guerrier dans les circonstances extrêmes.

A la suite d'un voyage qu'il fit au Mont-Cassin, il institua dans son ordre la *Fête des Morts*, qui se répandit plus tard dans toute la chrétienté. Pour qu'il ne manquât rien aux mérites d'une si belle vie, il sauva de la faim et de la mort des milliers de malheureux pendant la disette de 1030. Enfin comblé de jours et de bonnes œuvres, il se rendit pour la dernière fois à Souvigny à l'âge de 82 ans; là, comme son prédécesseur, il rendit son âme à Dieu, couché sur un lit de cendre et sur les froides dalles du monastère, au milieu de tous les frères du couvent, le 1^{er}. janvier 1049. Son corps fut inhumé à côté de celui de saint Mayeul, à l'entrée de la crypte d'où ils furent tirés tous deux en 1345 et placés au milieu de la grande nef à l'entrée du chœur.

Les Œuvres d'Odile se trouvent dans le *Bibliotheca Cluniacensis*. Les principales sont : la vie de saint Mayeul et celle de l'impératrice Adélaïde ; des lettres et des sermons. On y trouve également sa vie, par Pierre Damien. Elle fut aussi écrite par Jotsaldus, moine de Souvigny.

Avant de poursuivre cette notice qui devait être bien succincte, j'observerai que j'ai dû entrer dans quelques détails sur saint Mayeul et saint Odile, dont les noms sont liés d'une manière si intime à l'histoire des premiers temps de Souvigny. Ils ont protégé spécialement cette maison en y faisant des constructions importantes qui en ont assuré l'avenir, en même temps qu'ils en régularisaient la discipline. Leurs successeurs, à commencer par Hugues de Semur ou saint Hugues, le fondateur de la célèbre église de Cluny, n'eurent que de rares rapports avec Souvigny qui partageait leur temps et

leur attention avec les nombreuses maisons dépendantes de l'ordre bénédictin. Leurs richesses et celles de la maison-mère devaient être toutes employées à la vaste entreprise de la belle basilique dont la construction commencée en 1088 , devait durer 26 ans. Saint Hugues accorda à Souvigny la faveur de désigner pour deuxième prieur , Guy , comte de Mâcon , qui avait embrassé la profession monastique dans le cloître de Cluny. Je ne dirai plus rien sur ce saint abbé dont l'histoire s'enchaîne avec celle de l'ordre dont il fut la gloire et la lumière , et celle de Cluny dont il fut le patron.

Je n'entreprendrai pas de suivre la série des 49 prieurs qui ont administré le prieuré jusqu'en 1748 , époque où se terminent les *Mémoires*. Il y aurait d'ailleurs peu de choses importantes à noter dans cet intervalle. Ce seraient des donations d'églises ou de chapelles, ou de propriétés; des accords ou des dissensions entre les moines et les seigneurs de Bourbon. Tous ces détails, peu intéressants, meneraient trop loin.

Je passe de suite à l'année 1095 où le pape Urbain II , étant venu à Cluny consacrer le maître-autel de la nouvelle église de saint Hugues , se rendit à Souvigny pour relever le corps de saint Mayeul qu'il fit placer au milieu de la nef où on éleva depuis un mausolée. Il donna à Souvigny une bulle confirmative de toutes les donations faites à cette maison. Il défendit de jamais les mettre en interdit. Il fit promettre à Archambault IV de ne pas inquiéter le monastère au sujet des biens que son père lui avait donnés. Ce prince ayant manqué à son serment , fut cité par le pape au concile de Clermont, où il fut obligé de se soumettre et de reconnaître ses torts.

Ce fut en 1213 que Hugues , quatorzième prieur , associa , en son nom, Guy de Dampierre, sire de Bourbon et Mahaud de Bourbon , sa femme , au droit de battre monnaie, concédé

au monastère, pendant leur vie seulement. Mais ce privilège s'est perpétué sous leurs successeurs qui ne voulurent pas y renoncer et qui eurent à ce sujet des différends très-fréquents avec le couvent.

Archambault IX, avant de partir pour la Terre-Sainte avec saint Louis, légua, par son testament, une rente annuelle de quinze livres à son chapelain pour dire *trois messes* par an dans sa chapelle du prieuré. Ce qui indique qu'à cette époque, les sires de Bourbon avaient déjà leur chapelle particulière dans laquelle se trouvait aussi probablement leur sépulture. Dans cette même année, l'abbaye de Cluny fit réclamer à Souvigny, par une bulle d'Innocent IV, une somme considérable, sans doute pour solder une partie des dépenses que la maison-mère avait faites en 1245 pour la réception du Souverain-Pontife, du roi de France et de leur nombreuse suite.

Quoique l'église de Souvigny eût été choisie pour la sépulture de plusieurs seigneurs de Bourbon, notamment des fondateurs du prieuré, il manquait encore à l'importance temporelle de cette maison d'être dépositaire en titre des restes des ducs de Bourbon, devenus riches et puissants et si rapprochés du trône par leur parenté avec la famille régnante. Louis II, duc de Bourbon, héritier de la piété de ses ancêtres, voulait placer sa tombe et celles de ses successeurs près des monuments qui renfermaient les ossements de saint Mayeul et de saint Odile, les protecteurs de la maison; et que les voûtes qui les recouvraient servissent aussi d'abri aux dépouilles mortelles des princes de son illustre race. Il fonda donc, au commencement de 1376, la chapelle dite de Notre-Dame, ou *Chapelle-Vieille*, où l'on voit sa statue couchée sur une dalle funéraire, à côté de celle de la duchesse Anne, dauphine d'Auvergne, son épouse. Ces statues n'ont pas été respectées par les vandales de 93. Elles ont été mutilées en plusieurs

endroits, ainsi que les écussons de Bourbon et d'Auvergne. Cette chapelle est fermée par une balustrade tréflée à jour. On y voyait d'autres statues qui ont été enlevées ou brisées. Le duc Louis y attacha des fondations pour le service régulier de la chapelle. Là furent ensevelis successivement : Jean II, mort prisonnier en Angleterre ; Marie de Berry, sa femme, et François de Bourbon, duc de Châtellerault, frère du connétable de Bourbon, tué à la bataille de Marignan.

Après la construction de cette chapelle, il restait encore des restaurations importantes et urgentes à faire dans la vieille église du prieuré construite depuis près de 500 ans. Elle menaçait ruine de toutes parts, et pour la conserver et prévenir sa destruction complète, il fallait de grands travaux et des sommes considérables. Tous les prieurs qui s'étaient succédé jusqu'à D. Geoffroy Chollet, élu en 1424, en avaient reconnu la nécessité, mais aucun n'avait osé les entreprendre. Le manque de fonds, les malheurs du temps, la grandeur de l'ouvrage, avaient paralysé leurs bonnes intentions. Il était temps qu'un homme capable et influent se mit à la tête de l'œuvre. C'est ce qu'entreprit avec courage D. Chollet, vingt-huitième prieur, qu'on doit regarder avec raison comme le conservateur et le second fondateur du prieuré. Successeur et ami d'Ode de La Perrière, nommé abbé de Cluny, il s'adressa d'abord à la maison-mère et en obtint la remise de 25 marcs d'argent que le prieuré lui payait annuellement. Il eut recours au Souverain-Pontife, pour attacher des indulgences étendues à tous les dons que les fidèles feraient à la maison de Souvigny. Par ces moyens, et d'autres suggérés par son zèle, il put, en quelques années, réunir la somme énorme de 100,000 écus d'or, qu'on peut évaluer à 1200 mille francs de la monnaie actuelle. Il commença par le chevet de l'église, les chapelles, les tours des chapelles et les basses-voûtes qui avaient besoin d'être re-

construites en entier. Il termina par la réparation complète de la flèche de pierre à l'entrée de l'église au nord, appelée le clocher de St.-Odile. On a conservé la note des divers marchés conclus pour ces ouvrages avec un nommé Maignon, architecte, et Jean Château, verrier. Tous ces travaux commencés en 1433 furent terminés en 1445, et D. Chollet eut enfin la satisfaction de voir son église sortie de dessous les ruines, restaurée et rétablie à neuf. Il l'enrichit d'ornements précieux, de calices, de reliquaires, dont les principaux étaient les bustes de saint Mayeul et de saint Odile, la statue de saint Pierre et une croix d'or. Il fit encore rebâtir tout l'intérieur du monastère, comme infirmerie, chartrier, bibliothèque, greniers, etc., et autres bâtiments qui existent encore. Il s'occupa constamment depuis à augmenter les rentes du prieuré.

Le duc de Bourbon, Charles I^{er}, qui avait aidé avec empressement D. Chollet dans les réparations de l'église, voulut aussi contribuer à son embellissement. Vis-à-vis de la chapelle de Louis II, dite *Chapelle-Vicille*, il en fit construire une, destinée comme l'autre aux sépultures de sa famille, et la plaça sur le caveau préparé pour recevoir ses cendres et celles de la duchesse Agnès de Bourgogne, sa femme. Le sarcophage qui les représente couchés l'un à côté de l'autre, donne une haute idée du talent des artistes du XV^e. siècle. Ce mausolée est orné dans le bas de statuettes faites avec un goût exquis; elles sont placées dans des niches fouillées avec une grande délicatesse. Cette chapelle a reçu le nom de *Chapelle-Neuve*. La balustrade qui la ferme, était ornée de nervures représentant des fleurs de lis, ce qui a attiré la colère républicaine qui a aussi exercé sur elle ses dévastations.

Cette chapelle funéraire qui est encore aujourd'hui l'un des plus beaux ornements de l'église, se distingue surtout

par son style riche et élégant. Elle a été construite en 1450. Outre les restes de Charles I^{er}. et d'Agnès de Bourgogne, elle renferme ceux de Pierre II, d'Anne de France, de Susanne de Bourbon, femme de Charles III; enfin ceux de Louise-Marie, fille légitimée de Louis XIV et de M^{me}. de Montespan, qui y furent déposés en 1681, par ordre du roi.

Après D. Chollet, le prieuré de Souvigny tomba en commande, et les richesses de la maison, au lieu d'être employées à sa prospérité, devinrent l'apanage des bénéficiers. Les prieurs qui suivirent, étaient plus empressés de toucher leurs rentes que de propager parmi les religieux les vertus chrétiennes. Aussi le nombre des moines diminua beaucoup, et la division ne tarda pas à se mettre entr'eux et le prieur; lorsqu'en 1634 il voulut établir la réforme dans la maison, ils y opposèrent beaucoup de résistance.

Nicolas de Mesgrigny, chanoine de Paris, qui arriva comme prieur en 1640, trouva le monastère peuplé en partie de religieux de saint Maur que la réforme y avait attirés. Il s'aperçut bien vite du tort qu'ils faisaient à Souvigny. Comme ils ne pensaient pas y séjourner long-temps, ils en enlevaient les reliques les plus vénérées. Pour arrêter ces soustractions, il procéda à l'inventaire du trésor du prieuré dont il fit rédiger un procès-verbal, après avoir reconnu qu'il manquait divers articles. Il le fit refermer avec soin et garnir de serrures. Non content d'avoir rétabli, dans le prieuré, l'ordre momentanément troublé par les Mauristes, D. de Mesgrigny réunit les pièces les plus importantes concernant les annales de Souvigny et les fit copier avec soin sur vélin. C'est ce qu'on nomme *Thesaurus Sylviniacensis*, manuscrit précieux pour l'histoire du Bourbonnais, et qu'il n'a pas pu achever. Malheureusement l'original n'existe plus, il n'en reste qu'une copie sur papier à la Bibliothèque publique de Moulins, où l'on admire aussi la précieuse bible, dite de Souvigny. Après avoir mis

en ordre tout ce qui avait rapport à l'église du couvent, il voulut examiner et constater l'état des tombeaux qui y existaient ; et le 22 août 1648, il fit ouvrir les caveaux funéraires placés sous les deux chapelles.

Dans celui de la *Chapelle-Vieille*, on trouva les deux cercueils de plomb renfermant les corps de Louis II et d'Anne d'Auvergne, posés sur des barres de fer fortement oxydées. Celui de droite, où était le duc, était ouvert vers la tête et laissait voir les ossements. Au-dessous de ces cercueils, on aperçut une voûte basse que l'on ne put pas visiter, et où il y avait d'autres corps. On suppose que c'étaient ceux de Jean I^{er}, duc de Bourbon, fils de Louis II et de Marie de Berry, sa femme; et celui de François, duc de Châtellerault. Cette visite terminée, on mura l'entrée du caveau.

Le lendemain, on pénétra dans le caveau de la *Chapelle-Neuve*. Il était plus grand que l'autre et portait 15 pieds carrés. On y trouva six grands cercueils de plomb, dont cinq reposaient sur des barres de fer tenant toute la largeur du caveau, et le sixième était sur le terrain. Le premier à droite, celui du duc Charles, n'avait point d'inscription. Le deuxième, d'Agnès de Bourgogne, sa femme, portait la date du 1^{er} décembre 1471, au lieu de 1466 gravé sur le monument supérieur. Sur le troisième étaient gravés, à gauche, les mots suivants : *Jean, duc de Bourbon, lequel trespassa l'an 1447, le 4 avril*. Sur le quatrième, à gauche, on lisait : *Le duc Pierre de Bourbon, II^e de ce nom. Il mourut à Moulins, le 10 octobre 1503*. Sur le cinquième, on trouva au-dessus de la tête, une lame de plomb où était l'inscription suivante : *Cy gîst corps de feue haulte princesse Susanne fille de très-haults et illustres princes, Pierre, II de ce nom, duc de Bourbonnais et d'Auvergne et de Madame Anne de France, fille de Loys XI et seur de Charles VIII, rois de France; et fust femme de très-hault et illustre prince, Charles,*

III^e. de ce nom, duc des dits duchés et connestable de France, et trespassa à Châtellerault le 28 avril 1524. Le sixième, posé à terre, n'avait point d'inscription. On pense que c'est celui d'Anne de France, fille de Louis XI, femme de Pierre II et mère de Suzanne. Elle mourut aussi à Châtellerault, le 14 novembre 1522. Divers ossements, qu'on trouva sous les cercueils ou dans le fond du caveau, firent présumer qu'il y avait eu d'autres ducs ou de leurs enfants inhumés.

Ces deux visites furent faites par les moines et le prieur, assistés du juge, du procureur et du greffier, avec toute la décence et la réserve que l'on doit aux débris de l'humanité, lors même qu'ils n'appartiennent pas à ceux qui ont été entourés de grandeurs. La foule qui les suivait dans cette funèbre investigation, montra un religieux recueillement. Puis après les prières dites et les bénédictions données à ces bières et à ces ossements, les caveaux furent de nouveau fermés pour ne plus se rouvrir, à l'exception de celui de la *Chapelle-Neuve*, où, par ordre de Louis XIV, on déposa, en 1684, le corps d'une jeune enfant, fille de M^{me}. de Montespan.

Il ne paraît pas que ces restes de la famille des Bourbons aient été troublés depuis, ni que les profanateurs de 93 aient violé les chapelles souterraines. Car dans le pays on n'en a pas gardé le souvenir. Ils se sont bornés à exercer leur stupide rage sur les monuments extérieurs des princes de Bourbon et sur l'intérieur de l'église qu'ils ont plus ou moins mutilé. Après la visite que leur fit D. de Mesgrigny, ces caveaux devaient en recevoir une toute pieuse et à qui les circonstances prêtaient un intérêt bien propre à ranimer et à faire tressaillir ces froides reliques jusque dans le fond de leurs tombeaux.

En 1830, M^{me}. la duchesse d'Angoulême, revenant de Vichy, s'arrêta à Souvigny, pour prier sur les restes de ses aïeux. Elle se fit ouvrir les caveaux du vieux monastère,

comme si, poussée par une triste prévision intime, elle savait que cette visite aux mânes de ses ancêtres serait la dernière et qu'elle venait leur faire un suprême adieu. La princesse, en parcourant ces demeures sépulcrales fut triste et silencieuse. Elle, qui avait déjà depuis long-temps épuisé toute la coupe du malheur, devait contempler avec un courage héroïque et tout chrétien les tristes débris de ces existences entourées de tant de lustre et de vénération ; qui avaient occupé un rang si élevé et qui finissaient par un peu de poussière. Quelques heures après son départ de Souvigny, Marie-Thérèse de France apprenait les événements de Juillet, qui devaient l'expulser de nouveau de sa patrie, mais cette fois pour n'y plus rentrer. Elle y laissait les cendres de ses pères auxquelles les siennes ne devaient pas être réunies. Triste destinée des grandeurs de la terre, qui sont souvent brisées par des événements qui n'attendent pas toujours les atteintes inévitables de la mort.

Depuis que ces caveaux ont été de nouveau ouverts, ils ont été explorés par des curieux et des artistes. En 1834, plusieurs pénétrèrent dans les souterrains et purent constater les ravages que le temps avait exercés sur ces cercueils. A l'exception de ceux d'Agnès de Bourgogne et de Suzanne de Bourbon qui étaient bien conservés, les autres étaient presque tous déjoints ou rongés par la rouille ; les ossements en étaient sortis et on les foulait aux pieds. Un phénomène curieux fut remarqué sur la tête d'Anne de France. En 1830, elle était encore garnie de cheveux châtains, longs et assez abondants. Quatre ans après, il en restait peu et ils avaient tous blanchi. M. Batissier, auteur du *Voyage pittoresque en Bourbonnais*, trouva le corps de Pierre II bien conservé. Il toucha le froc noir dont il était revêtu à sa mort, vit sa tête couverte encore de longs cheveux, et sa large poitrine qui avait porté une pesante armure dans les combats. Son enveloppe ramollie, cédant sous la pression des doigts, con-

servait la forme des chairs. On lisait encore sur le cercueil, en lettres gothiques : Le duc Pierre de Bourbon, III^e. du nom, et auprès était la ceinture de l'ordre de l'Écu d'or avec sa devise : *Espérance!* En contemplant ce néant des grandeurs à côté de leur annonce fastueuse, on peut sourire de pitié de voir l'*espérance* placée sur une tombe. Mais devant le chrétien, pénétré des vérités de la religion et qui a foi aux consolations promises par elle, ce mot devient sublime, parce qu'il reçoit ici sa plus noble et sa véritable application.

Depuis cette époque, l'état d'abandon et de violation journalière où se trouvaient ces sépultures, fut signalé au roi Louis-Philippe, et en 1840, il donna l'ordre de constater cet état par une visite, afin d'y faire toutes les réparations nécessaires soit pour les restaurer et y renfermer les ossements qui en étaient sortis, soit pour leur assurer à l'avenir le respect dû à ces tombes quasi-royales.

Ainsi dans la *Chapelle-Vieille*, on recueillit les restes du duc Louis II et d'Anne, dauphine d'Auvergne, sa femme, qui gisaient au-dessous de chaque cercueil, et ils furent placés séparément dans une petite caisse en plomb. On y déposa aussi quelques débris des cercueils anciens, tant plomb que bois, et dans celle de Louis II on mit un éperon de fer très-oxydé trouvé parmi les ossements.

Ces deux cercueils furent replacés sur les supports de fer à la place des anciens que l'on sortit du caveau.

Les autres sépultures des anciens Archaubault, prédécesseurs du duc, qu'on suppose exister dans des souterrains communiquant à ce caveau, ne furent pas trouvées non plus que celles de Jean I^{er}. et de Marie de Berry, sa femme, et de François, duc de Châtellerault, qui furent probablement ensevelis sous terre.

Dans le caveau de la *Chapelle-Neuve*, on trouva, dans un grand état de dégradation, les trois premiers cercueils, en

allant de droite à gauche. Ce sont ceux du fondateur, Charles I^{er}., d'Agnès de Bourgogne, sa femme et de Jean II. Les dessus étaient affaîssés en dedans, les côtés déjoints et dessoudés et les fonds percés. On recueillit les ossements qui étaient dessous et on les plaça dans de nouvelles caisses en plomb plus petites, qu'on renferma dans les anciens cercueils après les avoir réparés convenablement.

Le quatrième, du duc Pierre II, était assez bien conservé, ainsi que le cinquième qui touche au mur, à gauche, et qui renferme les restes de Suzanne de Bourbon, sa fille, femme du connétable. Ils furent tous deux restaurés.

Quant au sixième, renfermant le corps d'Anne de France, fille de Louis XI et femme de Pierre II, il était sur le sol, aplati, plié en deux et brisé en plusieurs endroits. La tête et une partie des os en étaient sortis et jonchaient la terre tout autour. On réunit ces divers ossements qui furent placés dans une caisse de plomb, et comme l'ancien cercueil ne pouvait pas être réparé, on enferma cette caisse dans une bière de bois de chêne qui fut déposée en travers et à l'entrée du caveau, sur une dalle en pierre de Volvic.

Le septième, plus petit, contenant les restes de Louise-Marie-Anne de Bourbon, légitimée de France, dont le fond était aussi percé, fut réparé et on y enferma tout ce qui restait de cette jeune princesse, après l'avoir placé dans une caisse de plomb. Il fut replacé au même endroit en avant et en travers des cinq premiers cercueils.

On pense, d'après des renseignements historiques, que le caveau le plus grand des deux contient encore les dépouilles de Philippe, seigneur de Beaujeu, second fils du duc Charles I^{er}., et de plusieurs autres membres de la maison de Bourbon; mais on ne creusa pas le sol pour y chercher leurs cercueils.

Dans un des bas-côtés de l'église, et en dehors des cha-

nelles, existait le tombeau de Jean, bâtard de Bourbon, fils naturel de Pierre I^{er}. et d'Agnès de Chaleu, sa femme, qui a été brisé en 1793; le caveau qui se trouve dessous, n'a pas été fouillé.

Tous les détails ci-dessus sont extraits des procès-verbaux de la visite et des réparations faites en 1840, des sépultures des ducs de Bourbon dans l'église de Souvigny, d'après les ordres de Louis-Philippe et de Marie-Amélie, et vous avez pu, Messieurs, en constater l'exactitude par l'inspection que vous en avez faite.

Après les digressions dans lesquelles je viens d'entrer sur les sépultures de Souvigny, je me hâte de reprendre les détails historiques sur le prieuré, après lesquels je ferai une description succincte de l'état actuel de l'église.

D. de Mesgrigny, après avoir installé, en 1650, un couvent de bénédictines à Souvigny, mourut deux ans après, âgé seulement de 37 ans, laissant au prieuré les précieux ornements de sa chapelle, ses livres et surtout sa mémoire. Depuis lors, jusqu'à la dispersion des religieux et la suppression du monastère, il ne s'y passa rien qui mérite d'être rappelé, si ce n'est l'envoi qui fut fait en Allemagne et à l'abbaye d'Abdinghoff d'une portion des reliques de saint Mayeul et de saint Odile. En 1742, l'évêque suffragant de Paderborn écrit au prieur de Souvigny pour lui rappeler que le bienheureux Werke, évêque de Paderborn, ayant fondé, en 1013, l'abbaye d'Abdinghoff, s'était rendu à Cluny avec l'empereur saint Henri, pour la soumettre à la règle de saint Benoît et demander à saint Odile des religieux; que ce dernier lui ayant accordé 12 moines et un abbé, ils avaient toujours conservé des relations avec Cluny jusqu'en 1496; qu'à cette époque, les guerres, l'éloignement et la difficulté des communications ayant fait cesser leurs rapports avec la maison-mère, ils s'étaient réunis à la congrégation de Bursfeld, tout en con-

servant l'union spirituelle avec Cluny, dont ils avaient gardé religieusement le souvenir ; que, par ces motifs, ils demandaient à Souvigny, comme une faveur spéciale, de vouloir bien leur accorder une portion des reliques de saint Odile, si vénéral dans leur maison. D'après cette supplique et le consentement de l'abbé de Cluny, on consentit à leur demande et on ouvrit la châsse de saint Odile d'où on retira un ossement. On ouvrit également le trésor où l'on prit un morceau du scapulaire de saint Mayeul. Ces reliques furent expédiées et arrivèrent à Abdinghoff le 1^{er}. octobre 1443, où on les reçut avec la plus grande pompe. On profita de cette circonstance pour réparer les précieuses châsses qui contenaient les restes de saint Mayeul et de saint Odile.

Les monuments sépulcraux des ducs de Bourbon ne sont pas les seuls objets d'art qui décorent l'église de Souvigny. On doit s'arrêter, vers la porte méridionale, pour remarquer l'oratoire de saint Mayeul et de saint Odile, richement décoré. Leurs portraits peints sur panneaux ont malheureusement souffert d'une restauration maladroite. Dans le mur occidental du bas-côté est incrusté un bas-relief byzantin, remarquable par le fini et la perfection du détail. Il a été bien mutilé dans la partie supérieure où sont des figures et cependant il est préférable dans son état actuel à ce qu'il serait, si on eût essayé de refaire la tête et les bras qui manquent. On voyait, dans ce même collatéral, la statue de Marie de Hainault qui décorait le mausolée de cette princesse à Champaigre, et que depuis on a placé ailleurs.

La basilique de l'ancien prieuré de Souvigny, malgré ses dégradations, est sans contredit le monument ancien le plus curieux du Bourbonnais, tant par l'étendue de ses proportions que par le mélange de divers types d'architecture. Elle a 84 mètres de longueur sur 28 de largeur et 17 de hauteur sous la grande voûte. Avant de pénétrer dans l'intérieur, il

faut jeter un coup-d'œil à l'extrémité orientale de la place sur l'ancienne chapelle des Bénédictins, construite au XII^e. siècle et réparée dans le XVIII^e. La façade de St.-Pierre se présente ensuite avec ses deux tours carrées. Elle était primitivement romano-byzantine, mais les réparations faites par D. Chollet ont modifié ce caractère. On entre dans l'église par un portail faisant saillie sur l'ancienne construction, sculpté avec une grande richesse d'ornements et formant une ogive dentelée, avec des niches latérales et couronné par des galeries à jour. Cette élégance contraste avec la sévérité du style des deux tours qui datent évidemment des XI^e. et XII^e. siècles.

L'intérieur de l'église fait voir qu'elle a été bâtie à diverses époques. Ainsi la partie supérieure de la grande nef, les chapelles du transept et du sanctuaire sont du XV^e. siècle, pendant que les bas-côtés, dont les fenêtres sont dépourvues de colonnettes, sont romans. L'abside et l'intérieur offrent un modèle de la belle architecture romane.

En s'avancant dans l'église, on est frappé tout d'abord de l'harmonieuse combinaison de ce mélange d'architectures les plus opposées. L'église primitive, qui date des premiers temps du XI^e. siècle, ne se composait dans l'origine que d'une nef et de deux collatéraux étroits avec un transept et d'une abside entourée de plusieurs chapelles faisant saillie au dehors. De tout cet édifice, il ne reste que la partie basse de la nef principale, les bas-côtés et le mur méridional du transept. Avant même d'avoir pensé à entreprendre les grands travaux de réparation ou d'agrandissement, on avait douté de sa solidité, et pour la consolider, on avait construit les deux bas-côtés dont les murs étaient armés d'une arcature byzantine, où on avait représenté des figures d'hommes et d'animaux dont le style révèle la fin du XII^e. siècle.

Cette addition importante ayant détruit les proportions de

l'église primitive, le chœur se trouva trop petit. Il fallut le reconstruire et agrandir en même temps le transept, tout en conservant, autant que possible, le style roman. L'abside fut flanquée de cinq chapelles dont deux furent détruites plus tard, pour construire la sacristie et la *Chapelle-Vicille*. L'église de Souvigny, ainsi réparée, subsista jusqu'au XV^e. siècle sans reconstructions importantes, si ce n'est des arcs doubleaux ajoutés à la voûte des premiers bas-côtés pour leur donner de la solidité. C'est là qu'on remarque la forme de l'ogive sarrasine et la transition du style roman au premier gothique qui dénote un travail du XII^e. siècle. C'est depuis cette époque que se sont exécutés, dans le XV^e. siècle, les vastes travaux entrepris par D. Chollet, et les constructions des chapelles *Vicille* et *Neuve*, par les princes de Bourbon dont j'ai déjà parlé dans cette notice et sur lesquelles je ne reviendrai pas.

Il me reste à vous dire quelques mots sur le régime intérieur de la maison et sur son administration.

La règle des maisons bénédictines était à Souvigny, comme ailleurs, d'une grande austérité dans l'origine. On y voit les premiers abbés, comme saint Mayeul et saint Odile, donner l'exemple de toutes les vertus chrétiennes, s'imposant les privations les plus grandes et terminant leur vie, revêtus du cilice et sur la cendre. Après eux et à la suite des temps, les règles devinrent de moins en moins sévères. Le relâchement dans les pratiques religieuses s'introduisit insensiblement, ainsi que l'usage des aisances de la vie mondaine. Vainement les chapitres généraux et les abbés de Cluny s'élevèrent pour arrêter ou réprimer cet affaiblissement de la discipline intérieure. Il n'était plus possible de revenir à la sévérité des premiers temps. Malgré les réformes qu'on essaya d'introduire, les austérités claustrales s'adoucirent peu à peu, et, dans les derniers temps, la vie des religieux était devenue douce et

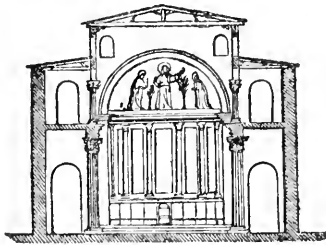
tranquille, tout en conservant la régularité dans les prières et les offices.

Depuis que les abbés de Cluny avaient fait gouverner la maison par des prieurs, ces supérieurs exerçaient réellement une autorité souveraine sur les religieux et même sur la ville. Ils étaient installés dans leurs fonctions avec les honneurs qu'on rendait aux ducs de Bourbon. Ils étaient reçus avec la croix, encensés ; on leur présentait l'eau bénite et les saints Evangiles, et chaque frère venait tour à tour s'incliner devant eux.

Comme supérieur de la ville, le prieur avait aussi le titre de curé. Lui seul avait le droit d'officier aux grandes fêtes, à la tête du clergé de la paroisse. Il présidait à toutes les cérémonies religieuses extérieures, telles que processions, enterrements, etc. La maison de Souvigny, réunissant plus de 50 monastères, bénéfices ou chapelles sous sa juridiction, tous les supérieurs de ces établissements devaient rendre leurs comptes chaque année, devant le chapitre général, présidé par le prieur. La justice se rendait en son nom et il partageait avec les ducs de Bourbon le droit de faire battre monnaie. Les diverses prérogatives dont jouissait le prieur au nom de la maison ont donné pendant long-temps une grande importance à la ville de Souvigny, qui pouvait disputer à Moulins le titre de capitale du Bourbonnais.

Messieurs, en terminant cette notice bien incomplète sans doute, je dois vous remercier de la bienveillante attention que vous avez bien voulu me prêter. Si je me suis décidé à prendre la parole devant une réunion de personnes aussi recommandables dans la science, c'est que j'ai compté sur leur indulgence, pour les entretenir de choses qu'elles ont vues et appréciées mieux que moi. Si j'ai fait revivre d'anciens souvenirs, c'est pour les associer dans ma mémoire à ceux que je conserve de la célébrité de la maison-mère de

Cluny, dont notre honorable président et quelques membres de la Société ont visité les restes en 1851. Je n'ai pu leur montrer que des ruines et leur exprimer des regrets sur la perte irréparable de notre magnifique basilique, dont il n'existe plus qu'une moitié du transept surmonté d'un clocher et la chapelle de *Bourbon*. J'ai eu l'honneur de les recevoir dans l'ancien palais abbatial qui, ainsi que la chapelle, est un ouvrage du milieu du XV^e. siècle. Ces deux édifices ont été élevés par la munificence du cardinal Jean de Bourbon, abbé de Cluny, issu de cette noble famille qui a tant fait pour la maison de Souvigny, et dont on doit parler à chaque page en retraçant son histoire. Je renouvelle à la Société mes remerciements pour la somme qu'elle a bien voulu accorder, à ma demande, pour la chapelle de Bourbon. Je l'ai employée aux réparations les plus urgentes, en attendant que de nouvelles largesses puissent permettre de faire à cet élégant édifice les restaurations nécessaires pour le rétablir à son état primitif.



NOTE

SUR

ACHILLE ALLIER,

NÉ EN 1806 ET MORT EN 1836;

Par M. le comte de MONTLAUR,

Membre de la Société française.



L'art se transforme et se métamorphose avec les siècles. L'art est l'expression la plus franche et la plus vraie de la civilisation d'un peuple; il traduit les idées d'une époque, il les commente, il les rend visibles pour tous. Il les fixe avec un pinceau sur la toile; il les sculpte avec un ciseau sur la pierre. Il permet aux nouveaux venus, de ressusciter, au moyen de quelques débris épars qui surgissent de terre, les mœurs et les croyances des générations depuis long-temps couchées dans le tombeau.

L'art est catholique au XIII^e. siècle; il est païen au XVI^e.

Dans l'intervalle, pendant ces trois siècles qui séparent l'époque de saint François-d'Assises, de Gersen de Cavaglia, de Roger Bacon, de Villehardouin, de Marco Polo, de Robert de Luzarches, de l'époque de Léon X, des Médicis et de François I^{er}., l'art s'est modifié insensiblement. Il s'est fait byzantin; il a rapporté, à la suite des croisés, des rives

du Bosphore, ce caractère oriental qui charme les cœurs et les yeux.

A l'architecture romane a succédé l'architecture ogivale.

Les artistes grecs ont séduit la vieille Europe, et porté une première atteinte aux austères traditions du catholicisme.

Avec l'esprit de réforme qui envahit le monde, le paganisme se glisse dans l'art, comme le ver dans le fruit; il y dépose un germe de mort. C'est une heure éclatante et souveraine; mais cette puissance et cet éclat cachent un principe de destruction. Les ateliers s'ouvrent de toutes parts; il y a le Sanzio et Buonarotti à Rome; le Giorgione et Jean d'Udine à Venise; le Vinci et le Primatice à Fontainebleau; Albert Durer et Lucas Cranach aux bords du Rhin; Jean Cousin, Germain Pilon et Philibert Delorme à Paris. Les écrivains, les penseurs, les artistes, forment comme une cohorte bruyante et qui remue le monde. Erasme meurt en 1533, et Giordano Bruno en 1599. Cardan, Scaliger, Alde Manuce, Machiavel, Thomas Morus, Bodin, Paul Jove, sont les disciples, sont les apôtres ardents de ces doctrines contraires qui s'entrechoquent, et d'où sort la guerre universelle. C'est un formidable cliquetis d'idées. La satire Ménippée, comme les pamphlets de Luther sont dans toutes les mains, excitent les colères et soufflent l'incendie. La lutte est engagée entre la foi, qui courbe le front en adorant Dieu dans l'ombre du sanctuaire, et le doute qui veut savoir, et vient saper l'autel vénéré pour en examiner les fondements.

Le paganisme de la renaissance, complaisamment caressé par les fastueuses vanités de l'époque suivante, de cette époque qui mêle les austérités de Port-Royal et le repentir de Louise de La Vallière aux souvenirs de la Grèce antique, produit au bout de cent cinquante années de luttes religieuses et politiques, le scepticisme du XVIII^e. siècle. L'art est épuisé; la raillerie impitoyable, s'attaquant à tout, a tué l'inspiration;

Le scalpel du philosophe a remplacé le crayon du poète ; la formule algébrique tient lieu de muse ; le pamphlet bat en brèche la religion, la morale, la loi elle-même, qui reste muette et ne sait plus se défendre. Le ver a enfin pénétré le fruit jusqu'au cœur ; la sève s'est retirée ; le fruit se détache de la branche et tombe. Lorsque l'orage se déclare, lorsque la révolution éclate, l'art roule, avec la société en pleine dissolution, au fond de l'abîme entr'ouvert. Mais l'art ne tarde pas à renaître avec la société nouvelle qu'une volonté puissante vient de replacer sur ses bases indestructibles si déplorablement mutilées pendant dix années d'anarchie intellectuelle ; il se relève et se retrempe aux sources éternelles, sacrées et inépuisables. Travail lent, solennel, pour lequel bien des enseignements manquent, qui s'accomplit sans interruption, avec bonheur, et s'achève enfin pendant les longues années de paix et de féconds loisirs qui succèdent aux luttes épiques de l'empire. Aujourd'hui, l'art chrétien est en bonne voie, il prend de la force, il est mieux compris, il est prêché par de fervents apôtres. On ne lui jette plus l'insulte, comme il y a un demi-siècle ; on ne se fait plus gloire de méconnaître les richesses artistiques que le passé a léguées au présent ; il n'est plus besoin de pousser le cri de *guerre aux démolisseurs* ; et les actes de vandalisme, si fréquents autrefois, signalés par un éloquent orateur, qui est en même temps un savant et laborieux archéologue, un de nos maîtres, seraient sévèrement punis par l'opinion publique, s'ils se commettaient encore. Toute une école d'architectes et d'artistes, imbus de saines doctrines, s'est formée ; elle déblaie, des ruines qui les recouvrent, d'admirables monuments qui sont de grandes pages d'histoire. Pas un département, où l'on n'élève quelque église, où l'on n'agrandisse une cathédrale ; où des peintres-verriers ne soient à l'œuvre ; où des artistes, aissant dans l'oubli les leçons du XVIII^e. siècle, ne couvrent

par des fresques au fond d'or le jaune badigeon qui salissait nos profondes et austères basiliques. On sculpte des statues pour en orner les porches déserts, et l'on restaure, avec un soin pieux, les baies à ogives, les meneaux, les gargouilles fantasques, les clochetons, les flèches, tous ces mille détails de notre architecture nationale. Mais si, au début de cette seconde moitié du XIX^e. siècle, où nous sommes parvenus, la cause de l'art est enfin gagnée, si on en a fini avec les septembriseurs de monuments; si, dans cette ardente querelle entre le paganisme qui, depuis trois cents ans, régnait en maître jaloux, et la tradition chrétienne qui puisait sa force dans le cœur de la nouvelle génération, la victoire est restée au bon droit, il faut se rappeler que des efforts incessants ont été nécessaires, et il est juste de ne pas oublier ceux qui ont soutenu la lutte avec dévouement et énergie.

Il y a vingt-cinq ans seulement, que la propagande archéologique a commencé; mais ces vingt-cinq années ont été bien remplies. Sur tous les points de la France, les Sociétés se sont formées; elles ont échangé leurs travaux, elles ont écrit, elles ont parlé; en un mot, grâce à ce zèle de toutes les heures, un immense résultat a été obtenu; le mal a été réparé, les idées fausses ont été redressées. Mais pour en arriver là, que d'obstacles à surmonter! les indifférents à réveiller, les contradicteurs à convaincre ou à faire taire. L'éducation laisse une si profonde empreinte dans l'esprit, et celle qu'on recevait avait été si mauvaise au point de vue qui nous occupe! Il fallait d'abord effacer de la mémoire de détestables leçons. Les sceptiques, qui se souvenaient d'avoir appris à lire dans *Candide* et l'*Encyclopédie*, qui savaient le baron d'Holbach par cœur, et avaient puisé dans la gazette de M. le baron de Grimm, leurs meilleures railleries contre le christianisme pour s'en servir à l'occasion; les sceptiques du XIX^e. siècle ne se tinrent pas pour battus,

et firent bonne contenance. Un homme de beaucoup d'esprit, qui, dans son consulat de Civita-Vecchia, jetait aux désœuvrés de Paris les pages les plus ironiques et les plus désespérantes de ce temps-ci,—un observateur d'une profondeur singulière, désabusé de bonne heure de tout, M. de Stendhal écrivait en 1834, à propos de je ne sais quel monument roman qu'il rencontrait sur son chemin : « Mon cœur attristé, par les églises gothiques, s'est épanoui. » Et quelques lignes plus loin : « L'esprit enflammé par ces nobles restes de l'antiquité, c'est avec peine et uniquement pour accomplir le devoir du voyageur, que je suis monté à la cathédrale. (Il s'agit ici cependant de St.-Lazare d'Autun, une église dont la nef est de 1140, édifice de la transition du style roman au style gothique !) Et il ajoute : « combien ces sculptures attristent l'œil, quelle laideur, grand Dieu ! il faut être bronzé pour étudier notre architecture ecclésiastique. »

Voilà ce qu'écrivaient, il y a à peine dix-huit ans, les gens d'esprit ; voilà l'opposition qui accueillait à grand renfort de sarcasmes et de négations injurieuses l'archéologie naissante. Mais, en dépit des obstacles, du mauvais vouloir, des vanités blessées, des haines anti-religieuses, l'archéologie grandissait ; l'art chrétien comme un jeune aiglon qui sent les ailes lui pousser, prenait déjà son vol. Quels hommes vinrent en aide à ce rapide développement, consacrèrent à ce culte toutes les heures de leur vie, toutes les forces de leur vive et rare intelligence ? Faut-il les citer ici ? et leurs noms ne sont-ils pas dans notre mémoire à tous ? Chateaubriand, au lendemain orageux de la révolution française, avait retrouvé et fait comprendre le sentiment religieux ; mais en indiquant comme un trésor inattendu et magnifique d'émotions nouvelles, d'inspirations meilleures, l'étude des monuments implantés sur le sol par la foi catholique, il n'avait pas cherché les règles suivant lesquelles cette étude devait être dirigée.

Il importait de mettre l'ordre dans le chaos, d'y faire pénétrer la lumière, d'établir des divisions, de reconnaître les époques par leurs caractères distinctifs; de classer les monuments civils et religieux. Il fallait comparer, tout voir, tout fouiller avec une persévérance inouïe, et poser les formules qui serviraient à résoudre les questions multiples qui allaient se présenter à chaque pas. M. de Caumont, avec une ardeur juvénile et un dévouement qui depuis ne s'est pas démenti un seul instant, réunit autour de lui, dans sa féconde Normandie, de laborieux et infatigables disciples. Un noyau se forma, qui grossit bientôt; les recrues arrivèrent en foule. De leur côté, MM. Didron, Mérimée, Vitet, et bien d'autres, illustres déjà, luttèrent avec fermeté, et ouvraient de nouveaux horizons à la pensée. Les départements répondirent avec plus ou moins d'empressement à l'appel qui leur avait été fait. Déjà, les brillantes publications de MM. Nodier et Taylor avaient commencé l'éducation du public, et piqué vivement son attention. Notre province Bourbonnaise, située au centre du pays, et en contact avec le Nord et le Midi, dut être plus facilement gagnée à la science nouvelle; aussi fut-elle une des premières à accepter le mouvement, à s'y jeter avec énergie. Un jeune homme de vingt-cinq ans en fut l'âme et devint le chef de ce réveil intellectuel; ce jeune homme était Achille Allier. Né en 1806, le 2 juillet, à Montluçon, il mourut trente ans après, en 1836, à Bourbon-l'Archambault. Quoiqu'il n'ait eu le temps que de jeter les premières assises du monument qu'il projetait, que de tracer la voie et de débayer le premier tournant du chemin, il avait, en peu d'années, attiré à lui la sympathie de tous ceux qui savaient sa tentative, et, disons-le aussi, il avait presque conquis la gloire. Son nom restera honoré, il sera souvent cité, non-seulement dans sa province natale, mais au-dehors, dans notre pays tout entier. Il s'attache à

son nom cette sorte de poésie mystérieuse qui environne les existences interrompues dans leur développement. Il n'a pas eu le temps d'achever, et l'esprit du lecteur achève le travail commencé. On a sous les yeux le fragment ciselé avec passion, et on ne se demande pas si les proportions de l'œuvre eussent été harmonieuses, si la fatigue n'eût pas pris l'artiste avant la fin. C'est le privilège de ceux qui meurent jeunes d'éveiller un intérêt tout particulier, de faire taire toute critique, de désarmer l'envie qui s'attache toujours aux vies complètes, et d'être plus vite et de l'assentiment de tous en possession de la renommée. Il en a été ainsi d'Achille Allier; et quand on ferme ses pages dont la dernière ligne est restée inachevée, on est tout ému et tout charmé de cette couleur si brillante, de cette fermeté d'allure, de cette loyale et franche parole; on a aussi sur les lèvres, en songeant à ce qu'il aurait pu être, si la rapide journée avait eu un lendemain, ce mot *Espérance*, qui était la devise de sa province et qui fut la sienne.

Elevé sous l'œil de son père, qui le menait avec lui dans ses excursions, et lui faisait épeler le grand livre de la nature, il fit ses premières études à Montluçon; il les acheva bientôt à Paris, et se prépara à suivre la carrière du barreau. Mais malgré sa vive et rare intelligence, le jeune homme sentit que cette voie n'était pas la sienne, et que ce n'était pas là que le succès l'attendait. Son imagination le poussait en avant, à la recherche de l'inconnu; et les études qu'on lui imposait, ne pouvaient calmer l'ardeur inquiète qui le dévorait. S'il admirait cette réorganisation puissante de l'ordre public, de la législation, de l'administration en France, qu'avait accomplie l'Empereur, et que la restauration, à son tour, s'était empressée d'adopter, il se disait que la science du jurisconsulte ne satisferait pas les besoins de son esprit; que son goût l'entraînait d'un autre côté, et qu'après tout, il

ferait bien de céder à cet entraînement et de ne pas lutter plus long-temps contre sa destinée. Cependant, au milieu de bien des distractions intellectuelles, interrompant souvent ses courses à l'École de Droit pour entrer dans nos divers musées, et s'y oublier devant une toile du Pérugin, du Pontormo ou de Fra Angelico, ses années d'études tiraient à leur fin, et il se faisait recevoir licencié en droit. Mais si l'on feuilletait les cahiers qui encombraient alors sa modeste table d'étudiant, on y retrouverait plus de pages sur l'art, plus de fragments de vers, que de commentaires sur les articles du Code ; plus de croquis où la vivacité française du spirituel chroniqueur Charlet se mêle à la mélancolie des eaux-fortes d'Albert Durer, à la naïveté des miniatures du XIV^e. siècle, que de recherches sur la loi des Douze-Tables et les Institutes de l'empereur Justinien. Les années de jeunesse étaient terminées ; il quitta Paris, tout brûlant de cette fièvre artistique et littéraire qui ne l'avait pas quitté un seul jour. Il revint à Montluçon, et reprit, au sein de sa famille, ses chères études auxquelles il se livra tout entier. Il y fonda l'*Album de l'Allier*, dont il fut assez long-temps le seul et infatigable rédacteur. En réunissant ces feuilles dispersées à tous les vents, on pourrait marquer de l'ongle, en les parcourant, bien des passages où se reconnaît déjà l'écrivain distingué, où l'humoriste laisse un libre cours à sa fantaisie, où l'enfant du pays s'essaie à en décrire les mœurs ; *civis civitatem querens*, comme disait l'austère comte Schlabrendorf. Il se maria alors, et vint habiter Bourbon-l'Archambault, aux pieds de ces ruines gigantesques qui forment comme le fond du tableau auquel il rêve.

Heureux dans sa calme retraite, il y écrivit les *Esquisses Bourbonnaises*. Ce fut son premier essai, le livre où l'artiste voyageur fouillant sa province, étudiant ses monuments, retraçait, avec le même crayon qui venait de dessiner un

chapiteau roman ou quelque belle fenêtre du gothique flamboyant, dont les vitraux s'allument aux rayons du soleil couchant, toutes les impressions douces et tristes qui, chemin faisant, lui remplissaient le cœur. Dans les *Esquisses* que nous venons de relire, la sève de jeunesse déborde à flots. Si l'on y rencontre, si l'on y note facilement au passage, quelques-unes de ces exagérations de style ordinaires à la plupart des jeunes écrivains d'alors, qui avaient pris la plume au milieu d'une révolution, et dont la pensée se ressentait de l'atmosphère orageuse qui les enveloppait, quelle couleur en revanche, quelle fraîcheur, quelle ironie par moments, quelle profonde tendresse pour les débris de l'art qu'il recueille avec amour ! Comme il comprend tout ce passé qu'il évoque, comme on voit déjà que c'est là sa secrète ambition d'en écrire l'histoire, et que cette histoire, il l'écrira avec son cœur !

La civilisation marche, elle avance sans pitié pour la poésie qu'elle écrase sous son pied indifférent. Il faut se hâter de rassembler tous les souvenirs, toutes les vieilles coutumes si naïves des ancêtres, qui se perdent d'heure en heure, toutes les scènes qui contenaient un salutaire enseignement. Tout se renouvelle avec une rapidité effrayante ; les générations qui s'avancent ont les yeux fixés sur l'avenir et regardent avec une froide insouciance le passé qui s'en va. Ces couleurs si vives et si tranchées, qui marquent nos diverses provinces et leur donnent un caractère propre, s'éteignent insensiblement, et se fondent dans une seule. Les grandes routes qui se percent et dont les ornières disparaissent, les canaux qui se creusent, les chemins de fer enfin qui parcourent aujourd'hui le territoire avec la vitesse de l'oiseau, ramènent tout à l'unité, à l'uniformité. Les pentes escarpées et incultes se couvrent de moissons ; la charrue nouvelle remplace l'araire que le paysan promenait hier d'une seule

main sur son sol à peine entamé ; les maisons aussi se modifient ; plus de pignons aigus, de niches à l'angle du logis avec une lanterne suspendue devant la statuette vénérée ; et les costumes aussi qui s'en vont, ces costumes si pittoresques cependant ! La veste bleue, le grand gilet qu'une courroie serre à la taille ; le vaste chapeau rond, sous lequel pendent les longs cheveux des fils de la Gaule ; la jarrettière rouge au-dessus du genou, la guêtre tombant sur le sabot et le recouvrant en partie. Puis, à ces besoins nouveaux qui se font sentir, à ces usages que le train ordinaire des choses a introduits, que la législation amène forcément, l'amour de la destruction vient en aide pour hâter de profonds changements, toujours douloureux pour l'artiste. Après l'esprit révolutionnaire et niveleur, l'esprit d'entreprise et de négoce. On a jeté bas églises et châteaux, par haine et par vengeance ; on les démolit ensuite pour avoir des pierres. Ces pierres, qui la plupart portent l'empreinte de l'habile ciseau du moyen-âge, serviront, ou aux fondations de quelque cottage bâti économiquement, et pour cinquante ans à peine, ou aux réparations de quelque chemin communal. Le propriétaire de la ruine superbe, c'est-à-dire d'une page de nos annales, et le maire ignorant d'un village voisin, l'ont décidé ainsi. Quel temps cependant que ce moyen-âge, qui se dépouille aujourd'hui de son suaire si éclatant, si gigantesque ; quel siècle étonnant à côté de l'époque moderne, si on le juge par les monuments qu'il a fait sortir de terre et semés sans compter. Le passé s'en va donc pierre à pierre, les mœurs se perdent, les ruines elles-mêmes tombent en poussière. Si les vestiges s'amoindrissent chaque jour, s'ils disparaissent ainsi du foyer renouvelé ou du sol fouillé par l'industrie, il faut qu'on puisse les retrouver quelque part. Telle est la pensée qui a guidé Achille Allier, lorsqu'il écrivait en septembre 1832, les *Esquisses Bourbonnaises*. Il y a dans

ce livre, tout à la fois l'enthousiasme de l'archéologue, l'émotion de l'artiste, la gravité du penseur. La campagne déserte, la brande comme on dit ici, aussi bien que le monument religieux, ou le château aux traditions féodales, tout cela le touche profondément, arrête son crayon ou sa plume. Il commence son voyage et son livre par le prieuré de Souvigny; il décrit avec une curieuse admiration la belle église de St.-Mayeul et de St.-Odile; il en énumère toutes les beautés secrètes, depuis la riche et célèbre Bible aux miniatures délicates, à la couverture émaillée et ciselée, jusqu'à ces colonnettes de toutes formes, encadrant des niches où se dressent des statues habilement drapées, mais toutes hélas! mutilées. Les révolutionnaires, il y a soixante ans, avaient la manie d'abattre des têtes; quand les hommes venaient à manquer, ils décapitaient les statues; le couperet et le marteau n'étaient jamais oisifs. Il s'arrête et rêve devant les tombeaux des ducs de Bourbon, où Louis II et Anne sa femme, qui s'aimaient de *vrai amour*; où Charles I^{er}, grand-chambrier de France, *l'un des meilleurs corps à pied et à cheval*, comme dit le chroniqueur Olivier de La Marche, et Agnès de Bourgogne, sont couchés côte à côte, leurs pieds de marbre appuyés sur leurs fidèles lévriers, qui semblent les garder dans la mort.

Il sort du vieux prieuré, reprend sa route et s'en va tout droit au château de Bourbon et à la Quiquengrogne, aussi inébranlable encore sur sa base de granit, que le jour où les routiers du duc Louis I^{er}. la firent bâtir, en protégeant les maçons de leurs arquebuses chargées. Il arrive ainsi, en véritable étudiant des universités allemandes, jusqu'à la frontière du département, et il entre à Meillant, après avoir battu ces chemins des bois que le chancelier de l'Hospital trouvait, dans un accès de mauvaise humeur de touriste at-tardé, pires que la route de l'enfer. Meillant est rempli du

souvenir d'un de ces aventureux héros des guerres italiennes du XVI^e. siècle, dont Brantôme est l'historien, et dont il raconte avec passion les amours, les dernières paroles sur le champ de bataille et les grands coups d'épée. Le goût italien, se mêlant aux traditions gothiques, se retrouve partout à Meillant. On était parti pour conquérir l'Italie, mais il se trouva que l'Italie nous avait conquis.

Puis, Achille Allier revient sur ses pas, il entre dans sa ville natale de Montluçon, que l'industrie transforme en ce moment, ainsi que le pays d'alentour, en l'une de ces contrées manufacturières de l'Angleterre, où le bruit du travail se fait entendre nuit et jour, où l'activité humaine se déploie dans toute sa merveilleuse grandeur. Il sait sa ville gothique par cœur, ses rues escarpées, sa muraille d'enceinte qui croule et que recouvrent çà et là de verts jardins et des maisons nouvelles. C'est dans cette rapide et vive esquisse, qu'il a laissé percer la première pensée de son œuvre de prédilection, de l'œuvre à laquelle son nom restera attaché, bien que la mort l'ait brusquement interrompue à la première page; je veux parler de la décentralisation intellectuelle de la province, qu'il poursuivait avec une fière ardeur, et de la fondation de cette tribune qui n'a peut-être pas été sans retentissement et sans influence, dans un cercle même assez étendu, l'*Art en province*. A propos de la nationalité française, qui s'est formée lentement et qui a produit enfin cette centralisation politique, grande force pour le pays et incontestable bienfait à beaucoup d'égards; il fait remarquer qu'au point de vue littéraire et artistique, et il fut l'un des premiers à l'observer et à le dire avec beaucoup de verve et de saine raison, le nivellement des intelligences, dans le milieu absorbant de Paris, était un malheur et une mort lente. Les natures les plus réfractaires, les esprits les plus prime-sautiers, comme le Gascon Montaigne ou le Tourangeau Rabelais n'y

résisteraient pas ; elles seraient bientôt frelatées, et le critique le plus délicat, le plus fin jugeur en matière d'art, serait hors d'état de distinguer dans leurs œuvres ainsi soumises au même caprice de la mode, aucun goût de terroir.

C'est là le premier germe de la tentative qui occupera les dernières heures de sa vie, germe qui va grandir dans son esprit, et que nous allons retrouver tout à l'heure plein de force et de vie, et en pleine floraison.

A côté de la poésie de l'homme, la poésie plus grande, plus salubre de Dieu. Achille Allier, qui tout à l'heure animait les scènes historiques, dont un monument religieux ou civil porte la calme ou terrible empreinte, ne retrace pas avec moins de bonheur les spectacles de la campagne. Le *pays de la châtaigne*, cette contrée étroite et inconnue qui sépare la Marche du Berry, est un paysage d'une vérité de tons singulière ; la réalité et l'idéal s'y confondent dans un juste mélange. Ruysdaël n'a pas sur sa palette de couleurs plus exactes ni plus harmonieuses. Voilà la lande semée de bruyères rougies par octobre qui s'avance, le champ de sarrasin, les sombres châtaigniers qui bordent le chemin creux ; cette fumée, là-bas, dans ce pli de côteau, c'est celle des charbonnières isolées. Quels hommes étranges habitent ces huttes sauvages ? Le voyageur les connaît ; il vous dira leurs mœurs, leur patience, leur indomptable énergie, leurs fêtes, leurs croyances, leur culte des fontaines miraculeuses, comme celle de St.-Rémy, qui, chaque année, attire dans la Brande où ils bivouaquent, les paysans des contrées voisines. Quelquefois le voyageur se fait peintre de mœurs, et il crayonne à la hâte une de ces physionomies singulières qu'il a rencontrées sur sa route ; l'avocat de campagne, par exemple, qu'envieraient les artistes de l'Ecole flamande. L'avocat de campagne, ne l'avez-vous pas reconnu avec son Code sous le bras et ses lunettes sur le nez ? Le voyez-vous,

il arrive au chef-lieu de canton , sur son maigre cheval. Le juge de paix tient , en effet , son audience aujourd'hui , il est suivi des plaideurs inquiets qu'il a engagés dans quelque ruineuse affaire.

Dans toutes ses descriptions archéologiques , dans tous ses paysages , dans toutes ses esquisses spirituelles et mordantes , il y a une franchise d'accent qu'il importe de signaler , et c'est à peine si l'on aurait à reprendre çà et là quelques idées , à éteindre quelques lumières trop vives , à revenir sur quelques touches un peu trop crues.

C'est ainsi que le jeune peintre se faisait la main , s'habituaît à jouer avec son pinceau ; que le modeste et consciencieux écrivain assouplissait son style , lui donnait la consistance , la rapidité et l'éclat , et préludait à la glorieuse tâche qu'il venait de s'assigner. Il se préparait à écrire l'histoire de l'*Ancien Bourbonnais* ; mais hélas ! les premières livraisons étaient à peine écrites et imprimées , à peine avait-on eu le temps d'applaudir à cette large manière , à cette vigoureuse étude , où tant de traits accusaient déjà un maître consommé , un historien du premier ordre , que tout à coup la vie lui manqua. Il tomba sur son champ de bataille en pleine victoire.

Achille Allier avait compris que l'histoire de l'Ancien Bourbonnais était encore à faire. Sous Charles IX , Nicolas Nicolai , seigneur d'Arpheuille , écrivit une description du pays et duché du Bourbonnais , mais l'original de cette description a péri dans la grande dilapidation de 1793 , et les copies qui en ont été faites sont très-incomplètes. D. Turpin avait achevé , dit-on , une histoire de la même province , mais l'incendie de St.-Germain-des-Prés anéantit son manuscrit. Au commencement de la Restauration , M. de Coiffier de Moret , s'aidant de plusieurs documents , publiés çà et là , à diverses époques , fit imprimer deux volumes qui ,

s'ils présentent les faits d'une façon assez exacte, laissent beaucoup à désirer sous le rapport du style et de la nouveauté des aperçus. La vie manque à ce travail. Après les remarquables études de MM. Augustin Thierry, Guizot, de Barante, il ne fallait plus songer à écrire l'histoire, comme on l'avait fait jusqu'alors, se bornant à reproduire, avec quelques variantes, les recherches de ceux qui avaient abordé déjà le même sujet. C'était aux sources mêmes qu'il fallait puiser, c'était aux anciens chroniqueurs qu'il fallait recourir, si l'on voulait pénétrer le sens des événements et reproduire la véritable physionomie des diverses époques. Une circonstance heureuse se présenta, qui vint faciliter à Achille Allier les débuts de sa tâche, en le déchargeant de cette lourde besogne de réunir les documents de toute sorte, indispensables pour le travail qu'il abordait. Un savant modeste, M. Dufour, avait préparé, sous l'Empire, tous les matériaux pour l'édifice qu'il avait, lui aussi, rêvé de construire. Il put croire un instant que les encouragements du pouvoir lui viendraient en aide. M. Lainé et M. le duc de Cazes avaient accueilli le moderne chroniqueur, et une somme avait été inscrite sur le budget pour mener à bonne fin cette entreprise nationale. Mais un obstacle inattendu, un changement de ministère, brisa les longues espérances de M. Dufour. Triste, profondément découragé, voyant les années s'accumuler sur sa tête et l'ardeur de la jeunesse lui manquer, il se retira dans le silence; mais par une heureuse inspiration, il mit aux mains d'Achille Allier ce riche portefeuille d'archéologue, qu'il possédait, et qui, depuis trente années, s'était accru chaque jour.

C'était une bonne fortune inespérée sans doute, mais cela ne suffisait pas; il lui arriva un autre bonheur. Ce que le ministère de M. de Corbières ne s'était pas jugé assez riche pour entreprendre, un éditeur de province, intelligent, persévérant, habile et dévoué à cette pensée que prêchait

avec tant de conviction le jeune auteur des *Esquisses Bourbonnaises*, l'entreprit. M. Desrosiers n'hésita pas; des artistes distingués, les uns déjà bien connus, les autres qui n'allaient pas tarder de l'être, furent appelés; ils prirent leurs sacs de voyage, taillèrent leurs crayons, et se mirent en route pour explorer de nouveau et dans tous ses recoins le département. A mesure que les dessins arrivaient, les lithographes et les graveurs se mettaient à l'œuvre. Rien ne fut épargné, et bientôt la première livraison de l'*Histoire de l'Ancien Bourbonnais* parut avec un luxe inaccoutumé. La typographie comptait un beau livre de plus. Le rêve d'Achille Allier était enfin devenu une réalité. La décentralisation artistique, traitée de chimère par les hommes prétendus graves, était désormais un fait accompli.

Cet ouvrage fut un événement: écrivains, artistes, éditeur, chacun avait fait son devoir et plus que son devoir. Les craintes des uns étaient dissipées, les espérances des autres étaient de beaucoup dépassées.

La préface du livre est poétique, spirituelle et pleine d'une éloquence emportée; l'expédition de Bellovèse, et l'invasion de Jules César sont retracées avec une vigueur peu commune; l'histoire des Archambault des deux premières races renferme des parties d'un fini achevé.

Cette fois, Achille Allier est bien vraiment maître de sa plume; il a trouvé la route qui doit le mener à un glorieux avenir, et il la parcourt à grands pas. Son activité redouble. Il est désormais reconnu comme un maître, il sait les devoirs que ce titre impose, et il ne reculera pas. Plus de repos pour lui; il prend sa mission au sérieux, il l'accomplira jusqu'au bout, si la vie ne vient pas à manquer sous lui, comme un terrain miné par l'ennemi sous les pas du soldat qui s'élançait à l'assaut. Pendant qu'il écrit l'histoire de l'*Ancien Bourbonnais*, qu'il épèle ces annales retrouvées sous la

poussière des bibliothèques et pour lesquelles il se passionne, il jette les bases d'une association féconde. Il groupe à ses côtés tous les jeunes écrivains, tous les artistes perdus dans l'ombre des provinces. Il leur dit qu'il compte sur leur dévouement, sur leur science, sur leur inspiration. Des voix éloquents avaient stigmatisé les démolisseurs; après avoir arrêté la destruction de l'ancienne France monumentale, une tâche plus lourde et plus ardue restait à accomplir : cette tâche consistait à reconstruire. Le jeune historien pensait qu'il ne suffisait pas que des ruines nouvelles cessassent de s'ajouter aux ruines déjà faites; qu'il fallait aussi élever, restaurer, ajouter quelques pierres aux monuments heureusement préservés; que Paris sans doute regorgeait d'habiles ouvriers, mais, que ce n'était pas assez que la vie débordât sur un seul point, pour que la France fût grande et digne de sa mission civilisatrice. Qu'il était de toute nécessité que cette vie intellectuelle se répandît partout; qu'elle descendit du cerveau dans tous les membres, pour que le corps entier fût sain et bien organisé. Il fit entendre, lui aussi, son cri de guerre, il l'écrivit au frontispice de cette école qu'il ouvrait : « *Allen ! tous ensemble !* »

L'Art en province était fondé. De toutes les parties de notre France, si oublieuse trop souvent, si pleine d'enthousiasme toujours au début, on accourut; les uns pour l'entendre, les autres pour le seconder.

L'introduction de ce recueil est un des morceaux les plus vrais et les plus brillants qui soient sortis de la plume d'Achille Allier. Il y indique nettement, et avec un véritable bonheur d'expression, le but qu'il se propose d'atteindre; ce qu'il veut tenter, ce qu'il veut qu'on tente avec lui. Il encourage, il montre le succès. Ce qu'il faut détruire en province, remarque-t-il avec raison, si l'on veut que l'art y prenne un sérieux développement, c'est l'isolement. La soli-

tnde fait douter et décourage. L'échange des idées entre les hommes que les mêmes recherches préoccupent, est une nécessité première. Cela excite au travail; c'est le coup d'aiguillon qui empêche de s'arrêter en chemin, et fait doubler le pas. Etablir une conversation suivie entre les travailleurs disséminés parmi la foule qui court à ses intérêts matériels, au nord comme au midi, les rallier, leur montrer, par la discussion qui s'ouvrira tout naturellement, de quel côté ils doivent diriger leurs efforts, voilà ce que le recueil qu'il fonde est appelé à faire dans sa pensée. La presse, en effet, aujourd'hui a remplacé la conversation des anciennes académies. Ce n'est plus devant quelques privilégiés que les hautes questions morales sont discutées; les idées sont librement exposées; tout le monde écoute, l'auditeur qui entre s'en empare et en fait son profit.

Après avoir excité et guidé, ce recueil provincial servira encore à faire connaître les œuvres éminentes, sérieusement élaborées et qui n'ont pu se produire au grand jour; à leur donner cette popularité sans laquelle il ne peut y avoir que des renommées douteuses et incomplètes. Quelle mission digne d'éloges et de sérieux enseignements! faire que, par l'aide donnée aux vocations réelles, et au génie qui cherche sa voie, de grands artistes et de grands écrivains ne disparaissent pas inconnus, s'ignorant eux-mêmes, et sans avoir donné la mesure de ce qu'ils pouvaient faire! Enfin, après avoir dit à l'artiste il faut créer, à l'archéologue il faut trouver, après avoir exposé l'œuvre et la découverte, Achille Allier voyait, dans la publication de son recueil, un enseignement permanent, un moyen de faire pénétrer les notions d'art dans toutes les demeures; de supprimer la mauvaise gravure à l'aqua-tinta, au profit du tableau; de faire disparaître petit à petit ces meubles de pacotille qui durent à peine une douzaine d'années, au profit de ces objets qu'on se transmet

dans les familles, et que l'artiste de tous les temps recherche et reproduit avec empressement. Au moyen de cette prédication chaleureuse, la leçon profiterait, et les habitudes se modifieraient insensiblement dans un sens qu'on serait fier d'avouer. L'historien viendrait apporter le fruit de ses longues veilles, le peintre ses observations. Il y a certains traits de l'histoire qui resteront toujours dans l'ombre, certains passages qui demeureront indéchiffrables, si on ne va pas les éclairer ou les lire sur les lieux mêmes où la scène s'est passée, il y a plusieurs siècles; il y a des types que le peintre doit connaître, sous peine de s'épuiser dans un pastiche éternel et sans vie, et de s'égarer dans d'énormes contre-sens. Il peut et doit en sortir tout un courant d'idées, comme un fleuve du flanc d'une montagne qu'un ingénieur habile a ouverte. Ainsi, pas de centralisation intellectuelle qui énerve au lieu de fortifier, mais un salutaire rapprochement; pas de monopole, mais le libre avènement de tous; de la lumière partout; une association enfin pour la recherche et la propagation du bien et du beau.

Ce programme, éloquemment développé, ne pouvait qu'exciter de vives sympathies. Moulins tint bientôt le premier rang parmi les villes où l'art a son culte, où la chose littéraire est en honneur. *L'Art en province* naissait à peine, et déjà c'était une force. Le cénacle provincial se formait. On était rempli d'un généreux entrain, et le retentissement qu'on obtenait doublait encore le courage.

Achille Allier a publié dans le premier volume qu'il ne vit pas finir, d'excellentes pages adressées à un ami déjà célèbre, à son studieux collaborateur, Aimé Chenavard, sur *L'Art dans l'industrie*. Il ne faut jamais, en lisant les travaux d'Allier, oublier la date de la publication (1835). Les idées qu'ils contiennent étaient neuves alors, elles étaient jetées pour la première fois dans la discussion. Elles surprirent

d'abord, plurent beaucoup, et en fin de compte l'emportèrent.

Dans les quatre articles publiés successivement sous ce titre, Achille Allier déclarait l'alliance nécessaire, pour rendre l'art populaire, pour en faire un besoin de la société, entre l'artiste et le producteur industriel. Il exposait au dernier, les avantages qu'il y aurait pour lui à utiliser l'inspiration des hommes *habiles de main et riches de pensée*; au premier, les ressources qu'il trouverait dans l'industrie pour la multiplication des choses d'art. Il voyait dans cette alliance, salubre des deux parts, un moyen assuré d'arracher la société française à ces habitudes mesquines qui l'énervent, et dont il serait plus tard difficile de se séparer.

Il concluait de la sorte : « faciliter les moyens de se procurer les jouissances de l'art, c'est en faire naître le désir. »

Il avait l'œil partout, et rien de ce qui se passait en province, ne lui échappait. Le fait qui se produisait dans un département éloigné, il le notait aussitôt, et c'était une occasion pour lui de poser plusieurs questions qu'il invitait ses collaborateurs à résoudre et qu'il se proposait un jour d'étudier lui-même. Ainsi, à Alby, un riche bibliophile, M. de Rochegarde, contre-amiral, meurt et laisse à la ville un vaste hôtel et douze mille volumes. Achille Allier signale ce testament et écrit à ce sujet deux pages à la fois charmantes et substantielles. Il recherche quelles sont les connaissances qu'on doit exiger d'un bibliothécaire en province. Il insiste sur l'étude de la botanique et de la géologie; il veut qu'il aime les livres sans doute, mais aussi les plantes, « ces livres que la nature met au jour chaque année en quatre volumes : le grain, la feuille, la fleur et le fruit. » Dans les provinces du midi, le bibliothécaire doit encore savoir l'anglais et surtout l'espagnol; la connaissance des patois méridionaux lui est indispensable. Mais, si l'on demande beaucoup, et avec raison, à celui qu'une ville institue le gardien de son trésor littéraire, il convient, en retour, que la récompense soit digne

et du service rendu et des services à rendre. Avec quelle chaleur de style il retrace, en quelques lignes, la vie d'un bibliothécaire ! Avec quelle complaisance de bibliophile passionné, il parle de ces beaux parchemins qu'on déchiffre lentement, de ces grandes marges, de ces reliures gaufrées, de ces in-folios dont les titres sont imprimés en rouge et en noir ! et enfin, lorsque le volume est ouvert et étendu sur la table qu'il occupe tout entière, comme on oublie doucement les heures en écoutant ces naïfs chroniqueurs qui vous transportent dans un siècle depuis long-temps évanoui, et comme d'habiles enchanteurs le font se lever devant vous ! La question des *doubles exemplaires*, agitée si souvent depuis, et qu'il importerait de trancher, se présente à son esprit. Il indique, comme un besoin urgent, l'établissement de relations suivies entre les bibliothèques; elles doivent correspondre entr'elles, et provoquer ainsi des échanges dont chacun profitera largement.

Il avait commencé aussi une série d'études sur les historiens des anciennes provinces qui en eussent été d'un haut intérêt. Thomas de La Thaumassière, le grave compilateur de chartes, qui a donné au XVII^e. siècle un in-folio de douze cents pages, sur le Berry, prenait sous la plume du jeune écrivain une figure vraiment originale.

Pour se distraire de ces arides recherches qu'il savait rendre attrayantes pour le lecteur, il traçait, en se jouant, quelques contes fantastiques, comme le *Serpent vert*, que l'auteur du *Majorat* n'aurait pas dédaigné de signer.

Les travaux énormes auxquels il se livrait eussent été un poids accablant pour d'autres; il semblait au contraire qu'au lieu de ployer sous la charge, il se jouât avec elle et se plût encore à l'aggraver. Il complétait la pensée qui avait présidé à la création de l'*Art en province*, en organisant la *Société centrale des amis des arts*. C'était décidément rompre avec Paris, seconer le joug et compter ses forces. Les hommes

les plus honorables du département, ayant à leur tête M. le comte de Sainte-Hermine, alors préfet de l'Allier, accueillait avec empressement cette idée pleine d'avenir.

Nous n'avons pas encore tout dit. Tant de travaux ne suffisaient pas à remplir sa journée, à calmer un zèle qui allait sans cesse en croissant, comme si, ayant le pressentiment d'une mort prochaine, il ne crût jamais assez se hâter. Après avoir remué tout le jour les chartes et les in-folios poudreux, il déposait pour quelques heures la plume, prenait son crayon et traçait ces vignettes si originales, si poétiques ces lettres si curieusement ornées qui figurent en assez grand nombre dans l'*Ancien Bourbonnais* et l'*Art en province*. Citons, par exemple, le frontispice du 1^{er}. volume de ce dernier recueil, ravissant pastiche de l'art gothique. On avait applaudi l'historien, on applaudit l'artiste fécond et original. Cela le mit en goût, et il trouva le temps de composer à la plume deux dessins étonnants de verve, de naïveté et de grâce. L'un de ces dessins était la mise en scène de cette vieille ballade populaire qu'avait chantée si long-temps le paysan du Bourbonnais :

Au château de la Garde il y a trois jolies filles,
Il y en a une plus belle que le jour ;
Hâte-toi, capitaine, le duc lui fait la cour !

L'autre racontait la légende de St.-Pourçain.

La première de ces compositions obtint, à l'exposition de 1855, un succès complet : c'était une révélation. La reine Marie-Amélie l'acheta. La seconde figura aussi au Louvre, l'année suivante.

Ainsi tout lui souriait ; des amis bien chers l'entouraient ; sa voix était écoutée ; on saluait sa jeune et pure renommée, et son nom était répété par les organes les mieux accrédités de la presse parisienne.

L'année 1836, à son début, le trouva au milieu de ses

livres, plongé dans les recherches, excitant le zèle de tous ceux qui marchaient sous ce drapeau qu'il portait d'une main si ferme, ajoutant chaque soir une page nouvelle à sa grande histoire. L'hiver s'écoula, au milieu de ces occupations qui donnent la sérénité, qui fortifient le cœur. Déjà le printemps s'annonçait par quelques bouffées d'air tiède, les arbres dépouillés se couvraient de bourgeons verts, lorsqu'Achille Allier tomba malade; peu de jours après, le 4 avril, jour de Pâques, à neuf heures du matin, il était mort. Cette perte inattendue et qui brisait de légitimes espérances, causa un deuil général.

L'*Art en province*, dans quelques pages bien senties, dues à la plume d'un ami et d'un collaborateur, M. Huot, fit connaître la funèbre nouvelle. Chacun aussitôt eut la même pensée, on voulait reconnaître ce que ce généreux jeune homme avait fait pour son pays, le payer de ces fatigues qui l'avaient poussé vers le tombeau avant le temps. Une souscription fut ouverte pour lui élever un monument dans le cimetière de Bourbon-l'Archambault. La liste fut bientôt remplie, et le 15 septembre 1839, on inaugura ce monument, qui honore tout à la fois, et la province qui tenait ainsi compte des efforts de l'un de ses enfants, et le jeune écrivain dont on perpétuait le souvenir et la douce physionomie. Nous avons sous les yeux le récit de cette touchante cérémonie : MM. Louis Bâtissier, le continuateur de l'œuvre capitale d'Achille Allier, Louis Dubroc, Henry, qui allait bientôt le suivre dans la tombe, firent entendre de nobles et pieuses paroles.

Le monument avait été élevé sous la direction de M. Mallay, et sur les dessins de M. Emile Sagot.

Le beau buste de Préau le terminait. La poésie enfin couronnait, par des strophes chaleureuses, ces hommages auxquels le pays tout entier applaudit.

Dix-huit années se sont écoulées depuis; bien des orages

ont passé sur nous ; de nouveaux intérêts ont surgi ; bien des idées politiques et sociales ont été profondément modifiées ; mais malgré tant et de si sérieuses causes d'oubli, la mémoire d'Achille Allier est restée gravée dans les cœurs. Son œuvre historique a été continuée par deux hommes dont on connaît la science et le talent : MM. Louis Bâtissier et Adolphe Michel. Le recueil qu'il avait fondé en 1835, fermait, au commencement de 1853, son treizième volume. Pendant onze ans, l'*Art en province*, selon le vœu de l'auteur de l'*Ancien Bourbonnais*, a tenu à honneur de ne pas s'écarter des doctrines qu'on y professait au début ; et en feuilletant cette collection déjà volumineuse, on retrouve, au bas d'un grand nombre de ses pages, les noms de jeunes écrivains, obscurs alors, mais qui depuis ont tenté avec succès les mers houleuses de la célébrité.

Qu'il nous soit permis, en terminant, de former un souhait. En 1839, on élevait à Achille Allier un tombeau, et chacun apportait avec empressement son obole pour en sculpter la pierre. Il reste encore quelque chose à faire pour lui, il y a un autre monument à lui élever. Il a lutté avec courage et jusqu'au dernier souffle de vie pour faire triompher des idées qui sont les nôtres, c'est à nous qu'il appartient de recueillir pieusement ses travaux épars. Le livre que l'on formerait ainsi, serait bientôt dans toutes les mains, et empêcherait pour Achille Allier, si digne de vivre, cette seconde mort qu'on nomme l'oubli.

N. B. Au moment où ces pages s'impriment, des mains pieuses et bienveillantes confient à l'auteur de la note qu'on vient de lire de précieux manuscrits laissés par M. Achille Allier, et qui montrent son talent dans toute sa plénitude. Il semble donc qu'aujourd'hui le vœu qu'on exprimait, en terminant, pouvait se réaliser. En même temps M. Desrosiers termine le tirage de la magnifique planche inédite de la *légende de St.-Pourçain*, qui doit figurer à l'exposition universelle de cette année.

ENSEIGNES
ET
INSCRIPTIONS MURALES

QUI SUBSISTENT ENCORE SUR DES CONSTRUCTIONS ANCIENNES,

A MOULINS,

LA PLUPART INÉDITES ;

Par M. E. TUDOT,

Membre de la Société française pour la conservation des monuments, des Académies de Rouen et Clermont-Ferrant, de la Société d'Émulation de l'Allier, des Sociétés archéologiques de Moulins, Autun, Sens, Nevers, etc., etc.

Lorsqu'on parcourt les rues de l'ancienne capitale du Bourbonnais, si l'attention se porte sur les sculptures en pierre qui servent à la décoration des maisons, bientôt on verra, dans les ornements, des inscriptions et des sujets divers ayant une signification également intéressante pour l'histoire locale et pour la science archéologique.

Jusqu'ici tous les ouvrages publiés sur notre histoire et ses monuments, ont laissé nos enseignes dans l'oubli ; ils n'ont donné qu'une partie des inscriptions qui existent et celle qu'ils ont négligée n'est cependant pas la moins curieuse ; l'une de ces omissions est d'autant plus importante à réparer que le plus ancien document connu sur l'origine juridique des enseignes est émané de la municipalité de Moulins ; ce

qui rend désormais le nom de notre ville inséparable de l'histoire des enseignes.

Cette histoire offre un sujet d'études moins restreint qu'il ne le paraît dès l'abord ; quelques lignes suffiront à l'expliquer : on sait qu'avant le siècle dernier le nom des rues n'était écrit sur aucun mur, et que l'usage de placer un numéro sur chaque maison pour la désigner est encore plus récent ; il suit de là qu'antérieurement à cette époque, il était assez difficile d'indiquer clairement la demeure de chacun, et que le moindre signe extérieur devenait en quelque sorte une enseigne. Aussi cherchait-on dans la forme, la situation ou la décoration d'une demeure, le caractère, l'épithète ou même le sobriquet le plus propre à la désigner. On disait ainsi la maison Blanche, la maison Borgne, etc. Peut-être même certaines inscriptions ont-elles été placées sur la façade des habitations pour servir d'enseignes. Dans tous les cas, depuis les enseignes que les gens de métiers faisaient sculpter au-dessus de leur porte ou de leur boutique, jusqu'aux armoiries qui décoraient l'entrée des grands hôtels, la série est assez étendue ; aussi en ferons-nous plusieurs catégories. Il en sera de même pour les inscriptions ; celles-ci sont encore plus variées : nos pères se plaisaient à tracer des pensées religieuses, philosophiques ou même facétieuses sur différentes parties de leurs demeures, sans doute à l'imitation de leurs ducs qui inscrivaient des devises et des initiales qu'on peut encore voir sur les monuments qui nous restent.

Nous eussions été heureux de commencer l'exposé de nos recherches par la description de quelques pierres antiques ; mais, jusqu'à présent, aucune inscription gallo-romaine, ni même des premiers siècles du moyen-âge, n'a été trouvée parmi nous, bien qu'il soit incontestable que des établissements romains aient existé aux portes de Moulins, à St.-Bonnet, à Plaisance, au Champ-des-Fortunes et, de distances en distances, sur les bords de l'Allier.

A peu d'exceptions près, les documents épigraphiques existants ne remontent pas au-delà du XVI^e. siècle. Ils seront divisés en huit sections, les devises des ducs du Bourbonnais formeront la première.

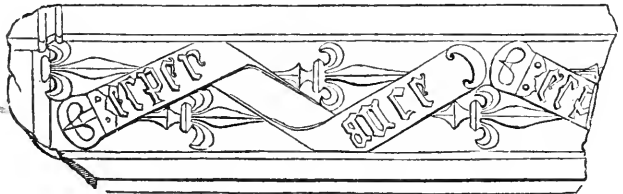
§ I^{er}.

Devises et Attributs.

On sait que l'origine des devises date des premiers temps de la chevalerie ; l'armuré des chevaliers avait pour marque distinctive une devise, et souvent cette pensée, écrite en peu de mots, exprimait la manière d'être ou les idées dominantes de leur auteur. Pendant plusieurs siècles l'usage s'en est constamment soutenu ; et la maison de Bourbon, dont l'origine est si ancienne, paraît avoir toujours eu, gravée sur un ceinturon, cette devise : *Espérance*. Plus tard, les ducs placèrent dans les attributs de leurs armes et enseignes le mot *Allen*, le chardon, les pots-à-feu, le cerf-volant, la jeannette ou croix d'or et la colonne. Au XVI^e. siècle, une nouvelle et dernière devise vient s'ajouter aux attributs qui précèdent : le connétable grave sur son épée le mot *Penetrabit* « elle pénétrera. »

On ne peut plus voir aujourd'hui qu'une partie des devises et attributs que nous venons de citer ; voici ce qui subsiste encore :

Fig. 1^{re}.



La figure 1^{re}. est prise au musée de la Société d'Emulation;

dans cet exemple, le mot espérance est sculpté en relief et en lettres gothiques sur un fragment de marbre blanc.

La même devise se lit encore sur un ceinturon à la façade du pavillon de la gendarmerie (1) ; les lettres sont gravées en creux.

Antoine de Laval a essayé d'expliquer la devise de Bourbon (2). Selon lui, la fleur de lis de l'écu des ducs se retrouve sur des médailles d'Adrien et d'Auguste. Dans les anciens hiéroglyphes elle signifiait l'espérance. Il faut ajouter que le ceinturon, chez les Romains, était une pièce importante de l'armure et qu'au moyen-âge c'était celle que l'on considérait comme étant la plus honorable.

Il résulterait de cette interprétation que la fleur de lis sur l'écu des ducs, et le mot espérance sur leur ceinturon étaient deux manières différentes d'exprimer une même pensée.

Bien que des opinions contradictoires sur l'origine de la fleur de lis aient été souvent émises, nous avons cru devoir respecter celle d'un historien de la maison de Bourbon.

Fig. 2.

CHARDON TIRÉ DU PAVILLON DE LA GENDARMERIE.



(1) Cette partie de l'ancien château et notamment le pavillon construit dans le style de la renaissance, ont été bâtis par les ordres d'Anne de France, duchesse de Bourbonnais.

(2) Dessins de professions nobles et publiques, par Antoine de Laval, géographe du roi, capitaine de son parc et Château-les-Moulins, en Bourbonnais. Paris, 1612.

L'introduction du chardon dans les attributs des ducs eut lieu à l'occasion du mariage de Louis II avec Anne d'Auvergne.

Le chardon était un rébus qui voulait dire *cher don*. Le duc voulut perpétuer ainsi l'expression de sa reconnaissance envers le Dauphin, qui lui avait accordé la main de sa fille.

Le chardon se trouve aussi dans les armes de notre ville de Gannat, avec cette devise : *Nul ne s'y frotte sans gantelet*.

Il a existé en Écosse un ordre du Chardon ayant pour devise : *Nemo me impune lacessit* « Personne ne me froisse impunément. » On voit que ces dernières devises n'ont rien de commun avec celle de notre duc.

Fig. 3.

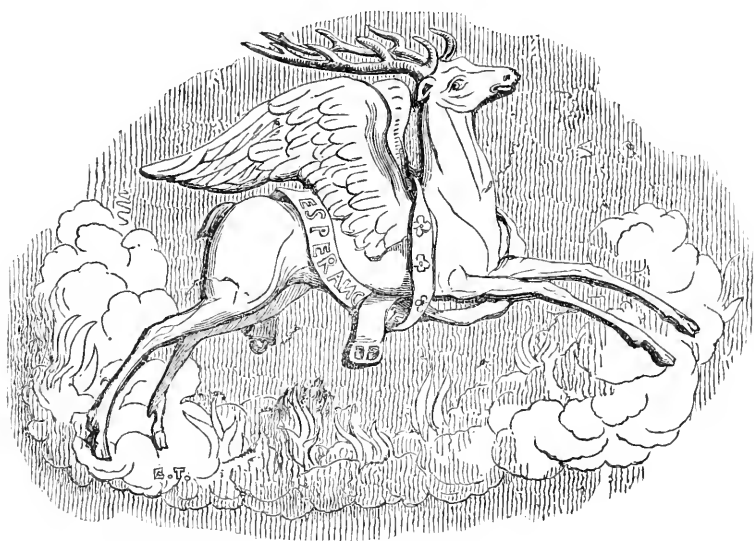


Sur des miniatures représentant Charles I^{er}, 5^e. duc de Bourbon, on remarque des pots d'or, d'où sortent les flammes d'un feu-grégeois. Ces pots ont des cassures qui laissent voir aussi du feu; le duc avait choisi ces attributs, par allusion à ses amours (1). Le même emblème à Souvigny ne paraît pas devoir être ainsi interprété.

(1) Voyez l'*Ancien Bourbonnais*, p. 264, t. 2.

Voyez un exemple de ces pots sur une maison près l'entrée du cours de Bercy, du côté de l'abattoir.

Fig. 4.



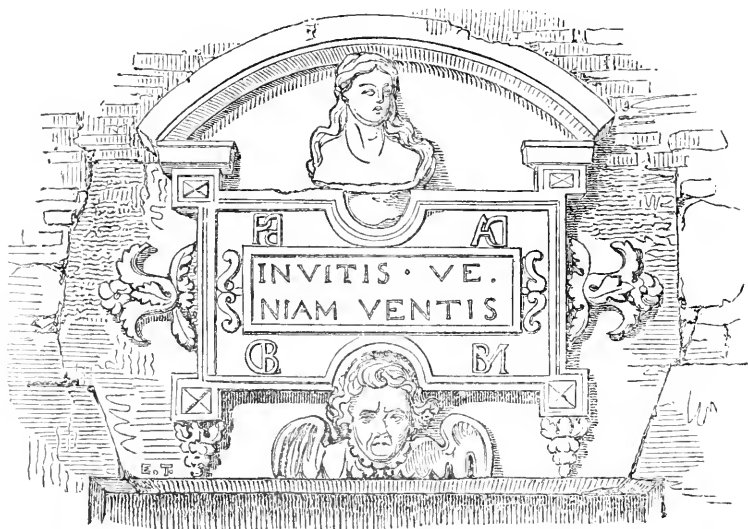
Dans les sculptures du bâtiment attenant à l'hôtel de la gendarmerie, on peut encore voir l'emblème du cerf-volant fig. 4. Il ne nous a pas été possible de découvrir le moindre renseignement sur l'adoption et le sens de cet emblème par un duc de Bourbon. Il en est de même pour la colonne citée par de Laval, et enfin pour la jeannette ou croix d'or surmontée d'un cœur.

On a vu précédemment que Charles III, neuvième et dernier duc de Bourbonnais, avait pris pour devise le mot *penetrabit* tracé sur son épée de connétable ou sur un ceinturon ajusté autour de l'épée, ce qui serait plus vraisemblable, l'épée de connétable étant donnée par le roi. Un ordre de François 1^{er}, de 1527, fit anéantir les armes et devise du

connétable. Cette ordonnance a été bien scrupuleusement exécutée, car il ne reste trace nulle part de l'ajustement du ceinturon avec l'épée.

Nous n'avons pas retrouvé non plus à Moulins la belle devise : « *Allen*, tous ensemble », que le bon duc Louis, au retour de sa captivité, écrivit sur sa bannière.

Fig. 5.



« Je reviendrai malgré les vents contraires. »

Quittons maintenant les ruines du château pour aller à Vermillère, commune d'Izeure. Là, nous trouverons, dans la cour d'un domaine, une devise placée sur un cartouche, ajusté lui-même dans un riche entourage orné d'un buste et de quatre monogrammes. Voyez fig. 5.

Cette grande pierre formant la partie supérieure d'une porte basse, ne paraît être là qu'accidentellement. L'inscription pourrait bien avoir été composée en l'honneur du Béarnais,

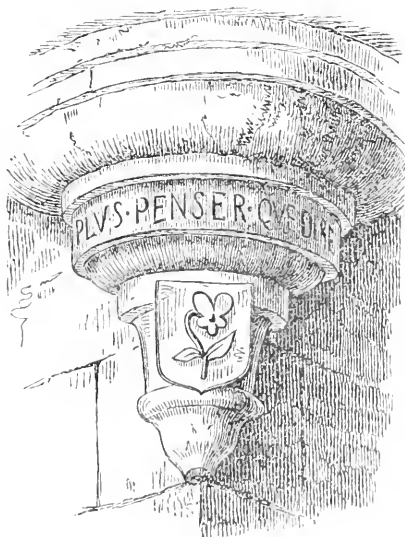
peut-être même par Antoine de Laval, gouverneur du château de Moulin, vers la fin du XVII^e. siècle, et grand amateur de maximes, devises et éloges. Il en composa une cinquantaine pour embellir un arc de triomphe, qu'il fit élever au faubourg des Carmes, sur le grand chemin de Lyon, à l'occasion de l'entrée de Henri IV dans Moulin, le 26 septembre 1595.

FERRE
ET
SPERO.

« Je supporte et j'espère. »

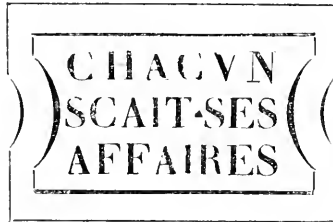
Ce schiste ardoisier était enchâssé dans un cartouche placé sur une ancienne maison démolie aujourd'hui.

Fig. 6.



L'une des trois inscriptions prises à Moulin et publiées

dans le *Magasin pittoresque* (1), se trouve sur le cul-de-lampe d'une tourelle de la rue St.-Claire. Elle se compose d'une fleur de pensée sculptée sur un écusson, et au-dessus on lit : *Plus penser que dire.*



On a trouvé tout récemment la pierre sur laquelle cette pensée a été gravée, en démolissant une maison peu éloignée du chemin qui va de Moulins à l'Étoile et qui était près de l'ancienne route de Lyon. Cette inscription fait partie de la collection du musée.

Au nombre des devises inédites que nous avons recueillies, il faut encore placer celle qu'on voit sur le chemin de Moulins à Lucenay; c'est une pierre d'ailleurs très-fruste, sur laquelle la date de 1743 est encore assez bien marquée. On voit que la devise, née avec la chevalerie, était encore en honneur sous Louis XV. Elle avait brillé à la cour de Louis XIV. Mais à partir de cette époque, son éclat s'est constamment affaibli jusqu'en 1793.



Pour diminuer la gravité de notre sujet, qu'on nous permette une courte réflexion sur la devise qui précède; n'était-

(1) Juin 1842.

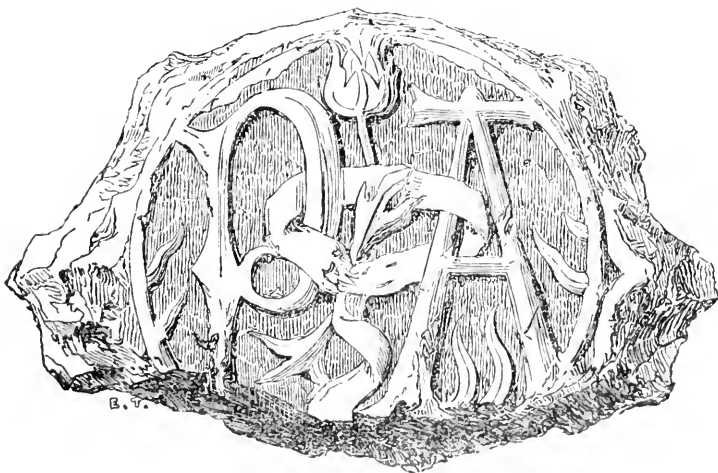
ce pas un usage judicieux, que celui de placer extérieurement sur sa maison, aux yeux de tous, une pensée que l'on choisissait en quelque sorte pour règle de sa conduite? autres temps, autres mœurs; on ne s'engage plus ainsi aujourd'hui, et c'est prudence, car en politique comme en amour, bien peu resteraient fidèles à cette devise : *Plutôt mourir que de changer.*

§ II.

Initiales et Monogrammes.

Sur la plupart des établissements qui ont fait partie des dépendances du château, on retrouve les initiales de Pierre II, seigneur de Beaujeu, VIII^e. duc de Bourbon et d'Anne de France, fille aînée de Louis XI, duchesse de Bourbonnais (1473-1503). Nous possédons des spécimens variés du chiffre formé des lettres P et A. En voici un exemple.

Fig. 7.



Ces mêmes initiales se retrouvent encore sur la partie in

férieure des niches qu'on a démolies dernièrement avec la porte orientale du château et dont l'une est maintenant conservée dans notre collection d'antiquités. Au XV^e. siècle, ces niches abritaient un saint Pierre et une sainte Anne dont il ne reste que le souvenir.

Nous sommes très-pauvres en monogrammes à proprement parler; jusqu'ici il ne s'en est pas rencontré un seul renfermant toutes les lettres d'un nom. Les monogrammes du Christ et de la Vierge, dans nos églises, ne paraissent pas avoir de caractère exceptionnel; c'est donc seulement au point de vue de l'ornementation et pour enregistrer le petit nombre qui existe à Moulins que nous nous en sommes occupé.

Un des exemples intéressants est celui qui se voit encadré dans un mur de la maison n^o. 4, rue d'Enghien, composé des lettres C P.

D'autres monogrammes se trouvant avec des inscriptions, il eût été superflu de les reproduire ici.

§ III.

Inscriptions historiques.

Lorsqu'on cherche sur nos anciens murs les pierres où se trouvent çà et là quelques mots gravés, l'activité redouble en pensant que les témoignages irrécusables de l'histoire des temps les plus reculés, sont des inscriptions; et qu'il ne serait pas impossible que nous retrouvions chez nous des dates ou des faits intéressants pour l'histoire du pays. Malheureusement, nous l'avons dit, il ne nous reste à Moulins aucune inscription antérieure à la renaissance. Il faut aller dans le canton de Jalligny ou à Nérès pour en trouver. Nous citerons ici celle qu'on a découverte dans la commune de Treteau, parce qu'elle vient d'être donnée au musée :

IMP · CAESARI · L · DV
 MITIO · AVRHILIAN
 O · M · GERMANICO
 TRIBVNIC III · P · V · CO
 SS · III · P · P · CI·AR · L · XXXVI

A l'empereur Cesar Lucius Domitius Aurelien, très-grand, germanique, revêtu pour la cinquième fois de la puissance tribunitienne, trois fois consul, père de la patrie. -- De la cité des Arvernes, XXXVI lignes.

Nous transcrivons maintenant celles qu'on trouve dans notre ville, bien qu'elles n'aient qu'un intérêt local assez restreint.

MIL-CINQ-GENS-QUATRE-VINGTZ ET HVICT
 LÉONARD VEN VAT ME FEIST FAIRE
 EN CE LIEV D'OV MON ADVERSAIRE
 LE HVGVENOT M'AVAIST DESTRVIT.

Rue de Bourgogne, maison de la Croix-Blanche.

On ne peut que hasarder des hypothèses sur cette inscription qui certainement n'appartient pas à la maison où elle est. Il faut remarquer qu'un chemin venant d'Izeure aboutit sur la grande route devant cette habitation et forme un petit espace de terrain libre, désigné anciennement sous le nom de place de la Croix-Blanche. Les guerres de religion étaient apaisées à Moulins, en 1588; ne serait-il pas possible qu'un sieur Venuat eût rétabli en ce lieu une croix ornée de figures telle qu'en ont détruit les huguenots? Alors la pierre ci-dessus aurait décoré la base de cette nouvelle croix dont il ne reste d'ailleurs aucune trace aujourd'hui.

Au-delà d'Izeure, à Mibonnet, se trouve une inscription restée inédite jusqu'ici; elle fixe la date de la fondation d'une chapelle démolie depuis peu d'années, il n'en reste que

des pans de murs formant le fonds d'une grange. Sur la façade de ce vaste bâtiment, on a placé la pierre sur laquelle l'inscription suivante est gravée :

DV · PONTIFICAT · DE · CLEMENT · VIII^E ·
 REGNANT · EN · FRANCE · HENRI · 4^E · ESTAN
 CVRE · DIZEVRE · M^E SYMON · CROYSSANT
 ~ DOCTEUR · EN · THEOLOGIE ·
 LAN · 1601
 LA · P^NE · CHAPELLE · A · ESTE · BASTIE · EN
 LHONNEUR · DE · DIEU · DE · M^R · S^T
 CLAUDE · DES · BIENS · FAICTS · ET
 AVMOSES · DES · GENS · DE · BIEN · A
 LA · DILIGENCE · DE · HONNESTES
 PERSONNES · IEHAN · OGIER · M^E
 DE · LA · CHOPINE · IACQUES · DERISAVX
 M^E · FORBISSEUR · FRANCOIS · CHAR
 BOVNIER · M^E · BOVLONGIER · Z^POELE
 CHAPVVS · M^E · CORDONNIER · CLAUDE
 PROST · DIT · LE · IVSTE · PIERRE · CHA
 RBOVNIER · DIT · PIAT · M^E · CELLIER ·
 ET · SIRE · PIERRE · GIRAUD · MARCHANT
 TOVS · MES · DE · LA · CONFRESRIE · DE
 N^RE · DAME · DE · MIBOVNET · ET · DE
 MON^R · S^T · CLAUDE · TOVS · BOVRGOIS
 ET · HABITANS · DE · LA · VILLE · ~ DE
 MOLINS · EN · L'ANNEE · 1601

A la partie supérieure du banc de l'OEuvre, dans l'église d'Izeure, on lit l'inscription suivante (1) :

(1) C'est par exception que nous transcrivons cette inscription, car elle n'est point gravée dans le bois, mais seulement peinte en noir.

NOSTRE PERE LE PAPE ALEXANDRE CONCEDE MISERICORDIEVSEMENT PARDON ET REMISSION
 DE TOVS PECHEZ A TOVS CHRESTIENS DE L'VN ET DE L'AVTRE SEXE QVI ESTANS CONFESSÉ AV IOVR
 DE SAINT FIACRE VRAIS REPENTANS DE LEVRS FAVTE ET REPVS DV TRES SAINCT SACREMENT
 DE L'AVTEL , DIRONT CINQ PATER ET CINQ AVE POVR LA CONCORDE DES PRINCES ET
 L'EXTIRPATION DES HERESIES. S^{te} FIACRE , ORA PRO NOBIS.

On peut encore voir à la maison de la Croix-Blanche, rue du Faubourg-de-Bourgogne, une pierre fruste avec la date de 1622. Elle est consacrée au Tout-Puissant et à la Vierge, mère de Dieu. Les lettres F. G. sont sans doute les initiales de la personne dont les armoiries, actuellement indéchiffrables, étaient sculptées sur l'écu.

Rue Percée, n^o. 2, dans un encadrement se trouve un avertissement d'exemption de logement des gens de guerre.



ANNEE

1779

Nous rappellerons ici qu'il reste, rue Notre-Dame, deux figures en bas-relief placées sur un côté de la façade de la maison n^o. 24. La tradition du quartier fait de ces hommes les entrepreneurs des travaux de la collégiale en construction. On dit que l'un ayant repris un marché qui était onéreux à l'autre, celui-ci se fit représenter sur ce bas-relief faisant le geste et semblant dire : « Tu me tires une épine du pied ». Si cette inscription a existé, il n'en reste plus aucune trace.

La même légende est rapportée dans l'*Ancien Bourbonnais*.

D'un sujet qui rappelle les petites passions humaines, passons maintenant aux pensées de l'ordre le plus grave, aux idées qui se rattachent à la possession de ces tombes qu'on croit acquises à perpétuité et que le vent des révolutions renverse bientôt; suivons ce rêve d'immortalité sur une terre où la transformation rapide de toutes choses devrait ramener bien vite à de courtes illusions.

§ IV.

Inscriptions tumulaires.

Les pierres tumulaires ont surtout un intérêt local; quelques-unes rappellent des noms et des alliances qui se rattachent à notre histoire; il n'est donc pas sans utilité de transcrire ici celles que nous possédons.

Il existe dans le département plusieurs pierres sépulcrales, dont la date est antérieure à celles qui vont nous occuper; mais notre but était de ne recueillir que ce qui se trouve à Moulins et dans ses environs. La plus ancienne pierre que nous possédions est conservée au musée; elle date de 1532.

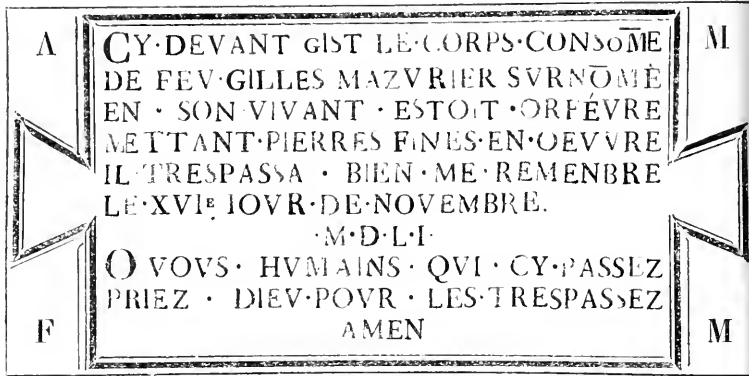
OVR S · EVE · A
 JEANS · YA · VOVLV · ESTRE · EN
 TERRE · ILTRESPASSA · LE · ZO · MARS
 1414 & NOBL · MESSIRE · GASPARD
 DE · BIGVE · CHLR · DOCTEVR · EN
 TOVS · DROICT · SIEVR · DE LA TOVR
 FILZ · DV DICT · GEOFFROY · A LIMITA
 GION · D · S · ENCIENS · PATRIAC · ES
 A VOVLV · ESTRE INHVME · AVEC
 SON DI · T · PERE · AVSSI · PO · LA SIN
 GVLIERE · DEVOCION · QVIL · A ·
 TOVSIOVR S · EV · A · MON · SIEVR ST ·
 FRANCOIS · AV · · E · · DES ·
 NS · FRERE · FELICIE N · IL
 SSA · IEZI · SEPBRE · e)))
 ED · TRENTE · DE VX ·
 F PHELIPE · DE · LA GOVTE ·
 BLABLE · DEVOCION
 AMVR · COLVGAL

Il est probable que cette pierre fermait l'entrée d'un caveau consacré à toute une famille, dont la tombe la plus ancienne serait alors celle de Geoffroy de La Tour.

Ce fragment provient de l'ancien couvent des Cordeliers de Champaigne, près Souvigny.

Voici l'épithaphe si curieuse de l'orfèvre Mazurier (1551); elle est encadrée dans le mur de la façade de l'église d'Izeure (1).

(1) Rappelons, au sujet de cette pierre, qu'il existait dans l'établissement des Monnaies, à Paris, pendant ces derniers siècles, une table où chaque corporation d'orfèvres du royaume imprimait son poinçon,




On trouve encore sur la façade de l'église d'Izeure, deux inscriptions commémoratives, qui font connaître les alliances de la maison de Laval avec celles des Buckingham et des Lingendes. L'une est consacrée à la mémoire de très-noble dame Jeanne de Steuffinck et de Henri-Antoine de Laval, son petit-fils, par Antoine de Laval et Isabelle de Buckingham, son épouse, tous deux unissant leurs regrets sur un fils unique qui leur fut enlevé prématurément (1).

qui était différent de la marque particulière à chaque maître. La communauté des orfèvres de Montlins avait pour marque les quatre ailes d'un moulin à vent. Un marchand m'a assuré avoir vu cette marque avec la lettre M, que, jusqu'à un certain point, on peut croire être l'initiale de l'orfèvre Mazurier.

(1) De Laval avait une fille qui épousa Nicolas de Nicolai, lorsque cet auteur des pérégrinations orientales avait plus de soixante ans.

La seconde est ainsi conçue :

A M O R E S S
 I L L E M E O S · H A B E A T · S E C V M · S E R V E T Q V E · S E P V L ^{CHRO}
 D M
 I A N I · L I N G E N D I I · C O N I V G I S · D V L C I S S I M I · A N G E L I ^{CA}
 V A L L A E A · M O E R E N S · Æ T E R N A M · D O M V M
 ANNO  1629

« Qu'il emporte avec lui mon amour, et le garde dans la
 « tombe. »

(*Enéide*, liv. IV).

« A la mémoire de Jean de Lingendes, son époux chéri ;
 « Angélique de Laval dans sa douleur lui a consacré cette
 « éternelle demeure. »

Ces inscriptions proviennent de l'ancienne chapelle exté-
 rière de la Résurrection, contiguë à l'église et ouverte du
 côté du cimetière. La famille de Laval avait sa sépulture en ce
 lieu, et Antoine de Laval y fut enterré l'année 1631.

Voici une pierre commémorative, trouvée dans les déblais
 pour le chemin de fer ; elle est placée aujourd'hui dans un
 jardin, rue des Garceaux. Son origine est inconnue.

BIENHEUR^X DESIR L'
 CONVERS · DE · CLERVAUX

En démolissant une chapelle de Notre-Dame de Mouliis,

on vient de découvrir une pierre tumulaire avec l'inscription suivante :

JEHAN · BAPTISTE · BRINON · ESCVYER · S^A DE · BEAVNAY
 LES · PROTS · CON^{ER} DV · ROY · ET · TRESORIER · GENERAL
 DE FRANCE · EN LA · GENERALITÉ · DE · MOVLINS · ET · FRAN
 COIS · BRINON · ESCVYER · S^A DE · MONCHENIN · ET · CHAMARDON
 ONT · FAÏCT · REPARER · ET · AGRANDIR · CESTE · CHAPELLE
 L'AN · 1636 · EN · L'HONNEVR · DV · S^T · ESPRIT · ET · A · LA · P · P ·
 MEMOIRE · D'YVES · BRINON · ESCVYER · S^A DE · CYRES · VEMMART
 GIANCOVRT · AV · VAL · DE · GALLIE · BEAVNAY · MONCHENIN
 ET · LE · GVET · CON^{ER} DV · ROY · ET · TRESORIER · GENERAL
 DE · FRANCE · AVDIT · MOVLINS · ET · DAM^{LE} · LVCRESE DE
 ROCHEFORT · LEVRS · PERE · ET · MERE · QVI · ONT · ETE
 INHVMS · EN · CE · LIEV · LEDICT · S^A · BRINON · LE · 20 · MARS
 ET · LADICTE · DAM^{LE} · DE · ROCHEFORT · LE · 2^E · NOVEMBRE · 1654
 PRIEZ · DIEV · POVR · LEVRS

AMES.

Lors de la création d'un trésorier de France à Moulins, Yves de Brinon fut le premier qui vint y remplir cette charge, de 1589 à 1599. Il avait épousé Lucrese de Rochefort, native de Gannat. Ce fut lui qui fonda, dans la chapelle aujourd'hui en démolition, un caveau pour sa famille. Sept générations lui succédèrent jusqu'en 93, époque où la chapelle fut fermée.

Terminons cette série, en rappelant que, de toutes les épitaphes qu'on trouve à Moulins, la plus importante est celle du duc de Montmorency; bien qu'elle soit très-connue, notre liste resterait incomplète, si nous omettions de la placer ici. La traduction qui l'accompagne, est celle de M. Batissier, insérée dans l'*Ancien Bourbonnais*.

HENRICO II, MONTMORENCIACI DUCUM ULTIMO ET MAXIMO.

FRANCIE PARI, THALASSIARCHO, POLEMARCHO, TERRORI HOSTIUM, AMORI SUORUM,

MARIA FELIX URSINA, EX ROMANA STIRPE, CONJUX UNICA,

CUI EX IMMENSIS VIRI DIVITIIS, UNÆ AMOR VIVENTIS ET FUNCTI CINERES,

POST EXACTOS IN CONJUGIO FELICISSIMO ANNOS XVIII,

MARITO INCOMPARABILI DE QVO DOLERE NIHIL UNQUAM POTUIT NISI MORTEM,

BENE MERENTI F. AN. S. CICDCLII SUI LUCTUS XX.

« A Henri II, le dernier et le plus grand des ducs de Montmorenci, pair, amiral, maréchal de France, la terreur des ennemis, l'amour des siens; Marie-Félicie des Ursins, de race romaine, son épouse unique, qui, des immenses biens du duc n'estima, vivant, que son amour, et, mort, que ses cendres, après dix-huit années de l'union la plus heureuse, à son mari incomparable, dont elle n'a jamais pu déplorer que la mort, comme gage de reconnaissance, a érigé ce Monument, l'an du salut 1652 et de son deuil le vingtième. »

§ V.

Inscriptions religieuses

DES MAISONS DE MOULINS ET DE QUELQUES COUVENTS.

Nous arrivons maintenant aux inscriptions murales, à ces pensées religieuses et pratiques, qui annonçaient aux visiteurs des relations bienveillantes et dignes, de la part de nos pères; généralement le choix en est fait dans l'Ancien ou le Nouveau Testament et presque toujours avec bonheur.


DNS
DEDIT.

« Le Seigneur me l'a donnée. »

Ces deux mots sont placés au-dessus d'une porte, rue de l'Aumône, n^o 4, et séparés l'un de l'autre par un petit œil-de-bœuf.

Place de l'Horloge , n°. 6 , au-dessous d'une fenêtre du second étage, on lit :

DEVS PROVIDEBIT

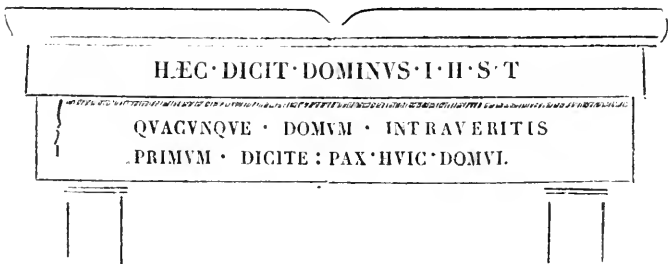
« Dieu y pourvoira. »

Au château de Pouzeux, commune d'Izeure :

INITIVM-SAPIENTIAE-TIMOR-DOMINI - PSL - 110.

« Le commencement de la sagesse est la crainte de Dieu. »

De toutes les inscriptions composant ce paragraphe, la suivante est la seule qui ait été publiée :



« Notre Seigneur J.-C. a dit : dans quelque maison que vous entriez, dites d'abord : paix à cette maison. »

Cette inscription est sur un marbre noir, formant le linteau d'une porte de la maison en bois, faisant angle sur la place de l'Horloge et la rue de l'Ancien-Palais.

Même rue, n°. 8, on lit :

NE-INNITARIS-PRVDENTIAE-TVÆ-PROVERB-III

« Ne te fie pas à ta sagesse. »

Dans la maison, n^o. 46 du faubourg des Garceaux, au-dessus d'une porte donnant sur le jardin, on lit sur un fonds de marbre noir, en lettres d'or :

MISERICORDIA ET VERITAS
OBVIÀVERVNT SIBI : IUSTITIA
ET PAX OSCVLATÆ SVNT . PSAL 84

« La miséricorde et la vérité se sont rencontrées :

« La justice et la paix se sont embrassées.

SOLI · DEO
HONOR
ET GLORIA

(Cette pierre est au musée.)

» A Dieu seul l'honneur et la gloire. »

Le fragment qui précède vient d'une maison démolie, qui se trouvait à côté de l'ancienne chapelle St.-Claire.

Place des Carmes, n^o. 6, ancienne auberge de la Poste, il reste une inscription au-dessus d'une porte qui était une entrée de couvent.

SIC BENEDICTA
DEO VIDVA .

1620

« Ainsi la veuve est bénie de Dieu. »

Au-dessus d'une ancienne porte du couvent des Bernardines, faubourg de Paris, on voit encore l'image d'un saint, gravée en creux, et la date de 1650.

A l'hôpital St.-Gilles, le mot Charité est sculpté en relief sur la clef de l'arcade d'une porte cochère.

Au-dessus d'une petite porte donnant issue dans l'église

des Carmes, on a placé un bas-relief représentant l'Enfant-Jésus entre la Vierge et saint Joseph. Cette pierre porte la date de 1665. On lit au-dessous :

PROPTER · NOS · HOMINES ·
ET PROPTER · NOSTRAM · SALVTEM

« Pour nous, humains, et pour notre salut. »

Rue du Rivage, dans l'intérieur d'une cour, on remarque une clef de voûte avec ornements et ces mots :

LAVS DEO .

« Gloire à Dieu. »

Des pensées essentiellement religieuses, passons aux idées philosophiques ; ici, croire et aimer ; là, se connaître et se réformer.

§ VI.

Sentences et Maximes.

Nos ancêtres qui étaient doués d'une aimable gaîté, auraient dû nous laisser quelques traits caractéristiques de l'esprit et du bon sens de leur siècle. Il ne nous reste que peu de choses dans ce genre d'inscriptions.

En fait de sentences, la seule que nous possédions est placée dans l'église Notre-Dame ; la date est de 1557.

OLIM · FORMOSO · FVERAM · QVI · CORPORE · PVTRI ·
NVNC · SVM · TV · SIMILI · CORPORE · LECTOR · ERIS ·

« Autrefois j'ai brillé par ma beauté et maintenant la pourriture ronge mon cadavre ; lecteur, tu me ressembleras bientôt. »

L'inscription que nous allons transcrire pouvait également

appartenir à l'une ou à l'autre de ces deux classes : maximes ou devises ; cependant elle nous a paru mieux placée ici :

| |
|--|
| <p>SIT·DIADEMA·PVDOR·THALAMI·QVI·PECTORA·VINCIT· ————— VT·NOS·IVNXIT·AMOR·NOSTRO·SIC·PARTA·LABORE VNANIMOS·ANIMOS·OPERET·VNA·DOMVS.</p> |
|--|

| |
|----------------|
| <p>1 5 9 2</p> |
|----------------|

« Que le respect de la couche nuptiale qui naît de la pureté des sentiments nous soit un diadème. »

« De même qu'un seul amour nous a unis, qu'une même maison, acquise par notre travail, abrite notre parfaite union. »

Depuis deux siècles et demi ces nobles pensées étaient religieusement conservées dans la cour d'une maison de la rue des Grenonilles ; publiées plusieurs fois, il semblait que leur mérite pût les sauvegarder ; mais un propriétaire de cette habitation les a fait effacer, afin de mettre à leur place des sonnettes. Assurément, pour détruire des pensées aussi pures, respirant toutes les vertus qui donnent le bonheur dans un ménage, il fallait être vandale ou ne savoir pas les lire.

Il est à remarquer que le *Magasin pittoresque* n'a donné que la seconde moitié de cette inscription (année 1842).

Il y a une demi-douzaine d'années nous avons fait placer au-dessus d'une porte de la cour des récréations, au lycée, l'inscription suivante : elle provenait de la collection d'un antiquaire, à Moulins ; mais sa place primitive ne nous est pas connue.

GRATA · QVIES · DVM
 PARTA · LABORE ·

« Le repos n'a de prix qu'autant qu'il est acheté par le travail. »

Rue de l'Ancien-Palais, sur une maison qui forme un des angles de la place, on trouve les deux versets suivants :

AD · AGNITIONEM
HOMINVM
VIRTVS
ILLORVM.
ECCLE. XXXVIII

—
BONORVM
LABORVM
GLORIOSVS
FRVCTVS
SAPIEN. IIIO

« Leur mérite est à la connaissance des hommes. »

« Le fruit d'un bon travail est glorieux. »

On dit que ces deux inscriptions ont été placées par un médecin sur sa propre maison. Le contexte de la Bible vient effectivement à l'appui de cette opinion.

Dans la collection du musée de sculpture nous avons une espèce d'œil-de-bœuf ou fenêtre elliptique, ornée de sculptures et ayant sur son bord l'inscription ci-dessous :

FAY · BIEN · LAISSE · DIRE

1590.

La même pensée exprimée à peu près de la même manière, se trouve encore sur la clef de cintre d'une porte au moulin Godet, comme d'Izenre.

On nous a signalé une inscription rue de la Corroirie, dans l'ancien hôtel de Vitry. Comme elle n'est pas gravée dans la pierre et que d'ailleurs elle est incomplète, nous avons cru

devoir la négliger. Il en est de même pour celles qui subsistent encore aux Girodeaux , à Montaret et dans divers lieux. Nous en avons vu une très-importante sur la tour de l'Horloge , ce vieux monument qui date de 1408 ; mais depuis quelques années , un badigeon a détruit ce texte intéressant , que malheureusement personne n'a pris soin de relever.

A présent , ce n'est plus sur la beauté des pensées de nos inscriptions que nous comptons pour retenir encore l'attention , mais bien sur l'intérêt qui s'attache à nos titres historiques relatifs aux enseignes.

§ VII.

Enseignes.

Avant de donner un aperçu du sujet pittoresque qui va nous occuper , nous devons revenir sur le titre si important pour la cité bourbonnaise , qui rattache l'origine juridique des enseignes à une ordonnance émanée de son sein. Effectivement , l'arrêté de Moulins , pris en 1567 , est ainsi conçu : « Ceux qui veulent obtenir la permission de tenir auberge , doivent faire connaître au greffe de la justice des lieux , leurs noms , prénoms , demeurances , affectes et *enseignes*. » On voit , par ce document , que déjà l'esprit d'ordre était une des qualités des consuls de notre ville.

Dix années après , l'enseigne était exigée par l'article 6 de l'édit de Henri III.

Nous ne devons pas négliger à la suite de ce règlement un décret inséré dans les *procès-verbaux* des séances publiques de Fouché de Nantes , à Moulins. Lorsque ce farouche républicain , chargé par la Convention nationale d'être chez nous l'apôtre de la Liberté , vint présider ici une société po-

pulaire, le 26 septembre 1793 (1). A la fin de la première séance tenue dans l'église de Notre-Dame, alors temple de la Raison, entr'autres arrêtés, il prit celui-ci :

« Toutes les enseignes qui portent des signes de royalisme, féodalité et de superstition, seront renouvelées et remplacées par des signes républicains ; les enseignes ne seront plus saillantes, mais simplement peintes sur les murs des maisons. »

Après avoir enregistré ces notes historiques, nous allons examiner les différentes classes d'enseignes.

Ces classes se réduisent à deux principales ; l'une, composée des sculptures symboliques, c'est-à-dire représentant des objets ou instruments particuliers à chaque profession ; l'autre, allégorique, du moins en ce sens que c'est ordinairement une allusion qui motive le choix du sujet de ce genre d'enseignes. Nous avons peu d'exemples dans la seconde de ces deux catégories, mais il y a une compensation dans la première. Les enseignes des mariniers surtout sont nombreuses : viennent ensuite celles des bouchers, des charpentiers, etc.

Il est des enseignes allégoriques qui ont eu le privilège de donner leur nom aux rues où elles se trouvaient, telles sont ici les rues de la Flèche et du Cerf-volant. D'autres avaient pour but de rappeler des établissements en renom dans de plus grandes villes ; telle était, sur la place du Palais, l'auberge à l'enseigne des Quatre fils Aymon ; on voyait ces guerriers armés de toutes pièces et enfourchant tous les quatre un même cheval caparaçonné ; telle était encore l'auberge de la Belle-Image, remplacée par l'hôtel de Paris ; il nous reste encore plusieurs de ces enseignes d'origine ancienne.

(1) Procès-verbaux des séances publiques de Fouché de Nantes, à Moulins. Pavy, imprimeur du département, Moulins 1793. Nous devons la communication de ce rare imprimé à l'obligeance de notre ami et collègue, M. Marius Clairefond.

Nous avons eu également des enseignes-rébus, semblables à celles de l'*épi-sciè*, du *puissant vin*, du nègre qui se frotte de savon, emblème *du temps perdu*, etc. On sait que la *truie qui file*, le *coq-héren* et autres raretés du même genre consistaient, comme le dit M. de La Quèrrière, à entretenir ces animaux en cage et à les prendre pour enseignes, afin de fixer l'attention des passants. La plupart de nos motifs analogues sont détruits.

Nous citerons encore les enseignes des corporations ou associations entre gens de même métier.

On a vu précédemment, au sujet de l'épithaphe de Mazurier, que la marque de la corporation de nos orfèvres se composait des ailes d'un moulin à vent; c'étaient des armes parlantes ou espèces de rébus très-anciennement en vogue chez les gens de métier.

L'enseigne particulière à la corporation des barbiers, était d'un autre genre : on sait qu'ils avaient saint Louis pour patron et que, par allusion à son royal manteau, ils décoraient leurs boutiques d'un fond bleu parsemé de fleurs de lis d'or.

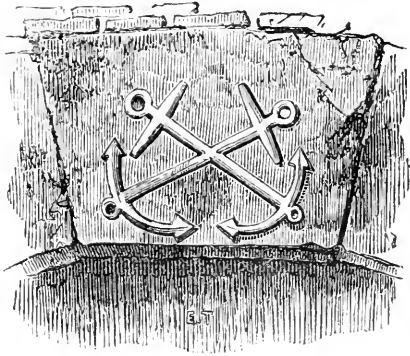
Parmi les enseignes de corporations dont nous retrouvons encore des exemples dans notre ville, il faut citer des plaques en fer découpé, peintes et dorées avec soin, qui appartenaient à la corporation de nos serruriers. Saint Pierre étant leur patron, ces plaques représentent les clefs et la tiare du chef de l'église; celles qui sont conservées au musée de Moulins portent la date de 1684.

Arrivons maintenant aux enseignes exécutées sur pierre; nous les décrivons particulièrement dans le but d'intéresser à leur conservation.

Rue du Rivage, n^o. 24, un sieur Jehan Moran, marinier; a fait graver son nom sur la banderolle d'un cartouche daté de 1588.

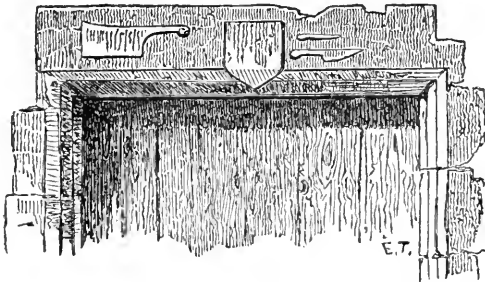
La figure 8 est un autre exemple d'enseigne de marinier , elle se trouve rue St.-Nicolas , n°. 4 ; dans la même rue , n°. 14 , et rue de l'Éperon , n°. 16 , il y en a encore d'à peu près semblables à celle-ci.

Fig. 8.



Ci-dessous , une enseigne de boucher , composée d'un couperet, d'un couteau et d'un fusil. Elle est dans la rue des Bouchers , au-dessus de la porte d'entrée du n°. 14.

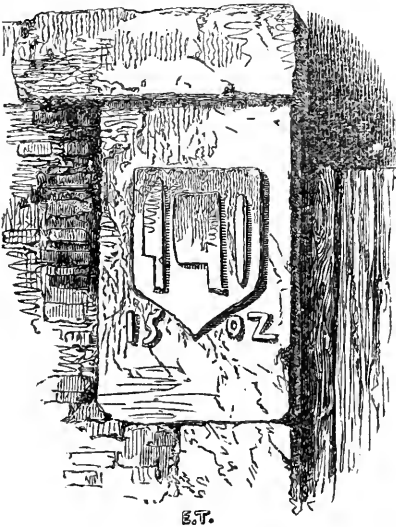
Fig. 9.



On voit à Montluçon une pierre de grès sculptée , qui

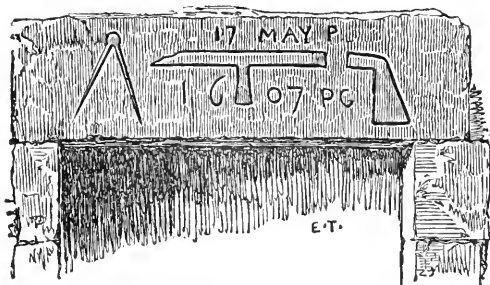
sert encore aujourd'hui de texte à de nombreuses hypothèses, soit au sujet des chevaux-fugs, soit comme pierre commémorative. Elle est placée à la partie supérieure de l'un des montants d'une grande porte donnant entrée dans l'enclos de l'hospice des Cordeliers. Un simple rapprochement de cette pierre avec celle qui précède, nous ayant laissé croire à une enseigne de boucher, nous la reproduisons ici pour aider à en juger. On verra encore qu'il faut lire la date de 1502 et non 1392 que lui donnait Barailon.

Fig. 40.



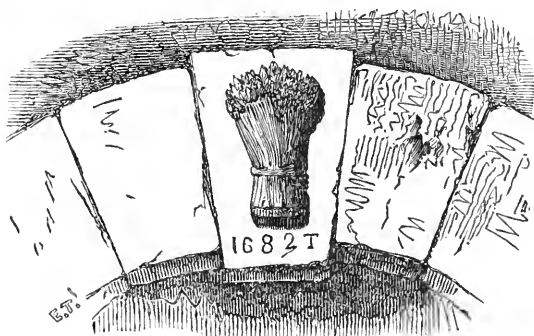
Rue des Anglais, n^o 2, se trouve l'enseigne d'un charpentier, représentant des instruments de sa profession, un compas, une biseau et une cognée.

Fig. 11.



La figure 12 donne l'image d'une gerbe, rue de l'Éperon, n^o. 4. C'était l'enseigne d'un boulanger; telle est, du moins, l'opinion des vieillards du quartier. Ils assurent même, que cette boulangerie, située très-près de la rivière, fabriquait le *pain-chaland*, dont l'origine est très-ancienne; ce pain, cuit en deux fois, *biscuit*, se vendait spécialement aux bateliers.

Fig. 12.



Rue du Pont-Ginguet, n^o. 8, dans une cour, on trouve les trois mots ci-après, sur une pierre incrustée dans un mur, mais qui n'est plus à sa place primitive. *Lagland*

est probablement un nom propre et *tous fruits* un jeu de mots difficile à expliquer aujourd'hui.

LAGLAND, TOVS FRVIGS .

1608

L'enseigne du Cerf-volant est rue de Bourgogne, n^o. 46 ; elle a, dit-on, donné son nom à la petite rue qui se trouve à côté. C'était l'enseigne d'une grande auberge, dont l'entrée à porte cochère et les écuries occupaient effectivement une partie de la rue du Cerf-volant.

On a la même opinion sur la rue de la Flèche, ce qui est très-probable, d'après le récit de Tallemant des Réaux : il dit qu'un établissement de coutellerie en renom avait pour enseigne « A la Flèche » et qu'avec le temps, la maison et la rue furent désignées de même.

De ces origines un peu hypothétiques, passons à celles de quelques rues qui ne nous laisseront aucune incertitude.

§ VIII.

Écriteaux des rues.

Notre but ici n'est pas de rechercher quelles sont les causes diverses, les établissements nouveaux ou les légendes qui ont fait donner tel ou tel nom à chacune de nos rues, mais seulement d'appeler l'attention sur celles qui offrent le plus d'intérêt.

Nous avons dit que les écriteaux qui servent aujourd'hui à indiquer le nom des rues n'existaient pas avant 1728, époque où l'on commençait seulement à Paris à placer les premières. On voit que, pendant bien des siècles, la tradition seule nous a transmis les noms des anciennes rues. Souvent,

il est vrai, la mémoire était aidée par le souvenir de quelque légende, et sur ce point Moulins était favorisé; mais je ne citerai qu'un exemple de ces contes naïfs du bon vieux temps.

La cigogne a toujours été réputée, de tous les oiseaux, le plus secourable envers les auteurs de ses jours; non-seulement la cigogne soutient courageusement la vieillesse de ses père et mère, mais encore elle cherche par des soins attentifs l'adoucissement de leurs maux. Aussi, dès la plus haute antiquité, regardait-on comme un présage de bonheur, l'apparition d'une cigogne, et surtout l'heureux privilège d'avoir une demeure qu'elle ait choisie pour se reposer. Soit d'après un récit fidèle, soit peut-être, ruse du propriétaire, il fut constaté qu'une cigogne s'était arrêtée sur des maisons de notre ville, et le nom d'une rue en conserve le souvenir.

Quoi qu'il en soit, la rue de la Cigogne a vu naître Henri-Félix, abbé de Villars et frère du maréchal de ce nom.

Ces quelques lignes prouvent au moins que les dénominations des anciennes rues avaient des droits à être respectées. Cependant ces rues devaient, en 93, recevoir un nouveau baptême; le trop célèbre Fouché décréta un changement du nom des places, rues et promenades. Le marché d'Allier fut appelé place *Brutus*; les cours Doujat et d'Aquin prirent le nom de *Voltaire* et de *Lepelletier*; la promenade de Bercy devint le cours des *Sans-Culottes*. Les rues des Augustins, de St.-Pierre, de Bourgogne, furent nommées rue *Rousseau*, rue de la *Loi*, rue de l'*Égalité*, etc.

Ces dénominations durèrent peu; on ne déracine pas d'un trait de plume de vieilles habitudes; bientôt toutes nos rues reprirent leur ancien nom; toutefois une seule fit exception. Aussi est-elle devenue l'objet des recherches par lesquelles nous terminerons.

Il se trouvait dans la rue de Bourgogne, une petite ruelle qui donnait de l'autre bout sur le cimetière de la ville; ce

passage était appelé rue de la Croix, nom qui devait être bientôt perdu sans retour. Fouché, le dernier jour de son apostolat, après avoir ordonné que les enseignes religieuses fussent anéanties, réglementa la cérémonie des convois funèbres, et nous lisons dans ce document curieux, à l'art. V, ce qui suit ;

« Le lieu commun de la sépulture sera planté d'arbres, sous l'ombre desquels s'élèvera une statue représentant le sommeil : tous les autres signes seront abattus.

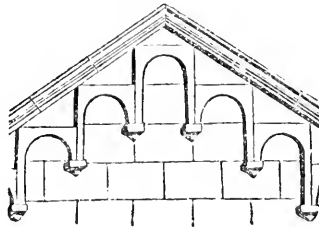
« Art. VI. On lira sur la porte de ce champ des morts, cette inscription : La mort est un sommeil éternel. »

Les ordres de Fouché furent rigoureusement exécutés ; plusieurs personnes encore existantes ont vu cette statue du sommeil. Elle était de terre cuite, peinte en blanc et placée sous une espèce de dais, formé de quatre piliers en bois portant la toiture. Cette figure, couchée et enveloppée d'une draperie parsemée d'étoiles, laissait voir des formes assez bien dessinées. La tête couronnée de pavots avait de petites ailes à chaque côté, sans doute pour conduire l'esprit dans la région des rêves. Aux pieds de la statue, se trouvait un sablier renversé. Lors de l'inauguration de cette figure, la rue de la Croix prit le nom de rue du Sommeil, et quand les croix furent enfin rétablies, ce dernier nom parut sans doute inoffensif et il fut maintenu. On ne se doutait guère alors du tort que pourrait causer un jour à notre ville cette faiblesse.

Le spirituel écrivain Amédée Achard a publié dernièrement la description de son voyage de Paris à Vichy et des quelques instants passés dans notre ville. Le portrait qu'il trace de Moulins et de ses habitants est assez original. Parmi les impressions qu'il a reçues, il faut noter celle de nous croire généralement endormis. Aussi, en passant vers les quatre heures de l'après-midi, sur la place de la Bibliothèque, et ne

voyant pas un être, il marchait sur la pointe du pied afin de ne réveiller personne. Arrivé au boulevard, il trouve les garçons des cafés couchés sur leurs banquettes; à peine est-il dans la rue de Bourgogne, qu'il aperçoit l'écriteau de la rue du Sommeil; il ne put alors s'empêcher de dire tout haut : « Il faut être à Moulins pour trouver la rue du Sommeil; c'est peut-être la seule ville au monde qui en ait une. »

Cette remarque rendit notre rue célèbre; au reste, le prestige de faire naître des illusions chez les littérateurs qui nous visitent, est à constater. Si Achard, par un jour sombre, a pensé être ici dans la cité du sommeil et de la nuit, il se croirait aujourd'hui dans la ville des lumières. Entre ces extrêmes, notre part est favorable, et dans l'intérêt de la vérité, les témoins de l'honneur que nous font, en ce moment, des esprits d'élite, justement célèbres, auront à affirmer qu'ils assistaient à une brillante réalité.



NOTE

SUR NÉRIS ,

Par M. ESMONNOT ,

Membre de la Société française pour la conservation des Monuments.

Les restes nombreux que l'on trouve journellement à Nérís annoncent l'importance de l'ancienne cité romaine. Presque partout où l'on remue la terre , on rencontre des débris de tuiles romaines , de briques striées , de briques creuses , de poteries variées , des fragments d'objets de verre , de bronze , etc.

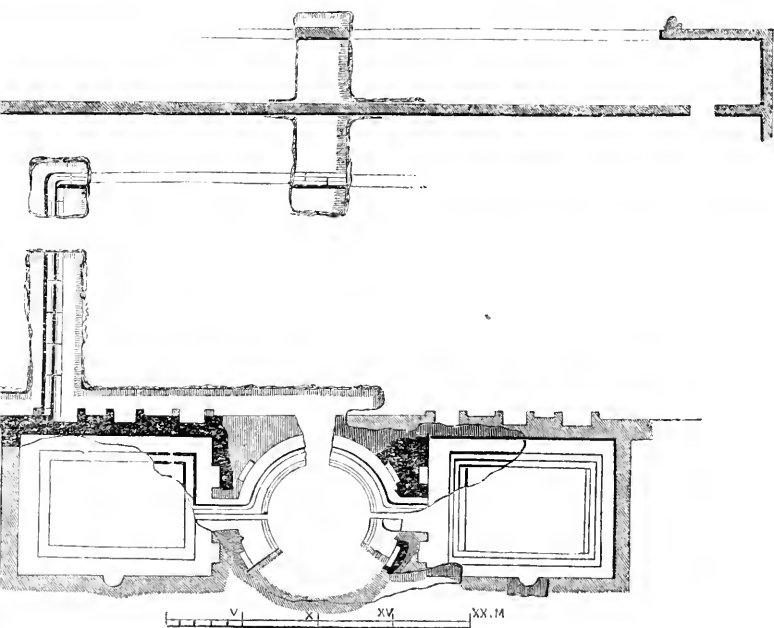
L'ancienne ville semble avoir dû s'étendre dans la direction du Sud au Nord , depuis le lieu dit la *Palle* jusqu'au-delà de celui dit *des Péchins*. En effet , on a trouvé dans cette étendue , en suivant la vallée au-dessous de la source thermale , et sur l'emplacement des fouilles faites lors de la construction du nouvel établissement , à 5 mètres environ de profondeur , un ancien édifice renfermant de grandes *piscines* rondes et carrées , et des bains à vapeur , accompagnés de galeries. Les nombreux fragments de marbre qui formaient le revêtement des murs et gradins des piscines , les chapiteaux sculptés , les blocs de pierre faisant architraves ornées , de 3 à 4 mètres de longueur , que l'on voit encore , annoncent l'ancienne splendeur de cet édifice.

En descendant la vallée , on a découvert , il y a quelques années , dans un pré à proximité de la route allant de



UN DES CHÂPITEAUX DE L'ÉTABLISSMENT ANTIQUE DE NÎMES.

Montluçon à Clermont, des restes de piscines. On a trouvé aussi, à 4^m. 50^c. du sol environ, une grande piscine circulaire avec gradins, accompagnée de deux autres piscines rectangulaires ornées, ainsi que les précédentes, de niches carrées. Ces piscines communiquaient à la première



PISCINES ANTIQUES, A NÉRIS.

par de grandes baies, dont une partie des jambages en pierre existe encore. Le sol, formé par une couche de béton de très-forte épaisseur, était recouvert, ainsi que les gradins, de plaques en marbre, dont il reste de nombreux fragments et dont une partie sont encore adhérents.

Les parties de maçonnerie de grandes briques, encore reliées par le mortier et renversées sur le sol, indiquent que ces

salles étaient voûtées. Les briques, qui n'ont pas moins de 0^m. 50^c. de longueur sur 0^m. 33^c. de largeur, offrent cette particularité qu'elles ont plus d'épaisseur à une extrémité qu'à l'autre, afin de former claveaux.

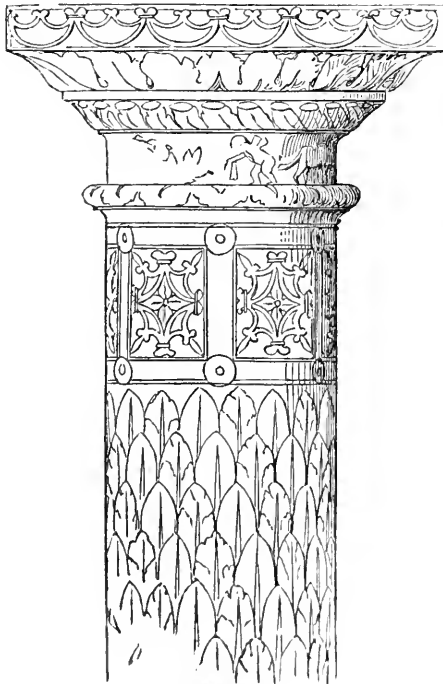
Ces piscines étaient précédées d'un vaste espace rectangulaire, dont l'enceinte était limitée par un conduit ou aquéduc en pierre de taille. A l'angle sud-ouest de cette enceinte, on a trouvé les fondations d'un portique dont la base d'une des colonnes est encore debout.

Un grand aquéduc, construit en pierre de taille et voûté, partant des grands puits desquels jaillissent les sources thermales, traversait le premier établissement ainsi que ces dernières constructions (l'établissement actuel). Cet aquéduc recevait les eaux de renvoi, de trop-plein de toutes les piscines et celles de la source.

Un autre aquéduc, également construit en pierre, et dont on voyait encore il y a quelque temps des parties importantes, amenait aux thermes les eaux froides de Villebret, de Durdar, de Ronuet, de Marcoing, et servait en même temps aux besoins des habitants.

On voit aussi à Nérès les restes d'un grand théâtre antique dont les gradins sont accusés par le mouvement du terrain, et dont une partie des murs extérieurs est encore apparente. Le diamètre de l'arène était d'environ 60 mètres. Des fouilles, faites lors de la plantation du jardin établi sur cet emplacement, mirent à découvert un grand nombre d'ossements d'animaux, des fragments d'armes, des débris de vases en terre et en verre, des fibules en bronze et une grande quantité de tronçons de colonnes, chapiteaux, etc. Les plus importants sont réunis à l'établissement pour être placés dans une des salles dont ils feront la décoration.

Le magnifique chapiteau dorique qui suit est déposé au cabinet d'antiquités de Moulins, récemment formé par la Société d'émulation. Il a été trouvé près du théâtre.



COLONNE DORIQUE TROUVÉE A NÉRIS ET DÉPOSÉE AU MUSÉE D'ANTIQUITÉS DE MOULINS.

En face de l'amphithéâtre et de l'autre côté de la vallée, à l'ouest, on trouve encore les vestiges d'un camp; la levée qui le protégeait, se voit encore près de là : en avant du camp, on a rencontré presque au niveau du sol une construction dont toutes les pièces parallèles et de forme rectangulaire étaient séparées par des murs sans ouvertures, bien qu'elles s'élevassent au-dessus du sol formé par un béton. On n'a encore rien découvert à proximité qui puisse faire connaître leur destination.

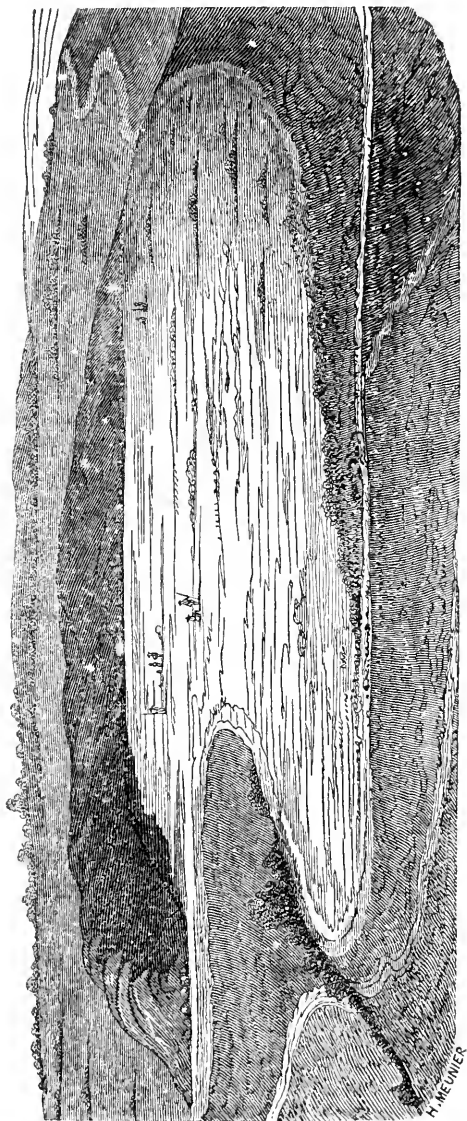
À l'extrémité nord de Nérès, au lieu dit des Péchins, les travaux de l'agriculture mettent chaque jour à découvert de nombreux débris de poterie de toute espèce, des fragments d'objets en bronze, des murs indiquant des habitations particulières, et dont les parements au-dessus d'un sol en béton sont ornés de peintures à fresques. Ces décorations, dont il ne reste que la partie inférieure, consistent généralement en panneaux de teintes variées avec filets de différentes largeurs.

Plusieurs inscriptions importantes ont été découvertes. Quelques-unes ont été décrites par M. le docteur Boirot-Descerviers, médecin-inspecteur des eaux de Nérès, en 1822. J'en ai relevé d'autres. Ces inscriptions ont été achetées par l'État, et réunies aux autres antiquités.

M. Boirot rapporte, dans ses *Recherches historiques et médicales*, qu'en 1822, époque des premières fouilles pour la construction du nouvel établissement, des colonnes milliaires, trouvées à Bruères, Drévant, Argenton, Chantelle, etc., indiquaient les distances de ces diverses villes à Nérès, et prouvaient que des voies romaines devaient y aboutir.

J'ai recueilli un assez grand nombre de documents que je me propose de classer, lorsqu'ils seront complétés par de nouvelles découvertes.

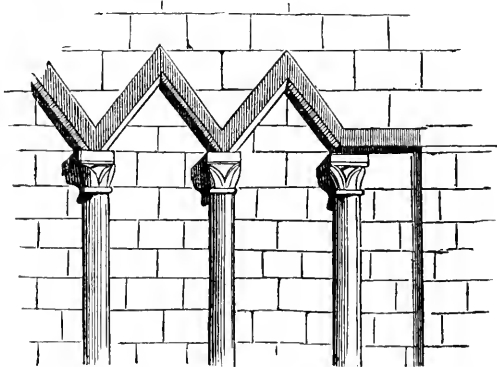
Les fragments reposaient sur un sol battu, parfaitement dressé, et qui devait recevoir un dallage en marbre dont on voit de nombreux restes mêlés à ceux des inscriptions; la



LE CAMP DE NÉRIS, A VOL D'OISEAU.

terre qui les recouvrait , contenait des débris de maçonnerie et de grandes tuiles romaines.

La plus importante et la mieux conservée de ces inscriptions est d'un haut intérêt ; il est à regretter qu'elle présente des lacunes. Cependant, toute mutilée qu'elle est, elle a encore une importance considérable, tant par les détails qu'elle donne, que par les indications qu'elle laisse deviner, sur l'érection du monument auquel elle a rapport, on y lit le nom de NERI en grandes majuscules. Ce nom est contesté par D'Anville, dans sa notice sur l'ancienne Gaule. Il propose la version AQUÆ NERÆ, s'appuyant sur ce que ce lieu est appelé par Grégoire de Tours VICUS NEREENSIS, contradictoirement à la version de la table Théodosienne qui porte AQUÆ NERI. D'après l'inscription qui vient d'être découverte, cette dernière version serait la véritable : elle nous apprend, en outre, que les fontaines et aquéducs de NÉRIS ont été embellis par un duumvir du nom de LUCIUS JULIUS ou son fils, et par un autre personnage dont le nom n'est pas suffisamment indiqué, et qui était sans doute le second des duumvirs sous les auspices desquels ces monuments avaient été érigés.



ARCADES EN MITRE DU DÉPARTEMENT DE L'ALLIER (citées p. 66).

TABLE.

| | |
|-------------------------------------|------|
| Préface. | v |
| Liste générale des Membres. | ix |
| Compte de M. le Trésorier. | xlix |

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE. XXI^e. SESSION. A MOULINS.

| | |
|--|--------|
| <i>Première séance du 24 juin.</i> | 5 |
| Allocation de M. de Caumont. | 12 |
| Réponse de M. de Bure, et coup-d'œil sur le mouvement archéologique dans la province. | 13 |
| Programme des questions. | 19 |
| Discussion de la 1 ^{re} . question du programme, sur les monuments celtiques. | 23 |
| Discussion de la 2 ^e . question, sur les traces de voies ro- maines dans le département de l'Allier. | 28 |
| Lecture d'une note de M. le marquis de Belenaves sur une voie romaine. | 30 |
| Notes de M. Esmonnot et de M. de Soultrait sur Nérès. . . | 31 |
| Plan du théâtre de Nérès. | 33 |
| Détails de M. de Bure sur les fouilles de Chantenay. . . . | 34 |
| Communication de M. Michelin sur des antiquités ro- maines trouvées à Varennes-sur-Allier. | 36 |
| Remarques de plusieurs membres sur les fouilles de Chan- tenay. | 38 |
| <i>Première séance du 25 juin.</i> | 11 |
| Discussion des 3 ^e ., 4 ^e . et 5 ^e . questions, sur les colonnes milliaires et les chaussées romaines. | 42 |
| Antiquités romaines trouvées à Bourbon-l'Archambault, Izeure, Bessay et Dion. | 43 |

| | |
|---|------------|
| Notice de M. Protal sur des objets orientaux trouvés dans le Nivernais et dans le Bourbonnais. | 46 |
| <i>Seconde séance du 25 juin.</i> | 51 |
| Discussion de la 7 ^e . question du programme, concernant les monuments mérovingiens. | 53 |
| Examen de la 8 ^e . question, quelles sont les églises les plus anciennes du Bourbonnais, par M. de Soultrait. | 54 |
| Réflexions de plusieurs membres sur la même question. | 59 |
| <i>Première séance du 26 juin.</i> | 64 |
| Examen de la 9 ^e . question, concernant les caractères de l'architecture romane en Bourbonnais, par M. de Soultrait. | <i>Id.</i> |
| Observations du P. Desrosiers sur la même question. | 70 |
| Note sur l'église St.-Desiré, par le même. | <i>Id.</i> |
| Observations de plusieurs membres sur l'importance des églises romanes du Bourbonnais. | 74 |
| <i>Seconde séance du 26 juin.</i> | 79 |
| Dépôt d'ouvrages différents sur le bureau. | <i>Id.</i> |
| Lecture d'une lettre de M. Hubert-Ménage, annonçant l'envoi d'ornements d'église dans le style du XIII ^e . siècle. | 80 |
| Nouvel examen de la 9 ^e . question, sur l'emploi de l'ogive dans le Bourbonnais. | 81 |
| Discussion de la 10 ^e . question, sur les principaux types symboliques remarqués dans les églises romanes du Bourbonnais. | 84 |
| Chapiteau symbolique de Souvigny. | 87 |
| Chapiteau symbolique de Bourbon. | 88 |
| Examen de la 11 ^e . question, relative aux édifices en style ogival. | 93 |
| Parallèle des caractères généraux de l'architecture ogivale des monuments du Bourbonnais avec ceux des autres contrées de la France (12 ^e . question). | 96 |
| <i>Première séance du 27 juin.</i> | 98 |
| Dépôt sur le bureau d'un cachet d'oculiste romain. | <i>Id.</i> |
| Mélanges et changements apportés dans l'architecture du Bourbonnais (13 ^e . et 14 ^e . questions). | 102 |

TABLE.

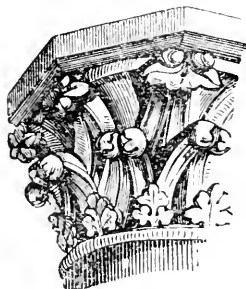
367

| | |
|---|------------|
| <i>Seconde séance du 27 juin.</i> | 104 |
| Compte-rendu de la visite à l'église d'Izeure, par M. de Soulltrait. | 105 |
| Des principaux édifices d'architecture militaire et civile du Bourbonnais (15 ^e . question). | 107 |
| Examen de la 16 ^e . question, concernant les ordres militaires hospitaliers du Temple et de St.-Jean-de-Jérusalem. | 116 |
| De l'ameublement des églises du Bourbonnais, au point de vue archéologique (17 ^e question). | 119 |
| <i>Première séance du 28 juin.</i> | 142 |
| Lecture d'une lettre de M. Anatole Dauvergne, signalant quelques réparations d'églises. | 143 |
| Des principaux ordres religieux établis en Bourbonnais (19 ^e . question). | 146 |
| Mémoire de M. l'abbé Millet sur cette question. | 148 |
| Influence des ordres religieux sur les arts. | 160 |
| Visite des monuments de la ville. | 161 |
| <i>Rapport sur la seconde séance du 28 juin.</i> | 163 |
| Rapport du R. P. Desrosiers sur les peintures murales du département de l'Allier. | <i>Id.</i> |
| Spécimens de peintures murales. | 167 |
| Divisions géographiques, religieuses, administratives et judiciaires du Bourbonnais (21 ^e . question). | 188 |
| Lecture d'un Mémoire sur la castramétation romaine, par M. Bulliot. | 203 |
| <i>Troisième séance du 28 juin.</i> | 204 |
| Rapport du R. P. Desrosiers sur la visite du Congrès à la cathédrale. | <i>Id.</i> |
| Continuation de la communication de M. Bulliot sur la castramétation romaine. | 206 |
| De l'étude du blason (22 ^e . question). | 208 |
| Travaux publiés sur l'histoire et les monuments du Bourbonnais (23 ^e . et 24 ^e . questions). | 209 |
| Note de M. Alary en réponse à ces mêmes questions. | 210 |
| <i>Séance générale administrative du 28 juin.</i> | 215 |

| | |
|---|------------|
| Plan de l'église de St.-Desiré. | 217 |
| Récapitulation des sommes votées pour réparations. | 221 |
| <i>Journée du 29 juin</i> | 222 |
| Excursion à Bourbon, St.-Menoux et Souvigny. | <i>Id.</i> |
| Ruines du château de Bourbon-l'Archambault. | 228 |
| Vue générale extérieure de Bourbon l'Archambault, y compris la chapelle. | 229 |
| <i>Séance du 30 juin.</i> — Clôture du Congrès. | 244 |

MÉMOIRES.

| | |
|--|-----|
| Limites et divisions du département de l'Allier et de l'ancienne province du Bourbonnais, en réponse à la 21 ^e . question du programme; par M. Clairefond. | 247 |
| Notice sur l'ancien prieuré de Souvigny, en Bourbonnais; par M. le docteur Oehier. | 272 |
| Notice sur Achille Allier; par M. le comte de Montlaur. | 298 |
| Enseignes et inscriptions murales sur des constructions anciennes à Moulins; par M. Tndol. | 322 |
| Note sur Nérès; par M. Esmonnot. | 357 |



A des le calendrier
l'auteur Neuz

Commune de Quincerot.

CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉGLISE.

I.

Pour retrouver l'origine de cette commune, il ne faut point de longues recherches historiques. N'ouvrez ni les commentaires de César, ni même Grégoire de Tours. Le sol où s'élève ce joli petit village était alors un désert, une forêt. Quand, le 11 des calendes de mai (21 avril) 1132 ou 1133, fut fondée l'abbaye de Quincy, par Elie de Rougemont et autres nobles consorts; ou quand elle fut largement dotée par les trois frères Pierre Etienne et Boëmond de Melisey; ce finage, plus ou moins susceptible de culture, fit partie du domaine des nouveaux Bernardins. Il prit le nom de Quincerot, diminutif de Quincy. Une maison ou vaste grange fut bâtie; des frères laïcs y furent établis; ils firent valoir ces terres assez étendues. Un religieux desservait spirituellement cette colonie naissante; fêtes et dimanches, il célébrait les saints mystères. Une grange ou métairie construite vers le milieu du 13^e siècle, telle est l'origine de Quincerot (1). Il vint un moment où ces frères laïcs se firent chasser: leur inconduite paraît en avoir été la cause. Les religieux de Quincy firent appel aux habitants des paroisses voisines. Quiconque voulait s'établir à Quincerot pouvait en faire la demande: la transaction était facile. Quatre habitants se présentèrent: l'un de Trichey, les trois autres de Villon, d'Arthonnay et d'Etourvy, paroisses limitrophes. Les religieux accordèrent à ces quatre nouveaux habitants et à leurs successeurs tout le terrain de Quincerot, à charge de payer chaque année, à titre de fermage et redevance, pour les grains de toute espèce, la dîme d'une gerbe sur

(1) Le célèbre *Pierre Pithou*, bailli dont s'honore Tonnerre, a prétendu que Quincerot était le berceau de l'abbaye de Quincy. Ce doit être une erreur.

vingt ; pour le vin un muids sur quinze ; puis à titre de tierce, douze gerbes, une mesure de toute autre espèce de légumes provenant de leur jardin. Le produit de la laine et des agneaux était soumis à la dîme. Chaque arpent de terre, emblavé ou non, était soumis à la cense de deux deniers par an. Enfin chaque feu devait une redevance personnelle et annuelle de six sous. Tel est le prix de cette concession faite à perpétuité (1).

Longtemps ces quatre habitants reconnurent chacun son propre curé. Ils lui demandèrent les secours spirituels, se regardant comme sous son ancienne juridiction. Mais, aux conditions stipulées, la colonie devait promptement prospérer. Les quatre curés trouvèrent la charge lourde à cause de l'éloignement. Au fond de leur pensée ne germa-t-il pas quelque grain d'un sordide intérêt ? Bref, les confessions ne furent plus entendues, la communion pascale fut refusée, s'il ne leur était donné une portion de ce qui revenait aux religieux. Alors une transaction fut faite avec le curé de Trichey, qui se chargea de l'administration des sacrements moyennant une somme de soixante-huit livres cinq sous par an et de plus les dîmes du petit canton de *Renaudin* ou *Momain*.

Quincerot devint une annexe de la cure de Trichey. Par quel motif les religieux Bénédictins de Molesmes, gros décimateurs de Trichey, s'emparèrent-ils des dîmes de Renaudin ? Comment le curé Enfert se laissa-t-il surprendre et dépouiller du bénéfice d'un traité qui ne regardait en rien ces usurpateurs ? Pourquoi le curé laissa-t-il réduire les trois cents livres de sa portion congrue à 231 liv. 15 s. ? Nul ne le sait. Comment les Bénédictins obtinrent-ils contre les Bernardins un arrêt du parlement qui leur attribuait et les dîmes et la remise pécuniaire ? Il est vrai que peu importait à ceux-ci qui touchât, pourvu que le service fût fait ! Mais, il arriva que la population de Trichey s'étant élevée à soixante-huit feux, l'un des successeurs du curé Enfert, le sieur Petit ne voulut plus desservir Quincerot, faute d'indemnité.

Pendant un homme de cœur, Simon Cardinal, autre successeur du curé Enfert, avait, avant lui, osé attaquer MM. de Molesmes. Ceux-ci surent faire durer le procès pendant dix ans. Le pauvre curé ruiné, forcé de porter

(1) En 1757, les dîmes et tierces étaient affermées trois cent trente-six bichets (ou cent soixante-huit hectolitres) par quart froment, méteil, orge et avoine. Les menus droits rapportaient cinquante livres. C'était le lot abbatial. Le lot conventuel n'était que de sept livres. (Note de M. E. Lambert.)

un habit de droguet noir, nourri même par les habitants, était mort de chagrin et sans avoir obtenu justice. M. Petit, frappé de cet exemple, ne crut pas devoir employer d'autre voie que celle d'abstention et d'inertie. Les habitants éplorés eurent recours au curé d'Etourvy, qui desservit pendant deux années. Mais, ne recevant aucune indemnité, ce pasteur de circonstance fit comme le curé de Trichey, et il crut devoir renoncer à la conduite de ce troupeau malheureux.

MM. de Quincy furent mis en cause, mais sans succès. Ils payaient, ils renvoyaient les habitants à Trichey, qui ne voulait pas d'eux. MM. de Molesmes se retranchaient derrière certains arrêts du grand conseil (29 août 1698 et 26 août 1701), dans lesquels Quincerot et Villiers-le-Bois avaient été déclarés annexe ou vicariat de Trichey (1). C'était vers 1745. Le célièrier de Quincy, dom M. de Manneville, cherchait à faire établir un vicariat à Quincerot même. Cinq ans après les habitants demandaient infructueusement l'érection d'une cure. Malgré les charges énormes qu'entraînent ce louable projet, bientôt ils se mettent à l'œuvre. Ils construisent « une jolie petite « église avec clocher, coq dessus la croix du clocher, une « cloche se faisant entendre pour toute la paroisse ; dans « l'église, il y a des fonds baptismaux, et à côté de cette « église un cimetière en règle. » Que manque-t-il donc à Quincerot ? Un ministre de la religion, et on ne peut l'obtenir. Cependant Quincerot est plus peuplé que Trichey. L'un est de l'élection de Saint-Florentin, l'autre de celle de Tonnerre. Si l'on renonce à ce projet, c'est pour le réunir à Villiers-le-Bois qui est du baillage et la coutume de Troyes. Autre contradiction ! Quincerot n'a-t-il pas son rôle particulier des tailles ? Il ne se soustrait à aucune de ses charges, et pourtant il ne faudra rien moins qu'une révolution, terrible dans sa cause et dans ses effets, pour que cette paroisse soit régulièrement desservie sous le rapport religieux.

Quand en 1793 on dépouilla les églises, on trouva dans celle de Quincerot *trois mares cinq onces quatre gros d'argent et quarante-huit livres de cuivre*. On laissa la cloche unique qui existait.

Dans la déclaration de 1539, Quincerot est cité comme l'un des membres de prévôté de Cruzy. En 1789, il avait un prévôt particulier, et ressortait du baillage de Cruzy.

(1) D'après le dernier de ces arrêts, il était dû au curé de Trichey par Molesmes 49 liv. 19 s. 10 deniers ; par Quincy, 68 liv. 5 s. 4 den. ; et par l'abbé de Rigny, pour Villiers-le-Bois, 54 liv. 19 s. 10 den.

Il était du doyenné de Saint-Vinnemer, de l'élection et du grenier à sel de Tonnerre. Dès la première organisation cantonale, il fut du canton de Cruzy. On comptait alors soixante-seize feux (environ trois cents domiciliés). Les habitants se firent représenter, en 1506, à Sens, lors de sa rédaction de la coutume.

Quoique Quincerot eût pour seigneurs permanents les religieux de Quincy, on trouve quelques seigneurs particuliers. Ainsi, dans le dénombrement donné par le comte de Tonnerre, en 1533, figure Antoine de Brollat ou Broslat. Il existe encore en 1539. Par quelle concession était-il arrivé là ? Dans l'inventaire des titres de Tonnerre, brûlés à Ancy-le-Franc en 1792, est relaté, à la date de septembre 1379, l'hommage fait au comte par Marie de Brière, dame de Quincy-le-Vicomte et de Quincerot. Elle avait à Quincerot maison, pourpris, meix, curtils, vergers, terres, vignes, prés, cens, rentes et autres droits seigneuriaux. Ne s'agissait-il pas d'un arrière-fief momentanément cédé par les comtes de Tonnerre, qui étaient seigneurs directs ? C'est une question féodale d'une solution difficile.

II.

Rentré sous le droit commun, Quincerot présente sans doute peu d'intérêt à l'histoire. Citera-t-on la plantation de quelques ormes sur la place publique, en réjouissance des graves et importants événements de l'an VIII ? Qui ne se réjouissait alors d'avoir échappé à la terreur ? En parcourant quelques dossiers (1), on voit les habitants sans cesse occupés des affaires de la communauté : c'est la première église si peu ancienne qu'ils défendent contre une ruine anticipée (1806) ; c'est l'établissement d'une fontaine et d'un lavoir public (1813) ; c'est l'agrandissement du presbytère et l'acquisition d'un jardin (1826, 1829) ; c'est une pompe à incendie, dont ils n'ont eu que trop souvent besoin ; c'est enfin la maison d'école et une mairie (1849).

N'est-ce pas beaucoup faire avec de faibles ressources et une population si minime (321 individus) ? Cela ne témoigne-t-il pas du bon esprit et surtout du bon accord des habitants ?

Il est inutile de dire que lors de la réorganisation du culte religieux, Quincerot avait vu ses anciens vœux réalisés ; il avait obtenu une desserte. Malheureusement

(1) Archives de la sous-préfecture de Tonnerre.

la disette de prêtres n'a pas toujours permis qu'il ait un pasteur avec résidence dans la paroisse.

Le 24 septembre 1819, vers neuf heures du soir, un habitant imprévoyant monte dans son grenier avec une lumière. Une faible étincelle s'échappe, tombe sur du foin sec. En un instant quarante bâtiments couverts de chaume sont embrasés. Trente-huit familles surprises dans un premier sommeil ont à peine le temps de fuir à demi-vêtues. Une perte de plus de cent mille francs est bientôt réalisée ; telle est l'intensité du feu, que les vergers même sont la proie des flammes. Tout l'arrondissement de Tonnerre s'émeut à la nouvelle de ce grave sinistre. Il en est de même dans celui de Bar-sur-Seine. Des secours en nature arrivent de toutes parts. Le maire, M. Lambert, homme de cœur et d'intelligence, en fait une première répartition, puis, sur les instantes et actives démarches de M. Baumes, sous-préfet, on reçoit :

| | |
|--|------------|
| De la caisse des incendiés, | 6,000 f. » |
| Du ministre de l'intérieur, | 4,000 » |
| Des quêtes dans l'arrondis. de Tonnerre, | 1,250 83 |
| Des quêtes dans celui d'Auxerre, | 356 87 |
| De Monsieur, frère du roi, | 500 » |
| De M. le duc d'Angoulême, | 500 » |
| De M ^{me} la duchesse d'Angoulême, | 500 » |
| De M. le duc et de M ^{me} la duchesse de Berry, | 200 » |
| De M. Bellart, procureur général, | 100 » |
| Grains en nature, | 451 40 |
| Effets divers, | 2.756 90 |

De M^{me} Dalbane, de Troyes, un énorme ballot et foule d'objets de toute espèce envoyés par l'arrondissement de Bar-sur-Seine.

Messsieurs le marquis de Tanlay, Roy, Gaillardet, Roguier et le maire de Quincerot, réunis en commission, distribuent ces secours avec un ordre, avec une intelligence remarquables. Dans leur reconnaissance, les incendiés abandonnent à leur église, dénuée de toute ressource, une somme de 346 fr. 37 c. Peu après succombe le duc de Berry, sous le fer d'un assassin. Dès que les premiers travaux mettent à l'abri ces trop nombreuses victimes, leur première pensée est de prier pour leur bienfaiteur. Un service funèbre est célébré avec autant de pompe que possible dans leur église, par M. le curé d'Arthonnay (1).

(1) M. l'abbé Leclerc.

qui prononce une courte, mais éloquente oraison funèbre. La reconnaissance parlait par sa bouche. Nul habitant n'y manque ; aucun garde national ne fait défaut, la commission de secours est à la tête de cette population attristée.

En 1846, dans cette année de si triste mémoire, où les incendies se succèdent d'une manière effrayante, Quincerot doit éprouver un autre et plus grand sinistre. Sur 413 maisons, 86 sont réduites en cendres ; ce sont les sept dixièmes des habitations. Une autre commission de secours agit sous la direction de M. Jolivot, sous-préfet. M. Le Comte, de Paris, envoie 1,000 fr. ; le ministre de l'agriculture, 3,000. Une loterie s'organise dans l'arrondissement et produit 3,326 fr. 50 c. Une autre, à la préfecture, donne 275 fr. Le département envoie 500 fr. Divers autres secours complètent la somme de 45,767 fr. 82 c. qui sont répartis avec sagesse et discernement, sous la présidence de M. Ludovic de Tanlay. Cette fois, la perte a dépassé 450,000 fr.

III.

L'existence de Quincerot, comme commune, ne paraît pas avoir été très-heureuse. Cependant, avec le produit de ses bois communaux, avec l'ordre apporté par le conseil municipal, avec la précieuse harmonie qui existe, on fait bien des choses. Mais l'ancienne église est hors de service ; il faut sérieusement songer à en construire une autre. Grâce au zèle de M. l'abbé Collin, ancien desservant ; grâce surtout à M. l'abbé Golaudin, pasteur si plein de cœur, d'activité et de dévouement, si digne de la mission qui lui est confiée ; grâce au maire, M. Alexandre Lasnier, homme précieux qui a été l'âme de cette grande affaire, un autre temple s'est élevé au seigneur ; mais un temple modèle, dans le style du XIII^e siècle, avec une ornementation si simple et modeste qu'elle prévient de suite en faveur des directeurs de cette œuvre, et surtout en faveur de M. Emile Amé, architecte, qui a fait preuve d'habileté et de talent. Aucune église dans le département, ni au loin, n'a ce gracieux ensemble, cette majestueuse harmonie. Entrons dans quelques détails sur cette délicieuse construction.

L'église est en forme de croix latine. A l'extérieur le clocher se dessine sur des pignons. A l'intérieur il sert de porche, au-dessus duquel est une tribune qui peut servir à placer un orgue, ou à réunir une trentaine de fidèles. A gauche est la chapelle des fonds baptismaux, à droite l'escalier du clocher. Trois travées mesurent la distance du porche au transept dont les croisillons servent de cha-

pelle. L'abside se termine par un demi-décagone. La sacristie a son entrée à gauche du sanctuaire. Tel est l'ensemble de ce joli monument.

La façade de l'église est modeste et sévère. Un simple biseau termine le socle. La porte est accompagnée de deux colonnettes qui reçoivent sur de riches chapiteaux à crochets la retombée des arcs concentriques du tympan. Ce tympan est nu et attend une ornementation ultérieure. Les portes sont soutenues par des pentures en fer forgé et estampé. Un large cordon les sépare d'une fenêtre géminée, dont les ogives sont encadrées par un grand arc. Une barbacane élancée éclaire le pignon. Les remparts sont ornés de corbeaux fouillés avec soin. Là commence une tour carrée, dont chaque face est percée de baies accouplées par une colonne à chapiteau parfaitement sculptée. Les abat-jour dentelés sont d'un bel effet. Une flèche octogone s'élance majestueusement et se termine par une riche croix en fer contourné, surmontée du symbole de la vigilance. N'oublions pas les quatre jolis clochetons qui accompagnent le clocher.

Deux roses remarquables, imitées soit de l'église de Sainte-Vertu, soit de la cathédrale de Chartres, éclairent les croisillons du transept. Les pignons percés d'une longue barbacane sont amortis par une croix en pierre d'un beau style. La crête formée de feuillages en terre cuite donne de la grâce ; elle a permis de supprimer les vilains ciments qui, le plus souvent, consolident les faitières. De magnifiques épis en plomb estampé et découpé donnent à cette église un air monumental.

A l'intérieur comme à l'extérieur, l'architecte a reproduit dans les moulures, dans les profils et dans les entablements, le style bourguignon du XIII^e siècle.

Entrons dans l'église et parcourons-la rapidement. Un pilastre carré reçoit la retombée des arcs doubleaux ; il est accompagné de deux colonnettes annelées, avec chapiteaux diversement sculptés et ornés de feuillages, ainsi que les clés des voûtes ; les angles rentrants n'ont qu'une seule colonnette. Les bases sont caractérisées par une énergique scotie. A l'imitation de quelques églises bourguignonnes, les tailleurs des chapiteaux suivent les resauts des fenêtres, disposition originale d'un effet généralement goûté.

Quant aux fenêtres, on en voit avec plaisir les vitraux dont les dessins variés, à nattes ou à entrelacs, sont d'autant plus riches que l'on approche davantage du sanctuaire.

L'autel du sanctuaire est dans le même style, car tout dans cette église est en rapport convenable. Trois colonnettes à chapiteaux diversifiés supportent une table de deux mètres et demi. Les angles du tabernacle sont cantonnés de colonnettes ; la porte peinte au vermillon reçoit les rinceaux dorés de ferrures estampées. Deux gradins surmontent l'autel. Le tabernacle, couronné par une belle exposition en pierre dont le pignon trilobé est d'un bon effet ; les rampes sont garnies de crochets ; un bouquet amortit la pointe. Un christ en cuivre doré est fort remarquable. A droite du sanctuaire, vis-à-vis la porte de la sacristie, est une grande piscine à meneaux trilobés, surmontés d'un quatre-feuille à jour.

De la voûte de l'abside descend, comme image ardente et perpétuelle de la foi des habitants, une très-belle lampe en cuivre doré, toujours du même style. On y lit cette inscription : *donnée par Lazare Richebourg père, Etienne et Nicolas, ses fils, 1855.*

Le sanctuaire est fermé par un appui de communion en fer contourné avec soins, orné de rinceaux élégants.

Dans le croisillon droit du transept est l'autel de la sainte Vierge. Il est plus simple, soutenu seulement par deux colonnes. Les gradins se relèvent en pignon et figurent un tabernacle. Une statue de la Vierge, donnée par M. Roguier, a la figure douce, calme et souriante. L'enfant Jésus tient une colombe. On remarque la garniture des flambeaux et une couronne antique de six lumières, qui descend de la voûte. Dans cette chapelle est un magnifique confessionnal en bois de chêne, orné de contreforts, de clochetons, d'arcatures trilobées. La porte médiale sera ornée de ferrures argentées.

Le croisillon de gauche est une chapelle sous le vocable de saint Nicolas. L'autel est encore plus simple.

Tout près, est la chaire à prêcher, construite en pierre, d'une facture nouvelle et originale. La cuve, disposée en tailloir, est soutenue par une colonne trapue, surmontée d'un chapiteau aux crochets vigoureux. Les faces sont ornées de quatre feuilles ; l'escalier est garni d'une rampe fouillée à jour.

Les fonds baptismaux sont octogones ; ils imitent les calices du XIII^e siècle ; les faces sont ornées de quatre feuilles ; un nœud est à la base. Le couvercle est garni de magnifiques ferrures estampées. L'autel de cette petite chapelle n'est soutenu que par une seule colonne.

Tel est le bijou architectural de M. Amé. On ne peut

s'empêcher de dire qu'il a été animé du feu sacré. Il a été parfaitement secondé par l'entrepreneur, M. Emile Cornuelle et par son frère, M. Achille, à qui l'on doit la sculpture si bien comprise des chapiteaux.

Cependant cette jolie construction a été faite avec économie. Le chiffre s'en élèvera à peine à vingt-sept mille francs, dont quatre ont été donnés par le gouvernement. Le reste est une charge communale acquittée avec bonheur par le conseil et par les habitants (1).

On pourrait peut-être regretter (où ne se trouve-t-il pas des regrets?) que la pierre, prise dans les carrières du Val-de-Quenoux (commune de Saint-Martin) n'ait pas une complète homogénéité de teinte et de finesse.

IV.

Le 2 octobre 1855, dès le matin, tous les habitants parés de leurs plus beaux vêtements se disposent à une grande cérémonie. La compagnie des pompiers est sous les armes. Une grande animation se fait remarquer au presbytère; nombre de personnes des communes voisines accourent comme à une fête. M. l'abbé Chauveau, grand-vicaire de Sens, vient, au nom de Mgr de Sens, bénir cette église et donner à Quincerot un bonheur longtemps désiré.

M. le Sous-Préfet, M. le marquis de Tanlay, membre du conseil général et bienfaiteur de cette commune, sont attendus; mais, au grand chagrin de tous, ils font défaut, l'un à cause de ses affaires, l'autre à cause de sa santé.

A dix heures et demie part du presbytère et se déroule une longue procession, précédée de jeunes filles en blanc portant l'étendard de Marie. M. l'abbé Chauveau, accompagné d'un nombreux clergé, va bénir l'église avec l'hysope et l'eau sainte. Il commence extérieurement, des fondations à la cime crêtée des toits. Puis entrant, au chant des litanies, avec le clergé, l'architecte et le conseil municipal seuls, cette bénédiction est répétée à l'intérieur. Enfin un public nombreux, d'au moins six cents personnes, plus du double de la population, peut avoir accès dans l'église; il s'y précipite avide de voir, avide d'entendre. Déjà les ministres revêtent l'autel de nappes et de broderies données par les dames des environs, entr'autres madame la marquise de Sennevoy, madame Grados et autres. Bientôt se célèbre pour la première fois, dans ce temple

(1) La commune a fait abandon des matériaux assez mauvais de l'ancienne église.

vierge, le plus auguste des saints mystères. Le vénérable doyen de Cruzy officie avec dignité. Un orgue expressif, tenu par M. le curé de Chesley, soutient le chant. Après l'évangile, M. l'abbé Chauveau, le premier, fait entendre sa parole grave dans la chaire de vérité. Que ne nous est-il donné de reproduire en entier ce discours écouté d'une manière soutenue et qui impressionne l'auditoire :

« Habitants de Quincerot, dit le savant orateur, vous
« avez donc une église digne du Dieu que vous servez.
« Grâce en soient rendues au premier magistrat de cette
« commune ; grâce au conseil municipal, qui l'a si acti-
« vement secondé ; grâce au dévouement de tous les
« habitants ; grâce au zèle fécond du pasteur du lieu ;
« grâce aussi à l'habile architecte qui a dirigé les travaux
« et qui a puisé ses inspirations non dans les livres (les
« livres n'apprennent qu'à construire des murs de pierres),
« mais dans les grands principes de la foi chrétienne.
« C'est ainsi que s'est élevé ce temple qui perpétuera, dans
« le pays, à travers les siècles futurs, la foi et la piété de
« ceux qui ont contribué à sa création. »

Après avoir payé avec onction, au nom des habitants, la dette de la reconnaissance, il leur a rappelé l'effet de la cérémonie qui appelle ce concours extraordinaire de fidèles.

« Il n'y a qu'un instant, cet édifice n'était qu'une simple
« maison. Purifié par les bénédictions du Très-Haut, il
« est maintenant un lieu de sanctification et de prières.
« il est choisi du Seigneur, il lui est consacré, et son cœur
« y sera tous les jours au milieu de ses pieux adorateurs.
« Respect donc au temple du Seigneur ! C'est ici que vous
« convoquent les solennités de la religion, tous les di-
« manches et jours de fête. C'est ici que la mère éplorée
« priera pour le salut de son enfant, la fille pour son vieux
« père, l'épouse pour son époux. Tous s'en iront joyeux
« parce que ce Dieu, toujours brûlant d'amour pour les
« hommes, aura exaucé leurs prières. Mais si l'on doit
« respect au temple matériel, il en est un spirituel que
« l'homme chrétien doit respecter davantage encore, c'est
« lui-même, c'est son propre corps qui doit être sans cesse
« le tabernacle du Dieu vivant. L'église est l'ouvrage des
« hommes ; le corps de l'homme est l'ouvrage de Dieu qui
« l'a orné d'une âme, reflet de sa divinité, qui l'appelle
« au banquet sacré avec ses anges. Que la foi donc anime
« sans cesse les bons habitants de Quincerot et se trans-
« mette par eux, avec ce temple, à la postérité la plus
« reculée ! »

Telles sont les pensées que l'habile orateur a développées et rendues avec une richesse d'expressions, avec le feu sacré du chrétien qui est pénétré de la sublimité de sa mission, car il parle au nom de Dieu même.

Bientôt après, à la voix du ministre de J.-C., descend sous ces nouvelles voûtes la victime immolée pour le salut des hommes. La prière pour l'Empereur et le chant du *Te Deum* terminent cette belle cérémonie religieuse.

Le maire, le conseil municipal, escortés des pompiers, reconduisent au presbytère M. l'abbé Chauveau et l'architecte. C'est là que, sur le haut de l'escalier, M. le maire remet à l'habile constructeur au nom du conseil, au nom des habitants, et l'on pourrait dire au nom de la science architecturale, une très-belle médaille en argent, portant d'un côté en relief l'effigie de Napoléon III, et de l'autre cette inscription : *le conseil municipal de Quincerot à M. Emile Amé, architecte, à l'occasion de la construction de l'église, 2 octobre 1855.* Un applaudissement unanime accompagne cette marque de gratitude. L'architecte seul, trop vivement impressionné, cherche en vain à rendre les nombreuses pensées de bonheur qui pressent son cœur. Son étonnement, son heureuse satisfaction et son silence parlent éloquemment pour lui.

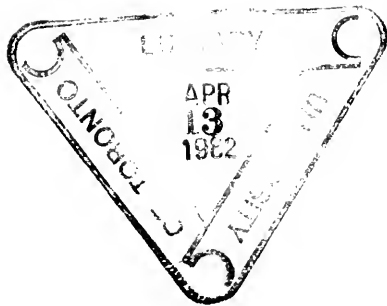
Un très-beau banquet, ordonné par M. le curé de Quincerot, réunit à la maison d'école de nombreux convives. Quelques toasts sont portés à M. le maire, au conseil municipal, à l'excellent pasteur de cette paroisse, à la parfaite harmonie des habitants. De nombreux remerciements leur sont décernés avec enthousiasme.

Cette journée restera toujours comme souvenir de bonheur et dans l'esprit des habitants, et parmi les nombreuses personnes accourues à cette sainte et touchante solennité.

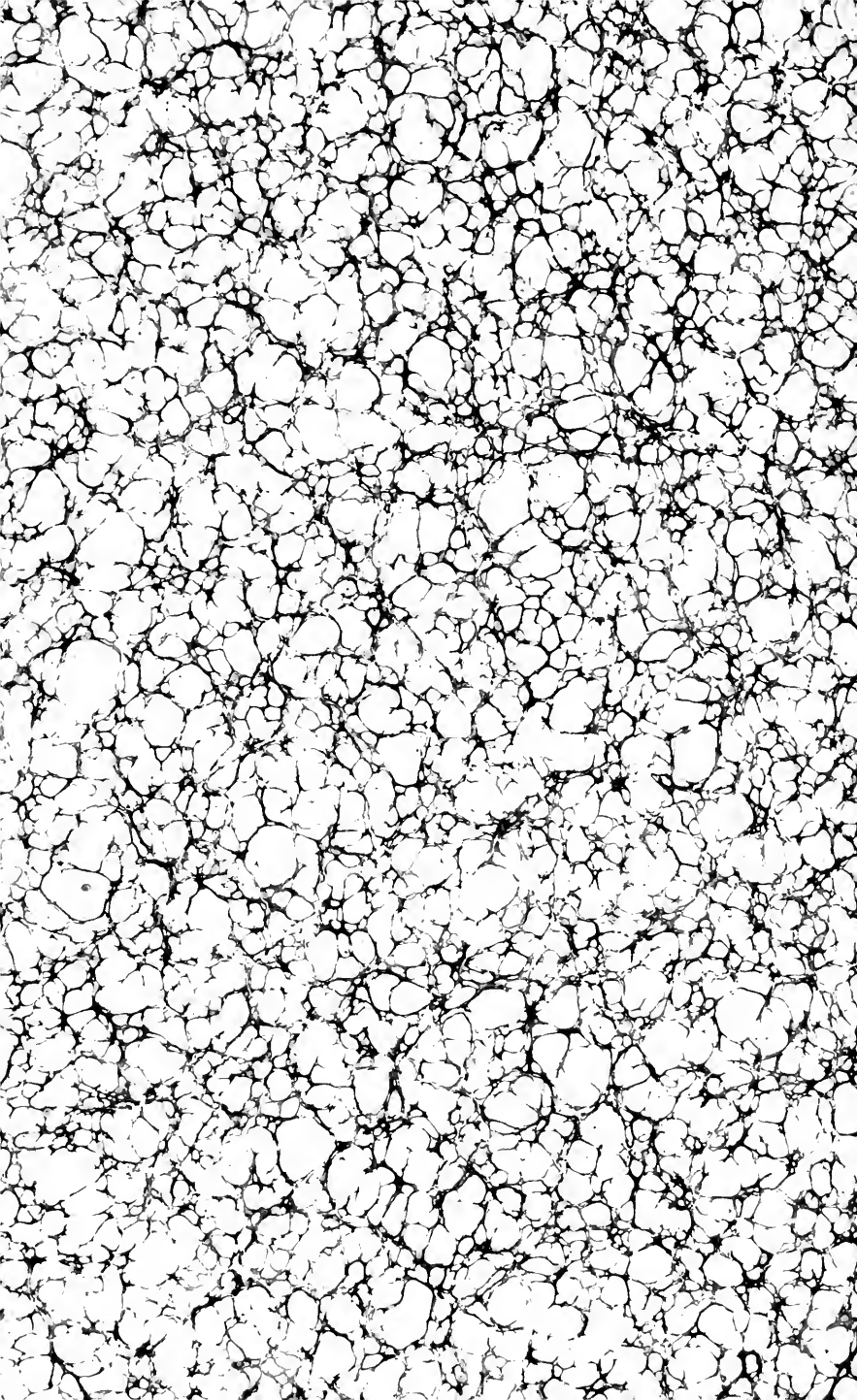
Qu'une triple couronne de reconnaissance au maire, au curé, à l'architecte, réunisse donc, dès à présent et toujours, les noms chéris de ces trois bienfaiteurs de la commune, MM. Lasnier, Golaudin et Amé.

L. LE MAISTRE.

(Extrait du *Tonnerrois des 14 et 21 octobre 1855.*)







**PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET**

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

